

Annexe B

**Évaluation des effets sur le
patrimoine naturel**

Rapport d'évaluation des effets sur le patrimoine naturel

Aires de sécurité des extrémités de piste, Aéroport Billy Bishop de Toronto

PortsToronto

60733457

octobre 2025

Énoncé des qualifications et des limites

Le rapport ci-joint (le « rapport ») a été préparé par AECOM Canada Ltd. (« AECOM ») pour le client (le « client »), conformément à l'entente conclue entre AECOM et le client, y compris quant à la portée des travaux qui y sont décrits (l'« entente »).

L'information, les données, les recommandations et les conclusions contenues dans le rapport (collectivement, « l'information ») :

- sont assujetties à la portée, à l'échéancier et à d'autres contraintes et limitations de l'entente, ainsi qu'aux réserves contenues dans le rapport (les « limites »);
- représentent le jugement professionnel d'AECOM à la lumière des limites et des normes de l'industrie pour la préparation de rapports semblables;
- peuvent être fondées sur les renseignements fournis à AECOM qui n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante;
- n'ont pas été mises à jour depuis la date de publication du rapport et leur exactitude se limite à la période et aux circonstances dans lesquelles elles ont été recueillies, traitées, générées ou émises;
- doivent être lues dans leur ensemble, et les sections ne doivent pas être interprétées hors de leur contexte;
- ont été préparées aux fins précises décrites dans le rapport et l'entente;
- peuvent (dans le cas de conditions souterraines, environnementales ou géotechniques) être fondées sur des essais limités et sur l'hypothèse que ces conditions sont uniformes et non variables, ni géographiquement ni au fil du temps.

AECOM a le droit de s'appuyer sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui lui a été fournie et n'a aucune obligation de la mettre à jour. AECOM n'accepte aucune responsabilité pour tout événement ou toute circonstance qui pourrait être survenu(e) depuis la date à laquelle le rapport a été préparé et, dans le cas de conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, n'est pas responsable de toute variabilité de ces conditions, géographiquement ou au fil du temps.

AECOM convient que le rapport représente son jugement professionnel tel que décrit ci-dessus et que les renseignements ont été préparés aux fins spécifiques décrites dans le rapport et l'entente, mais AECOM ne fait aucune autre déclaration ni aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, à l'égard du rapport ou de toute partie de ce dernier, et de l'information ou de toute partie de cette dernière.

Sans limiter en aucune façon la généralité de ce qui précède, les estimations ou les opinions concernant les coûts de construction probables ou le calendrier de construction fournies par AECOM représentent le jugement professionnel d'AECOM à la lumière de son expérience ainsi que des connaissances et de l'information dont l'entreprise disposait au moment de la préparation du rapport. Étant donné qu'AECOM n'a aucun contrôle sur les conditions du marché ou de l'économie, sur les prix de la main-d'œuvre, de l'équipement ou des matériaux de construction ou les procédures d'appel d'offres, AECOM, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés ne sont pas en mesure de faire (et ne font pas) de déclaration ni de garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces estimations ou ces opinions, ou leur écart par rapport aux coûts ou aux calendriers de construction réels, et n'acceptent aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage en découlant ou qui de quelque autre manière que ce soit lié à ces derniers. Les personnes qui se fient à de telles estimations ou opinions le font à leurs propres risques.

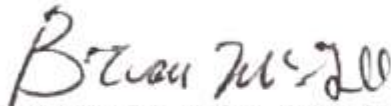
Sauf (1) tel qu'il a été convenu par écrit par AECOM et le client; (2) tel que requis par règlement; ou (3) dans la mesure utilisée par les organismes d'examen gouvernementaux dans le but d'obtenir des permis ou des approbations, le rapport et l'information peuvent être utilisés uniquement par le client.

AECOM n'accepte aucune responsabilité, et décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit, à l'égard des parties autres que le client qui peuvent obtenir l'accès au rapport ou à l'information, pour toute blessure, perte ou tout dommage subi par ces parties résultant de leur utilisation, ou de leurs décisions ou mesures basées sur le rapport ou l'information (« utilisation inappropriée du rapport »), sauf dans la mesure où ces parties ont obtenu le consentement écrit préalable d'AECOM pour utiliser le rapport et l'information et s'y fier. Toute blessure, perte ou tout dommage découlant d'une utilisation inappropriée du rapport sera à la charge de la partie qui en fait l'usage.

L'énoncé des qualifications et des limites est joint au rapport et en fait partie intégrante, et toute utilisation du rapport est soumise aux conditions des présentes.

Auteurs

Rapport préparé par :

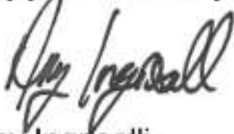


Brian McGill, B.Sc., CAN-CISEC
Inspecteur principal de l'environnement
Biologiste aquatique
AECOM Canada ULC

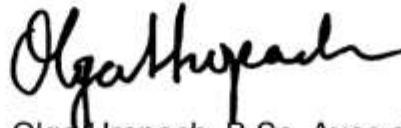


Megan Anevich
Écologiste
AECOM Canada ULC

Rapport révisé par :



Amy Ingriselli
Biologiste principale des pêches
AECOM Canada ULC



Olga Hropach, B.Sc. Avec distinction
Écologiste principale terrestre
AECOM Canada ULC

Rapport approuvé par :



David Charlton, M.Sc., PA LEED
Écologiste principal
AECOM Canada ULC

Préparé pour :

PortsToronto
207, rue Queens Quay Ouest, bureau 500
Toronto (Ontario) M5J 1A7

Préparé par :

AECOM Canada Ltd.
105, promenade Commerce Valley Ouest, 8^e étage
Markham (Ontario) L3T 7W3
Canada

Téléphone : 905.886.7022
Télécopieur : 905.538.8076
www.aecom.com

Historique de révision

N° de révision	Date de révision	Révisé par :	Description de la révision
0	Novembre 2024	AECOM	Ébauche de rapport d'évaluation des effets sur le patrimoine naturel
1	Mai 2025	AECOM	Ébauche de rapport d'évaluation des effets sur le patrimoine naturel
2	Octobre 2025	AECOM	Rapport final d'évaluation des effets sur le patrimoine naturel

Liste de distribution

Nombre de versions imprimées	Document en format PDF requis	Nom de l'entreprise/l'association
	✓	PortsToronto
	✓	Experts-conseils de l'aéroport d'Avia NG

Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que l'Aéroport Billy Bishop de Toronto est situé sur le territoire traditionnel de nombreuses nations, y compris les Mississaugas de Cr dit, les Anishinaabe, les Chippewa, les Haudenosaunee et les Wendats, et qu'il abrite maintenant de nombreux peuples autochtones, inuits et m tis. PortsToronto reconna t  galement que Toronto est couverte par le Trait  13 sign  avec les Mississaugas of the Credit et par les Trait s Williams sign s avec plusieurs bandes des Mississaugas et des Chippewas.

Résumé

Le présent rapport a été préparé à titre de document à l'appui visant à accompagner l'évaluation environnementale pour la mise en œuvre par PortsToronto de l'aire de sécurité d'extrémité de piste (RESA) pour la piste 08/26 de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto (le projet). Le rapport fournit une description des caractéristiques existantes du patrimoine naturel associées aux zones d'étude terrestres et aquatiques établies pour le projet. Les deux zones d'étude visaient à englober l'empreinte maximale de chaque solution de conception pour la RESA. Le présent rapport comprend également une évaluation de l'importance des caractéristiques environnementales et de leurs fonctions, un examen préliminaire de l'habitat des espèces en péril et des habitats fauniques importants, ainsi qu'une évaluation globale des effets nets fondée sur l'empreinte de la plus grande solution de conception. Le rapport examine également la mise en œuvre des mesures d'atténuation de construction recommandées et des permis et approbations prévus requis pour la mise en œuvre du projet.

Des études aquatiques ont été effectuées dans la zone d'étude aquatique afin d'évaluer la communauté de poissons et de caractériser l'habitat des poissons à l'aide d'équipement de terrain spécialisé pour quantifier les caractéristiques du substrat et l'abondance de végétation aquatique submergée. En général, à l'extrémité ouest de la piste, la zone d'étude aquatique était relativement peu profonde, le lit du lac se caractérisant par un substrat sableux dur avec très peu de végétation aquatique. À l'inverse, à l'extrémité est de la piste, la zone d'étude aquatique était encore une fois relativement peu profonde, mais avec un substrat plus souple ou plus mixte composé principalement de limon avec de plus petites quantités de sable et une plus grande abondance de végétation aquatique submergée. Un large éventail d'espèces de poissons ayant un ensemble diversifié de préférences en matière d'habitat ont été identifiées dans la zone d'étude aquatique, y compris l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), une espèce aquatique en péril inscrite à l'échelle provinciale. En général, l'habitat des poissons dans la zone d'étude aquatique a été considéré comme non limitatif (c.-à-d. non rare ou spécialisé) et susceptible de soutenir de multiples processus et fonctions de vie des poissons.

La construction de la RESA nécessitera le remblayage du lac pour construire l'expansion nécessaire de la masse terrestre afin de faciliter la conception. En raison de la quantité requise de remblayage du lac, selon la solution choisie, la mise en œuvre de la RESA éliminera environ 35 996 mètres carrés d'habitat direct des poissons dans le cas de la RESA 1, 58 855 mètres carrés d'habitat direct des poissons dans le cas de la RESA 2 ou 88 250 mètres carrés d'habitat direct des poissons dans le cas de la RESA 3. Quelle que soit la solution de RESA, il a été déterminé que l'habitat dans la zone d'étude aquatique offre une valeur potentielle d'habitat modérée en fonction des

caractéristiques de l'habitat et de la communauté de poissons évaluée. De plus, et encore une fois, selon la solution de RESA choisie, environ 15 224 mètres carrés (RESA 1), 31 862 mètres carrés (RESA 2) ou 57 870 mètres carrés (RESA 3) d'habitat convenable (y compris l'habitat d'hivernage) de l'anguille d'Amérique devraient être éliminés du côté est de la zone d'étude aquatique. Le remblayage du lac requis aura un effet négatif net modéré sur la zone d'étude aquatique et une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* fédérale est prévue. De plus, un permis d'avantage plus que compensatoire en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de la province pourrait également être requis en raison des impacts prévus sur l'habitat convenable de l'anguille d'Amérique. En tant qu'exigence d'autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches*, des mesures de compensation de l'habitat devraient être nécessaires pour compenser les effets négatifs sur le poisson et son habitat, et ces mesures seront élaborées en consultation avec les organismes de réglementation et les autres intervenants concernés lors de la conception détaillée.

Les méthodes de caractérisation de la zone d'étude terrestre comprennent la classification écologique des terres et l'inventaire des plantes connexe, un examen préliminaire des habitats fauniques importants et un examen préliminaire de l'habitat des espèces en péril. La classification écologique des terres a déterminé que la végétation présente dans la zone d'étude terrestre était principalement constituée d'un fourré à feuilles caduques de saule culturel poussant à côté des pistes et se compose principalement d'espèces non indigènes et envahissantes. Au sud de la piste ouest, de petites parties des communautés végétales plus sensibles se trouvent dans la zone d'étude : plage/bande minérale ouverte et dune arborée de peupliers. Ces deux communautés végétales se situaient également dans l'étendue nord de la zone d'intérêt naturel et scientifique des îles de Toronto, qui s'étend vers le sud, le long de la plage Hanlan's Point. La dune arborée de peupliers est une communauté végétale rare à l'échelle provinciale dont le classement provincial est S1. Aucune espèce de plante en péril ou espèce de plante préoccupante sur le plan de la conservation n'a été identifiée dans la zone d'étude terrestre. Deux espèces régionales dont la conservation est préoccupante de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région ont été observées dans la communauté des dunes arborées de peupliers. Ces espèces comprenaient l'ammophile à ligule courte (*Calamagrostis breviligulata* subsp. *breviligulata*) et la gérardie à petites feuilles (*Agalinis tenuifolia*). De plus, deux espèces régionales dont la conservation est préoccupante selon l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région ont été observées dans la communauté de plage/bande minérale ouverte. Ces espèces comprenaient le caquillier édentulé (*Cakile edentula*) et l'ammophile à ligule courte.

Les habitats fauniques importants suivants ont été désignés dans la zone d'étude terrestre :

- Zones de rassemblement saisonnier confirmées : Aire de séjour et halte migratoire (aquatique) de la sauvagine et halte migratoire pour les papillons migrants.
- Zone de rassemblement saisonnier candidate : Aire de séjour et halte migratoire des oiseaux de rivage.
- Communauté végétale rare confirmée : Dune arborée de peupliers.
- Habitat confirmé pour les espèces dont la conservation est préoccupante : Papillon monarque (*Danaus plexippus*). Harelde kakawi (*Clangula hyemalis*), fuligule à tête rouge (*Aythya americana*), fuligule à dos blanc (*Aythya valisineria*), sterne caspienne (*Hydroprogne caspia*), bécasseau semipalmé (*Calidris pusilla*) et tortue serpentine (*Chelydra serpentina*).

La zone d'eau libre du lac Ontario adjacente à l'aéroport est utilisée par la sauvagine et, bien que l'habitat minimal en eau libre sera perdu à la suite des travaux du projet, il y a suffisamment d'eau libre ailleurs dans le lac Ontario pour les séjours et les haltes migratoires de la sauvagine.

Il a été déterminé qu'il existe une probabilité moyenne que les espèces en péril suivantes soient présentes dans les zones d'étude terrestres et aquatiques :

- Anguille d'Amérique (présumée présente)
- Pluvier siffleur (*Charadrius melodus*)
- Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)

Bien qu'aucun habitat de nidification de l'hirondelle de rivage ou du martinet ramoneur n'ait été identifié dans la zone d'étude terrestre, les deux espèces ont été observées en quête de nourriture dans les champs ouverts de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto lors d'études antérieures. Des documents publics indiquent que le pluvier siffleur a niché sur la plage de Hanlan's Point en 2015, en 2016, en 2018 et en 2020, et qu'on l'a observé sur la plage de Hanlan's Point en 2022. Des permis en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* ou de la *Loi sur les espèces en péril* peuvent être requis; bien que ce soit peu probable, pour l'élimination de l'habitat du pluvier siffleur. La protection générale de l'habitat ne comprend pas une zone où l'espèce a déjà été présente ou a le potentiel d'être réintroduite, à moins que les membres de l'espèce dépendent de cette zone pour mener à bien leur cycle vital (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, 2021a). Cette espèce ne revient pas à la plage de Hanlan's Point chaque année et, par conséquent, une

consultation avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs ou avec Environnement et Changement climatique Canada est nécessaire pour confirmer si des protections générales de l'habitat s'appliquent et si des permis sont requis en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* ou de la *Loi sur les espèces en péril*.

En ce qui concerne les caractéristiques du patrimoine naturel terrestre, après la mise en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et d'amélioration/de restauration, les effets nets sont généralement considérés comme nuls ou négligeables pour la RESA 1, négligeables pour la RESA 2 et faibles pour la RESA 3.

Cependant, les trois solutions de RESA représentent un effet net modéré sur les caractéristiques du patrimoine naturel aquatique. Dans l'ensemble, la RESA 3 est la solution qui a l'incidence la plus élevée sur le système du patrimoine naturel de la Ville de Toronto, suivie de la RESA 2 et de la RESA 1, qui a l'incidence la plus faible. Les impacts et les effets nets connexes sont proportionnels à la superficie de l'empreinte de construction pour chaque solution, la RESA 3 ayant la plus grande empreinte par rapport aux RESA 1 et 2.

Table des matières

1.	Introduction	1
1.1	Zone d'étude	2
1.1.1	Zone d'étude aquatique	2
1.1.2	Zone d'étude terrestre	2
1.2	Législation environnementale applicable	2
2.	Techniques	6
2.1	Examen des renseignements généraux	6
2.2	Études sur le terrain	8
2.2.1	Évaluation de l'habitat aquatique	8
2.2.2	Inventaires terrestres sur le terrain	9
2.2.2.1	Classification écologique des terres	9
2.2.2.1.1	Sensibilité des communautés	10
2.2.2.2	Observations fortuites de la faune	12
2.3	Évaluation de l'habitat faunique important	12
2.4	Examen préliminaire de l'habitat des espèces en péril	13
3.	Conditions actuelles	15
3.1	Caractéristiques du patrimoine naturel	15
3.2	Domaines de compétences	16
3.2.1	Zone réglementée de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région	16
3.2.2	Ville de Toronto	16
3.2.2.1	Plan officiel de la Ville de Toronto, 2024 – Système du patrimoine naturel	16
3.2.2.2	Zones importantes sur le plan environnemental de la Ville de Toronto	17
3.2.2.3	Règlement sur la protection des ravins et des éléments topographiques naturels de la Ville de Toronto	17
3.3	Environnement aquatique	18
3.3.1	Données de base	18
3.3.2	Résultats des études sur le terrain	23
3.3.2.1	Zone d'étude aquatique – Est	23
3.3.2.2	Zone d'étude aquatique – Ouest	24
3.4	Végétation	26
3.4.1	Données de base	26
3.4.1.1	Communautés végétales	26
3.4.1.2	Plantes rares à l'échelle provinciale et régionale	27
3.4.2	Résultats de la visite sur place de 2024	30
3.5	Faune et habitat faunique	35
3.5.1	Données de base	35
3.5.2	Observations fortuites de la faune en 2024	37

3.6	Habitat faunique important	40
3.6.1	Données de base	40
3.6.2	Examen préliminaire des habitats fauniques importants	45
3.7	Habitat des espèces en péril	48
3.7.1	Données de base	48
3.7.2	Examen préliminaire de l'habitat des espèces en péril	50
4.	Travaux du projet	55
4.1	RESA 1 – Masse terrestre minimale	55
4.2	RESA 2 – Amélioration des voies de circulation	56
4.3	RESA 3 – Mur antibruit et couloir de services publics à l'extrémité est	57
5.	Évaluation des impacts des solutions de RESA	58
5.1	Impacts existants	58
5.2	Impacts possibles sur l'environnement	61
5.2.1	Phase de construction	61
5.2.1.1	Impacts directs des travaux de construction	61
5.2.1.2	Impacts indirects de la construction	73
5.2.2	Phase d'exploitation	76
5.2.2.1	Impacts opérationnels directs	76
5.2.2.2	Impacts opérationnels indirects	76
5.2.2.3	Impacts opérationnels induits	79
6.	Mesures d'atténuation, d'amélioration et de restauration recommandées et effets nets	80
6.1	Résumé des effets nets sur le poisson et son habitat, y compris les espèces en péril	81
6.2	Résumé des effets nets sur la végétation terrestre et les habitats connexes pour les habitats fauniques importants et les espèces en péril	83
7.	Harmonisation des politiques et permis et approbations prévus	94
8.	Prochaines étapes	98
9.	Conclusions	99
10.	Références	101

Tableaux

Tableau 1-1 : Résumé des lois, des politiques et des lignes directrices applicables	3
Tableau 2-1 : Résumé des études sur le terrain effectuées dans les deux zones d'étude	8
Tableau 3-1 : Données sur les communautés de poissons à proximité de la zone d'étude aquatique	19
Tableau 3-2 : Mentions d'espèces aquatiques en péril à proximité de la zone d'étude aquatique	23
Tableau 3-3 : Mentions provinciales et régionales de plantes rares à proximité de la zone d'étude terrestre	28
Tableau 3-4 : Classification écologique des terres des communautés végétales dans la zone d'étude terrestre (120 mètres)	32
Tableau 3-5 : Observations fortuites de la faune en 2024	39
Tableau 3-6 : Mentions d'espèces dont la conservation est préoccupante à l'intérieur ou à proximité de la zone d'étude terrestre d'après l'examen général	43
Tableau 3-7 : Mentions d'espèces en péril à proximité de la zone d'étude terrestre d'après l'examen général de 2024	49
Tableau 5-1 : Résumé des impacts sur le système du patrimoine naturel de la Ville de Toronto	65
Tableau 5-2 : Résumé des effets sur la végétation aquatique submergée de la solution RESA 1	71
Tableau 5-3 : Résumé des effets sur la dureté du fond pour la solution RESA 1	71
Tableau 5-4 : Résumé des effets sur la végétation aquatique submergée de la solution RESA 2	71
Tableau 5-5 : Résumé des effets sur la dureté du fond pour la solution RESA 2	72
Tableau 5-6 : Résumé des effets sur la végétation aquatique submergée de la solution RESA 3	72
Tableau 5-7 : Résumé des effets sur la dureté du fond pour la solution RESA 3	72
Tableau 6-1 : Analyse des effets nets de la RESA 1, la RESA 2 et la RESA 3 sur les écosystèmes terrestres – Construction	84
Tableau 6-2 : Analyse des effets nets de la RESA 1, la RESA 2 et la RESA 3 sur les écosystèmes terrestres – Exploitation	89
Tableau 7-1 : Harmonisation des politiques et permis et approbations prévus	95

Annexes

Annexe A. Figures

Figure 1A – Zones d'étude aquatiques et terrestres

Figure 2A – Carte des caractéristiques du patrimoine naturel

Figures 3A1 à A4 – Conditions aquatiques existantes

Figure 4A – Carte de classification écologique des terres

Figure 5A – Solutions de RESA

Figure 5B1-B4 – Solutions de RESA en milieu aquatique

Annexe B. Journal photographique terrestre

Annexe C. Liste des plantes vasculaires

Annexe D. Présélection des habitats fauniques importants

Annexe E. Examen de l'habitat des espèces en péril et des espèces dont la conservation est préoccupante

1. Introduction

PortsToronto a retenu les services d'AECOM Canada Ltd. (AECOM) pour effectuer une évaluation environnementale en vue de la mise en œuvre d'aires de sécurité d'extrémité de piste pour la piste 08/26 de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto (le projet). L'Aéroport Billy Bishop de Toronto est détenu et exploité par PortsToronto (le promoteur du projet) et est situé dans la Ville de Toronto, sur les îles de Toronto.

Le projet vise à se conformer à la section VI de la sous-partie 2 de la partie III du nouveau *Règlement de l'aviation canadien* – Aire de sécurité d'extrémité de piste (RESA), publiée en janvier 2022, qui exige des RESA pour les aéroports desservant plus de 325 000 passagers commerciaux par année. Les RESA sont des espaces ouverts désignés aux deux extrémités des pistes, conçus pour minimiser les dommages en cas de sortie de piste d'un aéronef ou de dépassement de la piste. À l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, les exigences en matière de RESA ne s'appliquent qu'à la piste principale, la piste 08/26, qui permet l'utilisation d'aéronefs commerciaux.

Il n'y a pas d'exigences réglementaires en vertu des lois fédérales ou provinciales qui rendent obligatoire le processus d'évaluation environnementale du projet, toutefois une évaluation en vertu de l'article 82 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* est requise pour toutes les composantes du projet qui se trouvent sur des terres appartenant à Transports Canada. Une évaluation en vertu de l'article 82 est une exigence de la *Loi sur l'évaluation d'impact* pour les projets situés sur le territoire domanial ou réalisés par des autorités fédérales. Dans le Plan officiel de la Ville de Toronto (2024), il existe des politiques qui exigent que les projets dans lesquels une évaluation environnementale est proposée pour le remplissage du lac Ontario soient réalisés. À ce titre, PortsToronto a entrepris un processus d'évaluation environnementale non prescrite par la loi pour le projet de RESA à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto.

Dans le cadre de l'évaluation environnementale, PortsToronto a déterminé et évalué des solutions pour la mise en œuvre d'une RESA à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto. L'évaluation environnementale tient également compte des possibilités d'améliorer la sécurité opérationnelle de l'aéroport. Cela comprend la réduction des passages à niveau des véhicules réguliers non aéroportuaires et de véhicules aéroportuaires sur la piste 08/26, actuellement nécessaire pour les opérations aéroportuaires et l'accès aux îles de Toronto nécessitant une coordination avec la tour de contrôle de la circulation aéroportuaire. Cet effort appuie l'objectif du Bureau de la sécurité des transports du Canada de réduire le risque d'incursions sur piste dans les aéroports. De plus, l'évaluation environnementale a examiné les mesures visant à réduire les émissions et les niveaux de bruit au sol le long du bord du lac.

L'évaluation environnementale a évalué les effets environnementaux potentiels de diverses solutions de RESA pour la piste 08/26 qui seront conformes aux normes de Transports Canada pour les RESA.

Le présent rapport technique sur l'environnement naturel fournit une description des caractéristiques existantes du patrimoine naturel, une évaluation de l'importance des caractéristiques et de leurs fonctions, un examen préliminaire de l'habitat des espèces en péril et des habitats fauniques importants, une évaluation globale des effets, ainsi que des mesures d'atténuation recommandées et des permis et approbations prévus. Les sections suivantes décrivent les conditions aquatiques et terrestres existantes pour la zone d'étude, telles qu'elles ont été déterminées au moyen d'un examen des renseignements généraux disponibles en ligne et d'une visite au lieu d'une seule journée.

1.1 Zone d'étude

1.1.1 Zone d'étude aquatique

La zone d'étude pour l'évaluation environnementale du milieu aquatique était axée sur la zone d'exclusion marine (ci-après appelée la zone d'étude aquatique). La zone d'exclusion marine est une zone du lac délimitée par des bouées où l'entrée des navires est interdite sans l'autorisation de PortsToronto.

1.1.2 Zone d'étude terrestre

La zone d'étude pour l'évaluation environnementale terrestre comprend les terres adjacentes situées à moins de 120 mètres des trois solutions de RESA (ci-après nommée la zone d'étude terrestre). La zone tampon de 120 mètres est conforme au Natural Heritage Reference Manual (MNRF, 2010) pour l'identification et l'évaluation des impacts sur les terres adjacentes des caractéristiques du patrimoine naturel.

La zone d'étude aquatique et la zone d'étude terrestre sont illustrées à **la figure 1A – Annexe A**.

1.2 Législation environnementale applicable

Tableau 1-1 résume les lois, les politiques et les lignes directrices applicables à tous les niveaux de gouvernance relatifs à l'aménagement à l'intérieur ou à proximité de caractéristiques du patrimoine naturel dans la zone d'étude aquatique et la zone d'étude terrestre.

Tableau 1-1 : Résumé des lois, des politiques et des lignes directrices applicables

Palier de gouvernement	Législation	Autorité compétente	Renseignements pertinents
Fédéral	Loi sur les pêches (1985) (modifiée en 2019)	Pêches et Océans Canada	■ Le 28 août 2019, les nouvelles dispositions sur la protection du poisson et de son habitat de la <i>Loi sur les pêches</i> modifiée sont entrées en vigueur. Les modifications apportées à la Loi comprennent un retour aux politiques qui ont été appliquées avant les modifications de 2012, en mettant l'accent sur les concepts clés suivants : ■ Protéger l'ensemble du poisson et de son habitat (c.-à-d. que l'accent n'est plus seulement mis sur la protection des pêches commerciales, récréatives et autochtones). ■ Rétablir l'interdiction antérieure « d'exercer une activité entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson ». ■ Rétablir l'interdiction de causer « la mort d'un poisson par tout autre moyen que la pêche ». ■ Le Programme de protection du poisson et de son habitat assure la conformité aux dispositions pertinentes de la <i>Loi sur les pêches</i> et de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>. Si les promoteurs de projet ne sont pas en mesure de réduire le risque de détérioration, de perturbation ou de destruction de l'habitat du poisson ou de mort du poisson par la mise en œuvre des mesures de protection du poisson et de son habitat de Pêches et Océans Canada, y compris l'utilisation des normes et codes de pratiques applicables, ou si un projet ne répond pas aux critères d'exclusion présentés sur le site Web dédié aux projets près de l'eau de Pêches et Océans Canada, ces projets peuvent faire l'objet d'une demande d'examen par Pêches et Océans Canada. ■ Si la mort d'un poisson, ou la détérioration, la perturbation ou la destruction de l'habitat du poisson est susceptible de découler d'un projet, le promoteur sera tenu d'obtenir une autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>. Une autorisation comprend des modalités que le promoteur doit respecter pour éviter, atténuer, compenser et surveiller les impacts du projet sur le poisson et son habitat.
Fédéral	Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM) Règlement sur les oiseaux migrateurs, 2022 (ROM)	Environnement et Changement climatique Canada	■ La <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> vise à protéger les oiseaux migrateurs, leurs œufs et leurs nids actifs. La Loi prévoit des protections pour plus de 700 espèces d'oiseaux. La <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> interdit la possession, la destruction et les dommages causés aux oiseaux migrateurs et/ou à leurs nids lorsqu'ils contiennent un oiseau vivant ou un œuf viable pour la plupart des oiseaux migrateurs, à l'exception de 18 espèces qui sont fidèles au site et qui réutilisent leurs nids d'une année à l'autre qui bénéficient donc d'une protection de nid toute l'année, qu'il contienne des œufs ou des oiseaux vivants ou non. L'enregistrement en vertu du Registre des nids abandonnés et des permis sont requis pour retirer les nids potentiels ou confirmés des 18 espèces inscrites à l'annexe 1 du <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs</i> si le retrait est requis avant la fin des périodes d'attente désignées pour chaque espèce respective visant à confirmer l'utilisation du nid.
Fédéral	Loi sur les espèces en péril, 2002	Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada	■ La <i>Loi sur les espèces en péril</i> et ses règlements d'application offrent une protection aux espèces terrestres inscrites à l'annexe 1 de la Loi lorsqu'elles se trouvent sur des terres fédérales, des terres assujetties à l'approbation fédérale ou sont également réglementées en vertu de la LCOM. ■ Le gouvernement fédéral a le pouvoir de réglementer les pêches, le transport maritime et la navigation. La compétence sur ces domaines s'applique à toutes les parties des océans, des lacs, des rivières et des cours d'eau dans les provinces et territoires canadiens. À ce titre, la <i>Loi sur les espèces en péril</i> réglemente toute activité qui touche une espèce aquatique protégée par cette loi, comme les poissons, les mollusques, les crustacés, les animaux marins ou les plantes marines. ■ La <i>Loi sur les espèces en péril</i> contient plusieurs interdictions aux espèces inscrites à l'annexe 1 comme étant en voie de disparition ou menacées, y compris des interdictions de nuire à une espèce en péril, à sa résidence ou à l'habitat essentiel des espèces aquatiques inscrites et aux oiseaux migrateurs protégés par la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i>.
Provincial	Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario	■ En vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i>, les espèces sont inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition, menacées et préoccupantes. ■ La <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> interdit de tuer, de nuire ou de harceler des espèces en voie de disparition ou menacées, et d'endommager ou de détruire leur habitat. ■ Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs peut accorder un permis ou une autre autorisation pour des activités qui, autrement, ne seraient pas permises en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i>. ■ Aux fins du présent rapport, les espèces dont la conservation est préoccupante sont considérées comme des espèces dont la conservation est préoccupante.

Palier de gouvernement	Législation	Autorité compétente	Renseignements pertinents
Provincial	Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune (LPPF)	Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario	- La <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> protège certaines espèces d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de mammifères en Ontario. Certaines espèces d'oiseaux, notamment les rapaces, qui ne bénéficient pas d'une protection en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> bénéficient d'une protection en vertu de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i>. Les nids de ces espèces d'oiseaux ne peuvent être enlevés que si un permis est obtenu auprès du ministère des Richesses naturelles. - La <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i> surveille également les exigences en matière de permis pour la manipulation ou le transport du poisson en vertu du <i>Règlement de l'Ontario 261/05</i>. - Comprend la protection des tanières de mammifères à fourrure (à l'exception du renard et de la mouffette) et des barrages de castors. Les tanières et les barrages de castors ne peuvent être endommagés ou détruits que si une personne détient un permis pour piéger les mammifères à fourrure.
Provincial	Loi sur l'aménagement du territoire, 1990 et Déclaration provinciale sur la planification, 2024	Ministères des Affaires municipales et du Logement	- La Déclaration provinciale sur la planification de 2024 identifie sept types de caractéristiques du patrimoine naturel à protéger : - Habitat important des espèces en voie de disparition ou menacées; - Milieux humides importants dans les écorégions 5E, 6E et 7E; - Milieux humides côtiers des écorégions 5E, 6E et 7E; - Boisés importants des écorégions 6E et 7E; - Terres de vallée importantes des écorégions 6E et 7E; - Habitat faunique important, y compris l'habitat des espèces dont la conservation est préoccupante; et, - Zones importantes d'intérêt naturel et scientifique. - Les politiques de la Déclaration provinciale sur la planification sont utilisées pour orienter la prise de décisions en matière de planification de l'utilisation des terres. En vertu de la Déclaration provinciale sur la planification, l'aménagement et la modification de sites sont interdits dans les milieux humides importants des écorégions 5E, 6E et 7E. De plus, l'aménagement et la modification d'un site ne sont pas autorisés dans les terres adjacentes ou à l'intérieur des terres adjacentes aux autres caractéristiques du patrimoine naturel, à moins qu'il puisse être démontré qu'il n'y aura pas d'impact négatif ou que des permis ou des approbations ne soient obtenus en vertu d'autres règlements et lois, le cas échéant.
Régional	Règlement de l'Ontario 41/24 : Activités interdites, exemptions et permis	Office de protection de la nature de Toronto et de la région	Le projet est situé dans la zone de contrôle du secteur riverain de Toronto et les projets dans cette zone sont exemptés du processus d'approbation réglementaire de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région. Par conséquent, un permis en vertu du Règlement de l'Ontario 41/24 n'est pas requis. Toutefois, en l'absence d'un processus officiel de délivrance de permis, le promoteur peut demander volontairement à l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région d'examiner et de commenter les activités de conception détaillée liées aux activités de construction, d'entretien ou d'urgence du projet dans ces zones le long de la rive.
Municipal	Plan officiel de la Ville de Toronto (Ville de Toronto, 2024)	Ville de Toronto	- Les zones d'étude aquatique et terrestre font partie du système du patrimoine naturel de la Ville et sont assujetties aux politiques énoncées à la section 3.4 et aux paragraphes 3.4.1, 3.4.3, 3.4.11,3.4.13, 3.4.14, 3.4.15, 3.4.16 et 3.4.17. - Conformément à la section 3.4, le système du patrimoine naturel de la Ville de Toronto comprend les caractéristiques et les fonctions suivantes : - Formes de relief et caractéristiques physiques importantes, y compris les drumlins et la falaise côtière du lac Iroquois; - Cours d'eau et caractéristiques et fonctions hydrologiques; - Zone riveraine qui englobe l'habitat aquatique adjacent au cours d'eau, essentielle à la santé d'un cours d'eau; - Pentes de vallées et plaines inondables; - Types d'habitats naturels terrestres, y compris les forêts, les milieux humides, les milieux de succession, les prairies, les plages et les falaises; - Caractéristiques et fonctions aquatiques importantes; - Communautés végétales et espèces dont la conservation est préoccupante; - Caractéristiques biologiques importantes qui sont directement visées par les politiques provinciales, comme les zones d'intérêt naturel et scientifique. - Conformément à la section 3.4.1, les politiques de construction urbaine de la Ville de Toronto accordent la priorité à la protection des écosystèmes, à l'amélioration de la biodiversité, à la réduction de la consommation des ressources et à la préservation de la forêt urbaine tout en luttant contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles. En faisant la promotion d'infrastructures vertes et de pratiques durables, la ville vise à équilibrer la croissance urbaine et la santé environnementale pour offrir une qualité de vie élevée. - Conformément à la section 3.4.3, une étude doit évaluer l'impact d'un projet d'aménagement et suggérer des mesures pour réduire les impacts négatifs tout en améliorant l'environnement naturel dans toute la mesure du possible. - Conformément à la section 3.4.11, les aménagements proposés dans le système du patrimoine naturel ou à proximité a) reconnaîtront les impacts sur l'écosystème naturel et b) réduiront au minimum les impacts négatifs et, dans la mesure du possible, restaureront et amélioreront le système du patrimoine naturel.

Palier de gouvernement	Législation	Autorité compétente	Renseignements pertinents
			■ Conformément à la section 3.4.13, lorsque l'aménagement se déroule dans le système du patrimoine naturel ou à proximité, une étude d'impact environnemental est requise pour évaluer et atténuer les impacts négatifs sur les composantes du système du patrimoine naturel (p. ex., milieux humides, faune, caractéristiques et fonctions aquatiques, rives du lac Ontario, communautés végétales, espèces rares). ■ Conformément à la section 3.4.14, une protection supplémentaire est requise pour les espèces rares et leurs habitats, les formes de relief rares, les communautés écologiques vastes ou diversifiées et les zones qui ont une fonction écologique clé (p. ex., haltes migratoires ou zones de rassemblement de la faune). Les infrastructures nouvelles ou en expansion devraient être évitées, à moins qu'il n'y ait pas d'autres solutions raisonnables, que les impacts soient atténués et que les caractéristiques du patrimoine naturel soient restaurées ou améliorées dans la mesure du possible, comme le démontre une étude d'impact environnemental, à moins qu'il n'y ait un processus entrepris en vertu de la <i>Loi sur les évaluations environnementales</i>. ■ Conformément à la section 3.4.15, l'aménagement ou la modification d'un site dans les milieux humides d'importance provinciale est interdit, mais peut avoir lieu dans l'habitat d'une espèce en péril ou dans l'habitat des poissons, à condition d'obtenir les autorisations appropriées en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i>, de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> ou de la <i>Loi sur les pêches</i>. Une étude d'impact environnemental est nécessaire pour l'aménagement adjacent à des terres humides d'importance provinciale, à l'habitat d'espèces en péril, à l'habitat des poissons, ainsi qu'à proximité de zones d'intérêt naturel et scientifique d'importance provinciale, de boisés, de vallées et d'habitats fauniques si les impacts sont atténués et, dans la mesure du possible, la fonction écologique est améliorée ou restaurée. ■ Conformément à la section 3.4.16, la protection, l'amélioration ou la restauration du système du patrimoine naturel peuvent nécessiter des partenariats entre des propriétaires fonciers publics et privés, des institutions et des organisations. ■ Conformément à la section 3.4.17, les projets de remblayage du lac Ontario ne sont soutenus que s'ils visent l'habitat naturel, les loisirs publics ou les ouvrages publics essentiels, s'ils sont conformes à une évaluation environnementale visant à protéger les habitats terrestres et aquatiques ainsi que la qualité et la quantité de l'eau et à éviter de créer ou d'aggraver les dangers naturels.
	<i>Toronto Municipal Code</i> <i>Chapitre 658, Protection des ravins et des éléments topographiques naturels</i>	Ville de Toronto	■ [Traduction] Il est interdit d'endommager ou d'enlever des arbres de toute taille, de modifier la topographie du terrain, de déverser des remblais ou de construire de nouvelles structures ou de nouveaux murs de soutènement, ou d'en remplacer des anciens, dans les zones protégées par le présent règlement administratif, à moins d'y être autorisé par un permis. ■ La zone d'étude terrestre n'est pas visée par le Règlement sur la protection des ravins et des éléments topographiques naturels de la Ville de Toronto.

2. Techniques

2.1 Examen de la documentation de base

Pour l'examen de la documentation de base, AECOM a documenté les conditions existantes terrestres et aquatiques dans les zones d'étude aquatiques et terrestres respectives, comme le montre la **figure 1A – annexe A**, au moyen d'une revue documentaire des sources secondaires disponibles. Les sources suivantes ont été utilisées pour effectuer l'examen des renseignements généraux :

- Fonction Make-a-Map du Centre d'information sur le patrimoine naturel du ministère des Richesses naturelles (2024a) et base CarrefourGéo Ontario d'information sur les terres du ministère des Richesses naturelles Information (2024b) pour :
 - Caractéristiques du patrimoine naturel (p. ex. zones d'intérêt naturel et scientifique, zones boisées, milieux humides d'importance provinciale ou milieux humides d'importance locale/milieux humides non évalués, parcs provinciaux);
 - Zones de ressources aquatiques;
 - Inventaire des barrages;
 - Cartographie des bassins versants;
 - Habitats fauniques;
 - Photographie aérienne;
 - Espèces suivies à l'échelle provinciale par le Centre d'information sur le patrimoine naturel.
- Atlas de la faune et autres bases de données en ligne :
 - Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario (Oiseaux Canada, 2024);
 - Ontario Reptile and Amphibian Atlas (Ontario Nature, 2019);
 - Ontario Butterfly Atlas (Toronto Entomologists' Association, 2022);
 - Bat Conservation International Range Maps and Species Profiles (Bat Conservation International, 2022);
 - Carte des espèces aquatiques en péril de Pêches et Océans Canada (Ministère des Pêches et des Océans, 2024);
 - Information et données ouvertes de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région (Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2024);

- Zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (ZICO) au Canada (Oiseaux Canada, 2022);
- Atlas des mammifères de l'Ontario (Dobbyn, 1994);
- eBird Hotspots (eBird, 2024);
- iNaturalist Research Grade Observations (iNaturalist, 2024).

■ Documents de planification et lignes directrices :

- Manuel de référence sur le patrimoine naturel (ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 2010);
- Registre public des espèces en péril (Environnement et Changement climatique Canada, 2024);
- Liste des espèces en péril en Ontario (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, 2024);
- Guide technique sur les habitats fauniques importants (ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 2000);
- Annexes des critères d'habitat faunique important pour l'écorégion 7E (ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 2015b);
- Le plan officiel de la Ville de Toronto (Ville de Toronto, 2024a);
- Données ouvertes et cartographie interactive de la Ville de Toronto – Système du patrimoine naturel (Ville de Toronto, 2024b).
- Imagerie photographique aérienne (Ville de Toronto, 2023).

■ Rapports précédents applicables au projet :

- Évaluation environnementale du projet de prolongement de piste et d'introduction d'avions à réaction à l'aéroport Billy Bishop de Toronto, rapport d'étude environnementale, ci-après appelée le rapport AECOM de 2017 (AECOM, 2017);
- Annexe C-10 du rapport AECOM de 2017 : Natural Environment Cumulative Net Effects Assessment, 2015 (AECOM, 2015), ci-après appelé l'évaluation des effets cumulatifs nets sur l'environnement naturel de 2015 d'AECOM;
- Rapport d'examen environnemental proposé par l'Administration portuaire de Toronto pour les piétons et les services et le projet de route périphérique (Dillon Consulting Limited, 2011);
- Examen de l'environnement naturel pour les traitements des aires de sécurité d'extrémité de piste à l'aéroport Billy Bishop de Toronto (Morrison Hershfield, 2024);

- Aire de sécurité d'extrémité de piste de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto –
Note d'analyse des écarts dans l'évaluation environnementale (AECOM, 2024; ci-après la note d'analyse des écarts de 2024).

2.2 Études sur le terrain

Le **Tableau 2-1** résume toutes les études aquatiques et terrestres pertinentes réalisées pour les zones d'études aquatiques et terrestres. Les sections suivantes documentent les méthodes détaillées et les résultats de ces études. Des photos représentatives des habitats terrestres sont fournies à l'annexe B – journal photographique terrestre.

Tableau 2-1 : Résumé des études sur le terrain effectuées dans les deux zones d'étude

Type d'étude	Dates des études
Classification écologique des terres	27 août 2024
Inventaire des plantes, y compris les plantes rares et les plantes envahissantes et nocives	27 août 2024
Observations fortuites de la faune	27 août 2024
Évaluation de l'habitat aquatique ¹	Semaine du 22 juillet 2024; les 4 et 5 septembre 2024; le 23 octobre 2024
Évaluation des espèces en péril et de l'habitat faunique important	27 août 2024

2.2.1 Évaluation de l'habitat aquatique

Des études des communautés de poissons et de l'habitat aquatique ont été effectuées par le personnel de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région à la fin de juillet, au début de septembre et à la fin d'octobre 2024 afin de caractériser les fonctions et caractéristiques aquatiques du lit du lac dans la zone d'étude aquatique.

La communauté de poissons de la zone d'étude aquatique a été échantillonnée à l'aide d'un navire de recherche sur l'électropêche équipé d'une unité d'électropêche à courant continu Smith-Root Apex de 7,2 kilowatts. En raison des limites de profondeur de l'unité d'électropêche, un seul transect a été étudié dans une orientation nord-sud le long de la rive à chaque extrémité de la piste (c.-à-d. est et ouest). La vitesse du bateau a été

1. Des évaluations de l'habitat aquatique ont été réalisées sur le terrain par le personnel de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région.

maintenue constante et le temps d'échantillonnage pour chaque transect était d'environ 1 000 secondes. Les poissons capturés ont été placés temporairement dans un vivier à bord du navire de recherche pendant que chaque poisson était identifié à l'espèce et que des mesures de longueur et de poids étaient consignées. Tous les poissons capturés ont été relâchés vivants immédiatement après le processus.

Les données d'études de l'habitat aquatique ont été recueillies à l'aide d'un sonar remorqué pour balayer le lit du lac dans la zone d'étude aquatique. Les balayages sonar comprenaient des mesures de bathymétrie et de profondeur de l'eau, de dureté du fond (c.-à-d. décrivant la densité ou la pénétrabilité du substrat) et de l'abondance de végétation aquatique submergée (mesurée en pourcentage de biovolume). De plus, des échantillons choisis de sédiments ont été prélevés et analysés à des endroits représentatifs de la zone d'étude aquatique, de sorte qu'une couverture représentative de l'ensemble de la zone d'étude aquatique a été obtenue. Des échantillons choisis de sédiments ont été prélevés à l'aide d'une unité manuelle d'échantillonnage instantané Ponar en acier inoxydable. La composition du substrat à chaque emplacement a été caractérisée par le pourcentage de composition matérielle de l'échantillon, et cette information a ensuite été utilisée en vue d'extrapoler pour la zone d'étude aquatique plus large. Toutes les données sur l'habitat aquatique ont été téléchargées dans un logiciel privé basé sur le nuage et utilisées pour générer des cartes de la zone étudiée.

2.2.2 Inventaires terrestres sur le terrain

Les écologistes d'AECOM ont effectué une visite d'une journée le 27 août 2024 afin de mettre à jour les renseignements généraux sur les communautés végétales présentes dans la zone d'étude terrestre. Les sous-sections suivantes décrivent en détail les méthodes utilisées pour effectuer la visite du lieu d'août 2024 dans la zone d'étude terrestre. Des études des oiseaux migrateurs et des oiseaux nicheurs n'ont pas été effectuées parce que suffisamment d'information était disponible auprès de sources secondaires énumérées dans la **section 2.12.1** et d'études antérieures réalisées pour éclairer l'évaluation des effets nets sur l'environnement naturel de 2015 d'AECOM. Consultez la note d'analyse des écarts de 2024; fournie sous pli séparé, pour un résumé des études écologiques sur le terrain réalisées dans le cadre d'études antérieures qui chevauchent la zone d'étude terrestre (AECOM, 2024).

2.2.2.1 Classification écologique des terres

Les communautés végétales à l'intérieur de la zone d'étude terrestre ont été classées à l'aide du système de classification écologique des terres du sud de l'Ontario (Lee et coll., 1998), qui fournit une norme pour comparer des communautés végétales similaires dans l'ensemble de l'Ontario. Ce protocole classe les communautés végétales en complétant un inventaire de la végétation multicouche (couvert forestier,

sous-couvert forestier, couvre-sol). La cartographie précédente de la classification écologique des terres réalisée par AECOM en 2014 pour éclairer le rapport de AECOM de 2017 a été examinée et comparée aux conditions existantes de la zone d'étude terrestre. Un résumé des facteurs de perturbation, des conditions des communautés, de l'inventaire des plantes et des photographies représentatives a également été consigné pour chaque parcelle de végétation.

2.2.2.1.1 Sensibilité des communautés

La sensibilité des communautés végétales était fondée sur le calcul du coefficient moyen de conservatisme, de l'indice de qualité floristique et de l'indice d'humidité pour toutes les communautés végétales présentes dans la zone d'étude terrestre. Ces paramètres sont destinés à être utilisés ensemble pour attribuer le classement de sensibilité d'une communauté écologique en fonction de la composition des espèces végétales. Le classement ne vise pas à mesurer la valeur globale d'une communauté, mais reflète plutôt la sensibilité de la communauté aux perturbations en fonction du regroupement des plantes présentes au sein de la communauté.

■ Coefficient de conservatisme :

Les espèces végétales et la sensibilité des communautés ont été évaluées au moyen de l'application de valeurs de coefficient de conservatisme, attribuées à chaque espèce indigène dans le sud de l'Ontario (Oldham et coll., 1995). Ces valeurs vont de 0 (faible) à 10 (élevée) et l'occurrence d'espèces avec un coefficient de conservatisme de 9 ou 10 peut représenter de bons indicateurs de conditions non perturbées telles que les forêts matures, les tourbières minérotrophes ou les tourbières oligotrophes. Les valeurs générales de l'habitat associées aux valeurs du coefficient de conservatisme sont les suivantes :

- 0 à 3 : espèces présentes dans une grande variété de communautés, y compris des sites perturbés;
- 4 à 6 : espèces associées à une communauté spécifique, mais qui tolèrent des perturbations modérées;
- 7 à 8 : espèces associées à une communauté à un stade de succession avancé, tolérante aux perturbations mineures;
- 9 à 10 : espèces ayant un degré élevé de fidélité à une gamme étroite de paramètres synécologiques.

■ Indice de qualité floristique :

La qualité floristique d'une zone se reflète dans la valeur moyenne du coefficient de conservatisme. Par exemple, un ancien champ ou un boisé

pâturé aurait tendance à avoir une faible coefficiente moyenne du conservatisme; ces habitats sont dominés par des espèces opportunistes qui se trouvent dans un large éventail de conditions du site et qui tolèrent les perturbations. Une tourbière oligotrophe, une prairie ou une forêt intacte aurait une valeur plus élevée, reflétant les besoins particuliers de nombreuses espèces en matière d'habitat et un état généralement non perturbé. L'interprétation des valeurs de l'indice de qualité floristique est la suivante :

- 1 à 19 : faible qualité végétative;
- 20 à 35 : qualité végétative élevée;
- Plus de 35 : qualité de l'espace naturel.

Tout au long du rapport, la référence aux communautés végétales comme étant de faible qualité végétative est basée sur le résultat de l'indice de qualité floristique.

■ **Coefficient d'humidité :**

Toutes les plantes du sud de l'Ontario se sont vu attribuer une catégorie de milieux humides, en fonction des désignations élaborées pour être utilisées par le Fish and Wildlife Service des États-Unis. Les plantes sont désignées dans les catégories suivantes :

- Terres humides strictes : se trouvent presque toujours dans les milieux humides dans des conditions naturelles (probabilité estimée à plus de 99 %);
- Terres humides facultatives : se trouvent habituellement dans les milieux humides, mais on les trouve parfois dans des milieux non humides (probabilité estimée de 67 % à 99 %);
- Facultatifs : tout aussi susceptibles de se produire dans des milieux humides ou non des milieux humides (probabilité estimée de 34 % à 66 %);
- Hautes terres facultatives : sont trouvées occasionnellement dans les milieux humides, mais se produisent habituellement dans des milieux non humides (probabilité estimée de 1 % à 33 %);
- Hautes terres : ne sont presque jamais présentes dans les milieux humides dans des conditions naturelles (probabilité estimée à moins de 1 %).

- Chacune des catégories de milieux humides ci-dessus s'est vu attribuer une valeur numérique pour faciliter la quantification de l'indice d'humidité.

2.2.2.2 Observations fortuites de la faune

Les écologistes d'AECOM ont documenté des observations fortuites de la faune et ont identifié les conditions d'habitat faunique préférées au cours de la visite du lieu d'août 2024 dans la zone d'étude terrestre. Les observations fortuites de la faune comprenaient des observations d'animaux sauvages, des traces, des excréments et toute autre activité de la faune.

2.3 Évaluation de l'habitat faunique important

Les annexes des critères relatifs à l'habitat faunique important pour l'écorégion 7E (ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 2015) contiennent de l'information et des critères pour déterminer les habitats fauniques importants, qui sont définis comme des zones qui présentent des caractéristiques et des fonctions écologiques importantes qui soutiennent des populations durables de plantes, de la faune et d'autres organismes dans cette écorégion. L'habitat faunique important est généralement caractérisé dans les cinq catégories suivantes :

- Zones de rassemblement saisonnier;
- Communautés végétales rares;
- Habitats spécialisés pour la faune;
- Habitats d'espèces dont la conservation est préoccupante;
- Corridors de déplacement des animaux.

Des données sur le terrain, comme les conditions générales de l'habitat et les caractéristiques de l'habitat, ont été recueillies afin de déterminer la présence d'un habitat faunique important dans les zones d'étude aquatique et terrestre en fonction des critères relatifs à l'habitat désignés dans les annexes des critères relatifs à l'habitat faunique important pour l'écorégion 7E (ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 2015).

Selon le Manuel de référence sur le patrimoine naturel (ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 2010), qui fournit une orientation technique pour la mise en œuvre des politiques sur le patrimoine naturel de la Déclaration provinciale sur la planification (2024), l'habitat faunique important comprend l'habitat d'espèces dont la conservation est préoccupante, notamment les suivantes :

- Espèces dont le classement sous-national a été attribué par le Centre d'information sur le patrimoine naturel comme S1 (gravement en péril), S2 (en péril) ou S3 (vulnérables);
- Espèces inscrites comme espèces dont la conservation est préoccupante en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*; et,
- Espèces désignées comme étant en voie de disparition ou menacées à l'échelle nationale par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, qui ne sont pas protégées en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Bien que les espèces dont la conservation est préoccupante ne bénéficient pas d'une protection juridique en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*, elles peuvent bénéficier d'une protection en vertu de la Déclaration provinciale sur la planification (2024), de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* et d'autres documents de planification. Un examen préliminaire des espèces dont la conservation est préoccupante a été effectué conformément à la **section 2.4** ci-dessous.

2.4 Examen préliminaire de l'habitat des espèces en péril

Une attention particulière a été accordée à l'identification de toute espèce dont la conservation est préoccupante ou espèce en péril à l'intérieur ou à proximité des zones d'étude aquatique et terrestre. Les espèces en péril comprennent les espèces qui sont inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées sur la liste des espèces en péril en Ontario et qui bénéficient d'une protection individuelle et d'un habitat en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*.

La *Loi sur les espèces en péril* (2002) s'applique aux espèces terrestres inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées à l'annexe 1 lorsqu'elles se trouvent sur des terres fédérales ou des terres assujetties à l'approbation fédérale, ou aux espèces d'oiseaux qui sont également protégées en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. La *Loi sur les espèces en péril* (2002) s'applique également à toutes les espèces aquatiques inscrites comme

étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées à l'annexe et se trouvent dans toutes les parties des océans, des lacs, des rivières et des cours d'eau du Canada.

Des examens documentaires préalables de l'habitat des espèces dont la conservation est préoccupante et des espèces en péril ont été effectués à l'aide des sources énumérées à la **section 2.1** dans les zones d'étude aquatique et terrestre. Les espèces en péril et les espèces dont la conservation est préoccupante dont les aires de répartition chevauchent les deux zones d'étude ou dont l'occurrence récente a été consignée dans les deux zones d'étude ont été identifiées, puis examinées en fonction de la probabilité d'occurrence dans les zones d'étude. Pour ce faire, on a comparé leurs besoins en matière d'habitat aux conditions sur le site déterminé par l'examen des renseignements généraux (**section 2.1**) et la visite du lieu d'août 2024 (**section 2.2**). Le potentiel de présence de l'espèce dans les zones d'étude aquatique et terrestre a été déterminé par l'évaluation d'une probabilité de présence pour laquelle les classements suivants ont été appliqués :

- **Probabilité faible** : aucun habitat convenable pour l'espèce et aucune présence de l'espèce n'a été observée accidentellement dans le cadre d'une évaluation sur le terrain dans les zones d'étude, mais il existe une mention connue de l'espèce dans la zone générale;
- **Probabilité moyenne** : habitat potentiellement convenable d'espèces en péril ou d'espèces dont la conservation est préoccupante identifié dans les zones d'étude, mais aucune présence de l'espèce n'a été observée accidentellement dans le cadre d'une évaluation sur le terrain, bien qu'il y ait une mention d'espèce connue dans la zone générale; et,
- **Probabilité élevée** : habitat de bonne qualité pour les espèces en péril ou les espèces dont la conservation est préoccupante identifié dans les zones d'étude et mention d'espèces connues dans la zone d'étude (soit au moyen de l'évaluation actuelle sur le terrain ou de renseignements généraux).

3. Conditions actuelles

Les conditions existantes du milieu naturel, qui ont été déterminées au moyen d'un examen des renseignements généraux et d'études sur le terrain, sont résumées ci-dessous.

3.1 Caractéristiques du patrimoine naturel

Les zones et les caractéristiques naturelles identifiées pour la protection dans la Déclaration provinciale sur la planification (2024) et d'autres lois sont collectivement appelées « caractéristiques du patrimoine naturel »; elles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les terres humides importantes, les boisés importants, les zones importantes sur le plan environnemental et les zones d'intérêt naturel et scientifique, et peuvent être identifiées par différentes autorités en matière de planification (c.-à-d. province, municipalité, office de protection de la nature). Les terres humides importantes et les zones d'intérêt naturel et scientifique sont évaluées, et l'importance (c.-à-d. l'importance provinciale, locale ou régionale) est déterminée par le ministère des Richesses naturelles à l'échelle provinciale.

Les caractéristiques du patrimoine naturel désignées qui se trouvent à l'intérieur et à proximité des zones d'étude aquatique et terrestre, tels qu'identifiés dans le cadre de l'examen des renseignements généraux, sont illustrés à la **figure 2A – Annexe A**.

Certaines parties de la zone d'étude terrestre se trouvent dans la zone d'importance environnementale de la plage de Hanlan's Point désignée par la Ville de Toronto, et dans la zone d'intérêt naturel et scientifique candidate des îles de Toronto. La zone d'intérêt naturel et scientifique candidate comprend la plage de Hanlan's Point, l'île Mugg et d'autres parties des îles de Toronto.

Aucune terre humide d'importance provinciale ne chevauche la zone d'étude terrestre, mais le complexe de terres humides côtières d'importance provinciale des îles de Toronto est situé à environ 370 mètres au sud de la zone d'étude terrestre dans la zone d'importance environnementale de la plage de Hanlan's Point. Aucun boisé ou vallée important n'a été identifié dans la zone d'étude terrestre.

3.2 Domaines de compétences

Les zones d'étude aquatique et terrestre s'inscrivent dans les domaines de compétences des municipalités et des offices de protection de la nature, comme il est décrit ci-dessous.

3.2.1 Zone réglementée de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région

Les zones d'étude terrestre et aquatique sont situées dans la zone de contrôle du secteur riverain de Toronto et les projets dans cette zone sont exemptés du processus d'approbation réglementaire de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région. Par conséquent, un permis en vertu du Règlement de l'Ontario 41/24 n'est pas requis. Toutefois, en l'absence d'un processus officiel de délivrance de permis, le promoteur peut demander volontairement à l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région d'examiner et de commenter les activités de conception détaillée liées aux activités de construction, d'entretien ou d'urgence du projet dans ces zones le long de la rive.

3.2.2 Ville de Toronto

Selon la carte 18 du plan d'utilisation des terres du plan officiel de la Ville de Toronto (Ville de Toronto, 2024a), la zone d'étude terrestre fait partie des désignations d'utilisation du sol suivantes : Espaces et parcs naturels (Ville de Toronto, 2024c). Ce qui suit identifie les domaines de compétences relatifs au patrimoine naturel de la Ville de Toronto qui chevauchent la zone d'étude terrestre.

3.2.2.1 Plan officiel de la Ville de Toronto, 2024 – Système du patrimoine naturel

Selon la cartographie interactive – Système du patrimoine naturel de la Ville de Toronto (Ville de Toronto, 2024b), la zone d'étude chevauche des parties du système du patrimoine naturel de Toronto. Ce système du patrimoine naturel comprend un certain nombre de caractéristiques du patrimoine naturel, qui comprennent des parties de la zone d'intérêt naturel et scientifique des îles de Toronto, de la zone d'importance environnementale de la plage Hanlan et du complexe de terres humides côtières d'importance provinciale des îles de Toronto. Le système du patrimoine naturel contient également les rives et l'écosystème riverain adjacent du lac Ontario, qui s'applique à toutes les zones riveraines des zones d'étude. La majorité de ces caractéristiques du patrimoine naturel se trouvent dans la partie sud-ouest de la zone d'étude, comme on peut le voir à la **figure 2A – Annexe A**. Conformément au **Tableau 1-1**, la section 3.4

et les politiques 3.4.1, 3.4.3, 3.4.11, 3.4.13, 3.4.14, 3.4.15, 3.4.16 et 3.4.17 du Plan officiel de la Ville de Toronto (Ville de Toronto, 2024a) s'appliquent aux caractéristiques du patrimoine naturel repérées dans les zones d'étude terrestre et aquatique. Tout au long du présent rapport d'étude, les impacts sur les caractéristiques du patrimoine naturel désignées sont évalués et des mesures visant à atténuer, améliorer ou restaurer la fonction écologique sont recommandées chaque fois que cela est possible.

3.2.2.2 Zones importantes sur le plan environnemental de la Ville de Toronto

Les zones d'importance environnementale identifiées dans le plan officiel de la Ville de Toronto sont désignées par la Ville de Toronto, forment des parties du système du patrimoine naturel de la Ville et comprennent des zones du patrimoine naturel qui sont particulièrement importantes (à l'échelle locale ou régionale), qui nécessitent une protection supplémentaire pour conserver leurs qualités et fonctions écologiques importantes. La zone d'importance environnementale de la plage Hanlan se compose de dunes ouvertes, de dunes de fourrés, de plages et de marécages de fourrés et a une superficie d'environ 27 hectares. C'est le meilleur exemple de formation de plages et de dunes créant la partie incurvée de la flèche principale composant les îles originales de Toronto. Elle contient 43 espèces de flore importantes et 12 communautés végétales (Ville de Toronto, 2012). Les infrastructures nouvelles ou en expansion devraient être évitées dans ces zones, à moins qu'il n'y ait pas d'autre solution raisonnable, que les impacts soient atténués et que les caractéristiques du patrimoine naturel soient restaurés ou améliorés dans la mesure du possible conformément à la section 14 du Plan officiel de la Ville de Toronto (Ville de Toronto, 2024a).

3.2.2.3 Règlement sur la protection des ravins et des éléments topographiques naturels de la Ville de Toronto

Les zones d'étude terrestre et aquatique se trouvent à l'extérieur de la zone visée par le Règlement sur la protection des ravins et des éléments topographiques naturels de la Ville de Toronto. Ce règlement s'applique aux autres terres des îles Toronto, comme le montre la **figure 2A – Annexe A**.

3.3 Environnement aquatique

3.3.1 Données de base

La zone d'étude aquatique (**figure A1 – annexe A**) est située dans le lac Ontario, englobant des parties du port de Toronto, et est cartographiée dans le bassin hydrographique tertiaire du littoral ouest du lac Ontario (ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 2023b) et la zone de gestion des pêches 20 du ministère des Richesses naturelles (lac Ontario) (ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 2022).

Les études antérieures n'ont pas mesuré l'abondance globale de la végétation dans la zone d'étude aquatique; toutefois, quatre espèces de végétation aquatique ont déjà été observées dans la zone à l'extrémité est de la piste : le myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), le cabomba de Caroline (*Cabomba caroliniana*), l'élodée du Canada (*Elodea Canadensis*) et la cornifle nageante (*Certophyllum demersum*) (AECOM, 2017, Morrison Hershfield, 2024). Le myriophylle en épi et le cabomba de Caroline sont tous deux considérés comme des plantes aquatiques envahissantes en Ontario.

Selon la base de données des zones de ressources aquatiques (Information géospatiale de l'Ontario, 2024b; Morrison Hershfield, 2024), la zone d'étude aquatique est classée comme ayant un régime thermique d'eau froide qui soutient une communauté mixte d'espèces de poissons migrateurs et résidents. Le Tableau 3-1 présente une liste des espèces de poissons générées par les sources de données de base et susceptible d'être présentes dans la zone d'étude aquatique.

Tableau 3-1 : Données sur les communautés de poissons à proximité de la zone d'étude aquatique

Nom commun	Nom scientifique	Situation relativement à la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition	Situation relativement à la Loi sur les espèces en péril de 2003
Gaspereau	<i>Alosa pseudoharengus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Anguille d'Amérique	<i>Anguilla rostrata</i>	En voie de disparition	Pas sur la liste de l'annexe 1
Saumon atlantique (population du lac Ontario)	<i>Salmo salar</i>	Pas en péril	Disparue du pays
Crapet noir	<i>Pomoxis nigromaculatus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Naseux noir	<i>Rhinichthys atratulus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Museau noir	<i>Notropis heterolepis</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Crapet arlequin	<i>Lepomis macrochirus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Ventre-pourri	<i>Pimephales notatus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Poisson-castor	<i>Amia calva</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Crayon d'argent	<i>Labidesthes sicculus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Épinoche à cinq épines	<i>Culaea inconstans</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Omble de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Barbotte brune	<i>Ameiurus nebulosus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Truite brune	<i>Salmo trutta</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Umbre de vase	<i>Umbra limi</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Roule-caillou	<i>Campostoma anomalum</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Barbue de rivière	<i>Ictalurus punctatus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Saumon chinook	<i>Oncorhynchus tshawytscha</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Saumon coho	<i>Oncorhynchus kisutch</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1

Nom commun	Nom scientifique	Situation relativement à la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition	Situation relativement à la Loi sur les espèces en péril de 2003
Méné à nageoires rouges	<i>Luxilus cornutus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Méné de lac	<i>Semotilus atromaculatus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Méné émeraude	<i>Notropis atherinoides</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Dard barré	<i>Etheostoma flabellare</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Tête-de-boule	<i>Pimephales promelas</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Malachigan d'eau douce	<i>Aplodinotus grunniens</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Alose à gésier	<i>Dorosoma cepedianum</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Méné jaune	<i>Notemigonus crysoleucas</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Cyprin doré	<i>Carassius auratus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Crapet vert	<i>Lepomis cyanellus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Raseux-de-terre noir	<i>Etheostoma nigrum</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Méné de lac	<i>Couesius plumbeus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Touladi	<i>Salvelinus namaycush</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Grand corégone (population du lac Ontario)	<i>Coregonus clupeaformis</i>	Pas en péril –	Pas sur la liste de l'annexe 1
Achigan à grande bouche	<i>Micropterus salmoides</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Fouille-roche zébré	<i>Percina caprodes</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Naseux des rapides	<i>Rhinichthys cataractae</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Lépisosté osseux	<i>Lepisosteus osseus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Meunier rouge	<i>Catostomus catostomus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Méné pâle	<i>Notropis volucellus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Chabot tacheté	<i>Cottus bairdii</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1

Nom commun	Nom scientifique	Situation relativement à la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition	Situation relativement à la Loi sur les espèces en péril de 2003
Maskinongé	<i>Esox masquinongy</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Naseux perlé du Nord	<i>Margariscus margarita</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Grand brochet	<i>Esox lucius</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Crapet-soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Éperlan arc-en-ciel	<i>Osmerus mordax</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Méné bâton	<i>Nocomis micropogon</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Crapet de roche	<i>Ambloplites rupestris</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Gobie à taches noires	<i>Neogobius melanostomus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Ménomini rond	<i>Prosopium cylindraceum</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Méné paille	<i>Notropis stramineus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Chevalier rouge	<i>Moxostoma macrolepidotum</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Chabot visqueux	<i>Cottus cognatus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Achigan à petite bouche	<i>Micropterus dolomieu</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Méné bleu	<i>Cyprinella spiloptera</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Queue à tache noire	<i>Notropis hudsonius</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Dard tesselé	<i>Etheostoma olmstedii</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Épinoche à trois épines	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Perche-truite	<i>Percopsis omiscomaycus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Doré jaune	<i>Sander vitreus</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Bar blanc	<i>Morone chrysops</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1

Nom commun	Nom scientifique	Situation relativement à la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition	Situation relativement à la Loi sur les espèces en péril de 2003
Baret	<i>Morone americana</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Meunier noir	<i>Catostomus commersonii</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1
Perchaude	<i>Perca flavescens</i>	Pas en péril	Pas sur la liste de l'annexe 1

De plus, les mentions de deux espèces aquatiques en péril, l'une désignée comme étant en voie de disparition à l'échelle provinciale et l'autre désignée comme étant en voie de disparition à l'échelle provinciale et fédérale, ont été identifiées par un examen du contexte comme ayant le potentiel d'être présentes dans la zone d'étude aquatique (**Tableau 3-2**).

Une étude antérieure dont il est question dans la note d'analyse des écarts de 2024 (AECOM, 2024) a noté qu'un habitat convenable pour le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*), une espèce en péril inscrite aux niveaux fédéral et provincial, pourrait exister dans la zone d'étude aquatique d'après le substrat de sable identifié dans les limites de cette étude. Il a également été noté que le dard de sable n'a pas été identifié lors des études sur le terrain et qu'il n'existe aucune mention antérieure de la présence de l'espèce dans la région. La seule population connue dans le lac Ontario est la population du lac West dans la baie de Quinte, qui est génétiquement distincte de la population du sud-ouest de l'Ontario, la seule autre population connue de dard de sable en Ontario. Étant donné qu'il n'existe aucune mention de cette espèce dans la zone d'étude aquatique actuelle et qu'aucun signe antérieur de cette espèce n'a été observé dans la zone, il est peu probable que le dard de sable puisse utiliser l'habitat dans la zone d'étude aquatique et, par conséquent, cette espèce a été exclue de la présente étude.

Une autre étude dont il est question dans la note d'analyse des écarts de 2024 (AECOM, 2024) a identifié la ligumie pointue (*Sagittunio nasutus*) et la lamproie argentée (*Ichthyomyzon unicuspis*), qui sont toutes deux des espèces en péril inscrites aux niveaux fédéral et provincial, comme étant potentiellement présentes à proximité de l'emplacement de ce projet le long du littoral des îles de Toronto. Il a été noté dans cette étude qu'aucune observation ou mention antérieure de la ligumie pointue ou de la lamproie argentée n'a été relevée dans les limites de cette étude. Étant donné qu'il n'existe aucune mention de ces espèces dans la zone d'étude aquatique actuelle et qu'aucune mention antérieure n'a été observé à proximité, il est peu probable que la ligumie pointue ou la lamproie argentée puissent utiliser l'habitat dans la zone d'étude aquatique et, par conséquent, ces espèces ont été exclues de la présente étude.

Tableau 3-2 : Mentions d'espèces aquatiques en péril à proximité de la zone d'étude aquatique

Nom commun	Nom scientifique	Situation relativement à la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition	Situation relativement à la Loi sur les espèces en péril de 2003	Source
Anguille d'Amérique	<i>Anguilla rostrata</i>	En voie de disparition	Pas sur la liste de l'annexe 1	Centre d'information sur le patrimoine naturel, Office de protection de la nature de Toronto et de la région, Information géospatiale de l'Ontario
Cisco à museau court	<i>Coregonus reighardi</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	Pêches et Océans Canada

3.3.2 Résultats des études sur le terrain

3.3.2.1 Zone d'étude aquatique – Est

La zone extracôtère entourant l'extrémité est de la piste était généralement peu profonde (0 à 5,5 mètres) et avait un fond plus graduellement incliné le long du côté nord, avec un fond plus profond et plus fortement incliné sur les côtés est (0 à 8,5 mètres) et sud (0 à 9,1 mètres) respectivement (**figure 3A-1 – annexe A**). Le côté sud était généralement la section la plus fortement inclinée avec les profondeurs d'eau les plus profondes enregistrées à l'intérieur de la zone d'étude aquatique.

Une distribution hétérogène de la dureté de fond a été observée avec une dureté généralement plus élevée sur les côtés est et sud de la piste, et une zone sensiblement plus grande de fond plus mou le long du côté nord de la piste (**figure 3A-2 – annexe A**). La composition du substrat, échantillonnée à huit endroits représentatifs à l'extrémité est de la zone d'étude aquatique, se composait de 95 % de limon et de 5 % de sable, avec une petite superficie composée de 90 % de limon et de 10 % de sable le long du coin sud-ouest de la piste (**figure 3A-3 – annexe A**). Les résultats de l'échantillonnage du substrat de juillet 2024 pour cet emplacement différaient de ceux recensés par AECOM, 2017, dans lesquels le substrat dominant observé était du sable, d'après 29 sites d'échantillonnage intermittent étudiés à l'aide de plongeurs (AECOM, 2017, Morrison Hershfield, 2024). Compte tenu de l'intervalle de sept ans entre les événements d'échantillonnage, il est possible que la composition du substrat dans la zone au large de l'extrémité est de la piste ait changé en raison d'une sédimentation accrue dans l'arrière-port. Comme les particules de la taille d'un limon sont plus susceptibles d'être transportées sous forme de solides en suspension, les apports

d'eau trouble dans l'arrière-port, au cours des sept années précédentes, pourraient avoir modifié la composition du fond dans la zone d'étude aquatique à l'extrémité est de la piste.

L'abondance de la végétation était la plus élevée du côté nord et dans le coin sud-ouest de la piste, respectivement, avec moins d'abondance généralement à l'extérieur de l'extrémité est de la piste (**figure 3A-4 – annexe A**). De petites poches de végétation dont l'abondance est élevée (c.-à-d. 50 à 75 % de biovolume) ont été localisées au hasard le long des côtés nord et sud, avec plusieurs poches de végétation particulièrement denses (c.-à-d. 75 à 100 % de biovolume) près du rivage le long du côté nord de la piste. L'abondance de végétation à l'extrémité est de la piste était concentrée à moins de 15,0 mètres du brise-lames existant. Au-delà de cette limite (c.-à-d. 15,0 mètres), l'abondance de la végétation chute considérablement à près de zéro.

L'échantillonnage des communautés de poissons effectué à la fin de juillet 2024 dans la zone d'étude aquatique le long de la rive à l'extrémité est de la piste a permis de capturer une épinoche à trois épines (*Gasterosteus aculeatus*) (B. Coey, communication sur le projet, 29 juillet 2024). Au cours de l'échantillonnage des communautés de poissons effectué à la fin d'octobre 2024 dans la même zone, 21 épinoches à trois épines, sept barbottes brunes (*Ameiurus nebulosus*), six gaspareaux (*Alosa pseudoharengus*), cinq crayons d'argent (*Labidesthes sicculus*), deux grands brochets (*Esox Lucius*) et un éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) ont été capturés (B. Coey, communication sur le projet, 28 octobre 2024). Bien que les études antérieures n'aient pas effectué d'échantillonnage de communautés de poissons dans la zone d'étude aquatique, ces études ont noté que la disponibilité et la diversité du couvert pour le refuge, et les sources de nourriture potentielles fournies par la végétation aquatique dans la zone d'étude aquatique à l'extrémité est de la piste fournissent probablement un habitat d'utilisation générale non limitatif (p. ex. alimentation, déplacements, refuge) pour les espèces de poissons connues dans le port de Toronto (**Tableau 3-1**; AECOM, 2017, Morrison Hershfield, 2024).

3.3.2.2 Zone d'étude aquatique – Ouest

La zone extracôtère entourant l'extrémité ouest de la piste était généralement peu profonde (0 à 2,5 mètres) avec un fond graduellement incliné jusqu'à environ 30,0 mètres au large. Au-delà de 30,0 mètres au large, la profondeur augmente plus rapidement avec un fond plus fortement incliné (**figure 3A-1 – annexe A**). On a noté que la pente et la profondeur du fond étaient les plus élevées dans le coin nord-ouest (0 à 7,9 mètres) avec une réduction progressive de la pente et de la profondeur de l'eau vers le coin sud-ouest (0 à 5,8 mètres).

Une distribution hétérogène de dureté a été observée avec un fond globalement modérément dur dans toute la zone d'étude aquatique à l'extrémité ouest de la piste, avec de nombreuses inclusions de fond plus dur au hasard situées partout (**figure 3A-2 – annexe A**). Aucun modèle ou tendance discernable en matière de dureté n'était apparent en fonction des données disponibles. La composition du substrat, échantillonnée à trois endroits représentatifs à l'extrémité ouest de la zone d'étude aquatique, était uniformément dominée par le sable (**figure 3A-3 – annexe A**). Des études antérieures menées dans la zone d'étude aquatique à l'extrémité ouest de la piste ont également permis de déterminer que la composition du substrat dans cette zone était principalement du sable, d'après 34 sites d'échantillonnage distincts relevés par des plongeurs (AECOM, 2017, Morrison Hershfield, 2024).

La végétation était en grande partie absente (c.-à-d. abondance égale ou proche de zéro) dans la majeure partie de la zone d'étude aquatique à l'extrémité ouest de la piste; cependant, quelques petites poches d'abondance légèrement plus élevée ont été notées, concentrées dans une ligne et orientées du nord au sud, à environ 40,0 mètres au large (**figure 3A-4 – Annexe A**). Une concentration supplémentaire de végétation, également d'abondance relativement faible (environ 15 à 20 %), a été consignée le long de la rive au large du coin sud-est de la piste. Les observations de l'abondance de la végétation recueillies en juillet 2024 concordent avec les études antérieures de la région (AECOM, 2017, Morrison Hershfield, 2024).

L'échantillonnage des communautés de poissons effectué à la fin de juillet 2024 dans la zone d'étude aquatique le long de la rive à l'extrémité ouest de la piste a permis de capturer deux gaspareaux et un méné émeraude (*Notropis atherinoides*; B. Coey, communication personnelle, 29 juillet 2024). Au cours de l'échantillonnage des communautés de poissons effectué à la fin octobre 2024 dans la même zone, quatre épinoches à trois épines, trois gaspareaux et un éperlan arc-en-ciel ont été capturés (B. Coey, communication personnelle, 28 octobre 2024). Des études antérieures n'ont pas effectué d'échantillonnage de communautés de poissons dans la zone d'étude aquatique à l'extrémité ouest de la piste, mais ont néanmoins conclu que cette zone pourrait fournir un habitat non limitatif du poisson en fonction du couvert limité et du substrat principalement sableux (AECOM 2017, Morrison Hershfield, 2024).

3.4 Végétation

3.4.1 Données de base

Les données de base ont compris un examen, en 2024, des dossiers du Centre d'information sur le patrimoine naturel, en plus des données de la classification écologique des terres précédemment observées par les écologistes d'AECOM, en 2014, lors d'inventaires sur le terrain afin d'éclairer l'évaluation des effets nets sur l'environnement naturel de 2015 d'AECOM (AECOM, 2015). Les plantes ont été identifiées par le personnel d'AECOM une fois l'étude terrestre sur le terrain de la piste est (octobre 2014) et l'étude terrestre sur le terrain de la piste ouest (octobre 2014).

3.4.1.1 Communautés végétales

Les résultats de l'examen de fond des sources secondaires de 2024 ont indiqué que la zone d'étude terrestre contenait des parties des dunes de la plage de Hanlan's Point qui commencent directement au sud de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto et s'étendent vers le sud jusqu'à la pointe Gibraltar (Service des loisirs et des parcs, Ville de Toronto, 2020). Le Centre d'information sur le patrimoine naturel a identifié les communautés végétales rares de type de savane de dunes de peupliers d'importance provinciale et de type caquillier édentulé sur plage de sable dans la grille de 1 kilomètre sur 1 kilomètre du Centre d'information sur le patrimoine naturel englobant la zone d'étude terrestre. Ces dunes sont uniques à l'échelle régionale et elles accueillent des graminées et des laiches rares à l'échelle provinciale et locale (Service des loisirs et des parcs, Ville de Toronto, 2020).

Lors de l'examen des données d'inventaires précédents sur le terrain, en 2014, AECOM a identifié les communautés végétales suivantes au sein de la classification écologique des terres dans la zone d'étude terrestre :

- Plage/bande minérale ouverte;
- Prairie d'ancien champ sec-humide;
- Fourrés minéraux et culturels; et
- Petite dune ouverte d'ammophile, de panic raide et d'andropogon.

La communauté de la dune ouverte d'ammophile, de panic érigé et de barbon à balais qui a été trouvée en 2014 était une communauté végétale rare à l'échelle provinciale avec un classement provincial de S2. En 2014, les écologistes d'AECOM n'ont pas trouvé les communautés végétales de type caquillier édentulé sur plage de sable et de type savane de dunes de peupliers dans la zone d'étude terrestre.

3.4.1.2 Plantes rares à l'échelle provinciale et régionale

Les mentions de plantes vulnérables à l'échelle provinciale et régionale susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude terrestre sont énumérées dans le **Tableau 3-3**. Les sources de renseignements généraux comprennent les résultats de la requête de 2024 relativement aux registres du Centre d'information sur le patrimoine naturel et les données antérieures consignées par les écologistes d'AECOM en 2014. Le classement S et le classement L pour chaque plante sont énumérés dans le **Tableau 3-3**; ils indiquent son niveau de vulnérabilité à l'échelle provinciale et régionale, respectivement. Le classement S est fourni par le système de classement provincial du patrimoine naturel utilisé par le Centre d'information sur le patrimoine naturel du ministère des Richesses naturelles dans le but d'établir les priorités de protection des espèces rares et des communautés naturelles. Comme mentionné à la **section 2.3** ci-dessus, les espèces dont le classement se situe de S1 à S3 sont considérées comme des espèces dont la conservation est préoccupante. De plus, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région a élaboré son propre système de notation et de classement pour toutes les espèces et communautés végétales de la région de Toronto. Il a été développé en raison de l'inquiétude suscitée par la disparition d'espèces communes et il s'agit d'une approche proactive conçue pour alerter les gestionnaires de la conservation des déclins et des pertes potentielles d'espèces locales à l'avenir. L'Office de protection de la nature de Toronto et de la région attribue des classements L aux espèces, alors qu'une espèce obtenant un classement L allant de L1 à L3 est considérée préoccupante pour la conservation à l'échelle régionale.

Tableau 3-3 : Mentions provinciales et régionales de plantes rares à proximité de la zone d'étude terrestre

Nom commun	Nom scientifique	Classement S ¹	Classement L de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région ²	Situation relativement à la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition	Situation selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada	Situation selon l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril	Source
Sanicle du Maryland	<i>Actaea racemosa</i>	S2	LX	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Linéaire du Canada	<i>Nutthallanthus canadensis</i>	S1	L2	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Sclérie verticillée	<i>Scleria verticillata</i>	S3	L2	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Souchet de Schweinitz	<i>Cyperus schweinitzii</i>	S3	L2	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Ammophile à ligule courte (ammophile)	<i>Calamagrostis breviligulata</i> ssp. <i>breviligulata</i>	S4	L2	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2014
Scirpe à soies longues	<i>Schoenoplectiella smithii</i>	S2S3	LX	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Lin intermédiaire	<i>Linum medium</i> var. <i>medium</i>	S3	LX	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Grande absinthe	<i>Artemisia campestris</i> ssp. <i>caudata</i>	S4S5	L2	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2014
Caquillier maritime	<i>Cakile edentula</i>	S4	L2	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2014
Gérardie à feuilles ténues (fausse digitale)	<i>Agalinis tenuifolia</i>	S4S5	L3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2014
Chien-dent à tiges rudes	<i>Elymus trachycaulus</i> ssp. <i>trachycaulus</i>	S5	L2	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2014
Panic érigé	<i>Panicum virgatum</i>	S4	L3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2014
Sporobole à fleurs cachées	<i>Sporobolus cryptandrus</i>	S4	L3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2014
Prêle panachée	<i>Equisetum variegatum</i> ssp. <i>variegatum</i>	S5	L4	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2014
Jonc de la Baltique	<i>Juncus balticus</i>	S5	L4	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2014
Élyme du Canada	<i>Elymus canadensis</i>	S5	L4	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2014
Calamagrostide du Canada (foin bleu)	<i>Calamagrostis canadensis</i>	S5	L4	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2014

Classement S¹ : Le système de classement provincial du patrimoine naturel (classement S provincial) est utilisé par le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) du MRNF pour établir les priorités de protection des espèces rares et des communautés naturelles. Les définitions de statuts suivants ont été tirées des définitions nationales et infranationales des statuts de conservation de NatureServe Explorer (2023) disponibles en suivant le lien [Conservation Status Categories | NatureServe Explorer](#) :

S1 Gravement en péril — Espèce à risque très élevé de disparition de la province ou du territoire en raison d'une aire de répartition très restreinte, d'un très petit nombre de populations ou de présences, de déclin très marqués, de menaces graves ou d'autres facteurs.

- S2

En péril — Risque élevé de disparition de la province ou du territoire en raison de l’aire de répartition restreinte, du nombre restreint de populations ou d’occurrences, de déclins marqués, de menaces graves ou d’autres facteurs.
- S3

Vulnérable — Vulnérable dans la province en raison d’une aire de répartition restreinte, d’un nombre relativement restreint de populations (souvent 80 individus ou moins), de déclins récents et généralisés ou d’autres facteurs qui rendent l’espèce vulnérable à la disparition.
- S4

Ne semble pas en péril — Peu fréquente, mais pas rare; certaines sont préoccupantes à long terme en raison de déclins ou d’autres facteurs.
- S5

Pas en péril — Commune, répandue et abondante dans la nation, l’État ou la province.
- SNR

Non classée — Statut de conservation de la province non encore évalué.
- SU

Inclassable — Actuellement inclassable en raison d’un manque d’information ou en raison d’informations substantiellement contradictoires sur le statut ou les tendances.
- SN

Sans objet — Un statut de conservation ne s’applique pas parce que l’espèce n’est pas une cible appropriée pour des activités de conservation.
- S#S#

Classement de l’aire de répartition — Un classement numérique de l’aire de répartition (p. ex. S2S3) est utilisé pour indiquer toute plage d’incertitude quant au statut de l’espèce ou de la communauté. Les plages ne peuvent pas sauter plus d’un classement (p. ex., SU est utilisé plutôt que S1S4).
- 2

Classement L de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région :

Basé sur la méthodologie du patrimoine naturel de NatureServe, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région a développé son propre système de notation et de classement pour toutes les espèces et communautés végétales identifiées dans la région de Toronto. Il a été développé en raison de l’inquiétude suscitée par la disparition d’espèces communes et il s’agit d’une approche proactive conçue pour alerter les gestionnaires de la conservation des déclins et des pertes potentielles d’espèces locales à l’avenir.
- L1 à L3

Espèce dont la conservation est préoccupante à l’échelle régionale.
- L4

Espèce dont la conservation est préoccupante en zone urbaine.
- L5

Espèce non préoccupante sur le plan de la conservation à l’heure actuelle.
- LX

Espèce disparue selon l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région.
- L+

Espèce introduite, non indigène selon l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région.

En 2014, la seule espèce dont la conservation est préoccupante observée dans la zone d'étude terrestre par AECOM était l'ammophile à ligule courte (*Calamagrostis breviligulata* ssp. *breviligulata*), également appelée ammophile, qui à l'époque avait un classement provincial S3 (actuellement classé S4 en 2024) et un classement local L2. Plusieurs grappes de cette espèce ont été trouvées à moins de 120 mètres de la piste existante (AECOM, 2015). Aucune autre espèce dont la conservation est préoccupante ou espèce en péril n'a été observée dans la zone d'étude terrestre en 2014.

3.4.2 Résultats de la visite de site de 2024

Le 27 août 2024, les écologistes d'AECOM ont procédé à la classification écologique des terres et à un inventaire des plantes connexe afin de mettre à jour l'évaluation précédente des communautés végétales dans la zone d'étude terrestre, y compris tout changement à la classification et aux limites des communautés végétales depuis la dernière visite d'AECOM sur le site en 2014. Les communautés végétales identifiées dans la classification écologique des terres et la délimitation sont illustrées à la **figure 4A – Annexe A**. Les descriptions mises à jour des communautés végétales basées sur la visite du lieu d'août 2024 sont présentées dans le **Tableau 3-4**. Les listes de la flore tirées de la visite du lieu d'août 2024 sont fournies à l'**annexe C**. Dans le cadre de la visite du lieu d'août 2024, une recherche de plantes rares a été effectuée, et aucune espèce dont la conservation est préoccupante ou espèce en péril n'a été identifié au sein de la zone d'étude terrestre.

On a observé pendant la visite du site d'août 2024 que la communauté végétale de dune ouverte d'ammophile, de panic érigé et de barbon à balais observée précédemment et rare à l'échelle provinciale a réussi dans la communauté végétale des dunes arborées de peupliers, qui est également rare à l'échelle provinciale, avec une classification provinciale de S1 et une classification locale de L2 de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région (Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2023a). On a observé pendant la visite du lieu d'août 2024 (ce qui confirme les observations de 2024) une importante population de graminées d'ammophile à ligule courte chevauchant de nouveau la frontière entre les communautés végétales des dunes arborées de peupliers et de la plage/bande minérale ouverte dans la zone d'étude terrestre. La communauté de la plage/bande minérale ouverte a été observée de nouveau en 2024 et a un classement local de L3 de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, mais n'est pas rare à l'échelle provinciale (Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2023a). Des fourrés minéraux et culturels et des prés culturels ont été observés directement à côté des pistes et consistaient en une végétation de croissance secondaire de faible qualité caractéristique des sites anthropiques fortement perturbés.

Au cours de la visite du site d'août 2024, 75 espèces de plantes vasculaires ont été recensées au total dans la zone d'étude terrestre. De ce nombre, 32 étaient des espèces indigènes, représentant 42 pour cent de la présence totale de végétation. De plus, 19 espèces envahissantes ont été identifiées dans la zone d'étude terrestre, y compris la salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*) et le chardon du Canada (*Cirsium arvense*).

.

Tableau 3-4 : Classification écologique des terres des communautés végétales dans la zone d'étude terrestre (120 mètres)

Code de CET	Classe ment S	Nom de la CET	Description de la communauté	Présence d'espèces végétales dont la conservation est préoccupante ou d'espèces en péril	Évaluation floristique
SDT1-1	S1	Dune arborée de peupliers	Cette communauté a déjà été identifiée comme étant la communauté végétale de la dune ouverte d'ammophile, de panic érigé et de barbon à balais en 2014, mais elle a depuis changé par succession naturelle pour devenir une dune arborée de peupliers. La dune arborée de peupliers est une communauté de dunes rare à l'échelle provinciale avec un classement provincial de S1 (ministère des Richesses naturelles, 2024). Le couvert forestier de la dune arborée de peupliers couvrait environ 25 % de la superficie et était principalement composée de jeunes peupliers deltoïdes (<i>Populus deltoides</i>) et d'acacia blanc (<i>Robinia pseudoacacia</i>). Une strate arbustive clairsemée était présente au sein de cette communauté, qui se composait de jeunes acacias blancs. La couche de végétation au sol couvrait plus de 60 % de la communauté et était composée d'ammophile à ligule courte (<i>Calamagrostis breviligulata</i> ssp. <i>breviligulata</i>) et d'armoise des champs (<i>Artemisia campestris</i>). De petites parcelles de végétation naturelle ont été observées à la limite nord de la dune à peupliers, près de l'extrémité ouest de la piste, entre une petite route et une pelouse bien entretenue. Cette zone était trop petite pour être délimitée comme communauté végétale en tant que telle, mais elle comptait une quantité importante d'asclépiade commune (<i>Asclepias syriaca</i>), sur laquelle un monarque adulte (<i>Danaus plexippus</i>) a été observé. Le monarque est une espèce dont la conservation est préoccupante.	Aucune espèce végétale en péril ou espèce dont la conservation est préoccupante n'a été observée dans cette communauté végétale. Deux espèces ayant un classement régional d'espèces dont la conservation est préoccupante selon l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région ont été observées dans cette communauté. Ces espèces comprenaient l'ammophile à ligule courte (L2) et la gérardie à petites feuilles (<i>Agalinis tenuifolia</i>; L3). Une espèce classée comme espèce dont la conservation est préoccupante en zone urbaine de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, l'élyme du Canada (L4), a été observée dans cette communauté.	Coefficient de conservatisme : 4,857 Coefficient d'humidité : 1.13 Espèces indigènes (%) : 60 Espèces non indigènes (%) : 40 Indice de qualité floristique : 18,81 (faible qualité végétative)
BBO1	SNA	Plage/bande minérale ouverte	Cette communauté était peu végétalisée, n'ayant pas de couvert forestier, contenant moins de 10 % de couverture de saule à feuilles exiguës (<i>Salix exigua</i>) dans sa couche arbustive, et d'euphorbe maculée (<i>Euphorbia maculata</i>), d'ammophile à ligule courte et d'armoise des champs dans sa strate herbacée.	Aucune espèce végétale en péril ou espèce dont la conservation est préoccupante n'a été observée dans cette communauté végétale. Deux espèces ayant un classement régional d'espèces dont la conservation est préoccupante selon l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région ont été observées dans cette communauté. Ces espèces comprenaient le caquillier édentulé (L2) et l'ammophile à ligule courte (L2).	Coefficient de conservatisme : 5,375 Coefficient d'humidité : 1.571 Espèces indigènes (%) : 56 Espèces non indigènes (%) : 44 Indice de qualité floristique : 16,13 (faible qualité végétative)
CUT1-Ga (adjacent à la piste ouest)	SNA	Fourré à feuilles caduques de saules culturels	Cette communauté végétale était située sur le bord ouest de la piste existante, poussant partiellement sur l'enrochement. Cette communauté végétale est caractéristique des sites perturbés par l'activité humaine. Cette communauté n'avait pas de couvert forestier, mais avait une couche arbustive développée avec plus de 60 % de couverture de la zone. Les espèces de cette couche comprenaient principalement le saule à feuilles exiguës, le peuplier et la vigne des rivages (<i>Vitis riparia</i>). La strate herbacée au sein de cette communauté était clairsemée (moins de 10 % de couverture), contenant principalement de la verge d'or haute (<i>Solidago altissima</i>), de la carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>) et de la chicorée sauvage (<i>Cichorium intybus</i>).	Aucune espèce végétale en péril ou espèce dont la conservation est préoccupante, ni aucune espèce végétale rare à l'échelle régionale, n'a été observée dans cette communauté végétale.	Coefficient de conservatisme : 2,143 Coefficient d'humidité : 0.75 Espèces indigènes (%) : 57 Espèces non indigènes (%) : 43 Indice de qualité floristique : 6,06 (faible qualité végétative)

Code de CET	Classement S	Nom de la CET	Description de la communauté	Présence d'espèces végétales dont la conservation est préoccupante ou d'espèces en péril	Évaluation floristique
CUT1-Gb (adjacent à la piste est)	SNA	Fourré à feuilles caduques de saules culturels	Cette communauté était située sur les bords nord et sud de la piste est, le long de l'enrochement au bord de l'eau. Cette communauté végétale est caractéristique des sites perturbés par l'activité humaine. On a vu le personnel de l'aéroport couper une partie de la végétation sur ce site au cours de la visite du lieu d'août 2024. Aucun couvert forestier n'était présent au sein de cette communauté. La couche arbustive développée (couvert de plus de 25 %) était composée de saule à feuilles exiguës, de cornouiller stolonifère (<i>Cornus sericea</i>) et de peuplier deltoïde. La strate herbacée se composait d'espèces d'armoise (<i>Artemisia sp.</i>), de potentille ansérine (<i>Potentilla anserina</i>) et de la verge d'or haute.	Aucune espèce végétale en péril ou espèce dont la conservation est préoccupante, ni aucune espèce végétale rare à l'échelle régionale, n'a été observée dans cette communauté végétale.	Coefficient de conservatisme : 2,46 Coefficient d'humidité : 1.68 Espèces indigènes (%) : 36 Espèces non indigènes (%) : 64 Indice de qualité floristique : 9,21 (faible qualité végétative)
CUM1a	SNA	Pré culturel minéral sur berme de sable	Cette communauté n'avait pas de couvert forestier et une couche arbustive clairsemée (moins de 10 % de couverture) composée de peuplier deltoïde et de saule à feuilles exiguës. La strate herbacée de cette communauté comprenait principalement des espèces d'armoise (<i>Artemisia sp.</i>), de plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) et d'orpin âcre (<i>Sedum acre</i>).	Aucune espèce végétale en péril ou espèce dont la conservation est préoccupante, ni aucune espèce végétale rare à l'échelle régionale, n'a été observée dans cette communauté végétale. Une espèce classée comme espèce dont la conservation est préoccupante en zone urbaine de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, le jonc de la Baltique (L4), a été observée dans cette communauté.	Coefficient de conservatisme : 2,857 Coefficient d'humidité : 1.26 Espèces indigènes (%) : 44 Espèces non indigènes (%) : 56 Indice de qualité floristique : 8,08 (faible qualité végétative)
CUH dans le parc des Îles de Toronto	SNA	Haie culturelle	Cette communauté végétale était fortement gérée et ne comprenait qu'un couvert forestier de pins noirs d'Autriche (<i>Pinus nigra</i>), de peupliers deltoïdes et de saules pleureurs (<i>Salix babylonica</i>) poussant sur une pelouse bien entretenue.	Aucune espèce végétale en péril ou espèce dont la conservation est préoccupante, ni aucune espèce végétale rare à l'échelle régionale, n'a été observée dans cette communauté végétale.	Coefficient de conservatisme : 4 Coefficient d'humidité : 2,5 Espèces indigènes (%) : 33 Espèces non indigènes (%) : 67 Indice de qualité floristique : 4 (faible qualité végétative)
CUW1 dans le parc des îles de Toronto	SNA	Forêt culturelle minérale	Cette communauté avait un couvert forestier développé de plus de 25 % de couverture composée de saule pleureur, d'épinette de Norvège (<i>Picea abies</i>), d'épinette blanche (<i>Picea glauca</i>) et d'acacias blancs. La strate arbustive de cette communauté avait également une couverture de plus de 25 % et se composait de cornouiller stolonifère, de cornouiller rugueux (<i>Cornus rugosa</i>) et de vigne des rivages. La strate herbacée de cette communauté était dense (couverture supérieure à 60 %) et se composait de verge d'or haute, de pâturin des prés (<i>Poa pratensis</i>) et de trèfle rouge (<i>Trifolium pratense</i>).	Aucune espèce végétale en péril ou espèce dont la conservation est préoccupante n'a été observée dans cette communauté végétale. L'épinette blanche, avec son classement régional L3 d'espèce dont la conservation est préoccupante selon l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, a été observée dans cette communauté. L'épinette blanche est un arbre couramment planté et n'est généralement pas considérée comme rare à l'échelle locale.	Coefficient de conservatisme : 3,33 Coefficient d'humidité : 2,27 Espèces indigènes (%) : 44 Espèces non indigènes (%) : 56 Indice de qualité floristique : 11,55 (faible qualité végétative)

Deux espèces régionales dont la conservation est préoccupante de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région ont été observées dans la communauté des dunes arborées de peupliers. Ces espèces comprenaient l'ammophile à ligule courte (L2) et la gérardie à petites feuilles (*Agalinis tenuifolia*; L3) (Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2023b). De plus, deux espèces régionales dont la conservation est préoccupante selon l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région ont été observées dans la communauté de plage/bande minérale ouverte. Ces espèces comprenaient le caquillier édentulé (*Cakile edentula*; L2) et l'ammophile à ligule courte (L2) (Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2023b).

Il a été confirmé que le bord ouest de la piste avait très peu d'enrochement et de végétation, car il était principalement constitué de murs de palplanches fabriqués avec un tablier plat en béton. Le petit fourré à feuilles caduques de saule culturel (CUT1-Ga) adjacent à la piste ouest comprenait principalement le saule à feuilles exiguës (*Salix exigua*), le peuplier (*Populus deltoides*) et la vigne des rivages (*Vitis riparia*). La strate herbacée au sein de cette communauté était clairsemée (moins de 10 % de couverture), contenant principalement de la verge d'or haute (*Solidago altissima*), de la carotte sauvage (*Daucus carota*) et de la chicorée sauvage (*Cichorium intybus*). Cette communauté végétale comptait 43 % d'espèces non indigènes et l'indice de qualité floristique était considéré comme faible.

Le bord est de la piste abritait également un fourré à feuilles caduques de saule culturel (CUT1-Ga) composé de saule à feuilles exiguës, de cornouiller stolonifère (*Cornus sericea*) et de peuplier deltoïde. La strate herbacée se composait d'espèces d'armoise (*Artemisia sp.*), de potentille ansérine (*Potentilla anserina*) et de la verge d'or haute. AECOM a observé que cette communauté végétale était activement taillée lors de la visite du lieu d'août 2024. Cette communauté végétale était composée à 64 % d'espèces non indigènes et l'indice de qualité floristique était considéré comme faible. Compte tenu du pourcentage élevé de couvert d'espèces non indigènes et du faible indice de qualité floristique pour ces deux communautés de fourré culturel, dans l'ensemble, les fourrés culturels sont considérés comme un habitat de faible qualité. Les autres espèces dont la conservation est préoccupante (L1-L3) à l'échelle régionale de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région identifiées en 2014, y compris le chien-dent à tiges rudes (*Elymus trachycaulus*), le panic érigé (*Panicum virgatum*), le sporobole à fleurs cachées (*Sporobolus cryptandrus*) et l'armoise haute (*Artemisia campestris ssp. caudata*) n'ont pas été observées le 27 août 2024.

Deux espèces dont la conservation est préoccupante en zone urbaine de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région ont été identifiées dans la zone d'étude terrestre et comprennent : le jonc de la Baltique (*Juncus balticus*; L4) et l'élyme du Canada (*Elymus canadensis*; L4); toutefois, ces espèces sont moins préoccupantes sur le plan de la conservation, car elles sont présentes dans toute la région de Toronto.

3.5 Faune et habitat faunique

3.5.1 Données de base

Au total, 42 mentions d'espèces dont la conservation est préoccupante et 21 mentions d'espèces sauvages en péril ont été recensées à l'intérieur ou à proximité de la zone d'étude terrestre; celles-ci sont décrites plus en détail respectivement à la **section 3.6** et à la **section 3.7**. Le nombre élevé de mentions qui ont découlé de l'examen général présenté dans les Tableau 3-6 et Tableau 3-7 est en grande partie attribuable au rôle des îles de Toronto en tant qu'aire de repos importante pour les oiseaux migrateurs.

Les îles de Toronto et les rives connexes offrent d'importants habitats d'oiseaux, en particulier aux oiseaux aquatiques résidents et migrateurs. Situées le long de la voie migratoire de l'Atlantique, les îles de Toronto servent d'aire de repos essentielle pour plus de 350 espèces d'oiseaux migrateurs pendant les saisons de migration printanière et automnale. En hiver, les eaux libres du lac Ontario et les rives des îles fournissent également une aire d'alimentation essentielle aux canards nichant dans l'Arctique. Le Centre d'information sur le patrimoine naturel a identifié une importante aire de nidification des oiseaux aquatiques nichant en colonie dans le carré de 1 kilomètre par 1 kilomètre qui englobe les zones d'étude aquatique et terrestre.

La position unique des îles de Toronto dans le lac Ontario fournit également un habitat qui sert de refuge aux papillons migrants, en particulier le monarque (*Danaus Plexippus*), sur les routes de migration vers le Mexique (Ville de Toronto, 2011). Au cours de leur migration automnale, les monarques commencent à migrer en grand nombre vers l'ouest le long de la rive du lac Ontario en passant par Toronto en août et en septembre (COSEPAC, 2016). On sait que les monarques forment des aires de perchage nocturnes sur les arbres le long des rives du lac, notamment à la plage de Hanlan's Point. Certaines années, on y compte les monarques par milliers (Ville de Toronto, 2011). La zone d'étude terrestre est également entourée par les eaux libres du lac Ontario et des complexes de terres humides, qui ont le potentiel de fournir un habitat au poisson et à l'herpétofaune.

L'Aéroport Billy Bishop de Toronto travaille avec Falcon Environmental Services et emploie des agents de la faune spécialisés dans la mise en œuvre d'un programme complet de gestion de la faune visant à garder les oiseaux hors des trajectoires de vol des aéronefs et à s'assurer que les pistes sont libres d'oiseaux et d'autres faunes (PortsToronto, 2023). Les agents de la faune dissuadent les oiseaux et les autres animaux sauvages en utilisant des mouvements et des comportements de dissuasion naturels, en maintenant des niveaux d'herbe et un aménagement paysager appropriés, en utilisant des cerfs-volants faucons et en installant des barrières physiques pour s'assurer que les pistes sont dégagées et sécuritaires (PortsToronto, 2023).

Résumé des conclusions des études techniques

Les listes exhaustives des espèces déjà recensées à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto figurent dans le rapport d'AECOM de 2017 et les rapports antérieurs concernant le projet, comme énumérées à la **section 2.1**. Un résumé de haut niveau des résultats des études qui ont éclairé le rapport d'AECOM de 2017 AECOM figure à la **section 2.1** en ce qui concerne la faune et l'habitat faunique à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, et inclut ce qui suit :

- Lors de visites du site en 2010, 20 espèces d'oiseaux et trois espèces de papillons ont été rencontrées. Deux espèces dont la conservation est préoccupante ont été identifiées, soit la sterne caspienne (*Hydroprogne caspia*) et le monarque (Dillion Consulting Limited, 2011).
- En 2014-2015, AECOM a consigné un total de 38 espèces d'oiseaux dans des études aviaires effectuées à l'intérieur ou à proximité de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto (AECOM, 2015). Les espèces les plus abondantes observées de façon constante dans le cadre des études comprenaient le cormoran à aigrettes (*Nannopterum auritum*), le harelde kakawi, le goéland à bec cerclé (*Larus delawarensis*) et la bernache du Canada (*Branta canadensis*). Tous les oiseaux aquatiques observés se trouvaient à moins de 500 mètres des pistes existantes (AECOM, 2017).
- Au cours des inventaires sur la migration automnale d'octobre à novembre 2014, AECOM a noté que les espèces d'oiseaux aquatiques les plus abondantes observées étaient le harle huppé (*Mergus serrator*), la bernache du Canada, le goéland à bec cerclé et le harelde kakawi à moins de 500 mètres des pistes, les plus courants étant le harle huppé, qui était dispersé en grands groupes de 40 à 100 individus (AECOM, 2017).
- Au cours des études d'oiseaux nicheurs de mai à juillet, on a observé des hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) et des hirondelles à front blanc (*Petrochelidon pyrrhonota*) survoler les zones herbeuses et les pistes; elles semblaient se nourrir de petits insectes. On a observé 8, 45 et

62 hirondelles rustiques respectivement le 29 mai, le 19 juin et le 14 juillet. On a observé quatre hirondelles rustiques le 14 juillet 2015 (AECOM, 2017).

- Des nids d'hirondelles rustiques ont été observés sur l'aérogare en bois abandonnée du côté sud-est de l'aéroport. Toutefois, il a été conclu que l'habitat global des oiseaux dans les terrains de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto était limité et que les zones naturelles convenant à la reproduction étaient rares (AECOM, 2015).
- Les espèces en péril et les espèces dont la conservation est préoccupante identifiées par AECOM à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto ou dans les environs comprenaient l'hirondelle rustique, l'hirondelle de rivage, le martinet ramoneur, la sterne caspienne, le fuligule à dos blanc, le harelde kakawi, le fuligule à tête rouge, la grande aigrette, le faucon pèlerin et le bécasseau semipalmé. (AECOM, 2017).
- Les données sur la faune fournies par Falcon Environmental Services pour 2013-2014 contenaient des mentions de plusieurs espèces de mammifères observées dans les limites de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, notamment le vison d'Amérique (*Neogale vison*), le coyote (*Canis latrans*), le raton laveur (*Procyon lotor*) et, dans une moindre mesure, le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et le renard roux (*Vulpes vulpes*) (AECOM, 2017).
- Il n'y avait aucune mention d'amphibiens ou de reptiles sur les terres de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, mais il a été noté que cela n'empêchait pas leur présence, car comme la plupart des espèces de l'herpétofaune sont petites, les agents de contrôle de la faune peuvent avoir du mal à les recenser (AECOM, 2017).

Il est à noter qu'en date du mois de janvier 2023, l'hirondelle rustique est passée d'espèce menacée à espèce dont la conservation est préoccupante sur la Liste des espèces en péril en Ontario et ne bénéficie plus de la protection des individus et de l'habitat en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*.

3.5.2 Observations fortuites de la faune en 2024

Les observations fortuites de la faune et de l'habitat connexe ont été documentées lors de la visite d'une journée d'août 2024 et résumées dans le **Tableau 3-5** pour fournir des renseignements supplémentaires au rapport d'AECOM de 2017 (AECOM, 2017). Les observations fortuites de la faune se limitaient à une seule visite sur le site et ne comprenaient pas d'études ciblées de la faune. Les espèces énumérées dans le **Tableau 3-5** ci-dessous ne doivent pas être considérées comme exhaustives, compte tenu de la portée limitée de la visite. Les listes complètes des espèces précédemment

observées par AECOM au cours d'études ciblées à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto sont énumérées à l'annexe C-10 de l'évaluation environnementale de 2017.

Aucune espèce en péril n'a été observée lors de la visite du site d'août 2024. La plupart des espèces d'oiseaux observées étaient considérées comme communes et tolérantes aux perturbations urbaines. Cependant, les sites où les zones urbaines sont perturbées et fragmentées ont toujours le potentiel d'offrir des possibilités de nidification aux oiseaux migrateurs protégés en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Les arbres isolés, les arbustes, la végétation clairsemée et les structures créées par l'humain (c.-à-d. les bâtiments) peuvent tous fournir un habitat de nidification potentiel. Les observations fortuites pendant la seule visite du lieu ont permis de consigner trois espèces d'oiseaux protégées en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, notamment le tyran tritri (*Tyrannus tyrannus*), le canard colvert (*Anas platyrhynchos*) et le cardinal rouge (*Cardinalis cardinalis*). Aucun nid d'oiseau n'a été trouvé dans la zone d'étude terrestre lors de la visite du lieu d'août 2024. Des observations brèves et superficielles de l'ancienne aérogare en bois abandonnée au sud-est des pistes n'ont pas produit d'observations de nids d'oiseau sur les bâtiments.

Tableau 3-5 : Observations fortuites de la faune en 2024

Taxon	Nom commun	Nom scientifique	Classement S ¹	Situation selon la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition ²	Situation selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada ³	Situation selon l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril ⁴	Protection de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
Oiseau	Cormoran à aigrettes	<i>Nannopterum auritum</i>	S5B, S4N	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Non
Oiseau	Tyran tritri	<i>Tyrannus tyrannus</i>	S4B	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Oui
Oiseau	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	SNA	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Non
Oiseau	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	S5	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Non
Oiseau	Cardinal rouge	<i>Cardinalis cardinalis</i>	S5	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Non
Oiseau	Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>	S5	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Non
Mammifère	Écureuil gris	Écureuil gris	S5	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Sans objet
Insecte	Azur printanier	<i>Polyommatus icarus</i>	SNA	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Sans objet
Insecte	Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	S2N, S4B	Préoccupante	En voie de disparition	En voie de disparition	Sans objet

Remarques : 1. Le classement S est une classification de conservation infranationale – S1 – Gravement en péril, S2 – En péril, à risque élevé de disparition, S3 – Vulnérable, à risque de disparition, S4 – Ne semble pas en péril, S5 – Pas en péril. Qualificateurs du statut de reproduction : B indique la population reproductrice de l'espèce, M indique la population migratoire, N indique la population non reproductrice. La présence de « ? » indique une classification numérique inexacte. S'il y a une plage S#S# - cela indique une plage d'incertitude quant au statut. Des explications complètes sont disponibles à l'adresse : explorer.natureserve.org/AboutTheData.

2-4 : ED : en danger; M : menacée; P : préoccupante.

Un papillon monarque, une espèce dont la conservation est préoccupante, a été identifié lors de la visite du lieu d'août 2024. Ce monarque a été observé volant au-dessus de la communauté de la dune arborée de peupliers. L'asclépiade, une source de nourriture pour le monarque, a été observée en croissance dans les zones broussailleuses tondues adjacentes à la piste ouest et dans la communauté de la dune arborée de peupliers. Il est question du monarque observé en plus de détails à la **section 3.6**.

3.6 Habitat faunique important

3.6.1 Données de base

La Ville de Toronto a identifié l'habitat faunique important confirmé suivant sur les îles de Toronto (Ville de Toronto, 2022a). L'habitat faunique important désigné par la Ville de Toronto fait référence à l'ensemble des îles de Toronto, y compris les zones situées au-delà de la zone d'étude terrestre, mais comprend :

- **Zones de rassemblement saisonnier des animaux :**

- Aires de séjour et haltes migratoires de la sauvagine
- Aires d'hivernage des rapaces, aires d'hivernage des tortues
- Aire de séjour des papillons migrants
- Aire de séjour des oiseaux terrestres

- **Habitats spécialisés pour la faune :**

- Habitat de nidification, d'alimentation et de perchage du pygargue à tête blanche et du balbuzard pêcheur

- **Habitat d'espèces dont la conservation est préoccupante :**

- Habitat d'espèces dont la conservation est préoccupante et d'espèces sauvages rares

La Ville de Toronto a également désigné la flèche de la rue Leslie et les îles de Toronto comme des sites importants le long du secteur riverain qui offrent un habitat refuge et des arbres sur lesquels des milliers de monarques peuvent se regrouper pour la nuit (Ville de Toronto, 2022a). Par conséquent, les îles de Toronto sont considérées comme un habitat confirmé pour l'espèce dont la conservation est préoccupante qu'est le monarque.

D'après l'examen documentaire et les études sur le terrain d'AECOM en 2014-2015, les écologistes d'AECOM ont déjà identifié l'habitat faunique important confirmé suivant à moins de 120 mètres de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto (AECOM, 2015) :

- **Aire de repos et halte migratoire de la sauvagine (aquatique) :** En 2015, AECOM a effectué des inventaires d'oiseaux nicheurs qui ont confirmé la présence d'espèces de sauvagine à un niveau permettant d'atteindre le seuil pour caractériser l'habitat aquatique adjacent à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto comme un habitat faunique important confirmé.
- **Aire de repos des papillons migrants :** Les écologistes d'AECOM ont identifié le monarque sur place, confirmant ainsi que la zone d'étude terrestre était une aire de repos pour les papillons migrants et un habitat pour l'espèce dont la conservation est préoccupante qu'est le monarque.
- **Habitat pour une communauté végétale rare :** La communauté végétale rare de la dune ouverte d'ammophile, de panic érigé et de barbon à balais a été observée en 2014 (elle a maintenant succédé à la communauté de la dune arborée de peupliers).
- **Habitat pour des espèces dont la conservation est préoccupante :** Les espèces dont la conservation est préoccupante suivantes ont été identifiées à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto à partir d'inventaires menés par Falcon Environmental Services en 2014 ou par des écologistes d'AECOM (AECOM, 2015). Les données de Falcon Environmental Services sont incluses dans l'annexe C-10 de 2015 : Évaluation des effets nets cumulatifs sur l'environnement naturel (AECOM, 2015).
- **Hirondelle rustique** – Les inventaires d'oiseaux nicheurs effectués par AECOM en 2015 ont permis d'identifier des hirondelles rustiques volant à basse altitude (dans un rayon d'un à cinq mètres) au-dessus des prolongements de piste proposés et, en particulier, au-dessus des zones herbeuses. La présence de nids d'hirondelles rustiques dans un ancien terminal en bois abandonné a été vérifiée en août 2015, et cinq nids d'hirondelles rustiques ont été observés (AECOM, 2015).
- **Fuligule à dos blanc** – Cette espèce a été observée lors des inventaires aviaires d'AECOM à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto entre 2014 et 2015.
- **Sterne caspienne** – Falcon Environmental Services a identifié 32 individus sur le terrain de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto en 2014 (AECOM, 2015). AECOM a enregistré un individu à moins de 500 mètres de la zone d'étude de 2015 (AECOM, 2015).

- **Grande aigrette** – Une grande aigrette a été enregistrée volant au-dessus du terrain de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto lors des inventaires aviaires d'AECOM à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto entre 2014 et 2015 (AECOM, 2015).
- **Harelde kakawi** – Falcon Environmental Services a identifié 12 individus sur le terrain de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto en 2014 (AECOM, 2015). L'AECOM a enregistré 227 harelde kakawi qui pataugeaient, nageaient et/ou plongeaient dans l'eau dans un rayon de 500 mètres du prolongement de piste proposé (AECOM, 2015).
- **Monarque** – Le monarque a été observé par AECOM au cours des inventaires sur le terrain en 2014-2015.
- **Faucon pèlerin** – Falcon Environmental Services a identifié six individus sur le terrain de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto en 2014 (AECOM, 2015).
- **Fuligule à tête rouge** – Environ 325 individus ont été enregistrés lors des inventaires aviaires d'AECOM à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto entre 2014 et 2015.
- **Bécasseau semipalmé** – Au total, six individus ont été enregistrés lors des inventaires aviaires d'AECOM à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto entre 2014 et 2015.

La plupart des oiseaux ont probablement été attirés par les habitats d'eau libre du lac Ontario adjacents au terrain de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, tandis que d'autres ont peut-être été attirés par les insectes volants, les structures de perchage, les vers et l'eau stagnante qui se trouvaient parfois sur les terrains d'aviation plats et ouverts. Le terrain de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto se compose de pistes pavées et d'herbe bien entretenue qui soutiennent peu d'oiseaux nicheurs ou migrants; cependant, les habitats environnants à proximité fournissent des habitats d'alimentation, de repos et de nidification tels que les eaux libres du lac Ontario et les autres parties des îles de Toronto.

D'après un examen des données de base mis à jour en 2024, 42 mentions d'espèces dont la conservation est préoccupante ont été relevées à l'intérieur ou à proximité de la zone d'étude terrestre; celles-ci sont résumées dans le Tableau 3-6 ci-dessous.

Tableau 3-6 : Mentions d'espèces dont la conservation est préoccupante à l'intérieur ou à proximité de la zone d'étude terrestre d'après l'examen général

Taxon	Nom commun	Nom scientifique	Classement S ¹	Situation selon la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition ²	Situation selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada ³	Situation selon l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril ⁴	Source
Oiseaux	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	S4B	Préoccupante	Préoccupante	Menacée	Centre d'information sur le patrimoine naturel, AECOM, 2015
Oiseaux	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	S3B, S4M	Préoccupante	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	S3B, S2N, S4M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	S5B	Préoccupante	Préoccupante	Menacée	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Fuligule à dos blanc	<i>Aythya valisineria</i>	S1B, S3N, S4M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario, AECOM 2015
Oiseaux	Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>	S3B, S5M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario, Falcon Environmental Services 2014 (AECOM, 2015)
Oiseaux	Gallinule d'Amérique	<i>Gallinula galeata</i>	S3B	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel, Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	S4B	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	S4B	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante	Centre d'information sur le patrimoine naturel, Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Corneille de rivage	<i>Corvus ossifragus</i>	S1B, S3N	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	S1B, S4N	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	S2B, S3M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario, AECOM 2015
Oiseaux	Paruline à ailes dorées	<i>Vermivora chrysoptera</i>	S3B	Préoccupante	Menacée	Menacée	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Bruant sauterelle	<i>Ammodramus savannarum</i>	S4B	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	S3B, S5N	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2015
Oiseaux	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	S4	Préoccupante	-	Préoccupante	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario, Falcon Environmental Services, 2014 (AECOM, 2015)
Oiseaux	Hirondelle noire	<i>Progne subis</i>	S3B	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel, Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Fuligule à tête rouge	<i>Aythya americana</i>	S2B, S4N	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2015
Oiseaux	Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	S2M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	S5B, S3N	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	S2B, S4M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	AECOM, 2015
Oiseaux	Viréo aux yeux blancs	<i>Vireo griseus</i>	S1B	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Phalarope de Wilson	<i>Phalaropus tricolor</i>	S2B, S4M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	S4B	Préoccupante	Menacée	Menacée	Centre d'information sur le patrimoine naturel, Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Insectes	Hespérie sombre	<i>Euphyes conspicua</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des papillons de l'Ontario
Insectes	Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	S2N, S4B	Préoccupante	En voie de disparition	Préoccupante	Atlas des papillons de l'Ontario
Insectes	Papillon du micocoulier	<i>Asterocampa celtis</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des papillons de l'Ontario
Insectes	Criquet maritime	<i>Trimerotropis maritima</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Insectes	Empereur fauve	<i>Asterocampa clyton</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des papillons de l'Ontario
Reptiles	Tortue musquée de l'Est	<i>Sternotherus odouratus</i>	S3	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante	Atlas des reptiles et des amphibiens de l'Ontario
Reptiles	Tortue peinte du Centre	<i>Chrysemys picta marginata</i>	S4	Sans désignation	Préoccupante	Préoccupante	Centre d'information sur le patrimoine naturel, Atlas des reptiles et des amphibiens de l'Ontario
Reptiles	Tortue géographique	<i>Graptemys geographica</i>	S3	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante	Centre d'information sur le patrimoine naturel, Atlas des reptiles et des amphibiens de l'Ontario
Reptiles	Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	S4	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante	Atlas des reptiles et des amphibiens de l'Ontario
Reptiles	Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	S4	Sans désignation	Préoccupante	Préoccupante	Atlas des reptiles et des amphibiens de l'Ontario
Reptiles	Couleuvre mince	<i>Thamnophis sauritus septentrionalis</i>	S4	Préoccupante	Préoccupante	Sans désignation	Atlas des reptiles et des amphibiens de l'Ontario
Reptiles	Rainette faux-grillon de l'Ouest – Populations des Grands Lacs	<i>Pseudacris maculata pop. 1</i>	S4	Sans désignation	Menacée	Menacée	Atlas des reptiles et des amphibiens de l'Ontario

Taxon	Nom commun	Nom scientifique	Classement S ¹	Situation selon la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition ²	Situation selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada ³	Situation selon l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril ⁴	Source
	– Saint-Laurent – Bouclier canadien						
Plantes	Sanicle du Maryland	<i>Actaea racemosa</i>	S2	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Plantes	Linéaire du Canada	<i>Nutthallanthus canadensis</i>	S1	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Plantes	Sclérie verticillée	<i>Scleria verticillata</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Plantes	Souchet de Schweinitz	<i>Cyperus schweinitzii</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Plantes	Scirpe à soies longues	<i>Schoenoplectiella smithii</i>	S2S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Plantes	Lin intermédiaire	<i>Linum medium var. medium</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Centre d'information sur le patrimoine naturel

Remarques : 1. Le classement S est une classification de conservation infranationale – S1 – Gravement en péril, S2 – En péril, à risque élevé de disparition, S3 – Vulnérable, à risque de disparition, S4 – Ne semble pas en péril, S5 – Pas en péril. Qualificateurs du statut de reproduction : B indique la population reproductrice de l'espèce, M indique la population migratoire, N indique la population non reproductrice. La présence de « ? » indique une classification numérique inexacte. S'il y a une plage S#S# - cela indique une plage d'incertitude quant au statut. Des explications complètes sont disponibles à l'adresse : explorer.natureserve.org/AboutTheData.

2-4 : ED : en danger; M : menacée; P : préoccupante.

3.6.2 Examen préliminaire des habitats fauniques importants

L'annexe relative aux critères relatifs à l'habitat faunique important pour l'écorégion 7E (ministère de l'Environnement, des Richesses naturelles et des Forêts, 2015) a été examinée en fonction des renseignements recueillis au cours de l'examen général et des inventaires sur le terrain afin de déterminer l'habitat faunique potentiellement important suivant dans les zones d'étude aquatique et terrestre. L'évaluation a permis de recenser les habitats fauniques importants candidats et confirmés suivants, énumérés ci-dessous, dans la zone d'étude terrestre. Une évaluation détaillée de l'habitat faunique important est fournie à l'**annexe D** :

Zones de rassemblement saisonnier :

◆ Confirmé

- **Aires de séjour et haltes migratoires de la sauvagine (aquatique)** – Les eaux libres du lac Ontario entourant les zones d'étude fonctionnent toute l'année comme aire de séjour et halte migratoire de la sauvagine (aquatique) pour de grandes concentrations d'une diversité d'espèces de sauvagine (Ville de Toronto, 2022a). Des inventaires aviaires ciblés réalisés par AECOM en 2014-2015 ont confirmé la présence de cet habitat faunique important.
- **Aire de repos pour les papillons migrants** – Les îles de Toronto sont une aire de repos connue pour le monarque (Ville de Toronto, 2022a), et l'habitat confirmé est présent dans la dune arborée de peupliers et la prairie d'ancien champ sec-humide identifiés dans la zone d'étude terrestre. En outre, le monarque, papillon migrant, a été observé à plusieurs reprises dans la zone d'étude terrestre.

◆ Candidat

- **L'aire de repos pour les oiseaux de rivage migrants** peut être présente dans la zone d'étude terrestre, car les îles Toronto sont les principales haltes migratoires pour les oiseaux migrants, et les rives des Grands Lacs offrent certains des meilleurs habitats pour les oiseaux de rivage migrants (Ville de Toronto, 2018). Les oiseaux de rivage migrants peuvent utiliser temporairement la dune arborée de peupliers et la plage/bande ouverte dans la zone d'étude terrestre, pendant l'escale migratoire. L'habitat n'est qu'un habitat candidat, car aucun recensement ciblé n'a été réalisé pour déterminer si la zone d'étude terrestre permet le nombre requis de jours d'utilisation d'oiseaux de rivage pour être considérée comme un habitat confirmé. Comme l'Aéroport Billy Bishop de

Toronto utilise activement les dispositifs d'effarouchement, il est peu probable que la zone d'étude terrestre atteigne le nombre de jours d'utilisation d'oiseaux de rivage.

Communautés végétales rares :

- ◆ Confirmé
 - Une communauté végétale rare à l'échelle provinciale (S1), la dune arborée de peupliers, a été identifiée dans la zone d'étude terrestre. La plage/bande minérale ouverte est une communauté végétale rare à l'échelle régionale (rang L3 du TRCA) dans la Ville de Toronto (TRCA, 2023).

Habitats d'espèces dont la conservation est préoccupante considérés comme habitats fauniques importants :

- ◆ Confirmé
 - **Habitat du papillon monarque** – Un papillon monarque a été observé volant au-dessus de la communauté de la dune arborée de peupliers au cours de la visite du site d'août 2024. Le monarque est une espèce dont la conservation est préoccupante, de sorte que l'habitat connexe dans lequel il a été observé est considéré comme un habitat faunique important confirmé pour cette espèce.
 - **Espèces dont la conservation est préoccupante et espèces sauvages rares** - Les mentions d'un total de 42 espèces dont la conservation est préoccupante ont été relevées dans la zone d'étude terrestre dans le cadre de l'examen documentaire. Les espèces suivantes dont la conservation est préoccupante ont déjà été recensées par AECOM (2017) dans les eaux libres ou sur le rivage à proximité des pistes existantes (voir l'**annexe E** pour un examen plus détaillé de l'habitat des espèces dont la conservation est préoccupante) :
 - Harelde kakawi
 - Fuligule à tête rouge
 - Fuligule à dos blanc
 - Sterne caspienne
 - Bécasseau semipalmé
 - Tortue serpentine (moyenne)

Bien que le harelde kakawi, le fuligule à tête rouge, le fuligule à dos blanc, la sterne caspienne et le bécasseau semipalmé aient déjà été observés à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, ces observations étaient des activités d'alimentation, de recherche de nourriture et de repos. On n'a pas établi la présence d'un habitat de nidification convenable pour chacune de ces espèces dans la zone d'étude terrestre, tel qu'évalué plus en détail à l'**annexe E**. Aucune observation fortuite de ces espèces n'a eu lieu au cours de la visite du lieu d'août 2024, bien que la visite n'ait pas compris de recensement ciblant les oiseaux nicheurs.

◆ Candidat

- **Habitat de la tortue serpentine** – La tortue serpentine n'a pas été observée pendant les inventaires sur le terrain (2024 ou avant) et il n'y a aucune mention de cette espèce dans la zone d'étude terrestre. Cependant, la tortue serpentine est une espèce généraliste de l'habitat, et un habitat convenable peut être présent du côté est de la zone d'étude terrestre où il y a des eaux relativement peu profondes, une couverture végétale aquatique et un habitat pour les poissons et d'autres espèces de proies.

Des inventaires antérieurs menés par AECOM en 2015 ont permis d'observer l'hirondelle rustique et le faucon pèlerin se nourrissant et recherchant de la nourriture au-dessus de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto. Aucun habitat de nidification convenable sous forme de structures ouvertes (hirondelles) ou de perchoirs hauts (faucon) n'a été observé dans la zone d'étude terrestre, par conséquent, la probabilité d'occurrence dans la zone des travaux de projet pour toutes les solutions de RESA est considérée comme faible. L'ancienne aérogare en bois sur laquelle des hirondelles rustiques ont été observées auparavant n'est pas située dans la zone d'étude terrestre des travaux du projet. Bien que ce bâtiment se trouve à l'extérieur de la zone d'étude terrestre, les écologistes d'AECOM ont analysé visuellement ce bâtiment brièvement pour vérifier la présence de nids d'hirondelles rustiques en août 2024, et aucun nid n'a été observé. De plus, la seule observation de grande aigrette enregistrée par AECOM en 2015 n'était qu'une observation de survol et, par conséquent, la probabilité d'occurrence dans la zone d'étude terrestre est considérée comme faible, car aucun habitat de milieu humide convenable comportant des arbres pour la nidification n'y était présent.

3.7 Habitat des espèces en péril

3.7.1 Données de base

L'examen documentaire a produit 21 mentions d'espèces terrestres en péril à l'intérieur ou à proximité de la zone d'étude terrestre, comme le résume le **Tableau 3-7**.

Bon nombre d'espèces d'oiseaux en péril identifiées dans le **Tableau 3-7** sont considérées comme des migrateurs rares sur les îles de Toronto qui risquent rarement de s'arrêter brièvement sur leurs routes de migration, mais il est peu probable qu'ils habitent la région de façon permanente. Un examen plus approfondi des sources secondaires et des données d'inventaires sur le terrain antérieurs a réduit la liste aux espèces d'oiseaux en péril suivantes pour lesquelles des observations ont été faites sur les îles de Toronto et qui ont le potentiel de se produire dans la zone d'étude terrestre :

- **Hirondelle de rivage (espèce menacée)** – Des observations de Falcon Environmental Services, en 2014, ont indiqué que 63 individus ont été observés sur le terrain de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto (AECOM, 2015).
- **Martinet ramoneur (espèce menacée)** – Des observations de Falcon Environmental Services, en 2014, ont indiqué qu'un total de deux individus ont été observés sur le site (AECOM, 2015).
- **Pluvier siffleur (en voie de disparition)** – Des pluviers siffleurs ont niché sur la plage de Hanlan's Point en 2015 et en 2016, et de nouveau en 2018 et en 2020, avec quatre nids au total (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, 2023; Island Biodiversity Working Group, 2022). Trois poussins ont été élevés sur la plage, en 2018, jusqu'à leur envol (Audubon, 2018). Dans le sud de l'Ontario, l'habitat convenable où se trouvent des occurrences de nidification historiques et actuelles de pluviers siffleurs comprend les communautés de plage/bande ouverte et de dune ouverte en vertu du système de classification écologique des terres du sud de l'Ontario. La majorité des mentions historiques du pluvier siffleur en Ontario correspondent au type de végétation de caquillier édentulé sur plage/bande ouverte de sable (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, 2021a).

Tableau 3-7 : Mentions d'espèces en péril à proximité de la zone d'étude terrestre d'après l'examen général de 2024

Taxon	Nom commun	Nom scientifique	Statut local	Classement S ¹	Situation selon la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition ²	Situation selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada ³	Situation selon l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril ⁴	Source
Oiseaux	Moucherolle vert	<i>Empidonax virescens</i>	Migrateur rare	S1B	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Pélican d'Amérique	<i>Pelecanus erythrorhynchos</i>	Migrateur rare	S3B, S4M	Menacée	Sans désignation	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Nicheur	S4B	Menacée	Menacée	Menacée	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Nicheur	S4B	Menacée	Menacée	Menacée	eBird, Centre d'information sur le patrimoine naturel, Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Paruline azurée	<i>Setophaga cerulea</i>	Migrateur rare	S2B	Menacée	En voie de disparition	En voie de disparition	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Nicheur	S3B	Menacée	Menacée	Menacée	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	Nicheur	S4B, S3N	Menacée	Menacée	Menacée	Centre d'information sur le patrimoine naturel, Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Petit blongios	<i>Erynnis martialis</i>	Anciennement nicheur	S4B	Menacée	Menacée	Menacée	Centre d'information sur le patrimoine naturel, Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Paruline hochequeue	<i>Parkesia motacilla</i>	Migrateur rare	S2B	Menacée	Menacée	Menacée	Centre d'information sur le patrimoine naturel
Oiseaux	Pluvier siffleur	<i>Charadrius melodus</i>	Nicheur	S1B	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Centre d'information sur le patrimoine naturel, Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Paruline orangée	<i>Protonotaria citrea</i>	Errant	S1B	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus rufa pop. 4</i>	Migrateur rare	S1M	En voie de disparition	En voie de disparition	Menacée	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Nicheur	S3	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Centre d'information sur le patrimoine naturel, Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Migrateur, hivernant	S4? B, S2S3N	Menacée	Menacée	Préoccupante	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Oiseaux	Paruline polyglotte	<i>Icteria virens</i>	Migrateur rare	S1B	En voie de disparition	En voie de disparition	Sans désignation	Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario
Insectes	Hespérie tachetée	<i>Erynnis martialis</i>	Sans objet	S2	En voie de disparition	En voie de disparition	Sans désignation	Atlas des papillons de l'Ontario
Reptiles	Tortue mouchetée	<i>Emydoidea blandingii</i>	Sans objet	S3	Menacée	En voie de disparition	Sans désignation	Atlas des reptiles et des amphibiens de l'Ontario
Mammifères	Chauve-souris pygmée de l'Est	<i>Myotis leibii</i>	Sans objet	S2S3	En voie de disparition	Sans désignation	Sans désignation	Bat Conservation International
Mammifères	Vespertilion brun	<i>Myotis lucifugus</i>	Sans objet	S3	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Bat Conservation International
Mammifères	Vespertilion nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	Sans objet	S3	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Bat Conservation International
Mammifères	Chauve-souris tricolore	<i>Perimyotis subflavus</i>	Sans objet	S3?	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	Bat Conservation International

Remarques : 1. Le classement S est une classification de conservation infranationale – S1 – Gravement en péril, S2 – En péril, à risque élevé de disparition, S3 – Vulnérable, à risque de disparition, S4 – Ne semble pas en péril, S5 – Pas en péril. Qualificateurs du statut de reproduction : B indique la population reproductrice de l'espèce, M indique la population migratoire, N indique la population non reproductrice. La présence de « ? » indique une classification numérique inexacte. S'il y a une plage S#S# - cela indique une plage d'incertitude quant au statut. Des explications complètes sont disponibles à l'adresse : explorer.natureserve.org/AboutTheData.
 2-4 : ED : en danger; M : menacée; P : préoccupante.

Autres espèces aquatiques, d'herpétofaune et de mammifères en péril qui peuvent habiter les îles de Toronto ou les environnements aquatiques adjacents :

- **Anguille d'Amérique (en voie de disparition)** – L'équipe de surveillance aquatique de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région a découvert 17 anguilles d'Amérique (*Anguilla rostrata*) dans les eaux le long du secteur riverain de Toronto depuis 2020 (Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2023c).
- **Cisco à museau court (en voie de disparition)** – La carte des espèces aquatiques en péril de Pêches et Océans Canada (2024) identifie l'ensemble du lac Ontario comme habitat (ou habitat potentiel) du cisco à museau court (*Coregonus reighardi*), y compris dans la zone d'étude aquatique. L'équipe de surveillance aquatique de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région a noté qu'en 35 ans d'études des pêches effectuées par l'Office de protection de la nature de Toronto et la région le long du secteur riverain de Toronto, le cisco à museau court n'a jamais été capturé (B. Coey, communication personnelle, 11 octobre 2024). De plus, le cisco à museau court occupe habituellement des habitats d'eau profonde dont la profondeur varie de 22 à 92 mètres (COSEPAC, 2005; Pêches et Océans Canada, 2012). Dans la zone d'étude aquatique, les profondeurs d'eau sont considérablement moindres.
- **Tortue mouchetée (menacée)** – La tortue mouchetée a été observée dans des habitats convenables des îles de Toronto, qui comprennent des étangs intérieurs, des baies et des milieux humides (North-South Environmental Inc., 2021).
- **Chauves-souris en voie de disparition** – Les aires de répartition des quatre espèces de chauves-souris en voie de disparition de l'Ontario chevauchent la zone d'étude terrestre. Le ministère des Richesses naturelles a déjà confirmé la présence d'espèces de chauves-souris en péril sur les îles de Toronto (AECOM, 2015).

3.7.2 Examen de l'habitat des espèces en péril

L'exercice d'évaluation et d'analyse de l'habitat des espèces en péril est présenté à l'annexe E.. Sur un total de 21 mentions d'espèces en péril identifiées dans le cadre de l'examen documentaire, les espèces en péril suivantes ont été jugées avoir une probabilité d'occurrence moyenne dans les zones d'étude aquatique et terrestre, définie par les classements de probabilité d'occurrence fournis à la **section 2.4**

- **Anguille d'Amérique** – L'anguille d'Amérique est désignée comme étant en voie de disparition en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. L'habitat de cette espèce, en particulier l'habitat d'hivernage (c.-à-d. les substrats mous propices à l'enfouissement) peut être présent dans les eaux du lac Ontario (MacGregor et coll., 2013) et, par conséquent, peut-être à l'intérieur des limites de la zone d'étude aquatique. Bien que des mentions récentes pour les îles Toronto indiquent la présence de l'anguille d'Amérique à proximité de la zone d'étude aquatique, aucune observation de l'espèce n'a été faite lors des évaluations sur le terrain. Compte tenu des résultats de l'évaluation de l'habitat effectuée lors des études sur le terrain de 2024, ainsi que de la nature généraliste et de l'utilisation généralisée de l'habitat de l'espèce, un habitat convenable est présent dans la zone d'étude aquatique; cependant, ces données n'indiquent pas l'utilisation de la zone par l'anguille d'Amérique, ni la qualité de l'habitat (p. ex. « bonne qualité »). De plus, comme il est mentionné à la **section 3.3.2.1**, l'habitat dans la zone d'étude aquatique était réparti de manière hétérogène, de sorte que le caractère convenable de l'habitat varie probablement dans l'ensemble de la zone d'étude aquatique. À ce titre, on suppose que la probabilité d'occurrence (telle que définie à la **section 2.4**) de l'anguille d'Amérique dans la zone d'étude aquatique devrait être considérée comme moyenne plutôt qu'élevée parce que, bien qu'il existe un habitat convenable, rien n'indique si la zone d'étude aquatique est utilisée par l'espèce. Nonobstant cette incertitude, à des fins de diligence raisonnable, on suppose que comme l'anguille d'Amérique pourrait être présente dans la zone d'étude aquatique, elle pourrait être touchée par le projet de RESA.
- **Pluvier siffleur** – Des pluviers siffleurs ont niché sur la plage de Hanlan's Point en 2015 et en 2016 (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, 2023), puis de nouveau en 2018 et en 2020, avec quatre nids au total (Island Biodiversity Working Group, 2022). Trois poussins ont été élevés sur la plage, en 2018, jusqu'à leur envol (Audubon, 2018). Un habitat convenable était présent dans la communauté de la plage/bande minérale ouverte située dans la zone d'étude terrestre. Entre 50 mètres et 500 mètres de la coupe du nid, dans le sens de la longueur, parallèlement au bord de l'eau, est considéré comme modérément tolérant à l'altération, car le pluvier siffleur dépend de cette zone pour l'alimentation et l'élevage des jeunes (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, 2021a).

- **Hirondelle de rivage** – Bien que des hirondelles de rivage aient été observées à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, cela est probablement dû au fait qu'elles utilisent l'habitat ouvert de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto comme aire d'alimentation. Les hirondelles de rivage nichent dans des terriers dans les faces verticales des puits d'agrégats, des berges et des falaises de sable, qui n'étaient pas présentes dans la zone d'étude terrestre. Sur les chantiers de construction, l'hirondelle de rivage peut nicher dans les tas de sable, de sol limoneux, de gravier fin ou d'argile limoneuse, à condition que le matériau soit suffisamment meuble pour creuser, mais suffisamment stable pour maintenir sa structure. Par conséquent, bien qu'il n'existe pas d'habitat convenable, les travaux de construction pourraient en créer un par inadvertance. Par mesure de prudence, cette espèce a été jugée comme ayant une probabilité moyenne d'occurrence dans la zone d'étude terrestre.

Les espèces en péril suivantes ont été jugées avoir une faible probabilité d'occurrence dans la zone d'étude, telle que définie par les classements de probabilité d'occurrence fournis à la **section 2.4** :

- **Cisco à museau court** : Le cisco à museau court préfère les eaux profondes (c.-à-d. plus de 22 mètres). Étant donné que la zone d'étude aquatique n'atteint qu'une profondeur maximale d'environ 12 mètres, on suppose qu'il n'y a pas d'habitat convenable et qu'il est peu probable que le cisco à museau court soit présent dans la zone ou l'utilise.
- **Martinet ramoneur** – Les martinets ramoneurs peuvent utiliser les terrains découverts de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto pour se nourrir. Cependant, les martinets ramoneurs ont besoin de cheminées ou d'autres structures artificielles pour se percher. Aucune structure ou cheminée n'était présente dans la zone d'étude terrestre. Le manque d'habitat convenable entraîne une faible probabilité que l'espèce soit présente.
- **Tortue mouchetée** : La tortue mouchetée utilise des milieux humides peu profonds, des débris ligneux et une végétation aquatique abondante (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, 2021b). L'espèce se prélasse généralement sur des débris ligneux qui se trouvent à moins de 30 m d'un milieu humide et hiverne en s'enfouissant dans le substrat des milieux humides peu profonds ou des zones d'eau ouvertes (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, 2021b). Les zones d'eau libre du lac Ontario adjacentes à la zone d'étude terrestre sont constituées d'eaux libres profondes qui ne contiennent pas de végétation aquatique convenable; des débris ligneux

sont nécessaires pour la recherche de nourriture et l'exposition au soleil. De plus, ces zones à l'extrémité des pistes sont ouvertes, exposées et sont régulièrement perturbées par la circulation aéroportuaire, ce qui risque de dissuader la tortue mouchetée, une espèce facile à surprendre, de s'y prélasser. Selon la cartographie de la classification écologique des terres de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, un marécage de fourrés de saule minéral était situé à l'extérieur de la zone d'étude terrestre, au sud de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto et à l'est de la plage de Hanlan's Point (Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2024). Ce milieu humide n'offre pas d'eau libre associée à une végétation abondante submergée, flottante et émergente et ne propose pas d'habitat d'hivernage convenable. La tortue mouchetée peut être présente plus au sud dans les habitats convenables (lagunes, chenaux) près de la pointe Gibraltar. Bien que la tortue mouchetée soit une espèce mobile et qu'elle puisse s'éloigner en moyenne de 0,9 kilomètre des milieux humides d'hivernage pour trouver des lieux de nidification, la dune arborée de peupliers et la plage/bande minérale ouverte se trouvent à plus de 1 kilomètre des habitats convenables potentiels près de la pointe Gibraltar, et il est donc très peu probable que cette espèce se déplace vers le nord pour nicher à moins de 120 m de la piste ouest existante. De plus, il n'y a pas de plage ou de zone sablonneuse le long de la piste est existante qui peuvent soutenir l'habitat de nidification. En outre, les clôtures existantes autour de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto empêcheraient cette espèce de déambuler sur le terrain de l'aéroport ou à l'intérieur des empreintes de la RESA.

- **Espèces de chauves-souris en péril :** Les sept espèces de chauves-souris en péril de l'Ontario vivent dans divers habitats boisés contenant des caractéristiques convenables pour le perchage, comme l'écorce détachée et les chicots, dont le diamètre à hauteur de poitrine varie souvent de 10 à 24,9 centimètres (Perry et Thill, 2007). Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs définit l'habitat de perchage de maternité des chauves-souris comme un boisé ou un habitat boisé, y compris les forêts, les boisés et les communautés marécageuses contenant des chicots et des arbres d'un diamètre à hauteur de poitrine de 25 centimètres ou plus (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, 2022). La zone des travaux de projet pour toutes les solutions de RESA ne contenait aucune des communautés boisées désignées par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs comme habitat de perchage de maternité pour les chauves-souris. Les chauves-souris

peuvent également utiliser les petits arbres dont le diamètre à hauteur de poitrine est inférieur à 10 centimètres pour se percher; cependant, ces arbres ont souvent des fissures ou des cavités d'environ un centimètre ou plus qui permettent aux chauves-souris d'y entrer (Harrington et Harrington, 2023). La dune arborée de peupliers et le fourré à feuilles caduques de saule culturel dans la zone d'étude terrestre étaient constitués de jeunes arbres dont le diamètre à hauteur de poitrine était inférieur à 10 centimètres et ne contenaient pas de chicots ou d'arbres présentant des fissures ou des cavités appropriées; par conséquent, il n'y avait pas d'habitat convenable dans la zone d'étude terrestre pour les espèces de chauves-souris en péril. De plus, on n'a observé aucun arbre dans les communautés de la haie de culture et de la région boisée de culture minérale identifiés dans la zone d'étude terrestre (mais à l'extérieur de la zone de travaux de projet pour les trois solutions de RESA) ayant des cavités de 1 cm.

Il a été déterminé que les autres espèces en péril décrites à l'**annexe E** présentent un faible potentiel d'occurrence dans les zones d'étude aquatique et terrestre en raison de l'absence d'habitat convenable.

4. Travaux du projet

Le projet comprend la mise en œuvre de RESA à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, ce qui nécessite l'élargissement de la masse terrestre aux extrémités est et ouest de la piste 08/26. Pour répondre aux exigences de la mise en œuvre des RESA, trois solutions ont été proposées, chacune s'appuyant progressivement sur la précédente avec une expansion accrue de la masse terrestre et des caractéristiques supplémentaires. Voici les trois solutions proposées pour l'aménagement de la RESA :

4.1 RESA 1 – Masse terrestre minimale

La RESA 1 propose l'élargissement minimal de la masse terrestre pour répondre aux exigences des RESA, s'étendant sur 54 m de la digue, au-dessus de la surface du lac Ontario, à l'extrémité ouest (7 850 m²) et sur 52 m, au-dessus de la surface du lac Ontario, à l'extrémité est (6 100 m²). L'empreinte dans l'eau totale (c.-à-d. la superficie sur le lit du lac) sera de 35 996 m² (20 772 m² à l'extrémité ouest et 15 224 m² à l'extrémité est). À l'extrémité ouest, la structure du brise-lames sera portée à 81 m au-dessus du niveau de la mer, soit environ 4,5 m au-dessus du seuil de la piste 08/26, afin d'empêcher le débordement des vagues et les embruns. Le brise-lames à l'extrémité est (arrière-port) sera porté à 77 m au-dessus du niveau de la mer, soit environ 1 à 1,5 m au-dessus du seuil, puisqu'il n'est pas nécessaire de contrôler les vagues ou les embruns.

L'aménagement proposé comprend des routes d'aérodrome périphériques autour des extrémités des RESA, offrant un accès restreint à travers la piste, semblable aux conditions d'accès actuelles. La route sera gérée par la tour de contrôle afin d'éviter les conflits avec l'atterrissage ou le décollage d'aéronefs, car cette configuration de la masse terrestre ne fournit pas un dégagement suffisant de l'espace aérien pour le passage sans restriction des véhicules (ne respecte pas les exigences relatives à la surface de limitation d'obstacles). Une surface de limitation d'obstacles est une surface ou une série de surfaces imaginaires qui définissent les limites auxquelles des objets peuvent pénétrer dans l'espace aérien, afin de protéger l'espace aérien pour l'exploitation sécuritaire des aéronefs pendant le décollage, l'atterrissage et les opérations d'urgence.

Les activités de construction de la RESA 1 se limiteront au terrain de l'aéroport et, sur la piste ouest, ne dépasseront pas la clôture de sécurité existante dans les communautés de la dune arborée de peupliers et de la plage/bande minérale ouverte.

Le balisage lumineux de la piste demeurera inchangé à la suite de la construction de la RESA 1, à l'exception de deux feux d'alignement d'avant-seuil permanents supplémentaires de chaque côté de la piste pour assurer la sécurité opérationnelle afin de compléter les systèmes existants approuvés par Transports Canada. Chaque feu sera installé à environ 35 à 75 centimètres au-dessus du niveau du sol et espacé de 30 mètres.

4.2 RESA 2 – Amélioration des voies de circulation

Cette solution s'appuie sur la RESA 1 – Masse terrestre minimale en intégrant des améliorations supplémentaires à l'aérodrome en conjonction avec les travaux de RESA aux deux extrémités de piste. Plus précisément, cette solution propose des améliorations à la voie de circulation B à l'extrémité ouest et à la voie de circulation D à l'extrémité est afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la sécurité à l'aéroport.

Pour la voie de circulation B, le déplacement de l'antenne de radioalignement de piste 26 vers la nouvelle RESA ouest augmente l'expansion de la masse terrestre vers l'ouest, atteignant 82 m² de la digue, au-dessus de la surface du lac Ontario (11 800 m² au-dessus de l'eau). Le déplacement de la voie de circulation D nécessite une masse terrestre supplémentaire vers le nord-est, ce qui porte la masse terrestre totale à l'extrémité est à 11 300 m² (au-dessus de l'eau). L'empreinte dans l'eau totale (c.-à-d. la superficie sur le lit du lac) sera de 58 855 m² (26 993 m² à l'extrémité ouest et 31 862 m² à l'extrémité est). Ce déplacement permet à l'aéroport de mettre à niveau son système de guidage visuel d'approche pour l'atterrissage des aéronefs sur la piste 26, lequel vise à améliorer la sécurité aérienne grâce à un système plus précis. Toutes les autres caractéristiques de la RESA 1 – Masse terrestre minimale restent les mêmes dans cette solution.

Les activités de construction de la RESA 2 se limiteront au terrain de l'aéroport et, sur la piste ouest, ne dépasseront pas la clôture de sécurité existante dans les communautés de la dune arborée de peupliers et de la plage/bande minérale ouverte.

Les améliorations apportées aux voies de circulation permettront de déplacer le balisage existant vers les nouveaux tracés des voies de circulation. De plus, les changements apportés au balisage lumineux comprendront le déplacement de l'indicateur de trajectoire d'approche de précision (PAPI) existant sur la piste ouest et l'ajout de deux nouveaux PAPI à l'extrémité est pour répondre aux objectifs de sécurité de Transports Canada.

4.3 RESA 3 – Mur antibruit et couloir de services publics à l'extrémité est

Cette solution s'appuie sur la RESA 2 – Améliorations des voies de circulation en intégrant des éléments supplémentaires. Les principales nouvelles caractéristiques de la RESA 3 comprennent : 1) des routes périphériques d'aérodrome à accès illimité reliant les côtés nord et sud de l'aéroport, 2) un mur antibruit à l'extrémité est ainsi qu'un prolongement du mur antibruit existant à l'extrémité ouest, et 3) un conduit réservé aux services publics futurs pour l'électricité, l'eau et les services de télécommunications à la communauté des îles de Toronto.

Pour s'adapter à ces nouvelles composantes et garantir les dégagements aéronautiques de l'espace aérien au-dessus des nouvelles routes, des clôtures de sécurité et des murs antibruit, une expansion de la masse terrestre est nécessaire : 73 m de la digue, au-dessus de la surface du lac Ontario (29 980 m² au-dessus de l'eau) à l'extrémité est et 82 m de la digue, au-dessus de la surface du lac Ontario (12 600 m² au-dessus de l'eau) à l'extrémité ouest. L'empreinte dans l'eau totale (c.-à-d. la superficie sur le lit du lac) sera de 88 253 m² (30 380 m² à l'extrémité ouest et 57 873 m² à l'extrémité est). Toutes les autres caractéristiques de la RESA 2 sont incluses dans cette solution.

La RESA 3 s'étendra au-delà de la clôture de sécurité existante au sud de la piste ouest dans les communautés de la dune arborée de peupliers et de la plage/bande minérale ouverte pour la construction localisée du nouveau mur de soutènement.

Les améliorations apportées aux voies de circulation permettront de déplacer le balisage existant vers les nouveaux tracés des voies de circulation. De plus, les changements apportés au balisage lumineux comprendront le déplacement du PAPI existant sur la piste ouest et l'ajout de deux nouveaux PAPI à l'extrémité est pour répondre aux objectifs de sécurité de Transports Canada.

5. Évaluation des impacts des solutions de RESA

Cette section décrit les impacts potentiels sur le milieu terrestre et aquatique découlant des activités de construction et d'exploitation proposées pour les trois solutions de RESA. Les impacts environnementaux potentiels associés au projet sont liés aux activités de construction et d'exploitation. Bon nombre des impacts potentiels sont souvent rencontrés lorsqu'il est question de construction et comprennent des mesures d'atténuation standard associées disponibles. Ces impacts potentiels peuvent être pris en charge si des mesures appropriées sont mises en œuvre. S'ils ne sont pas pris en charge au moyen de pratiques de gestion exemplaires et des mesures d'évitement ou d'atténuation, ils peuvent entraîner des répercussions à long terme et des dommages importants aux caractéristiques écologiques et à leurs fonctions.

Aux fins de l'évaluation des impacts terrestres de chaque solution, l'empreinte du projet comprend la limite la plus externe d'impact direct des travaux de construction du projet (par exemple, le nivellement, le remblayage, le défrichement et l'arrachage de la végétation) et n'inclut pas la zone tampon de 120 m dans la zone d'étude terrestre. Aux fins de l'évaluation des impacts aquatiques, l'empreinte totale sous la laisse de crue pour chaque solution de RESA dans la zone d'étude aquatique a été prise en compte, ainsi que la fonction² de l'habitat dans l'empreinte de chaque RESA.

Les empreintes terrestres prévues des trois solutions de RESA sont présentées à la **figure 5A – Annexe A**. Les empreintes aquatiques prévues pour les trois solutions de RESA sont indiquées dans les **figures 5B-1 à 5B-4 – Annexe A**.

5.1 Impacts existants

Pour évaluer les impacts potentiels du projet, il est nécessaire de tenir compte des conditions existantes qui étaient présentes dans la zone d'étude aquatique et la zone d'étude terrestre avant le début des travaux. Les impacts existants devraient être documentés afin de déterminer si, à la suite de la modification du site, ils sont le résultat de travaux ou d'activités ou d'événements antérieurs sur les terres. D'après les études de site d'AECOM, les impacts existants suivants ont été identifiés dans les zones d'étude aquatique et terrestre et s'appliquent aux trois solutions de RESA :

- **Fragmentation de la végétation naturelle et de l'habitat** – Les caractéristiques du patrimoine naturel dans la zone d'étude terrestre, la

² Comme il ressort de l'évaluation de la végétation aquatique et de la composition du substrat.

zone d'étude aquatique et les zones environnantes ont été fragmentées, modifiées et fortement touchées par les installations existantes de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto et des pistes en service. Aux fins de la sécurité et des habilitations de sécurité de l'aéroport, les pelouses et la végétation entourant l'aéroport sont régulièrement tondues et coupées. Les écologistes d'AECOM ont observé l'entretien actif de la végétation dans les communautés de fourré à feuilles caduques de saule culturel lors de la visite du lieu en 2024. La végétation présente sur le site est une croissance secondaire caractéristique des sites fortement perturbés; elle est de faible qualité, comme en témoigne une composition végétale de 58 % d'espèces non indigènes et de faibles indices de qualité floristique.

- **Présence de plantes horticolas et envahissantes** – Les communautés végétales adjacentes aux pistes de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto sont sujettes à l'invasion progressive d'espèces de mauvaises herbes et d'espèces horticolas introduites par le trafic d'exploitation et d'entretien et la dispersion naturelle dans un paysage fortement urbanisé. D'après la visite du lieu d'août 2024, il a été déterminé que la zone d'étude terrestre était composée à 58 % de végétation non indigène.
- **Effets de lisière existants** : Un effet de lisière désigne les changements dans les structures de la population ou de la communauté qui se produisent aux limites de deux ou plusieurs habitats différents. Les communautés de la dune arborée de peupliers et de la plage/bande minérale ouverte le long de la plage de Hanlan's Point atteignent leur extrémité nord à la limite sud de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, où il existe une limite actuelle entre ces communautés de végétation naturelle et l'aéroport actif. Une clôture existante longe la limite nord de la dune arborée de peupliers et de la plage/bande minérale ouverte, le long du terrain actif de l'aéroport. L'étendue nord de ces communautés végétales est donc exposée à des « effets de lisière » en bordure de l'aéroport, comme une exposition accrue au ruissellement, au sel, aux espèces envahissantes ou non indigènes, à la sédimentation et aux pesticides. De plus, les parties de végétation ouest de la plage/bande minérale ouverte et de la dune arborée de peupliers qui longent la plage de Hanlan's Point sont soumises à des effets de lisière existants en raison de l'utilisation récréative publique.
- **Perturbations sonores et dissuasion des oiseaux** – D'importantes perturbations sonores anthropiques sont présentes quotidiennement en raison de l'exploitation active d'aéronefs à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto. Cependant, certaines espèces se sont habituées aux bruits

généérés par les activités humaines et l'activité générale de l'aéroport, comme en témoignent les oiseaux aquatiques que l'on a observés patauger ou survoler le terrain à moins de 200 mètres et 500 mètres des pistes existantes pendant les inventaires sur la migration d'automne de 2014 et la migration du printemps de 2015 (AECOM, 2017). L'Aéroport Billy Bishop de Toronto emploie des agents de la faune dévoués et travaille avec Falcon Environmental Services à la mise en œuvre d'un programme complet de gestion de la faune visant à garder les oiseaux hors des trajectoires de vol des aéronefs et à s'assurer que les pistes sont libres d'oiseaux et d'autres faunes (PortsToronto, 2023). Les agents de la faune dissuadent les oiseaux et les autres animaux sauvages en utilisant des mouvements et des comportements de dissuasion naturels, en maintenant des niveaux d'herbe et un aménagement paysager appropriés, en utilisant des cerfs-volants faucons et en installant des barrières physiques pour s'assurer que les pistes sont dégagées et sécuritaires (PortsToronto, 2023).

- **Pollution lumineuse** – L'Aéroport Billy Bishop de Toronto fonctionne normalement entre 6 h 30 et 23 h. En dehors de cette période, le balisage lumineux de la piste est normalement éteint, sauf s'il doit être allumé pour des situations d'urgence, conformément aux normes d'exploitation de l'aéroport. Néanmoins, l'aéroport est situé sur une île adjacente à la grande métropole de Toronto, qui émet une pollution lumineuse importante la nuit.
- **Contamination du sol et de l'eau** – La zone d'étude terrestre incluait des pelouses perturbées et tondues, des pistes pavées et l'infrastructure d'exploitation aéroportuaire connexe, qui sont également immédiatement adjacentes à la zone d'étude aquatique. Le sel de voirie, le pétrole et le gaz, les sédiments, l'excès d'éléments nutritifs et d'autres substances nocives provenant des pistes, l'exploitation et l'entretien des avions, ainsi que l'infrastructure des bâtiments peuvent pénétrer dans les communautés végétales environnantes et dans le lac Ontario par ruissellement dans les zones d'étude terrestre et aquatique.
- **Perturbations anthropiques et déchets** – La plage de Hanlan's Point, située au sud des pistes ouest, voit un trafic humain important, en particulier pendant les mois d'été, ce qui entraîne des perturbations, des piétinements et des déchets. Les déchets échouent également sur la plage à partir du lac Ontario, compte tenu de la rive fortement urbanisée de Toronto.

5.2 Impacts possibles sur l'environnement

Les impacts environnementaux potentiels associés aux phases de construction et d'exploitation ont été évalués pour les trois solutions de RESA. Voici une description des types d'impacts qui ont été évalués dans le cadre du présent rapport :

- Impacts potentiels directs – il s'agit des impacts qui se produisent dans l'empreinte des travaux de construction proposés et qui résultent de la perte immédiate de caractéristiques ou de fonctions naturelles causée par des activités associées à la construction des ouvrages proposés. Si ces impacts ne sont pas atténués, ils peuvent entraîner des effets à long terme et des dommages importants aux caractéristiques écologiques et à leurs fonctions.
- Impacts potentiels indirects – ils ne sont pas immédiatement causés par la conception et la construction des travaux du projet (p. ex., l'emplacement des éléments constitutifs du projet), mais ils n'en causent pas moins un effet sur les caractéristiques naturelles adjacentes situées à moins de 120 mètres des travaux proposés, par le biais d'une ou de plusieurs variables intermédiaires. Les impacts potentiels indirects s'appliquent à toutes les solutions de RESA; bien que les impacts relatifs entre les solutions ne puissent pas être quantifiés, ils sont probablement relatifs à l'ampleur de la perte globale d'habitat associée à chaque solution.
- Impacts induits – il s'agit des impacts associés aux contraintes ou perturbations d'origine humaine après la construction touchant les caractéristiques naturelles ou les fonctions de l'habitat.

5.2.1 Phase de construction

Voici une description des impacts directs et indirects associés aux activités de construction sur le site pour les trois solutions de RESA.

5.2.1.1 Impacts directs des travaux de construction

Pertes et/ou dommages au système du patrimoine naturel de la Ville de Toronto –

Les caractéristiques du patrimoine naturel dans le système du patrimoine naturel de la Ville de Toronto qui peuvent être touchées par toutes les solutions de RESA comprennent les plages, les communautés végétales, les espèces dont la conservation est préoccupante, l'habitat faunique important, l'habitat du poisson et la zone d'intérêt naturel et scientifique candidate des îles de Toronto. Aucun impact n'est prévu sur le complexe de terres humides côtières d'importance provinciale des îles de Toronto ou la zone d'importance environnementale de la plage de Hanlan's Point. Les zones totales

d'impact direct sur ces caractéristiques à la suite de l'enlèvement de la végétation pour chaque solution de RESA sont résumées au point **5-1** ci-dessous et analysées plus en détail séparément ci-dessous. En ce qui concerne les caractéristiques du patrimoine naturel terrestre, la RESA 3 a le plus grand impact sur le système du patrimoine naturel de la Ville par rapport aux autres solutions, car elle supprime environ 7,8 fois celles de la RESA 1 (soit 3 905 mètres carrés de plus), tandis que la RESA 2 la suit en supprimant environ 5,1 fois (soit 2 360 mètres carrés) celles de la RESA 1 (575 mètres carrés au total). En ce qui concerne les caractéristiques du patrimoine naturel aquatique, la RESA 3 a le plus grand impact sur l'habitat du poisson par rapport aux autres solutions, car elle élimine environ 2,4 fois celles de la RESA 1 (soit 52 257 mètres carrés de plus), tandis que la RESA 2 la suit en éliminant environ 1,6 fois la superficie d'habitat du poisson (soit 22 859 mètres carrés de plus) que la RESA 1 (35 996 mètres carrés au total).

Pertes et/ou dommages à la zone candidate d'intérêt naturel et scientifique des îles de Toronto – La superficie totale de la zone candidates d'intérêt naturel et scientifique sur les îles de Toronto est d'environ 1 359 085 mètres carrés. La RESA 1 et la RESA 2 ne s'étendront pas au-delà de la clôture existante du terrain de l'aéroport et n'auront donc pas d'impact sur la zone d'intérêt naturel et scientifique candidate. La RESA 3 devrait supprimer une partie de la zone d'intérêt naturel et scientifique candidate, ce qui représente 0,16 % de cette caractéristique, comme le décrit le **Tableau 5-1** ci-dessous. Même si un enlèvement minimal de la végétation serait nécessaire, il est peu probable qu'il nuise ou détruise la forme et la fonction écologiques, car les 99,84 % restants de la zone d'intérêt scientifique naturel candidate dans les îles Toronto resteront intacts. La RESA 3 entraînera la création d'une nouvelle lisière qui pourrait avoir des effets indirects localisés (voir la **section 5.2.2.2** pour en savoir plus), mais le changement par rapport aux conditions de base est considéré comme un impact mineur, car la limite nord de la zone d'intérêt scientifique naturel candidate se termine à la clôture de sécurité de l'aéroport et subit des effets de lisière et des perturbations causées par les opérations aéroportuaires. De plus, l'extrémité sud de la communauté subit les impacts de l'utilisation publique le long de la plage de Hanlan's Point (circulation piétonnière, piétinement de la végétation, érosion du sol). Les travaux d'excavation pour la construction du nouveau mur de soutènement de la RESA 3 entraîneront des perturbations temporaires et localisées dans la partie la plus septentrionale de la zone d'intérêt naturel et scientifique. Le sable sera retiré temporairement pour l'excavation, mais il sera replacé sur la zone une fois les travaux terminés. La compaction du sable dans cette zone peut diminuer à court terme, mais l'eau la fera augmenter de nouveau. À long terme, toutes les solutions de RESA pour la piste ouest auront un impact positif sur les processus sédimentaires à la plage de Hanlan's Point, prolongeant sa croissance au-delà des 25 années précédemment estimées en augmentant la capacité de stockage du sable (Shoreplan, 2024).

Perte et/ou dommages à la végétation, aux communautés inscrites dans la classification écologique des terres, y compris les communautés végétales rares

– Les zones approximatives d'enlèvement de la végétation par communauté inscrite dans la classification écologique des terres identifiées pour les trois solutions de RESA sont décrites dans le **Tableau 5-1** ci-dessous. Les trois solutions entraîneront l'enlèvement de la végétation dans les fourrés à feuilles caduques de saule culturel. Les fourrés à feuilles caduques de saule culturel sont caractéristiques des sites fortement perturbés, comme en témoignent la tonte active, la présence élevée d'espèces non indigènes et la faible qualité floristique. L'élimination du fourré à feuilles caduques de saule culturel serait plus importante pour la RESA 2, suivie de la RESA 3, puis de la RESA 1. L'augmentation de l'enlèvement du fourré à feuilles caduques de saule culturel pour la RESA 2 se produirait sur l'enrochement le long de la rive nord de la piste est (**figure 5A – annexe A**). La RESA 3 est la seule solution qui enlèvera des parties de la dune arborée de peupliers, une communauté végétale d'importance provinciale, et de la plage/bande minérale ouverte, une communauté de végétation rare à l'échelle régionale identifiée par l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, qui font tous deux partie de la zone d'intérêt naturel et scientifique candidate des îles de Toronto sur la plage de Hanlan's Point. Cependant, 99 % de ces communautés le long de la plage de Hanlan's Point resteront intactes. La lisière nord de ces communautés où l'enlèvement de la végétation est proposé pour la RESA 3 est déjà soumise à des perturbations en raison de la contiguïté de l'aéroport existant, ainsi que de la circulation piétonnière et des activités récréatives du public. La RESA 1 et la RESA 2 n'entraîneront pas d'enlèvement de végétation dans la dune arborée de peupliers et la plage/bande minérale ouverte, car toutes les activités de construction ne devraient pas s'étendre au-delà de la clôture existante.

Perte et/ou dommages aux plantes vasculaires rares à l'échelle régionale – Seule la RESA 3 devrait perturber les espèces de plantes rares à l'échelle régionale que l'on trouve dans la dune arborée de peupliers et la plage/bande minérale ouverte, y compris l'ammophile à ligule courte, le caquillier maritime et la gérardie à feuilles ténues (voir la **figure 5A – annexe A**).

Enlèvement d'arbres – Aucun arbre mature d'un diamètre à hauteur de poitrine de 30 centimètres ou plus n'est situé dans l'empreinte des solutions de RESA. Les communautés de la région boisée de culture minérale et de la haie de culture identifiées dans le parc de l'île de Toronto qui peuvent contenir de plus gros arbres se trouvent à l'extérieur de l'empreinte des trois solutions de RESA et du terrain de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto. Toutes les solutions de RESA devraient entraîner l'enlèvement d'arbustes dans les fourrés à feuilles caduques de saule culturel adjacents aux pistes est et ouest. Les arbres de ces fourrés à feuilles caduques de saule culturel contiennent de petits arbustes bas de moins de 10 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine qui sont activement taillés et tondus pour respecter les règles de sécurité aéroportuaire. La RESA 3 est la seule solution qui entraînera l'abattage d'arbres dans la dune arborée de peupliers d'importance provinciale. Les arbres de la dune arborée de peupliers d'importance provinciale étaient de petite croissance de succession, généralement de moins de 10 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine, et aucun n'a été identifié comme étant des arbres à cavité que les chauves-souris peuvent utiliser pour se percher. Les oiseaux chanteurs migrateurs peuvent faire halte dans les arbres et les arbustes de ces communautés, mais il est peu probable qu'ils y nichent en raison des activités de dissuasion active des oiseaux sur le terrain de l'aéroport.

Tableau 5-1 : Résumé des impacts sur le système du patrimoine naturel de la Ville de Toronto

Caractéristiques du patrimoine naturel	Nombre total de mètres carrés de caractéristiques du patrimoine naturel disponibles	RESA 1 – Nombre total de mètres carrés de la caractéristique du patrimoine naturel éliminés	RESA 1 – Pourcentage éliminé de la superficie totale disponible pour la caractéristique du patrimoine naturel	RESA 2 – Nombre total de mètres carrés de la caractéristique du patrimoine naturel éliminés	RESA 2 – Pourcentage éliminé de la superficie totale disponible pour la caractéristique du patrimoine naturel	RESA 3 – Nombre total de mètres carrés de la caractéristique du patrimoine naturel éliminés	RESA 3 – Pourcentage éliminé de la superficie totale disponible pour la caractéristique du patrimoine naturel
Caractéristiques du patrimoine naturel aquatique, habitat faunique important							
Habitat du poisson	Sans objet ²	Empreinte de l'extrémité ouest : Environ 20 772 mètres carrés Empreinte de l'extrémité est : Environ 15 224 mètres carrés.	Sans objet ²	Empreinte de l'extrémité ouest : Environ 26 993 mètres carrés. Empreinte de l'extrémité est : Environ 31 862 mètres carrés	Sans objet ²	Empreinte de l'extrémité ouest : Environ 30 380 mètres carrés. Empreinte est : Environ 57 873 mètres carrés	Sans objet ²
- Aires de séjour et haltes migratoires de la sauvagine (aquatique) confirmées. - Habitat confirmé de la harelde kakawi, du fuligule à tête rouge et du fuligule à dos blanc.	30 249 048 ¹ mètres carrés	13 950 mètres carrés	0,05 %	23 100 mètres carrés	0,07 %	42 580 mètres carrés	0,14 %
Habitat candidat de la tortue serpentine	2 155 325 mètres carrés ³	15 244 mètres carrés	0,7 %	31 862 mètres carrés	1,5 %	57 873 mètres carrés	2,6 %
Communautés végétales, espèces dont la conservation est préoccupante, habitat faunique important							
Dune arborée de peupliers d'importance provinciale - Zone d'intérêt naturel et scientifique candidate des îles de Toronto - Habitat confirmé du monarque - Aire de séjour confirmée des papillons migrants - Halte migratoire candidate des oiseaux de rivage	110 559 mètres carrés	0	0 %	0	0 %	730 mètres carrés	0,006 %
Plage/bande minérale ouverte rare à l'échelle régionale - Zone d'intérêt naturel et scientifique candidate des îles de Toronto - Halte migratoire candidate des oiseaux de rivage - Habitat du bécasseau semipalmé - Habitat du pluvier siffleur	108 551 mètres carrés	0	0 %	0	0 %	1 080 mètres carrés	0,99 %
Fourré à feuilles caduques de saules culturels (adjacent à la piste ouest) Habitat général de la faune et des oiseaux migrants	18 928 mètres carrés	464 mètres carrés	0,02 %	464 mètres carrés	0,02 %	464 mètres carrés	0,02 %

¹ On a supposé que la superficie totale disponible pour les aires de séjour et les haltes migratoires confirmées pour la sauvagine (aquatique) et l'habitat de la harelde kakawi, du fuligule à tête rouge et du fuligule à dos blanc comprenait l'eau libre dans un rayon d'un kilomètre des rives du lac Ontario entre le parc Humber Bay Shores et la plage Woodbine, englobant les rivages complets des îles de Toronto et du parc Tommy Thompson.

² Bien que le Plan officiel de la Ville de Toronto désigne l'« habitat du poisson » comme une composante du système du patrimoine naturel, il n'y a pas de limite précise ou de zone définie dans le Plan officiel pour cette catégorie. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une « superficie totale disponible » à laquelle comparer chaque solution de RESA.

³ On a supposé que l'habitat total disponible pour l'habitat candidat de la tortue serpentine comprenait la rive nord des îles de Toronto, de la piste est à l'extrémité nord-est de l'île Ward, y compris les lagunes intérieures des îles de Toronto.

Caractéristiques du patrimoine naturel	Nombre total de mètres carrés de caractéristiques du patrimoine naturel disponibles	RESA 1 – Nombre total de mètres carrés de la caractéristique du patrimoine naturel éliminés	RESA 1 – Pourcentage éliminé de la superficie totale disponible pour la caractéristique du patrimoine naturel	RESA 2 – Nombre total de mètres carrés de la caractéristique du patrimoine naturel éliminés	RESA 2 – Pourcentage éliminé de la superficie totale disponible pour la caractéristique du patrimoine naturel	RESA 3 – Nombre total de mètres carrés de la caractéristique du patrimoine naturel éliminés	RESA 3 – Pourcentage éliminé de la superficie totale disponible pour la caractéristique du patrimoine naturel
Fourré à feuilles caduques de saules culturels (adjacent à la piste est) Habitat général de la faune et des oiseaux migrateurs	18 928 mètres carrés	111 mètres carrés	0,006 %	2 471 mètres carrés	0,13 %	2 206 mètres carrés	0,11 %
Totaux pour les caractéristiques du patrimoine naturel terrestre	-	575 mètres carrés	-	2 935 mètres carrés	-	4 480 mètres carrés	-

- ◆ **Perte d'habitat d'espèces terrestres en péril, habitat du pluvier siffleur** – Le pluvier siffleur est observé, depuis plusieurs années, en train de nicher sur la plage de Hanlan's Point dans la plage/bande minérale ouverte. Les séries de communautés de la plage/bande minérale ouverte sont considérées comme un habitat de catégorie 2 pour le pluvier siffleur (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, 2021a). Aucun enlèvement de la plage/bande minérale ouverte n'est prévu pour la RESA 1 et la RESA 2. La RESA 3 éliminera un total de 1 080 mètres carrés d'habitat potentiel du pluvier siffleur dans la plage/bande minérale ouverte, ce qui représente seulement 0,07 % de l'ensemble de la plage/bande minérale ouverte le long de la plage de Hanlan's Point (voir le **Tableau 5-1**). La RESA 3 entraînera la création d'une nouvelle lisière qui pourrait avoir des effets indirects localisés (voir la **section 5.2.2.2** pour en savoir plus), mais la grande majorité (99 %) de la plage/bande minérale ouverte restera intacte et continuera d'offrir un habitat de nidification, d'alimentation et de halte migratoire, de sorte qu'aucune infraction au paragraphe 10 (1) de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* ou à l'article 33 de la *Loi sur les espèces en péril* n'est prévue.
- ◆ **Perte d'habitat faunique important confirmé – Aires de séjour et haltes migratoires de la sauvagine (aquatique)** – Les espèces de sauvagine utilisent les eaux ouvertes du lac Ontario entourant l'Aéroport Billy Bishop de Toronto comme aires de séjour et haltes migratoires. Le remblayage de la rive du lac Ontario aux extrémités de chaque piste réduira légèrement l'habitat en eau libre disponible comme aire de repos et halte migratoire pour la sauvagine. Comme indiqué dans les rapports techniques précédents, la sauvagine a été enregistrée en eau libre dans un rayon de 500 m des pistes existantes. L'habitat de repos en eau libre approximatif disponible (mesuré à un kilomètre de la rive) entre le parc Humber Bay Shores et la plage Woodbine, englobant les rivages complets des îles de Toronto et du parc Tommy Thompson, est d'environ 30 249 048 mètres carrés. La RESA 1, la RESA 2 et la RESA 3 réduiront l'habitat de repos disponible en eau libre dans cette zone du lac Ontario respectivement de 0,05 %, 0,07 % et 0,14 %. Les réductions de cet habitat pour les trois solutions sont considérées comme négligeables. Il y a une abondance d'habitat ouvert dans le lac Ontario qui est disponible pour utilisation par la sauvagine. De plus, comme la sauvagine dans la zone s'est révélée utiliser l'habitat adjacent à un aéroport actif, on s'attend à ce que l'utilisation de la zone par la sauvagine revienne approximativement au niveau de référence après la construction (c.-à-d. patauger, voler et se nourrir près de la RESA construite), étant donné qu'il n'y a aucun changement aux activités aéroportuaires.

- ◆ **Perte d'habitat faunique important candidat – Halte migratoire et aire de repos des oiseaux de rivage** : La RESA 3 est la seule solution qui enlève une partie de la plage/bande minérale ouverte et de la dune arborée de peupliers, qui pourraient fournir un habitat aux oiseaux de rivage migrateurs, étant donné l'emplacement de la zone d'étude sur les îles de Toronto, une halte migratoire clé le long des routes migratoires. La perte d'habitat combinée dans la plage/bande minérale ouverte et la dune arborée de peupliers pour la RESA 3 représente un total de 1 810 mètres carrés. Comme indiqué ci-dessus, la grande majorité (99 %) de la plage/bande minérale ouverte restera intacte et continuera d'offrir un habitat de nidification, d'alimentation et de halte migratoire aux oiseaux de rivage migrateurs. De plus, les activités de dissuasion active des oiseaux découragent probablement la nidification des oiseaux de rivage à proximité immédiate de la piste ouest existante, et il est donc peu probable que les oiseaux de rivage nichent à proximité immédiate de la piste existante. Par conséquent, les impacts de la perte d'habitat liée à la RESA 3 sur les haltes migratoires et les aires de repos candidates des oiseaux de rivage sont considérés comme négligeables.
- ◆ **Perte d'habitat confirmé pour la sauvagine et pour les oiseaux de rivage préoccupants sur le plan de la conservation (harelde kakawi, fuligule à dos blanc, fuligule à tête rouge, bécasseau semipalmé)** – L'élimination d'une partie de la plage/bande minérale ouverte et le remblayage dans le lac Ontario pour prolonger les pistes pourraient réduire le rivage et les eaux libres utilisés par ces espèces comme aires d'alimentation, de séjour et de halte migratoire pendant la migration. Comme indiqué ci-dessus pour les haltes migratoires et aires de repos confirmées de la sauvagine (aquatique) et les haltes migratoires et aires de repos candidates des oiseaux de rivage, l'enlèvement des eaux libres et des rivages est considéré comme négligeable pour les trois solutions de RESA. Il y a suffisamment d'autres habitats d'eaux libres sur le lac Ontario que ces espèces peuvent utiliser et, par conséquent, les travaux du projet n'auront pas d'impacts importants sur l'utilisation du lac Ontario et des îles de Toronto dans leur ensemble. De plus, comme la sauvagine et les oiseaux de rivage dans la zone se sont révélés utiliser l'habitat adjacent à un aéroport actif, on s'attend à ce que l'utilisation de la zone par la sauvagine revienne au niveau de référence après la construction, étant donné qu'il n'y a aucun changement aux activités aéroportuaires.
- ◆ **Perte d'habitat faunique important confirmé – Aire de séjour pour les papillons migrants et habitat du monarque** – L'habitat faunique important confirmé du monarque et l'aire de séjour pour les papillons migrants seront perdus si la végétation de la dune arborée de peupliers est détruite. Seule la

RESA 3 entraînera l'élimination de la dune arborée de peupliers. La perte approximative de 730 mètres carrés de dune arborée de peupliers dans le cas de la RESA 3 représente moins de 0,006 % de la communauté végétale totale de la dune arborée de peupliers le long de la plage de Hanlan's Point et est donc considérée comme minime par rapport à l'étendue totale de l'habitat disponible. En outre, les îles de Toronto, dans leur ensemble, continueront de fonctionner comme une aire de séjour pour les papillons migrateurs; une réduction de 730 mètres carrés est minime au niveau du paysage. Un habitat supplémentaire peut être créé par le réensemencement d'espèces d'asclépiades dans la dune arborée de peupliers ou dans d'autres habitats convenables afin de réduire l'impact global sur le monarque.

- ◆ **Perte d'habitat candidat pour la tortue serpentine** – On prévoit une perte minimale d'habitat d'hivernage en raison de la construction des trois RESA, l'enlèvement maximal étant de 57 873 mètres carrés pour la RESA 3, sur la piste est pour la tortue serpentine, car il existe de vastes habitats (hivernage, alimentation, nidification) disponibles ailleurs dans les îles de Toronto (p. ex., étangs, marais et baies peu profondes entre les îles).
- ◆ **Aucune perte d'habitat de l'hirondelle rustique, du martinet ramoneur et du faucon pèlerin (structures)** – Des hirondelles rustiques ont déjà été observées en vol et en quête de nourriture au-dessus de la zone d'étude terrestre, et des nids ont déjà été observés sur une ancienne aérogare en bois en 2014. Bien qu'il y ait des bâtiments et des structures sur le terrain de l'aéroport, aucune démolition ou autres travaux structuraux ne sont prévus pour l'une ou l'autre des trois solutions de RESA. Par conséquent, aucun impact sur les espèces en péril ou les espèces dont la conservation est préoccupante connues pour utiliser des habitats anthropiques dans les zones urbaines comme les espèces en péril de chauves-souris, l'hirondelle rustique, le martinet ramoneur ou le faucon pèlerin n'est prévue pour l'une ou l'autre des solutions de RESA.
- ◆ **Possibilités de blessures ou de décès de la faune et de destruction de nids et d'œufs d'oiseaux migrateurs** – Bien que toute communauté végétale de la zone d'étude terrestre puisse offrir une halte ou un habitat de nidification aux oiseaux migrateurs, l'Aéroport Billy Bishop de Toronto mène des activités de dissuasion active des oiseaux afin d'empêcher la nidification et l'utilisation à long terme par les oiseaux dans le cadre des opérations aéroportuaires sécuritaires. Toutefois, l'enlèvement de végétation (c.-à-d. arbres, arbustes et couvre-sol) pendant les travaux pour les trois solutions de RESA peut détruire des nids et des œufs d'oiseaux migrateurs, qui sont protégés en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Par conséquent, l'enlèvement de végétation devrait être évité pendant la période globale de nidification des

oiseaux, soit du 1^{er} avril au 31 août. Des démolitions de bâtiments ne sont pas prévues dans le cadre des travaux proposés et n'auront donc pas d'incidence sur les oiseaux protégés par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* dont on sait qu'ils nichent sur des structures anthropiques (c.-à-d. martinet ramoneur, hirondelle rustique). Les piles de sable, de terre ou de matières fines peuvent attirer les oiseaux nichant dans les terriers comme l'hirondelle de rivage, une espèce en péril, qui peut subir un préjudice en cas d'extraction ou d'élimination des matériaux empilés. Les oiseaux et autres faunes (p. ex., tortue serpentine, coyote) peuvent pénétrer dans l'aire de construction et être accidentellement blessés ou tués par les collisions avec l'équipement de construction et les véhicules si ces risques ne sont pas correctement atténués.

- ◆ **Perte d'habitat du poisson (y compris l'habitat aquatique d'espèces en péril)** – La construction de chaque solution de RESA nécessitera le remblayage du lac pour construire un prolongement de la masse terrestre afin de faciliter l'installation de la RESA, ainsi que l'utilisation de diverses tailles de roches pour construire une structure extérieure de brise-lames pour la protection du rivage. L'empreinte totale dans l'eau prévue et la perte correspondante des caractéristiques de l'habitat du poisson (c.-à-d. la végétation aquatique submergée et la dureté du fond) associées à chaque solution de RESA dans la zone d'étude aquatique sont fournies dans le **Tableau 5-2** au **Tableau 5-7**. En général, l'extrémité ouest de la zone d'étude aquatique est caractérisée par des substrats plus durs avec moins de couverture potentielle fournie par la végétation aquatique, tandis que l'extrémité est de la zone d'étude aquatique a des substrats légèrement plus mous avec plus de couverture potentielle fournie par la végétation aquatique. Dans l'ensemble, la présence des caractéristiques et de la fonction d'habitat du poisson est plus élevée à l'extrémité est de la zone d'étude aquatique (comme le montrent les mesures de la végétation aquatique et de la composition du substrat); comme l'empreinte dans l'eau augmente pour chaque solution de RESA, les impacts potentiels sur l'habitat du poisson (c.-à-d. en raison de l'élimination de l'habitat) devraient augmenter en conséquence (**figures 5B-1 à 5B-4 – Annexe A**). La superficie totale de l'habitat du poisson qui devrait être supprimée est d'environ 35 996 mètres carrés de perte d'habitat du poisson pour la RESA 1, d'environ 58 855 mètres carrés de perte d'habitat du poisson pour la RESA 2 et d'environ 88 250 mètres carrés de perte d'habitat du poisson pour la RESA 3.

Tableau 5-2 Résumé des effets sur la végétation aquatique submergée de la solution RESA 1

Abondance de végétation submergée	Zone d'étude aquatique – Empreinte ouest (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Ouest	Zone d'étude aquatique – Empreinte est (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Est
Très faible (négligeable)	0	0	0	0
Faible (0 à 25 %)	20 772	100	14 416	95
Modérée (25 à 50 %)	0	0	809	5
Élevée (50 à 75 %)	0	0	0	0
Très élevée (75 à 100 %)	0	0	0	0
TOTAL	20 772	100	15 225¹	100

Note : 1. En raison de la variation mineure dans la traduction des données au cours de l'analyse GIS, les données totales relatives à l'empreinte de la végétation pour la zone d'étude aquatique – Est sont légèrement supérieures à celles déclarées pour les données de dureté de la même zone.

Tableau 5-3 Résumé des effets sur la dureté du fond pour la solution RESA 1

Dureté du substrat	Zone d'étude aquatique – Empreinte ouest (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Ouest	Zone d'étude aquatique – Empreinte est (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Est
Très dur	6 468	31	66	Moins de 1
Dur	14 304	69	10 377	68
Mixte	0	0	4 768	31
Mou	0	0	13	Moins de 1
TOTAL	20 772	100	15 224	100

Tableau 5-4 Résumé des effets sur la végétation aquatique submergée de la solution RESA 2

Abondance de végétation submergée	Zone d'étude aquatique – Empreinte ouest (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Ouest	Zone d'étude aquatique – Empreinte est (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Est
Très faible (négligeable)	0	0	0	0
Faible (0 à 25 %)	26 993	100	20 616	65
Modérée (25 à 50 %)	0	0	10 648	33
Élevée (50 à 75 %)	0	0	480	2
Très élevée (75 à 100 %)	0	0	66	Moins de 1
TOTAL	26 993	100	31 810¹	100

Note : 1. En raison de la variation mineure dans la traduction des données au cours de l'analyse GIS, les données totales relatives à l'empreinte de la végétation pour la zone d'étude aquatique – Est sont légèrement inférieures à celles déclarées pour les données de dureté de la même zone.

Tableau 5-5 Résumé des effets sur la dureté du fond pour la solution RESA 2

Dureté du substrat	Zone d'étude aquatique – Empreinte ouest (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Ouest	Zone d'étude aquatique – Empreinte est (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Est
Très dur	9 015	33	95	Moins de 1
Dur	17 978	67	15 765	50
Mixte	0	0	15 373	48
Mou	0	0	629	2
TOTAL	26 993	100	31 862	100

Tableau 5-6 Résumé des effets sur la végétation aquatique submergée de la solution RESA 3

Abondance de végétation submergée	Zone d'étude aquatique – Empreinte ouest (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Ouest	Zone d'étude aquatique – Empreinte est (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Est
Très faible (négligeable)	0	0	0	0
Faible (0 à 25 %)	30 380	100	37 182	64
Modérée (25 à 50 %)	0	0	20 101	35
Élevée (50 à 75 %)	0	0	489	1
Très élevée (75 à 100 %)	0	0	50	Moins de 1
TOTAL	30 380	100	57 822³	100

Note : 3. En raison de la variation mineure dans la traduction des données au cours de l'analyse GIS, les données totales relatives à l'empreinte de la végétation pour la zone d'étude aquatique – Est sont légèrement inférieures à celles déclarées pour les données de dureté de la même zone.

Tableau 5-7 Résumé des effets sur la dureté du fond pour la solution RESA 3

Dureté du substrat	Zone d'étude aquatique – Empreinte ouest (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Ouest	Zone d'étude aquatique – Empreinte est (en mètres carrés)	Pourcentage relatif de couverture (%) – Est
Très dur	9 887	32	106	Moins de 1
Dur	20 493	68	27 311	47
Mixte	0	0	29 357	51
Mou	0	0	1 099	2
TOTAL	30 380	100	57 873	100

- ◆ **Blessures ou décès de poissons** : Au cours des activités associées à la construction de l'une ou l'autre des trois solutions de RESA, les poissons peuvent être blessés physiquement par contact direct avec l'équipement et les

matériaux de construction ou indirectement par contact avec une mauvaise qualité de l'eau (p. ex. turbidité). Pendant la mise en place des matériaux de remplissage sur le lit du lac, les sédiments remis en suspension dans la colonne d'eau à la suite des travaux peuvent endommager les branchies des poissons et d'autres structures respiratoires, ainsi que réduire la visibilité sous-marine et l'oxygène dissous.

5.2.1.2 Impacts indirects de la construction

- ◆ **Pertes ou dommages indirects aux communautés végétales** – Les activités de construction de la RESA 1 et de la RESA 2 se limiteront au terrain de l'aéroport et ne s'étendront pas au-delà de la clôture existante dans les communautés de dunes et de plages. La RESA 3 s'étendra au-delà de la clôture et comprendra des travaux d'excavation et de construction localisés pour la construction du nouveau mur de soutènement. Les activités de construction peuvent entraîner une intrusion fortuite dans les communautés végétales adjacentes entourant l'empreinte de construction. Cela peut entraîner des dommages (p. ex. membres cassés et piétinement du sable) aux dunes, aux graminées et aux arbustes à l'intérieur des caractéristiques adjacentes du patrimoine naturel qui fournissent un habitat faunique important potentiel et un habitat potentiel pour les espèces en péril. De plus, l'utilisation de machines adjacentes aux caractéristiques du patrimoine naturel peut entraîner le compactage, l'altération et le piétinement du sable et du sol, et l'altération et le piétinement de la végétation herbacée. Ces impacts peuvent limiter la capacité d'une plante à croître et à absorber les nutriments et l'eau. Ces impacts peuvent généralement être atténués par l'installation de clôtures de protection des arbres et de la végétation le long des limites des travaux afin d'y exclure les machines et le personnel de construction.
- ◆ **Perturbation ou déplacement temporaire de la faune, y compris les espèces dont la conservation est préoccupante, les espèces en péril et les oiseaux protégés par la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs** – Les activités de construction ont le potentiel de perturber et de déplacer la faune diurne et nocturne à l'intérieur des caractéristiques adjacentes du patrimoine culturel en raison du bruit, de la lumière et des vibrations à court terme. Les activités de construction de toutes les solutions de RESA devraient avoir lieu la nuit entre 23 h et 7 h pendant une période de 12 mois et sont donc considérées comme temporaires. Elles peuvent perturber temporairement les comportements des espèces, comme les haltes migratoires, les perchoirs, la nidification, la recherche de nourriture, la reproduction et les déplacements, ce qui peut les amener à éviter certaines parties de ces habitats dans les caractéristiques adjacentes du patrimoine naturel. Pour la sauvagine, y compris les espèces de

sauvagine dont la conservation est préoccupante (sterne caspienne, fuligule à tête rouge et harelde kakawi), de grandes étendues d'autres habitats d'eau libre et d'alimentation sont également disponibles et abondantes sur le lac Ontario et le reste des îles de Toronto. Le pluvier siffleur fait preuve d'une fidélité au site et retourne souvent sur la même plage chaque année pour la nidification, mais l'emplacement exact où il gratte pour faire son nid peut varier en raison des conditions de l'habitat et d'autres facteurs (Cornell Laboratory of Ornithology, s.d.). Par conséquent, le pluvier siffleur pourrait être temporairement perturbé, mais on s'attend également à ce qu'il trouve un habitat de nidification convenable plus loin du terrain de l'aéroport le long de la plage de Hanlan's Point, où 99 % de la plage/bande minérale ouverte resteront intacts.

- ◆ **Perturbation temporaire des oiseaux migrateurs, des chauves-souris et d'autres espèces nocturnes la nuit** – Les activités de construction nocturnes entre 23 h et 7 h pendant une période de 12 mois peuvent perturber temporairement les oiseaux migrateurs, les chauves-souris et d'autres espèces, en particulier les individus qui se déplacent la nuit. En général, la lumière artificielle peut désorienter les oiseaux migrateurs en perturbant les mécanismes primaires utilisés pour l'orientation, notamment le compas solaire, le compas stellaire et le compas magnétique (Adams et coll., 2021). La désorientation peut entraîner des difficultés pendant la migration, car certaines espèces peuvent tenter d'éviter les zones contaminées par la lumière et d'autres peuvent être attirées par ces zones, se retrouvant bloquées dans une zone inappropriée ou blessées par une collision avec la source lumineuse. L'éclairage de construction peut avoir des répercussions à court terme sur les comportements de certaines espèces d'oiseaux. Les espèces de pluviers ont montré un comportement de repos réduit sur les plages où les niveaux de lumière artificielle la nuit dépassent la quantité de lumière naturellement produite pendant une demi-lune (Simons et coll., 2022). L'éclairage artificiel peut également perturber les espèces de chauves-souris migratrices en péril qui se déplacent la nuit, en déformant l'information céleste nécessaire à la navigation ou en perturbant l'écholocalisation (Voight et coll., 2017). On a observé une réduction de l'activité d'alimentation du vespertilion brun dans les conditions d'éclairage accru la nuit, mais la recherche donne également à penser qu'il n'y a pas d'impact sur le comportement en présence de lumière artificielle la nuit pour la chauve-souris rousse, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris argentée (Seegwagen et coll., 2023). Les monarques peuvent également être désorientés par l'éclairage artificiel pendant la migration, car il peut perturber leurs rythmes circadiens et leurs capacités de navigation (Université de Cincinnati, 2022). Les impacts de l'éclairage de construction peuvent être réduits en orientant la lumière à faible angle et en incorporant dans l'infrastructure d'éclairage des écrans conçus pour réduire la pollution lumineuse. Bien que des augmentations de l'éclairage puissent se

produire, elles seront à court terme et ne devraient pas représenter une augmentation significative de la pollution lumineuse de base émise par la région métropolitaine de Toronto.

- ◆ **Contamination du sol et de l'eau** – L'utilisation sur le site de machines et de véhicules pourrait entraîner des déversements ou des fuites d'huile, d'essence et d'autres substances nocives, y compris, mais sans s'y limiter, la poussière et les débris de béton, les produits d'étanchéité, les dégraissants et les agents de dérouillage qui pourraient pénétrer dans les communautés naturelles environnantes. Une augmentation de la concentration de substances nocives dans les sédiments et l'eau peut dépasser la plage acceptable de constituants chimiques dans les systèmes aquatiques et affecter le poisson et son habitat. Les effets écologiques peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, la mortalité directe des poissons, l'altération de la structure de l'écosystème par des changements dans l'abondance, la composition et la diversité des communautés et des habitats, ainsi que la persistance et l'accumulation progressive dans les sédiments ou les tissus biologiques (c.-à-d. la bioaccumulation et la bioamplification). Des déformations, des altérations de la croissance, du succès de reproduction et de la compétitivité peuvent également en résulter. Les perturbations des espèces aquatiques et de leur habitat seront réduites au minimum grâce à la mise en œuvre de mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments, ainsi que de pratiques exemplaires de gestion pour la prévention des déversements. Ces impacts peuvent être limités et même évités avec des inspections et un entretien appropriés des machines, ainsi qu'en établissant des zones éloignées des caractéristiques naturelles dédiées au ravitaillement et à l'entreposage des machines. Il est recommandé de ravitailler en carburant toute machine à au moins 30 mètres des rives et des écosystèmes de dunes sensibles (dune arborée de peupliers et plage/bande minérale ouverte) afin d'empêcher les substances nocives de pénétrer dans le lac Ontario ou ces communautés végétales sensibles.
- ◆ **Sédiments et érosion** – Le compactage du sol et le piétinement de la végétation herbacée peuvent causer une exposition du sol, ce qui entraîne le ruissellement des sédiments dans les caractéristiques du patrimoine naturel avoisinantes, y compris le lac Ontario. Des mesures telles que des batardeaux ou des rideaux de turbidité pour isoler les zones de travail dans l'eau sont nécessaires pour minimiser le risque de rejet de sédiments dans le plan d'eau et pour protéger les poissons pendant la construction. Cependant, l'installation des mesures d'isolement elles-mêmes peut entraîner un bref rejet de sédiments résultant de la perturbation des substrats fins lorsqu'ils sont présents dans le plan d'eau. Des niveaux élevés de sédiments et de turbidité connexe peuvent réduire la productivité d'un système aquatique en obstruant les branchies des poissons, en recouvrant les alevins et les

œufs dans le substrat, et en réduisant la visibilité et la disponibilité des proies. Les dépôts de sédiments dans les caractéristiques naturelles terrestres peuvent également entraîner l'asphyxie de la végétation. Les sols exposés peuvent entraîner des dépôts de poussière dans les caractéristiques adjacentes du patrimoine naturel, ce qui peut interrompre la capacité de photosynthèse de la végétation.

- ◆ **Introduction ou propagation d'espèces envahissantes** – Les communautés végétales de la zone d'étude terrestre ont déjà été influencées par l'activité humaine et comptaient une abondance d'espèces non indigènes, y compris des espèces hautement envahissantes comme la salicaire pourpre. Les impacts sont minimales étant donné que de nombreuses espèces non indigènes et envahissantes sont déjà présentes. Le défrichage et l'arrachage de la végétation ou le nivellement et le déplacement de l'équipement de construction peuvent introduire de nouvelles espèces envahissantes ou perpétuer l'établissement d'espèces envahissantes dans de nouvelles zones et se propager davantage dans des zones déjà établies si des mesures de contrôle ne sont pas mises en œuvre, ce qui entraînerait des impacts à long terme.

5.2.2 Phase d'exploitation

Voici les impacts directs, indirects et induits sur l'environnement après la construction des trois solutions de RESA.

5.2.2.1 Impacts opérationnels directs

La mise en œuvre des RESA ne changera pas le nombre de vols qui décollent ou atterrissent ni le type d'aéronefs utilisés à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto. Les RESA ne sont utilisées qu'en cas d'urgence lorsqu'un aéronef dépasse les limites de la piste d'atterrissage. Par conséquent, la phase d'exploitation n'entraînera pas de changements dans les impacts directs sur les oiseaux en vol si on les compare aux conditions de référence. Toute la faune continuera d'être dissuadé d'entrer dans l'enceinte de l'aéroport, conformément au plan de gestion de la faune de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto.

5.2.2.2 Impacts opérationnels indirects

- ◆ **Changement dans l'hydrologie, le drainage et la quantité et la qualité de l'eau** – L'augmentation des surfaces imperméables résultant de l'installation de surfaces pavées peut indirectement affecter l'hydrologie, le drainage et la quantité ou la qualité d'eau des caractéristiques naturelles à proximité. Les impacts sur la quantité et la qualité des eaux pluviales ont été considérés comme neutres et

modérés pour les trois solutions de RESA, car chaque solution sera une combinaison de surface pavée avec du gazon. La surface pavée de chaque solution est approximativement égale aux conditions existantes de la chaussée d'avant-seuil et est conçue avec des pentes plates (c.-à-d. de 0,05 % à 1,5 %) pour maximiser l'infiltration d'eau, ce qui a un impact neutre sur la qualité du ruissellement. Le brise-lames devrait être construit en matériaux perméables, ce qui aura un impact neutre sur la qualité du ruissellement. L'allée de gravier côté piste et le conduit de services publics doivent tous deux avoir des surfaces perméables, ce qui contribue à réduire le potentiel de ruissellement. Les réalignements de voies de circulation sont considérés comme neutres, en supposant la désaffectation d'anciennes voies de circulation.

- ◆ **Nouveaux effets de lisière terrestre :** Les activités de construction dans la zone d'étude terrestre de la RESA 1 et de la RESA 2 ne s'étendront pas au-delà de la clôture de sécurité existante au sud de la piste ouest qui jouxte la bordure nord de la plage/bande minérale ouverte et de la dune arborée de peupliers, qui est la limite nord existante de ces communautés le long de la plage de Hanlan's Point; par conséquent, aucun nouvel effet de lisière n'est prévu pour la RESA 1 ou la RESA 2. Les activités de construction de la RESA 3 empièteront sur la plage/bande minérale ouverte et la dune arborée de peupliers en raison de la construction du nouveau mur de soutènement de la piste ouest. Le sable le long de cette bordure peut être temporairement déplacé pour l'excavation et la construction du mur de soutènement, mais il sera utilisé pour recouvrir la zone excavée une fois les travaux terminés. Pour toutes les solutions, il peut y avoir un affouillement temporaire sur la plage où les vagues frappent le nouveau mur de soutènement, mais il sera temporaire, car la plage finira par se reconstituer sous l'effet des vagues et du vent. Pour la RESA 3, les effets de lisière existants se déplaceront plus loin dans les communautés végétales, ce qui signifie qu'une nouvelle lisière extérieure pourrait être exposée à des changements potentiels du microclimat, à une érosion accrue, à l'intrusion d'espèces envahissantes et à la composition des espèces. Cependant, les nouveaux effets de lisière devraient être de courte durée. Bien que la compaction du sable puisse être réduite et que le sable puisse être sujet à l'érosion à court terme, l'activité des vagues au fil du temps recompactera le sable. Le sable s'accumulera également contre le nouveau mur de soutènement et finira par se stabiliser. La mise en œuvre d'un plan de gestion des plages et des lisières des dunes comprenant des barrières de limon installées à la limite de végétation pendant la construction peut prévenir les changements dans les communautés végétales adjacentes.
- ◆ **Changements d'éclairage** – L'aérodrome de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto fonctionne généralement de 6 h 30 à 23 h et les feux de piste peuvent être utilisés

pendant cette période, selon les conditions météorologiques. En dehors des heures d'exploitation, l'éclairage de l'aérodrome est normalement éteint, mais peut être utilisé pour les opérations d'urgence conformément aux normes d'exploitation de l'aéroport. Les trois solutions de RESA ne modifieront pas ces opérations normales d'éclairage. Le balisage lumineux de la piste demeurera inchangé à la suite de la construction de la RESA 1, à l'exception de deux feux d'alignement d'avant-seuil permanents supplémentaires de chaque côté de la piste pour assurer la sécurité opérationnelle afin de compléter les systèmes existants approuvés par Transports Canada. Chaque feu sera installé à environ 35 à 75 centimètres au-dessus du niveau du sol et espacé de 30 mètres. Étant donné que ces changements d'éclairage se feront au niveau du sol et qu'il ne s'agira pas d'une augmentation significative par rapport aux conditions de base dans un paysage urbain exposé à une pollution lumineuse importante de la région métropolitaine de Toronto, aucun impact sur les espèces nocturnes, y compris les espèces d'oiseaux migrateurs et de chauves-souris en péril, n'est prévu. La RESA 2 et la RESA 3 comprennent des améliorations aux voies de circulation parallèles, qui déplacent l'éclairage existant vers les nouveaux tracés des voies de circulation. De plus, les changements apportés au balisage lumineux comprendront le déplacement du PAPI existant sur la piste ouest et l'ajout de deux nouveaux PAPI à l'extrémité est pour répondre aux objectifs de sécurité de Transports Canada. Les impacts de ces changements d'éclairage pour ces deux solutions devraient être négligeables par rapport aux conditions de référence et sont motivés par les exigences de sécurité opérationnelle et de conception de Transports Canada.

- ◆ **Changements dans le processus sédimentaire et la dynamique des plages –** Toutes les solutions de RESA pour la piste est n'auront aucun effet sur le transport des sédiments en raison de l'absence de plages et de l'activité importante des vagues dans cette zone (Shoreplan, 2024). Toutes les solutions de RESA pour la piste ouest à la plage de Hanlan's Point auront cependant une incidence positive sur les processus sédimentaires en augmentant la capacité de stockage du sable, en réduisant initialement le contournement du sable dans le chenal Western et en prolongeant la croissance de la plage au-delà des 25 ans estimés précédemment (Shoreplan, 2024). Ces changements, conjointement avec le plan de gestion du sable de la pointe Gibraltar, pourraient fournir des ressources de sable supplémentaires pour l'alimentation côtière tout en maintenant la stabilité globale (Shoreplan, 2024). De plus, toutes les solutions de RESA ne devraient pas créer de nouveaux risques d'inondation ou exacerber les risques d'inondation existants, car les conceptions n'augmenteront pas les niveaux d'eau. L'augmentation de la capacité d'entreposage du sable pourrait avoir des effets positifs sur la dune arborée de peupliers d'importance provinciale et la plage/bande minérale ouverte rare à l'échelle régionale, en élargissant ces communautés végétales au fil du

temps et, par conséquent, en augmentant l'habitat disponible pour le pluvier siffleur et le pluvier semi-palmé, et en élargissant à long terme la halte migratoire candidate des oiseaux de rivage migrants et la zone d'intérêt naturel et scientifique candidate des îles de Toronto. Cependant, il existe des incertitudes quant à la longévité de ces effets positifs, compte tenu des changements climatiques de Toronto (Lam et coll., 2024). Les prévisions d'un risque accru d'inondation et d'érosion sur les rives du lac Ontario et du parc de l'île de Toronto en raison de précipitations plus intenses et de la hausse des températures (Lam et coll., 2024) rendent difficile la prévision des résultats futurs pour la plage de Hanlan's Point.

- ◆ **Changements dans les courants d'eau** – La circulation nette dans l'arrière-port fait entrer l'eau du lac Ontario par le chenal Western et la fait sortir par le chenal Eastern. Pour toutes les solutions de RESA, des changements minimes localisés des courants d'eau, entraînant des dépôts ou une érosion potentiels de sédiments, ainsi que des changements mineurs de la vitesse de l'eau dans le chenal Western en raison de l'expansion de la masse terrestre, sont prévus avec un effet net négatif négligeable.

5.2.2.3 Impacts opérationnels induits

Aucun autre sentier ou route d'accès à la plage de Hanlan's Point ne sera créé et, par conséquent, l'utilisation accrue de la plage de Hanlan's Point par le public et les effets induits connexes (p. ex., piétinement d'une végétation rare ou d'un habitat faunique sensible) ne devraient pas changer par rapport aux conditions de base après la construction de l'une ou l'autre des solutions de RESA. De même, la zone d'exclusion maritime demeurera la même, de sorte qu'il n'y aura aucun changement dans le nombre de bateaux de navigation de plaisance ou de pêche, car ils sont interdits dans la zone d'exclusion maritime.

6. Mesures d'atténuation, d'amélioration et de restauration recommandées et effets nets

Les effets potentiels décrits dans le **Tableau 6-1** et le **Tableau 6-2** s'appliquent aux trois solutions de RESA, mais leur ampleur varie en fonction des différences relatives d'effets pour chaque solution.

Les effets nets associés aux trois solutions ont été évalués en fonction de la mesure dans laquelle les mesures d'évitement, d'atténuation, de compensation ou d'amélioration recommandées peuvent prévenir ou réduire au minimum les effets sur l'environnement potentiels de chaque solution décrits au **Tableau 6-1**. En d'autres termes, les effets nets sont ceux qui subsistent après la mise en œuvre des mesures d'évitement, d'atténuation, de compensation ou d'amélioration. La portée et l'ampleur de l'impact de chaque solution de RESA ont été prises en compte pour déterminer les mesures d'évitement, d'atténuation, de compensation ou d'amélioration connexes pour chaque solution.

Les critères suivants ont été appliqués lors de la détermination des effets nets après avoir examiné la conception, la construction et l'utilisation du sol existante envisagées en lien avec les travaux proposés pour chacune des solutions. Les effets causés par les travaux proposés ont été pris en compte par rapport à l'importance et à la sensibilité des caractéristiques écologiques et de leurs fonctions dans la zone d'étude aquatique et la zone d'étude terrestre.

- **Aucun effet net** : indique qu'aucun impact sur les caractéristiques ou les fonctions écologiques identifiées n'est prévu;
- **Effet net négligeable** : indique qu'il n'y a pas d'impact mesurable sur les caractéristiques ou les fonctions écologiques identifiées;
- **Effet net faible** : indique la perte d'habitat possédant une valeur d'habitat potentielle limitée, ou la perte d'une partie de l'habitat, ce qui n'entraînera pas d'impact à long terme sur l'habitat restant ou de réduction des principales fonctions écologiques associées;
- **Effet net modéré** : indique la perte d'habitat possédant une valeur d'habitat potentielle modérée ou la perte d'une partie de l'habitat qui pourrait avoir un impact à long terme sur l'habitat restant ou la perte des principales fonctions écologiques associées;
- **Effet net élevé** : indique la perte d'habitat possédant une valeur d'habitat potentielle importante, ou la perte d'une partie de l'habitat qui peut

entraîner des impacts à long terme et potentiellement critiques sur l'habitat restant, ou une perte importante des principales fonctions écologiques associées.

En général, après la mise en œuvre des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation figurant dans le **Tableau 6-1**, les effets nets des trois solutions varient de l'absence d'effet net à un effet négatif net modéré sur l'environnement naturel. L'effet négatif net le plus important provient de la perte prévue de l'habitat du poisson en raison du remblayage du lac et de l'enlèvement de la végétation nécessaires à la construction de la solution RESA 3. Un résumé de l'analyse des effets nets est fourni ci-dessous; des détails plus complets figurant dans le **Tableau 6-1 et le Tableau 6-2** (Écosystèmes terrestres) et dans le **tableau 6-3 et le tableau 6-4** (Écosystèmes aquatiques).

6.1 Résumé des effets nets sur le poisson et son habitat, y compris les espèces en péril

D'après les résultats de l'examen documentaire et des études sur le terrain décrites à la **section 3.3**, une grande variété d'espèces de poissons ayant diverses préférences en matière d'habitat peuvent être présentes dans la zone d'étude aquatique, y compris l'anguille d'Amérique, une espèce aquatique en péril inscrite à l'échelle provinciale. Bien que l'habitat désigné dans la zone d'étude aquatique et, par extension, dans chaque solution de RESA soit généralement non limitatif (c.-à-d. qu'il n'est pas rare ou ne remplit pas une fonction spécialisée), les caractéristiques de l'habitat identifiées dans la zone d'étude aquatique laissent entendre un habitat général convenable (c.-à-d. passage, refuge, alimentation) pour de nombreuses espèces de poissons et un habitat d'hivernage potentiel pour l'anguille d'Amérique.

La mise en œuvre de chacune des solutions de RESA entraînera des impacts (c.-à-d. l'enlèvement) sur l'habitat du poisson, y compris l'habitat des espèces aquatiques en péril (c.-à-d. l'anguille d'Amérique), mais les solutions varient en ce qui concerne l'empreinte totale dans l'eau requise, comme le décrit la **section 5.2.1.1**. La solution RESA 1 a la plus faible empreinte totale dans l'eau (35 996 mètres carrés) et le plus faible impact sur la végétation aquatique à l'extrémité est. La solution RESA 2 a une empreinte totale dans l'eau intermédiaire (58 855 mètres carrés), soit environ 1,6 fois plus grande que l'empreinte de RESA 1, mais n'a qu'un impact légèrement plus important (1,7 % par superficie ou 546 mètres carrés) sur les zones où la végétation est plus abondante. La solution RESA 3 a la plus grande empreinte totale dans l'eau (88 253 mètres carrés), soit environ 2,4 fois plus grande que l'empreinte de la RESA 1; bien qu'il y ait encore des impacts proportionnels aux zones où la végétation est plus

abondante (0,9 % par superficie ou 539 mètres carrés), ces impacts sont légèrement moindres que ceux de la solution RESA 2.

En plus de la perte de l'habitat général du poisson, d'autres impacts sur l'anguille d'Amérique, liés à l'élimination de l'habitat d'hivernage convenable dans la zone d'étude aquatique, sont également possibles en raison du remblayage. La composition du substrat et la dureté du fond dans la zone d'étude aquatique ont été évaluées lors d'études sur le terrain, et les données obtenues ont été utilisées pour déduire la possibilité de la présence d'un habitat d'hivernage de l'anguille d'Amérique dans la zone d'étude aquatique. Comme le décrit la **section 5.2.1.1**, l'extrémité est de la zone d'étude aquatique contient des proportions plus élevées de dureté du fond mou et mixte, ce qui indique une plus grande probabilité d'habitat d'hivernage potentiellement convenable pour l'anguille d'Amérique que l'extrémité ouest. Dans l'ensemble, la solution RESA 1 a le plus faible impact sur les zones de dureté du fond mou et mixte à l'extrémité est de la zone d'étude aquatique (31 % par superficie ou 4 781 mètres carrés). Les solutions RESA 2 et RESA 3 ont des impacts proportionnellement similaires aux zones de dureté du fond mou et mixte par zone à l'extrémité est de la zone d'étude aquatique (respectivement 50 % et 53 %); cependant, la RESA 2 touche environ 3,4 fois (ou 16 002 mètres carrés) la superficie des zones de dureté du fond mou et mixte de la RESA 1, tandis que la RESA 3 touche environ 6,4 fois (ou 30 456 mètres carrés) la superficie des zones de dureté du fond mou et mixte de la RESA 1.

Bien que les mesures d'évitement et d'atténuation pendant la construction devraient réduire considérablement le potentiel d'impacts indirects liés à la construction, la perte d'habitat du poisson, y compris l'habitat des espèces aquatiques en péril, dans le cadre de chacune des solutions proposées dans la zone d'étude aquatique ne peut être entièrement atténuée. De ce fait, on a déterminé un effet négatif net modéré du projet sur l'habitat aquatique. Par conséquent, on s'attend à ce que les consultations avec les organismes de réglementation (c.-à-d. le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario) comprennent l'évaluation des mesures de compensation et/ou d'indemnisation de l'habitat aquatique. Grâce à la mise en œuvre de mesures compensatoires de l'habitat soutenues par les organismes, il est possible de compenser les effets négatifs nets associés au remblayage du lac et de réduire potentiellement les impacts globaux du projet.

6.2 Résumé des effets nets sur la végétation terrestre et les habitats connexes pour les habitats fauniques importants et les espèces en péril

Les effets nets sur la végétation terrestre et les habitats connexes de la perte d'habitat et de l'habitat faunique important et des espèces en péril connexes sont considérés comme nuls ou négligeables pour la RESA 1, négligeables pour la RESA 2 et faibles pour la RESA 3. La RESA 3 est la seule solution qui prévoit une perte de végétation dans la plage/bande minérale ouverte et la dune arborée de peupliers rare à l'échelle provinciale. Ces communautés se trouvent dans la zone d'intérêt naturel et scientifique candidate, abritent des espèces végétales rares à l'échelle régionale et abritent un habitat faunique important candidat et confirmé identifié, y compris l'habitat d'espèces dont la conservation est préoccupante. Dans l'ensemble, cependant, la perte totale de végétation causée par la RESA 3 dans la dune arborée de peupliers et la plage/bande minérale ouverte ne touche que des quantités minimales de ces communautés végétales et des habitats disponibles le long de la plage de Hanlan's Point, et sera encore réduite par des mesures d'amélioration ou de restauration.

La RESA 3 est la seule solution qui prévoit l'élimination de la plage/bande minérale ouverte, qui constitue un habitat potentiel pour le pluvier siffleur. Des observations de pluviers siffleurs ont déjà été faites plus au sud, sur la plage de Halan's Point, mais cette espèce peut nicher à tout endroit où l'habitat est convenable. Grâce aux mesures d'atténuation et de surveillance ciblées et aux mesures de dissuasion des oiseaux existantes, les effets nets sur le pluvier siffleur sont considérés comme nuls ou négligeables pour la RESA 1 et la RESA 2 et faibles pour la RESA 3 en raison de la superficie minimale touchée.

Les effets sur la faune générale (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes) et les oiseaux migrateurs sont considérés comme négligeables pour la RESA 1 et la RESA 2 et faibles pour la RESA 3, compte tenu du niveau de référence de la dissuasion actuelle des oiseaux et de la faune à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto pour la sécurité et l'exploitation aéroportuaires. Pour la sauvagine, un habitat en eau libre et un littoral vastes demeureront immédiatement adjacents à la zone d'étude terrestre dans les îles de Toronto et leurs environs.

Tableau 6-1 : Analyse des effets nets de la RESA 1, la RESA 2 et la RESA 3 sur les écosystèmes terrestres – Construction

Facteur	Critères	Impacts possibles	Mesure(s) d'atténuation	Évaluation des effets nets
■ Communautés végétales et caractéristiques du patrimoine naturel associés, ainsi que les habitats fauniques importants.	■ Répercussions possibles sur les communautés végétales, y compris les communautés végétales rares à l'échelle provinciale et régionale, et les espèces de plantes vasculaires rares à l'échelle régionale. ■ Répercussions possibles sur les habitats fauniques importants (associés à chaque communauté végétale). ■ Répercussions possibles sur les caractéristiques du patrimoine naturel et leurs fonctions (zone d'intérêt scientifique, système de patrimoine naturel de la Ville de Toronto).	Impacts directs	RESA 1, RESA 2, RESA 3 ■ Délimiter clairement les zones de défrichement de la végétation (c.-à-d. à l'aide d'une clôture de protection contre le limon) à la fois sur les plans de construction et sur le site avant le défrichement et le nivellement afin de définir clairement l'empreinte de la construction et de prévenir les dommages accidentels ou l'intrusion dans les communautés végétales adjacentes. ■ Entreposer les matériaux, les remblais et les équipements à 30 m des limites de la zone d'intérêt naturel et scientifique candidate des îles de Toronto. ■ Un plan de contrôle de l'érosion et des sédiments doit être élaboré pour s'assurer qu'aucune sédimentation ne pénètre dans les communautés végétales adjacentes. ■ Toutes les machines, tous les équipements de construction et tous les véhicules qui arrivent sur le site doivent être en bon état (p. ex., exempts de fuites de liquide, de sols contenant des graines de matériel végétal provenant d'espèces envahissantes) et doivent être inspectés et lavés conformément au Clean Equipment Protocol for Industry (le protocole de nettoyage des équipements destiné à l'industrie) [Halloran et coll., 2013] avant d'arriver et de quitter le chantier afin de prévenir la propagation d'espèces envahissantes à d'autres endroits. ■ Les mesures d'amélioration ou de restauration devraient être élaborées au cours de la conception détaillée en partenariat avec l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région et d'autres groupes d'intendance (le cas échéant) et devraient couvrir une zone égale en taille ou en répercussions pour chaque solution RESA comme suit : - RESA 1 : 575 m ² - RESA 2 : 2 935 m ² - RESA 3 : 4 480 m ² au total, dont au moins 1 810 m ² d'améliorations ou de restauration doivent avoir lieu sur la dune arborée de peupliers et la plage/bande minérale ouverte. ■ Les détails des mesures d'amélioration et de restauration (c.-à-d. la plantation de végétaux, les stratégies d'élimination des espèces envahissantes) doivent être confirmés lors de la conception détaillée et à la satisfaction de la Ville de Toronto; il faut agir raisonnablement, mais il faut également se conformer à tous les règlements de sécurité aéroportuaire applicables, en veillant à ce que ces	RESA 1 ■ Aucun effet négatif net. ■ La RESA 1 prévoit une élimination minimale et localisée de la végétation dans la communauté de saules de culture à feuilles caduques, une communauté végétale à croissance secondaire, qui peut être compensée par des plantations de compensation. Aucune répercussion sur la dune arborée de peupliers ou sur la plage/bande minérale ouverte n'est prévue. RESA 2 ■ Effet net négatif négligeable. ■ L'augmentation de la perte de végétation est limitée à une croissance secondaire de faible qualité dans la communauté de saules de culture à feuilles caduques et peut être compensée par une augmentation de la taille ou de l'équivalence des plantations de compensation de la végétation indigène. Après la construction, la végétation secondaire devrait pousser dans les nouveaux enrochements autour de la RESA 2. Aucune répercussion sur la dune arborée de peupliers et la plage-bande minérale ouverte n'est prévue. RESA 3 ■ Effet négatif net faible. ■ La végétation et la perte importante d'habitat faunique qui y est associée se produiront dans des communautés végétales rares à l'échelle régionale et provinciale, telles que la dune arborée de peupliers ou la plage/bande minérale ouverte, qui ne peuvent pas être reproduites ailleurs. - La compensation ou des mesures équivalentes d'amélioration des communautés de plages et de dunes peuvent garantir que l'élimination de la végétation n'entraîne pas de répercussions à long terme sur les habitats restants et les fonctions écologiques clés de ces communautés. - La mise en œuvre du plan de gestion et de surveillance des plages et des dunes ainsi que des mesures d'amélioration et de restauration ne devrait pas avoir d'effets à long terme sur les bordures. - L'action des vagues stabilise le sable au fil du temps.
		RESA 1 ■ Perte de l'habitat général des oiseaux migrateurs nicheurs dans toutes les communautés végétales. ■ Enlèvement de la communauté de saules de culture à feuilles caduques : 575 m ² . RESA 2 ■ Perte de l'habitat général des oiseaux migrateurs nicheurs dans toutes les communautés végétales. ■ Enlèvement de la communauté de saules de culture à feuilles caduques : 2 935 m ² . RESA 3 ■ Perte de l'habitat général des oiseaux migrateurs nicheurs dans toutes les communautés végétales. ■ Enlèvement de la communauté de saules de culture à feuilles caduques : 2 206 m ² . ■ Suppression de 1 810 m ² (0,16 %) dans la zone d'intérêt naturel et scientifique candidate des îles de Toronto. ■ Suppression de 730 m ² (0,006 %) sur la dune arborée à peupliers et autres : Plantes vasculaires rares au niveau régional. Habitat du monarque et aire de repos des papillons migrateurs. Halte migratoire des oiseaux de rivage candidate. ■ Suppression de 1 080 m ² (0,99 %) de la plage/bande minérale ouverte et autres : Plantes vasculaires rares au niveau régional. Halte migratoire des oiseaux de rivage candidate (habitat faunique important). Habitat d'une espèce dont la conservation est préoccupante des oiseaux de rivage (bécasseau semipalmé). Habitat du pluvier siffleur.		
		Impacts indirects RESA 1, RESA 2, RESA 3 ■ Dommages structurels potentiels à la végétation adjacente ou aux communautés de la classification écologique du territoire en raison de l'intrusion accidentelle de machines lourdes (c.-à-d. branches d'arbres cassées, etc.) pendant la construction. ■ Accumulation et déposition de poussières, de remblais ou de sédiments sur la végétation. - Le compactage du sol par les machines dans les zones adjacentes aux caractéristiques naturelles.		

Facteur	Critères	Impacts possibles	Mesure(s) d'atténuation	Évaluation des effets nets
			mesures n'attirent pas la faune par inadvertance ou ne présentent pas de risques liés aux oiseaux pour les activités aéroportuaires. - Des stratégies détaillées d'élimination des espèces envahissantes ou des plans de plantation seront élaborés au cours de la conception détaillée. RESA 3 ■ Entreprendre des inventaires ciblés pour les plantes rares au niveau régional et des inventaires d'arbres au cours de la conception détaillée afin de quantifier l'élimination des arbres et des plantes rares au niveau régional pour soutenir les mesures de compensation et d'amélioration. - Dans la mesure du possible, déplacer les espèces de plantes vasculaires rares à l'échelle régionale dans les communautés végétales de la plage/bande minérale ouverte et de la dune arborée de peupliers (l'ammophile à ligule courte, le caquillier maritime et la gérardie à feuilles ténues) vers d'autres zones à l'intérieur des zones d'importance environnementale de la plage Hanlan. La translocation doit être effectuée à des moments appropriés, par un écologiste qualifié, afin d'améliorer la réussite de la plantation. - Enlever les plantes rares au niveau régional à l'aide d'équipements manuels dans les écosystèmes dunaires sensibles de la zone d'étude terrestre, si des possibilités de translocation sont possibles. - Le matériel, les machines et le personnel de construction doivent accéder à la dune arborée de peupliers et à la plage/bande minérale ouverte depuis les terrains de l'aéroport pendant la construction. Aucune aire d'entreposage temporaire ou mise en chantier ne devrait avoir lieu dans ces communautés sensibles. ■ Préparer un plan de gestion et de surveillance des plages et des lisières des dunes pendant la conception détaillée qui indiquera la plantation de graminées indigènes des dunes et d'autres mesures visant à stabiliser le sable ainsi qu'à réduire l'érosion du sol et d'autres effets de lisière à mettre en œuvre pendant et après la construction.	
○ Effets sur la faune générale (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens et insectes), ■ les oiseaux migrants, les espèces dont la	■ Répercussions possibles sur les espèces terrestres, y compris la faune générale, les oiseaux migrants et les espèces dont la conservation est	RESA 1, RESA 2, RESA 3 Impacts directs ■ Mortalité potentielle de la faune (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens) en cas de collision avec des machines de construction ou des travaux. ■ Destruction potentielle de nids d'oiseaux migrants pendant la construction. Impacts indirects	RESA 1, RESA 2, RESA 3 Éviter ■ Limiter l'enlèvement de la végétation en dehors de la période de nidification des oiseaux (du 1^{er} avril au 31 août) afin d'éviter les prises accidentelles et d'enfreindre ainsi la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants</i>. Cela permettra	RESA 1, RESA 2 ■ Effets nets négatifs négligeables. ■ Des plans de dissuasion active de la faune sont en place à l'aéroport Billy Bishop de Toronto, conformément au <i>Règlement de l'aviation canadien</i> de Transports Canada. ■ Des mesures d'atténuation peuvent être mises en œuvre pour réduire les effets indirects de l'éclairage

Facteur	Critères	Impacts possibles	Mesure(s) d'atténuation	Évaluation des effets nets
conservation est préoccupante et les espèces terrestres en péril.	préoccupante : la harelde kakawi, le fuligule à tête rouge, le fuligule à dos blanc, le monarque, le bécasseau semi-palmé et la tortue serpentine. ■ Répercussions possibles sur les espèces terrestres en péril : le pluvier siffleur, l'hirondelle de rivage et les chauves-souris.	■ Perturbations et déplacements dus au bruit et aux vibrations des engins de chantier. ■ Possibilité pour l'hirondelle de rivage ou d'autres oiseaux de nicher dans les matériaux de construction stockés. ■ Perturbation temporaire de la faune diurne et nocturne, notamment des oiseaux migrants, des chauves-souris et des monarques, en raison de l'augmentation de l'éclairage et de la construction pendant la nuit.	également d'éviter l'élimination des œufs et des chenilles de monarques sur les asclépiades. Atténuation ■ Si des activités sont proposées pendant la période générale de nidification, une étude des oiseaux nicheurs et des nids doit être entreprise avant les activités requises. La recherche de nids par un chercheur expérimenté est requise et doit être effectuée par un biologiste qualifié pas plus de 48 heures avant l'enlèvement de la végétation. ■ Si un nid actif d'un oiseau protégé en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> est découvert à n'importe quel moment de l'année, il bénéficie d'une protection. Si l'espèce d'oiseau est considérée comme un danger pour l'exploitation d'un aéronef, des autorisations appropriées en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> seront nécessaires pour enlever l'oiseau migrant et son nid. S'il n'est pas considéré comme un danger pour les opérations aériennes, une zone tampon de taille appropriée où aucune activité de construction ne doit avoir lieu sera établie autour d'un nid protégé par la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants</i> jusqu'à ce que les jeunes aient pris leur envol et que le nid soit considéré comme n'étant plus actif par un biologiste qualifié. ■ Toutes les matières entreposées, qu'il s'agisse de sol, de morts-terrains ou de matières similaires, doivent être maintenues à 70 degrés ou moins en mettant en pente les dépôts en tas pour créer un angle qui empêchera les oiseaux nicheurs d'y faire leur nid pendant la saison des oiseaux nicheurs (du 1^{er} avril au 31 août). ■ Les éclairages utilisés la nuit pendant la construction doivent être protégés, orientés vers le bas et éloignés des zones naturelles environnantes (la dune arborée de peupliers, la plage/bande minérale ouverte et le parc des îles de Toronto) afin de réduire la dispersion de la lumière. L'utilisation d'un éclairage de moindre intensité ou respectueux de la faune à moins de 30 m de la plage de Hanlan's Point sera envisagée. ■ Installation de clôtures temporaires d'exclusion de la faune le long des limites de l'empreinte de la construction sur terre et dans l'eau (installées sur les mesures d'isolation de l'eau pour empêcher les oiseaux aquatiques ou les tortues de pénétrer dans la zone de travail isolée) à côté des caractéristiques du patrimoine naturel pour empêcher la faune, telle que les amphibiens et les reptiles de pénétrer dans la zone de construction. Les clôtures doivent être	nocturne des chantiers. L'éclairage temporaire de la construction ne devrait pas constituer une augmentation significative des niveaux de pollution lumineuse de référence. ■ Il est peu probable que la végétation adjacente aux pistes en service convienne à la nidification en raison de sa faible qualité et de son exposition au dispositif d'effarouchement actif des oiseaux. L'enlèvement de la végétation en dehors de la période de nidification des oiseaux n'aura aucun effet négatif net. ■ L'aéroport restera clôturé dans toutes les solutions pour des raisons de sécurité et pour empêcher la faune d'accéder aux terrains de l'aéroport. RESA 3 Effet négatif net faible. ■ Toutes les raisons susmentionnées, à l'exception d'un éclairage légèrement plus important pour la RESA 3 pendant la construction, en raison d'une empreinte de construction plus importante, qui sera réduite grâce aux mesures d'atténuation.

Facteur	Critères	Impacts possibles	Mesure(s) d'atténuation	Évaluation des effets nets
			installées avant le début des activités de construction sur le terrain et avant le 1 ^{er} avril de chaque année (pendant la construction), conformément aux directives provinciales. Si cela n'est pas possible, les ratissages de la faune préalables au défrichage devront être effectués par un biologiste qualifié. ■ Élaborer et mettre en œuvre un protocole en cas de rencontre avec une espèce animale sauvage ou en péril. En cas de rencontre avec une espèce animale sauvage, des mesures doivent être mises en œuvre pour éviter la destruction, les blessures ou l'interférence avec l'espèce ou son habitat. Par exemple, les activités de construction doivent être interrompues ou réduites, et la faune doit être encouragée à se déplacer hors du site et à s'éloigner de la zone de construction par ses propres moyens. Un biologiste qualifié sera contacté si l'animal ne part pas de lui-même. ■ Si vous rencontrez un animal blessé ou orphelin, un écologiste qualifié doit le transporter jusqu'au centre de réhabilitation de la faune le plus proche. Cette opération doit être effectuée conformément aux méthodes de manipulation de la faune du ministère des Richesses naturelles (ministère des Richesses naturelles, 2011). Si une espèce en péril est identifiée, communiquez avec un écologiste qualifié, puis avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour connaître les mesures à suivre. ■ Former le personnel de construction pour prévenir une rencontre avec une animal sauvage, y compris ce qui suit : aucun membre du personnel ne doit s'approcher, nourrir ou harceler la faune; les déchets alimentaires doivent être correctement stockés et éliminés; et les véhicules doivent céder le passage aux espèces sauvages. ■ La formation doit comprendre des détails sur la faune nocturne et les rencontres potentielles pendant la construction la nuit. ■ Reportez-vous aux communautés végétales et aux caractéristiques du patrimoine naturel associées, ainsi qu'à l'habitat faunique significatif ci-dessus concernant les activités d'amélioration et de restauration de la dune arborée de peupliers et de la plage/bande minérale ouverte.	
○ Espèces en péril – Pluvier siffleur	○ Répercussions possibles sur les espèces terrestres en péril : pluvier siffleur.	RESA 1, RESA 2 ■ Aucun impact sur l'habitat du pluvier siffleur, car il n'est pas prévu que les RESA 1 et 2 s'étendent au-delà de la ligne de clôture existante jusqu'à la plage/bande minérale ouverte. RESA 3	RESA 1, RESA 2, RESA 3 ■ Voir les mesures d'atténuation ci-dessus pour les répercussions sur les communautés végétales et les éléments du patrimoine naturel associés, ainsi que sur les habitats importants pour la faune et la flore.	RESA 1, RESA 2 ■ Aucun effet net. ■ Pas d'enlèvement sur la plage/bande minérale ouverte, habitat candidat du pluvier siffleur. ■ Les mesures d'atténuation réduiront les répercussions indirectes.

Facteur	Critères	Impacts possibles	Mesure(s) d'atténuation	Évaluation des effets nets
		Impacts directs ■ Suppression d'un total de 1 080 m² d'habitat potentiel pour le pluvier siffleur sur la plage/bande minérale ouverte. RESA 1, RESA 2, RESA 3 Impacts indirects ■ Perturbation indirecte et perturbation du comportement ■ Perturbation temporaire des activités nocturnes en raison des travaux de construction effectués la nuit ■ Blessures accidentelles ou mortalité	■ Voir les mesures d'atténuation ci-dessus pour les répercussions sur la faune générale (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens), y compris les oiseaux migrateurs. ■ Élaborer et mettre en œuvre un protocole de rencontre avec des espèces en péril. ■ Le personnel de construction doit recevoir une formation à l'identification des espèces en péril et à la sensibilisation aux espèces en péril ainsi qu'au protocole de rencontre. ■ Si un nid de pluvier siffleur est découvert à moins de 50 m de la zone de travail, toutes les activités de construction doivent être interrompues jusqu'à ce que les prochaines étapes soient définies par un biologiste qualifié. ■ Une consultation avec le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada ou avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs sera nécessaire pour confirmer les attentes en matière de permis ou les mesures d'atténuation et d'évitement supplémentaires, le cas échéant, pour les travaux proposés en ce qui concerne le pluvier siffleur.	RESA 3 ■ Effet négatif net faible. ■ L'enlèvement représente 0,99 % de la plage/bande minérale ouverte. ■ La perturbation du pluvier siffleur est temporaire et limitée à la période de construction et sera encore réduite par la mise en œuvre de mesures d'atténuation. ■ Le pluvier siffleur devrait trouver un habitat de nidification adéquat plus loin du terrain de l'aéroport, le long de la plage de Hanlan's Point, où 99 % de la plage/bande minérale ouverte resteront intacts et continueront à fournir un habitat de nidification et d'alimentation adéquat. ■ La zone directement adjacente à la piste ouest n'est pas susceptible d'être utilisée par le pluvier siffleur en raison du dispositif d'effarouchement actif des oiseaux utilisé par l'aéroport. ■ Si des pluviers siffleurs sont rencontrés, des mesures d'atténuation et de surveillance éviteront les effets. ■ L'amélioration de la plage/bande minérale ouverte ailleurs sur la plage de Hanlan's Point peut offrir des possibilités de nidification de meilleure qualité sans interaction avec les opérations de l'aéroport.
○ Aires de séjour et haltes migratoires de la sauvagine (aquatique) confirmées. ○ Habitat de la harelde kakawi, du fuligule à tête rouge et du fuligule à dos blanc.	○ Répercussions possibles sur un habitat faunique important. – Aires de séjour et haltes migratoires de la sauvagine.	Impacts directs RESA 1 ■ Suppression d'environ 13 950 m² d'habitat (environ 7 850 m² à l'ouest et 6 100 m² à l'est). RESA 2 ■ Suppression d'environ 23 100 m² d'habitat (environ 11 800 m² à l'ouest et 11 300 m² à l'est). RESA 3 ■ Suppression d'environ 42 580 m² d'habitat (environ 12 600 m² à l'ouest et 29 980 m² à l'est).	RESA 1, RESA 2, RESA 3 ■ Voir les mesures d'atténuation dans le tableau 6-3 pour les répercussions sur le poisson et l'habitat du poisson afin de traiter les répercussions sur les aires de repos et les haltes migratoires en eaux libres pour la sauvagine.	RESA 1, RESA 2, RESA 3 ■ Effet net négatif négligeable. ○ Toutes les solutions RESA représentent une perte de moins de 0,14 % des aires de repos et haltes migratoires de la sauvagine locale; cependant, la solution RESA 3 est celle qui a le plus de répercussions par rapport aux autres solutions et la solution RESA 1 est celle qui a le moins de répercussions si l'on se base uniquement sur la taille du remplissage du lac.
○ Tous les éléments naturels du patrimoine.	○ Répercussions sur la qualité des sols et de l'eau pour toutes les caractéristiques du patrimoine naturel.	RESA 1, RESA 2, RESA 3 Impacts indirects ■ Contamination du sol à la suite de déversements (p. ex. graisse ou carburant) provenant de l'utilisation d'équipements. Possibilité de déversements et de rejets de substances nocives dans le lac Ontario pendant la construction.	RESA 1, RESA 2, RESA 3 ■ Consultez les tableaux 6-7 et 6-12 du rapport d'étude de l'évaluation environnementale pour connaître les mesures d'atténuation relatives à la qualité de l'eau et au sol et aux sédiments pendant la construction. ■ Les stations de ravitaillement en carburant et d'entretien et de nettoyage des équipements doivent être situées dans un endroit centralisé sur le site et à au moins 30 m de la zone d'intérêt naturel et scientifique candidate des îles de Toronto, des plans d'eau ou d'autres éléments de drainage du site.	RESA 1, RESA 2, RESA 3 ■ Aucun effet net. ○ À condition que les mesures d'atténuation liées à la prévention des déversements et à l'intervention en cas de déversement soient mises en œuvre conformément à un plan d'urgence et de prévention des déversements approuvé, et que les mesures soient surveillées et maintenues tout au long de la construction, aucun impact négatif n'est prévu.

Tableau 6-2 : Analyse des effets nets de la RESA 1, la RESA 2 et la RESA 3 sur les écosystèmes terrestres – Exploitation

Facteur	Critères	Impacts possibles RESA 1, RESA 2, RESA 3	Mesure(s) d'atténuation RESA 1, RESA 2, RESA 3	Évaluation des effets nets RESA 1, RESA 2, RESA 3
- Faune générale (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes), y compris les oiseaux migrateurs. - Aires de séjour et haltes migratoires de la sauvagine (aquatique) confirmées. - Habitat de la harelde kakawi, du fuligule à tête rouge et du fuligule à dos blanc. - Pluvier semi-palmé. - Pluvier siffleur. - Tortue serpentine.	- Répercussions possibles sur les espèces terrestres, y compris la faune, les oiseaux migrateurs et les espèces dont la conservation est préoccupante : la harelde kakawi, le fuligule à tête rouge, le fuligule à dos blanc, le monarque, le bécasseau semi-palmé et la tortue serpentine. - Répercussions possibles sur les espèces terrestres en péril : le pluvier siffleur, l'hirondelle de rivage et les chauves-souris.	Impacts directs - Aucun changement dans les collisions avec la faune par rapport au niveau de référence, car le nombre de vols décollant ou atterrissant, ou le type d'aéronefs à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto, resteront les mêmes par rapport aux niveaux de référence après la construction des solutions de RESA. Impacts indirects - Perturbation ou déplacement de la faune après la construction des solutions de RESA à l'exploitation de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto ou d'un éclairage supplémentaire pour répondre aux exigences de sécurité opérationnelle de Transports Canada pour chaque RESA.	- Aucune mesure d'atténuation n'est requise. - Poursuite de l'utilisation du plan de gestion de la faune de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto pour empêcher les oiseaux et la faune d'entrer dans les trajectoires de vol. - L'ajout d'éclairage pour chaque RESA est requis pour répondre aux exigences de sécurité opérationnelle et de conception de Transports Canada.	- Aucun effet négatif net. - Les oiseaux, y compris la sauvagine, dans la zone ont démontré l'utilisation de l'habitat adjacent à un aéroport actif; on s'attend à ce que l'utilisation de la zone par les oiseaux revienne au niveau de référence après la construction (c.-à-d. patauger, voler et se nourrir près de la RESA construite) étant donné qu'il n'y a aucun changement aux activités de l'aéroport et que le plan de gestion de la faune de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto continuera d'être mis en œuvre conformément aux procédures opérationnelles de référence. - L'éclairage supplémentaire de la piste pour chaque RESA ne changera pas les conditions d'éclairage la nuit par rapport aux conditions de référence, car l'utilisation des feux supplémentaires sera limitée de 6 h 30 à 23 h, sauf pour des opérations d'urgence en dehors des heures normales d'exploitation.
- Communautés végétales et caractéristiques du patrimoine naturel associés, ainsi que les habitats fauniques importants. - Zone d'intérêt naturel et scientifique candidate des îles de Toronto.	- Répercussions possibles sur les communautés végétales, y compris les communautés végétales rares à l'échelle provinciale et régionale, et les espèces de plantes vasculaires rares à l'échelle régionale. - Effets potentiels sur les habitats importants pour la faune et la flore associés à chaque communauté végétale. - Répercussions possibles sur les caractéristiques du patrimoine naturel et leurs fonctions (zone d'intérêt scientifique, système de patrimoine naturel de la Ville de Toronto). - Impact potentiel sur le dépôt ou l'accumulation de sédiments (chenal Western et à proximité des RESA).	Impacts indirects RESA 1 et RESA 2 - Aucun effet de lisière n'est prévu, car les deux solutions de RESA ne s'étendront pas au-delà de la clôture de sécurité existante et empiéteront sur la dune arborée de peupliers et la plage-bande minérale ouverte. RESA 3 - Création d'une nouvelle lisière dans la dune arborée de peupliers et la plage-bande minérale ouverte, et dans la zone d'intérêt naturel et scientifique candidate des îles de Toronto, ce qui entraînera des changements à court terme dans les processus écosystémiques, la composition des espèces, le microclimat et la propagation possible des espèces envahissantes après la construction des RESA. RESA 1, RESA 2 ET RESA 3 - Toutes les solutions de RESA pour la piste ouest à la plage de Hanlan's Point auront une incidence positive sur les processus sédimentaires en augmentant la capacité de stockage du sable, en réduisant initialement le contournement du sable dans le chenal Western et en prolongeant la croissance de la plage au-delà des 25 ans estimés précédemment (Shoreplan, 2024).	RESA 1 et RESA 2 - Aucune mesure d'atténuation n'est requise. RESA 3 - Préparer un plan de gestion et de surveillance des plages et des lisières des dunes pendant la conception détaillée qui indiquera la plantation de graminées indigènes des dunes et d'autres mesures visant à stabiliser le sable ainsi qu'à réduire l'érosion du sol et d'autres effets de lisière à mettre en œuvre pendant et après la construction.	RESA 1 et RESA 2 - Aucun effet négatif net. - Aucune répercussion sur la dune arborée de peupliers et la plage-bande minérale ouverte n'est prévue. RESA 3 - Effet négatif net faible. - Dans le cas de la RESA 3, les effets de lisière ne devraient pas être à long terme avec la mise en œuvre du plan de gestion et de surveillance des plages et des lisières des dunes ainsi que des mesures d'amélioration et de restauration. RESA 1, RESA 2, RESA 3 - Effet positif net modéré. - Dans le cas des trois solutions, l'action des vagues au fil du temps stabilisera le sable et pourrait augmenter à long terme la taille de la plage-bande minérale ouverte et de la dune arborée de peupliers, ce qui entraînera un effet net positif.

Tableau 63 : Analyse des effets nets de la RESA 1, de la RESA 2 et de la RESA 3 sur les écosystèmes aquatiques – Construction

Facteur	Critères	Impacts possibles	Mesure(s) d'atténuation	Évaluation des effets nets
○ Poisson et habitat du poisson.	○ Incidence possible sur l'habitat aquatique, y compris les zones qui pourraient soutenir des étapes clés du cycle de vie, comme les frayères, ou celles qui pourraient soutenir des espèces sensibles.	RESA 1 ○ Empreinte totale dans l'eau la plus faible (35 996 m²) et impact le plus faible sur la végétation aquatique à l'extrémité est. ○ Dans l'ensemble, cette solution représente le plus faible impact sur le poisson et son habitat. RESA 2 ○ Deuxième empreinte totale dans l'eau la plus importante (58 855 m²) et environ 1,6 fois plus importante par rapport à la RESA 1. ○ Impact légèrement plus important (1,7 % par zone ou 546 m²) sur les zones où l'abondance de la végétation aquatique submergée est plus élevée par rapport à la RESA 1. ○ Dans l'ensemble, cette solution représente un niveau d'impact intermédiaire entre la RESA 1 et la RESA 3. RESA 3 ○ Empreinte totale dans l'eau la plus élevée (88 253 m²) et environ 2,4 fois plus grande par rapport à la RESA 1. ○ Impact légèrement moindre (0,9 % par zone ou 539 m²) sur les zones où l'abondance de la végétation aquatique submergée est plus élevée par rapport à la RESA 2. ○ Dans l'ensemble, cette solution de rechange représente le plus grand impact sur le poisson et son habitat. RESA 1, RESA 2, RESA 3 ○ Mortalité de poissons. ○ Potentiel d'érosion et rejet de sédiments pendant la construction ○ Risque de déversement et de rejet de substances nocives pendant la construction (voir les tableaux6-7 et 6-12 dans le rapport d'étude de l'évaluation environnementale).	RESA 1, RESA 2, RESA 3 ○ Suivre la directive consistant à éviter les travaux sous la laisse de crue du 1^{er} septembre au 15 juillet (c.-à-d. les travaux dans l'eau autorisés du 16 juillet au 31 août d'une année donnée) afin de protéger les stades sensibles de la vie des espèces de poissons en frai à l'automne et au printemps. Si l'échéancier de conformité du projet exige des travaux de construction pendant cette période, l'autorisation de Pêches et Océans Canada sera requise. ○ Les travaux sous la laisse de crue doivent être isolés de l'eau vive. Un plan d'isolement et de confinement doit être mis en œuvre pour isoler les zones de travail temporaires dans l'eau afin de toujours maintenir un flux propre autour de la zone de travaux. Cela doit comprendre l'utilisation d'une barrière de rétention des sédiments de taille appropriée, ancrée et entretenue dans l'eau, de rideaux de turbidité ou d'autres mesures efficaces pour contenir les sédiments en suspension. La norme provisoire : Confinement d'une aire de travail dans l'eau (https://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/codes/interim-provisoire/site-isolation-confinement-aire-travail-fra.html) et le Code de pratique provisoire – Grillages à poissons à l'entrée des petites prises d'eau douce (https://www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/codes/screen-ecran-fra.html) seront cités en référence pour ces travaux. ○ S'assurer que la zone de travail isolée est stabilisée contre les impacts des événements de flux important (y compris les tempêtes de verglas et d'hiver) pendant la période des travaux. ○ Prendre des mesures pour réduire au minimum la présence de poissons dans la zone des travaux avant la construction, comme l'utilisation de moyens de dissuasion acoustiques. ○ Mettre en œuvre un plan de contrôle de l'érosion et des sédiments avant de commencer les travaux, y compris des mesures d'assèchement. Les principes suivants devront être intégrés afin de réduire au minimum la sédimentation et l'érosion : - Mesures de délimitation des sites environnementaux (c.-à-d. clôtures de construction ou signalisation) installées avant le début de la construction. Des clôtures de construction (ou des clôtures anti-érosion, selon le cas) devraient être utilisées pour définir clairement les zones de construction et prévenir le rejet accidentel de sédiments dans le lac Ontario. - La durée de l'exposition du sol devrait être réduite au minimum et les longueurs et les inclinaisons des pentes sur les sols perturbés devraient être limitées. - Les sols perturbés devraient être revégétalisés (conformément aux dessins du marché), ou autrement stabilisés, dès que possible après la construction ou si le sol perturbé est inactif pendant 45 jours. - L'accumulation d'eau de surface sur le site devrait être gérée de manière à intercepter et à détourner le ruissellement des sols exposés.	RESA 1, RESA 2, RESA 3 ○ Effet négatif net modéré sur l'habitat du poisson basé en raison de la perte (c.-à-d. l'enlèvement) d'habitat requis dans le cadre de toutes les solutions de RESA, qui ne peut être évité ou atténué. ○ Bien que certains impacts potentiels liés à la construction devraient être atténués par la mise en œuvre de mesures d'atténuation déterminées, les travaux proposés élimineront une quantité importante d'habitat du poisson dans la zone d'étude aquatique en fonction de chaque solution de RESA. Compte tenu de l'ampleur de la perte d'habitat prévue et de la valeur potentielle de l'habitat décrite ailleurs dans le présent rapport, un effet négatif net modéré est prévu tel que défini à la section 6 de l'annexe B, le Rapport d'évaluation des effets sur le patrimoine naturel. ○ Les changements dans les courants d'eau et l'érosion ou le dépôt de sédiments connexes résultant de l'expansion de la masse terrestre devraient être négligeables pour toutes les solutions de RESA et, par conséquent, aucun impact à long terme sur le poisson et son habitat à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone d'étude aquatique n'est prévu. ○ Des consultations avec les organismes de réglementation (le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario) devront être menées afin de déterminer le besoin potentiel de compensation de l'habitat pour contrebalancer la perte d'habitat prévue. ○ La construction de la structure de la paroi rocheuse devrait également créer un habitat de refuge convenable pour l'anguille d'Amérique et d'autres espèces de poissons et pourrait être considérée comme compensatoire dans une certaine mesure. ○ La mise en œuvre de mesures de compensation de l'habitat aquatique, élaborées en consultation avec le ministère des Pêches et des Océans et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, devrait permettre de compenser l'effet négatif net modéré associé à la perte d'habitat du poisson.

Facteur	Critères	Impacts possibles	Mesure(s) d'atténuation	Évaluation des effets nets
			• Une clôture à sédiments ou une autre barrière à sédiments devrait être installée autour du périmètre de toutes les zones de travaux (y compris les zones de rassemblement et de dépôt) et autour des caractéristiques sensibles du patrimoine naturel avant le début de la construction. Les clôtures anti-érosion devraient être surveillées et entretenues régulièrement pour maintenir le site confiné. • Toutes les entrées d'eaux pluviales préexistantes devraient être protégées au moyen de mesures, y compris, mais sans s'y limiter, les rouleaux de fibres, les billots à base de fibre de coco ou l'équivalent. • Les stocks de matériaux ou d'équipements qui seront entreposés dans les zones de construction devraient être placés loin du sommet de la rive du plan d'eau ou d'autres éléments de drainage du site (y compris les puisards). • Des barrières contre les sédiments ou d'autres mesures appropriées devraient être mises en œuvre autour du périmètre des stocks de matériaux pour en assurer le confinement. • Les stocks de matériaux devraient être couverts à la fin de chaque journée de travail afin de minimiser les risques d'érosion. • S'il y a lieu, l'application d'abat-poussières comme l'eau devrait être utilisée pour réduire ou éliminer la production de poussière provenant des activités de construction avec équipement lourd et de terrassement, des zones de sols exposés et des zones de forage et de coupe du béton afin d'atténuer les dépôts de poussières dans les zones naturelles et les plans d'eau adjacents. • Concevoir un système de gestion de l'eau et des opérations d'assèchement pour prévenir l'érosion et/ou le rejet d'eau chargée de sédiments ou contaminée dans le plan d'eau. • Utiliser un sac filtrant de sédiments ou l'équivalent pendant l'assèchement pour prévenir le rejet d'eau chargée de sédiments dans le lac Ontario. • Restaurer et stabiliser les zones de travaux et les berges perturbées. ○ Des consultations avec les organismes de réglementation (Pêches et Océans Canada et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs) doivent être menées afin de déterminer les exigences potentielles en matière de compensation ou d'indemnisation nécessaires pour demeurer conformes aux lois fédérales et provinciales applicables. ■ Les mesures d'amélioration ou de restauration devraient être élaborées au cours de la conception détaillée en consultation avec les organismes de réglementation et en partenariat avec l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région et d'autres groupes d'intendance (le cas échéant) et devraient couvrir une zone égale en taille ou en impact pour chaque solution des RESA comme suit : • RESA 1 : 35 996 m² • RESA 2 : 58 855 m² • RESA 3 : 88 253 m²	

Facteur	Critères	Impacts possibles	Mesure(s) d'atténuation	Évaluation des effets nets
			- Les détails des mesures d'amélioration et de restauration doivent être confirmés lors de la conception détaillée et à la satisfaction de la Ville de Toronto; il faut agir raisonnablement, mais il faut également se conformer à tous les règlements de sécurité aéroportuaire applicables, y compris le respect des zones réglementées (p. ex., la zone d'exclusion maritime). - Suivre toutes les mesures d'atténuation supplémentaires associées aux permis et aux approbations requis pour les activités de construction.	
Espèces aquatiques en péril – Anguille d'Amérique	Effets temporaires et/ou à long terme potentiels sur les espèces aquatiques en péril : anguille d'Amérique.	RESA 1 - Enlèvement d'environ 4 781 m² d'habitat d'hivernage potentiel à l'extrémité est de la piste. RESA 2 - Enlèvement d'environ 16 002 m² d'habitat d'hivernage potentiel sur la piste est. RESA 3 - Enlèvement d'environ 30 456 m² d'habitat d'hivernage potentiel sur la piste est. RESA 1, RESA 2, RESA 3 - Blessures accidentelles ou mortalité	RESA 1, RESA 2, RESA 3 Voir les mesures d'atténuation ci-dessus pour les répercussions sur le poisson et son habitat.	RESA 1, RESA 2, RESA 3 - Effet négatif net modéré - Bien que certains impacts potentiels liés à la construction devraient être atténués par la mise en œuvre de mesures d'isolement du site des travaux, de mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments et de prévention et d'intervention en cas de déversement, ainsi que par le respect des délais applicables, les travaux proposés élimineront une quantité importante d'habitat du poisson (y compris l'habitat de l'anguille d'Amérique) dans la zone d'étude aquatique. - Des consultations avec les organismes de réglementation (le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario) seront menées afin de déterminer le besoin potentiel de compensation de l'habitat pour contrebalancer la perte d'habitat prévue. - La construction de la structure de la paroi rocheuse devrait également créer un habitat de refuge convenable pour l'anguille d'Amérique et d'autres espèces de poissons et pourrait être considérée comme compensatoire dans une certaine mesure. - La mise en œuvre de mesures de compensation de l'habitat aquatique, élaborées en consultation avec le ministère des Pêches et des Océans et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, devrait permettre de compenser l'effet négatif net modéré associé à la perte d'habitat du poisson.

Tableau 6-4 : Analyse des effets nets de la RESA 1, de la RESA 2 et de la RESA 3 sur les écosystèmes aquatiques et terrestres – Exploitation

Facteur	Critères	Effets possibles	Mesures d'atténuation	Effets nets
Qualité et quantité de l'eau pour les écosystèmes aquatiques	Incidence potentielle sur l'habitat du poisson et les espèces en péril.	RESA 1, RESA 2, RESA 3 <u>Répercussions indirectes</u> Augmentation de la charge thermique et du ruissellement pendant les opérations.	RESA 1, RESA 2, RESA 3 Mise en œuvre de mesures de gestion des eaux pluviales et de conception à faible impact pour maintenir la quantité de drainage et le contrôle de la qualité équivalents	RESA 1, RESA 2, RESA 3 - Aucun effet net. - Dans la mesure où une gestion appropriée des eaux pluviales et des mesures de conception à faible impact sont intégrées pendant la conception et la construction, les impacts potentiels sur l'habitat du poisson et les espèces en péril aquatiques résultant d'une mauvaise qualité de l'eau de drainage ou d'une quantité excessive d'eaux pluviales devraient être réduits au minimum de sorte qu'aucun effet net n'est prévu.
Poissons et habitats du poisson, y compris les espèces en péril aquatiques	Incidence potentielle sur l'habitat du poisson.	RESA 1, RESA 2, RESA 3 <u>Répercussions indirectes</u> Changements minimes localisés des courants d'eau, pouvant causer des dépôts de sédiments ou de l'érosion, ainsi que de légères altérations de la vitesse de l'eau dans le chenal Western en raison de l'expansion de la masse terrestre.	RESA 1, RESA 2, RESA 3 Aucune mesure d'atténuation requise.	RESA 1, RESA 2, RESA 3 Effet net négligeable. Pour toutes les solutions de RESA, des changements minimes localisés des courants d'eau, entraînant des dépôts ou une érosion potentiels de sédiments, ainsi que des changements mineurs de la vitesse de l'eau dans le chenal Western en raison de l'expansion de la masse terrestre, sont prévus avec un effet net négatif négligeable.

7. Harmonisation des politiques et permis et approbations prévus

Le **Tableau 7-1** résume les permis et les approbations prévus pour les zones d'étude aquatique et terrestre proposées en fonction du résumé des conditions existantes saisi par l'examen du contexte et la reconnaissance du site. Les permis et les approbations applicables doivent être obtenus auprès des organismes de réglementation appropriés avant toute construction.

Tableau 7-1 : Harmonisation des politiques et permis et approbations prévus

Palier de gouvernement	Législation	Autorité compétente	Applicabilité au projet
Fédéral	Loi sur les espèces en péril, 2002 (LEP)	Environnement et Changement climatique Canada	■ Bien que cela soit peu probable, des permis en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> pourraient être exigés pour le pluvier siffleur, étant donné que Transports Canada a compétence à l'Aéroport Billy Bishop de Toronto. L'habitat essentiel du pluvier siffleur n'a pas été cartographié sur les îles de Toronto. La résidence (grattements de nid) du pluvier siffleur ne sera pas touchée par les travaux proposés, car il est peu probable que cet oiseau niche dans les empreintes de la RESA ou à proximité immédiate en raison des activités de dissuasion active des oiseaux à l'aéroport. Bien que le pluvier siffleur puisse subir des perturbations ou des déplacements mineurs et qu'il puisse nicher plus loin des terrains de l'aéroport en raison des effets de lisière pendant les opérations, il y a un habitat de nidification, de repos et de recherche de nourriture ailleurs le long de la plage de Hanlan's Point, dont 99 % demeureront intacts. ■ Une consultation avec le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada permettra de confirmer si des permis sont requis en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> pour le pluvier siffleur. ■ Il est peu probable d'autoriser des espèces aquatiques en péril (cisco à museau court) étant donné les préférences de l'espèce en matière d'habitat et l'absence générale d'occurrences enregistrées dans la zone d'étude aquatique.
Fédéral	Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM)	Environnement et Changement climatique Canada	■ Un permis d'aéroport est délivré en vertu du sous-alinéa 12(1)c) du <i>Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022)</i> si un oiseau migrateur est considéré comme présentant un danger pour les opérations aériennes. Le titulaire de permis doit se conformer à la <i>Loi sur les espèces en péril</i> lorsqu'il prend des mesures touchant des espèces d'oiseaux protégées en vertu de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i> qui sont également inscrites comme espèce menacée, en voie de disparition ou disparue du pays à l'annexe 1 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>. De plus, un permis d'aéroport n'autorise pas l'enlèvement ou la destruction d'œufs ou de nids d'oiseaux migrateurs ou les actions liées aux oiseaux migrateurs qui causent des dommages graves ou un danger aux personnes ou à d'autres biens ou structures. Un autre permis de dommage ou de danger peut être requis pour autoriser ces activités au besoin.
Fédéral	Loi sur les pêches, 1985	Pêches et Océans Canada	■ Un formulaire de demande d'examen devra être soumis à Pêches et Océans Canada, car des travaux sous la laisse de crue normale et le remblayage du lac sont prévus. ■ À la suite de l'examen d'un biologiste de Pêches et Océans Canada, une lettre d'avis peut être fournie qui décrit les mesures d'atténuation recommandées à envisager pour la mise en œuvre afin d'éviter d'en contravention de la <i>Loi sur les pêches</i> fédérale. ■ Au cours de son examen, si Pêches et Océans Canada détermine que les travaux proposés sont susceptibles d'entraîner la mort de poissons ou une détérioration, une perturbation ou une destruction de l'habitat du poisson, le projet pourrait être tenu de demander une autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>. Dans le cadre de la demande d'autorisation, un plan compensatoire doit être élaboré, habituellement en consultation avec Pêches et Océans Canada, qui décrit les mesures que le projet prendra pour compenser les répercussions prévues du projet. Compte tenu de la zone d'impact prévue associée au remblayage du lac, une autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> sera probablement requise pour le projet.
Provincial	Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs	■ En règle générale, comme les activités aéroportuaires relèvent de la compétence fédérale, la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> de la province peut ne pas s'appliquer; il faut le confirmer auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. ■ Si la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> s'applique : ○ Des permis en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> peuvent être requis; bien que ce soit peu probable, pour l'élimination de l'habitat du pluvier siffleur. La protection générale de l'habitat ne comprend pas une zone où l'espèce a déjà été présente ou a le potentiel d'être réintroduite, à moins que les membres de l'espèce dépendent de cette zone pour mener à

Palier de gouvernement	Législation	Autorité compétente	Applicabilité au projet
			bien leur cycle vital (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, 2021a). Cette espèce ne revient pas à la plage de la pointe de Hanlan chaque année et, par conséquent, une consultation avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs est nécessaire pour confirmer si des protections générales de l'habitat s'appliquent et si des permis sont requis en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i>. ○ Étant donné que l'anguille d'Amérique a été identifiée comme étant potentiellement présente dans la zone d'étude aquatique et que de l'habitat potentiellement convenable a également été noté à cet endroit et qu'il pourrait être touché par le projet, un permis d'avantages globaux en vertu de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> pourrait être requis. ○ Un formulaire de collecte de renseignements sera soumis au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs afin d'amorcer la consultation et de déterminer si d'autres permis pourraient être nécessaires. ○ Si un permis en application de la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> (c.-à-d. un permis de prestation globale) est requis, un formulaire de variantes d'évitement et un formulaire officiel de demande de permis seront préparés et soumis au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.
Provincial	<i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune (LPPF)</i>	Ministère des Richesses naturelles (Ontario)	■ Pendant la construction, un permis de collecte de poissons à des fins scientifiques sera requis pour déplacer les poissons et les moules à l'extérieur de la zone de travaux isolée. ■ Une autorisation de collecteur scientifique de la faune sera requise dans le cas où la faune devra être déplacée à l'extérieur de la zone des travaux de construction. ■ Aucun animal sauvage ne sera gardé en captivité. Tout animal sauvage blessé ou qui doit être déplacé sera relâché dans un habitat convenable à proximité à l'extérieur de la zone de construction ou transporté à un centre de réhabilitation de la faune. ■ Il n'y avait pas de nids de rapaces spécialement protégés (p. ex., faucons, aigles, hiboux) ni d'oiseaux (p. ex., geais, merles, martins-pêcheurs), de tanières de mammifères à fourrure ou de barrages de castors identifiés dans les zones d'étude aquatique ou terrestre. Si l'un de ces éléments apparaît pendant la construction et doit être enlevé, il faut communiquer avec le ministère des Richesses naturelles pour connaître les prochaines étapes et les autorisations appropriées, au besoin.
Provincial	<i>Loi de 1990 sur les offices de protection de la nature</i>	Office de protection de la nature de Toronto et de la région	■ Les zones d'étude terrestres et aquatiques se situent à l'intérieur de la limite réglementaire de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région. En revanche, le projet est situé dans la zone de contrôle du secteur riverain de Toronto et les projets dans cette zone sont exemptés du processus d'approbation réglementaire de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région. Par conséquent, un permis en vertu de la <i>Loi de 1990 sur les offices de protection de la nature</i> n'est pas requis. Toutefois, en l'absence d'un processus officiel de délivrance de permis, le promoteur peut demander volontairement à l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région d'examiner et de commenter les activités de conception détaillée liées aux activités de construction, d'entretien ou d'urgence du projet dans ces zones le long de la rive.
Municipal	<i>Plan officiel de la Ville de Toronto (Ville de Toronto, 2024)</i>	Ville de Toronto	■ Les politiques de la Ville sur le système du patrimoine naturel, telles qu'elles sont décrites à la section 3.4 et aux paragraphes 3.4.1, 3.4.3, 3.4.11,3.4.13, 3.4.14, 3.4.15 et 3.4.16 du Plan officiel (2024), stipulent généralement qu'il faut éviter les infrastructures nouvelles ou en expansion dans le système du patrimoine naturel, y compris les habitats d'espèces rares, les formes de relief rares, les communautés écologiques vastes ou diversifiées et les zones de fonctions écologiques clés (p. ex., les zones de halte migratoire ou de rassemblement de la faune), à moins qu'il n'y ait pas d'autres solutions raisonnables, que les impacts soient atténués et que les caractéristiques du patrimoine naturel soient restaurées ou améliorées dans la mesure du possible. Le présent Rapport d'évaluation des effets sur le patrimoine naturel répond aux exigences du paragraphe 3.4.3. Bien que les impacts de toutes les solutions de RESA aient été atténués et que des mesures d'amélioration ou de restauration aient été recommandées dans la mesure du possible, la solution ayant le moins d'impact et les effets nets les plus faibles sur le système du patrimoine naturel de la Ville est la RESA 1; cette

Palier de gouvernement	Législation	Autorité compétente	Applicabilité au projet
			solution est donc la plus conforme aux politiques de la Ville de Toronto, par rapport à la RESA 2 et à la RESA 3. ■ En ce qui concerne le paragraphe 3.4.17, la RESA 1 est la seule solution considérée par la Ville de Toronto comme constituant un « ouvrage public essentiel » parce qu'elle représente la masse terrestre minimale requise pour mettre en œuvre les règlements de sécurité de Transports Canada.
Municipal	Règlement sur les arbres privés (chapitre 813, article III) Règlement sur les arbres sur les rues de la Ville (chapitre 813, article II) Règlement sur la protection des ravins et des éléments topographiques naturels (chapitre 658)	Ville de Toronto	■ Ne s'applique pas à toutes les solutions de RESA, car l'enlèvement de la végétation se fera sur des terres appartenant à PortsToronto, et aucun arbre de plus de 30 cm de diamètre à hauteur de poitrine ne sera abattu. ■ Toutes les solutions de RESA se trouvent à l'extérieur de la zone de protection des ravins et des éléments topographiques naturels.

8. Prochaines étapes

Voici les études sur le terrain supplémentaires suivantes et les prochaines étapes qui pourraient être requises pendant la conception détaillée pour chaque solution si elle était sélectionnée pour la construction :

■ RESA 1, RESA 2, RESA 3 :

Mettre à jour l'examen préliminaire de l'habitat des espèces en péril, car les statuts de protection des espèces en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* peuvent changer au fil du temps.

Confirmer l'applicabilité de la *Loi sur les espèces en péril*, 2002 par rapport à la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* en consultation avec le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

Élaborer des mesures de compensation, d'amélioration ou de restauration équivalentes à la zone d'impact sur les caractéristiques du patrimoine naturel terrestre et aquatique en consultation avec la Ville de Toronto, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région et/ou d'autres organismes de réglementation.

■ RESA 3 seulement :

Des inventaires potentiels de présence ou d'absence d'espèces en péril à la suite de protocoles et de lignes directrices approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et/ou par le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada qui pourraient être requis pendant la conception détaillée, lesquels sont sujets à changement en fonction de la mise à jour de l'examen préliminaire de l'habitat des espèces en péril et des répercussions liées à la conception sur les espèces en péril convenables.

Un inventaire des plantes rares pour identifier les spécimens individuels de plantes rares à l'échelle régionale pour la transplantation et identifier les sites de translocation potentiels afin d'éclairer le plan de plantation de translocation pour les plantes rares régionales, si elles sont touchées.

Un inventaire des arbres pour quantifier le nombre d'arbres perdus afin d'éclairer les efforts d'amélioration et de restauration.

Un inventaire des espèces végétales envahissantes pour éclairer les stratégies relatives aux espèces végétales envahissantes.

La préparation d'un plan de gestion et de surveillance des plages et des lisières des dunes.

9. Conclusions

Le présent rapport a respecté les conditions générales des politiques relatives au système du patrimoine naturel du Plan officiel de la Ville de Toronto (voir le **Tableau 1-1**) et a déterminé des mesures d'évitement et d'atténuation ainsi que des efforts d'amélioration et de restauration dans la mesure du possible pour atténuer les impacts évalués sur les caractéristiques du patrimoine naturel pour chaque solution de RESA.

Dans l'ensemble, la RESA 3 est la solution qui a l'incidence la plus élevée sur le système du patrimoine naturel de Toronto, suivie de la RESA 2 et de la RESA 1, qui a l'incidence la plus faible. Les impacts connexes sont proportionnels à la superficie de l'empreinte de construction pour chaque solution, la RESA 3 ayant la plus grande empreinte par rapport aux RESA 1 et 2.

Les effets nets sur la zone d'étude terrestre sont considérés comme nuls ou négligeables pour la RESA 1, négligeables pour la RESA 2 et faibles pour la RESA 3. Les effets sur les caractéristiques du patrimoine naturel de la Ville de Toronto pour la RESA 1 et la RESA 2 se limitent aux fourrés à feuilles caduques de saule culturel et aux haltes migratoires et aires de repos de la sauvagine adjacentes aux pistes. La perte de haltes migratoires et d'aires de repos pour la sauvagine pour les trois solutions est négligeable, et on s'attend à ce que l'utilisation par la sauvagine revienne au niveau de référence après la construction.

La plage/bande minérale ouverte et la dune arborée de peupliers sont les deux communautés végétales les plus importantes; elles abritent des plantes rares à l'échelle régionale, fournissent un habitat à des espèces dont la conservation est préoccupante et contiennent un habitat faunique important et un habitat potentiel pour le pluvier siffleur. L'élimination de ces communautés et de ces habitats n'est prévue que pour la solution de RESA 3. La perte de végétation et la perte d'habitat connexe pour la RESA 3 représentent 0,99 % de la plage/bande minérale ouverte et 0,006 % de la dune arborée de peupliers. Les mesures d'évitement et d'atténuation visant à protéger ces communautés de dunes sensibles et les mesures de compensation et d'amélioration connexes peuvent entraîner de faibles effets nets globaux. Pour ce faire, la compensation et l'amélioration doivent être de taille égale ou équivalente à la superficie totale d'enlèvement de la végétation pour chaque solution, et doivent être axées sur la restauration et l'amélioration des écosystèmes dynamiques des dunes au moyen de plantations de végétaux stratégiques qui tiennent compte de la dynamique des dunes, du potentiel d'érosion, des effets de lisière et des espèces végétales indigènes et rares à l'échelle régionale, y compris l'asclépiade, afin de compenser la perte potentielle minimale d'habitat du monarque.

En ce qui concerne l'impact du projet sur le poisson et son habitat, la mise en œuvre de chaque solution de RESA devrait entraîner un effet négatif net modéré. En raison de la quantité requise de remblayage du lac, la mise en œuvre des solutions de RESA 1, 2 ou 3 éliminera respectivement environ 35 996 mètres carrés, 58 855 mètres carrés ou 88 250 mètres carrés d'habitat du poisson direct, ce qui offre une valeur d'habitat potentiel modérée selon les caractéristiques de l'habitat et de la communauté de poissons évaluée dans la zone d'étude aquatique. De plus, environ 15 224 mètres carrés (RESA 1), 31 862 mètres carrés (RESA 2) ou 57 870 mètres carrés (RESA 3) d'habitat convenable (y compris l'habitat d'hivernage) pour l'anguille d'Amérique, une espèce aquatique en péril inscrite à l'échelle de la province, devraient être enlevés du côté est de la zone d'étude aquatique dans le cadre de la mise en œuvre de la RESA, ce qui devrait également entraîner un effet négatif net modéré. Bien que la plupart des impacts prévus sur le poisson et son habitat découlant de la construction active, comme les déversements, les rejets de sédiments et le contact physique direct avec les espèces aquatiques, puissent être évités ou réduits au minimum par la mise en œuvre appropriée de mesures de protection de l'environnement, l'élimination de l'habitat convenable du poisson, qui peut être utilisé pour de multiples processus vitaux et fonctions du poisson, ne peut être évitée ou atténuée. Par conséquent, on s'attend à ce que des consultations avec les organismes de réglementation soient nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des mesures appropriées de compensation de l'habitat afin de remédier à la perte prévue d'habitat du poisson. À la suite de la mise en œuvre de mesures de compensation de l'habitat, on s'attend à ce que l'effet négatif net modéré associé au remblayage du lac puisse être réduit à un effet net plus faible.

En ce qui concerne la conformité aux politiques, les impacts directs et indirects sur les valeurs du patrimoine naturel terrestre et aquatique des trois solutions de RESA ont été évalués. Pour tous ces impacts, des mesures d'atténuation, dont des mesures de compensation et d'amélioration, ont été proposées afin de réduire au minimum les effets néfastes, et dans la mesure du possible, de restaurer et d'améliorer le système du patrimoine naturel. Des engagements ont été pris à l'égard de la mise en œuvre de mesures de compensation et/ou d'amélioration et de restauration proportionnelles à la zone d'impact pour chaque solution de RESA, et leurs détails seront élaborés et confirmés dans le cadre de la conception détaillée avec la Ville de Toronto, PortsToronto et les organismes de réglementation appropriés. La RESA 1 est la solution la plus conforme et respecte toutes les politiques du système du patrimoine naturel (section 3.4 et paragraphes 3.4.1, 3.4.3, 3.4.11, 3.4.13, 3.4.14, 3.4.15, 3.4.16 et 3.4.17) dans le Plan officiel de la Ville de Toronto.

10. Références

- Adams, C.A., E. Fernández-Juricic, E.M. Bayne et C.C. St. Clair, 2021. « Effects of artificial light on bird movement and distribution: a systematic map ». *Environmental Evidence*. DOI : <https://doi.org/10.1186/s13750-021-00246-8>. Consulté à : <https://environmentalevidencejournal.biomedcentral.com/articles/10.1186/s13750-021-00246-8>
- AECOM, 2015 :
Appendix C-10: Natural Environment Cumulative Net Effects Assessment.
- AECOM, 2017 :
Environmental Assessment of Proposed Runway Extension and Introduction of Jets at BBTCA. Rapport d'évaluation environnementale. Annexe C-10 : Natural Environment Cumulative Net Effects Assessment. 2015.
- AECOM, 2024 :
Billy Bishop Toronto City Airport Runway End Safety Area. Évaluation environnementale. Mémoire d'analyse des lacunes. 2024.
- Audubon, 2018 :
Piping Plovers Nest in Toronto's Shadow for First Time in 84 Years. Consulté à :
- Bat Conservation International (BCI), 2022 :
Profils de chauve-souris. Consulté à : [Chauves-souris par région – Bat Conservation International](#)
- Cornell Lab of Ornithology, s.d. :
« Piping Plover Overview ». *All About Birds*.
- COSEPAC, 2005 :
Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le cisco à museau court (*Coregonus reighardi*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vi + 16 p. Consulté à : <https://publications.gc.ca/collections/Collection/CW69-14-253-2005F.pdf>
- COSEPAC, 2016 :
Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le monarque (*Danaus plexippus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiv + 65 p. Consulté à :

https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/eccc/CW69-14-597-2017-fra.pdf

Dillon Consulting Limited, 2011 :
Administration portuaire de Toronto. *Rapport d'évaluation environnementale préliminaire du projet de tunnel piétonnier/de services et de route périphérique.*

Dobbyn, J.S., 1994 :
Atlas of the Mammals of Ontario. Federation of Ontario Naturalists.

eBird, 2024 :
An online database of bird distribution and abundance. eBird. Cornell Laboratory of Ornithology. Ithaca. New York. Consulté en août 2024 à : <http://www.ebird.org>

Environnement Canada, 2011 :
Plan d'action pour le Pluvier siffleur (*Charadrius melodus circumcinctus*) en Ontario [proposition]. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada. Ottawa. iii + 21 p.

[Environnement et Changement climatique Canada, 2024 :](#)
[Registre public des espèces en péril. Consulté en octobre 2024 à :](#)
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

Études d'Oiseaux Canada, 2022 :
Important Bird Areas. Consulté en août 2024.

Études d'Oiseaux Canada, Service canadien de la faune d'Environnement Canada, Ontario Nature, Ontario Field Ornithologists et ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 2006 :
Site Web de l'Atlas des Oiseaux nicheurs de l'Ontario. Consulté à : [Atlas des Oiseaux nicheurs de l'Ontario \(birdsonario.org\)](#)

Gouvernement de l'Ontario, 1997 :
Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune, L.O. 1997, ch. 41.

Gouvernement de l'Ontario. 2024 :
Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition, L.O. 2007, ch. 6. Codifié en février 2024.

Gouvernement du Canada, 1994 :
Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (L.C. 1994, ch. 22).

Gouvernement du Canada, 2022 :

Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022) : DORS/2022-105. *Gazette du Canada, Partie II*. Vol. 156. Numéro 12.

Gouvernement du Canada, 2023 :

Registre public des espèces en péril – cisco à museau court (*Coregonus reighardi*). Consulté en août 2024 à : <https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html#/especes/83-109>

Halloran, J., H. Anderson et D. Tassie, 2013 :

Clean Equipment Protocol for Industry. Peterborough Stewardship Council et Ontario Invasive Plant Council. Peterborough, Ontario. Mise à jour, 2016.

iNaturalist, 2024 :

Research grade observations. Consulté en août 2024 à : <https://www.inaturalist.org>

Island Biodiversity Working Group, 2022 :

Proposed Biodiversity Principles for Toronto Islands. Consulté en août 2024 à : <https://torontofieldnaturalists.org/tell-the-city-to-make-nature-a-priority-on-the-toronto-islands/>

Lam, S., S. Demirbas Caglayan, M. Mahya et Y. David, 2024 :

Toronto's Current and Future Climate. Office de protection de la nature de Toronto et de la région. Toronto. Ontario.

Lee, H.T., W.D. Bakowsky, J. Riley, J. Bowles, M. Puddister, P. Uhlig et S. McMurray, 1998 :

Ecological Land Classification for Southern Ontario: First Approximation and Its Application. Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Section des sciences de la région Centre-Sud, Direction du développement et du transfert des connaissances scientifiques. SCSS Field Guide FG-02.

Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs

Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Consulté en août 2024 à : [Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, 1994 \(justice.gc.ca\)](https://www.justice.gc.ca/lois/1994/19940519/eng/19940519.html)

Loi sur les espèces en péril, 2002 :

Loi sur les espèces en péril, ch. 29. Consulté en août 2024.

MacGregor, R., J. Casselman, L. Greig, J. Dettmers, W.A. Allen, L. McDermott et T. Haxton, 2013 :

Recovery Strategy for the American Eel (*Anguilla rostrata*) in Ontario. Série de Programmes de rétablissement de l'Ontario. Préparé pour le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. Peterborough, Ontario. x + 119 p. Consulté à : <https://www.ontario.ca/fr/page/programme-de-retablissement-pour-languille-damerique>

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), 2024 :
Espèces en péril en Ontario. Consulté en octobre 2024 à :
<https://www.ontario.ca/fr/page/especes-en-peril-en-ontario>

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de l'Ontario, 2021a :
Description de l'habitat général du pluvier siffleur. Consulté en octobre 2024 à :
<https://www.ontario.ca/fr/page/description-de-lhabitat-general-du-pluvier-siffleur>

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de l'Ontario, 2021b :
Description de l'habitat général de la tortue mouchetée. Consulté en mars 2025 à : <https://www.ontario.ca/fr/page/description-de-lhabitat-general-de-la-tortue-mouchetee>

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de l'Ontario, 2022 :
Maternity Roost Surveys (Forest and Woodlands).

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de l'Ontario, 2023 :
Pluvier siffleur. Consulté en octobre 2024 à : *Pluvier siffleur | 2019 examen des progrès accomplis vers la protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario* | ontario.ca

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de l'Ontario, 2024 :
Tortue mouchetée. Consulté en mars 2025 à :
<https://www.ontario.ca/fr/page/tortue-mouchetee>

Ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) de l'Ontario, 2024 :
Déclaration provinciale sur la planification, 2024. Imprimeur du Roi pour l'Ontario.

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 2000 :
Ministère des Richesses naturelles. *Significant Wildlife Habitat Technical Guide*. 151 p.

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 2011 :

La manipulation des espèces en danger de l'Ontario : Manuel à l'intention des titulaires autorisés en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition. Consulté en MOIS ANNÉE à : https://files.ontario.ca/environment-and-energy/species-at-risk/mnr_sar_tx_sar_hnd_mnl_fr.pdf

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 2013 :

Directives concernant les périodes de travaux dans les cours d'eau. Consulté en septembre 2024 à : [Directives concernant les périodes de travaux dans les cours d'eau](#)

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, 2015 :

Significant Wildlife Habitat Criteria Schedules for Ecoregion 7E. Janvier 2015. Peterborough. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. 39 p.

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, 2024a :

Faire une carte topographique : espaces naturels patrimoniaux. Consulté en août 2024 à : [Faire une carte topographique : espaces naturels patrimoniaux \(gov.on.ca\)](https://gov.on.ca)

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, 2024b :

Données CarrefourGéo. *Land Information Ontario*. Consulté en août 2024 à : <https://geohub-fr.lio.gov.on.ca/search?tags=foresterie>

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, 2010 :

Natural Heritage Reference Manual for Natural Heritage Policies of the Provincial Policy Statement, 2005. 2^e éd. Toronto. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. 248 p.

Morrison Hershfield, 2024 :

Natural Environment Review for Runway End Safety Area Treatments at Billy Bishop Toronto City Airport.

North-South Environmental Inc., 2021 :

Toronto Island Park Master Plan Natural Heritage Background Report. Consulté à : <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2024/ie/bgrd/backgroundfile-247010.pdf>

Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2020 :

Birds of Tommy Thompson Park. Consulté en août 2024 à : <https://tommythompsonpark.ca/park-species/birds/>

Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2023a :

Appendix 1: Vegetation Communities for the Entire Toronto and Region

Conservation Authority Jurisdiction (2023). Consulté en août 2024 à :
[2023_Vegcomm_Rank_&Scores.xlsx \(trcaca.s3.ca-central-1.amazonaws.com\)](https://trcaca.s3.ca-central-1.amazonaws.com/2023_Vegcomm_Rank_&Scores.xlsx)

Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2023b :
Flora Species for the Entire Toronto and Region Conservation Authority
Jurisdiction. *Scoring and Ranking System*. Consulté à : [Scoring and Ranking System – Toronto and Region Conservation Authority](#)

Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2023c :
An Endangered Species in Ontario: The Slippery but Sensitive American Eel.
Consulté en août 2024 à : <https://trca.ca/news/an-endangered-species-in-ontario-the-slippery-but-sensitive-american-eel/>

Office de protection de la nature de Toronto et de la région, 2024 :
TRCA Open Data and Information. Consulté en août 2024 à : <https://data.trca.ca/>

[Ontario Field Ornithologists, 2020](#) :
[Toronto Islands Birding and Site Guide](http://www.ofo.ca/ofo-docs/Toronto_Islands_Birding_and_Site_Guide.pdf). Consulté à : http://www.ofo.ca/ofo-docs/Toronto_Islands_Birding_and_Site_Guide.pdf

Ontario Nature, 2019 :
The Ontario Reptile and Amphibian Atlas. Consulté en août 2024 à :
<https://catalog.ontarionature.org/ontario-reptile-and-amphibian-atlas/page/1>

Pêches et des Océans (MPO), 2024 :
MPO Carte des espèces aquatiques en péril. Consulté en août 2024 à :
<https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/sara-lep/map-carte/index-fra.html>

Pêches et Océans Canada, 2012 :
Programme de rétablissement du cisco à museau court (*Coregonus reighardi*) au Canada. *Loi sur les espèces en péril*. Série de Programmes de rétablissement.
Pêches et Océans Canada. Ottawa. vi + 16 p. Consulté à :
https://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/rs_shortnose_cisco_museau_court_0512_fra.pdf

Ports Toronto, 2023 :
Aéroport de Toronto Billy Bishop. *Rapport ESG 2023*. Consulté en août 2024 à :
https://www.billybishopairport.com/wp-content/uploads/2024/08/Billy-Bishop-Toronto-City-Airport_Technical-ESG_2023_FR-1.pdf

Seegwagen, C.L., J. Nadeau-Gneckow et A.M. Adams, 2024 :
« Far-reaching displacement effects of artificial light at night in a North American

bat community ». *Global Ecology and Conservation*. DOI : <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2023.e02729>. Consulté à : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2351989423003645>

Shoreplan, 2024 :

Billy Bishop Toronto City Airport Runway End Safety Area (RESA) Preliminary Design Littoral Sediment Transport Overview Shoreplan File 23-3869 [note de service]. Préparé pour Avia NG Inc.

Simons, A.L., K.L.M. Martin et T. Longcore, 2022 :

« Determining the Effects of Artificial Light at Night on the Distributions of Western Snowy Plovers (*Charadrius nivosus*) and California Grunion (*Leuresthes tenuis*) in Southern California ». *Journal of Coastal Research*. DOI : <https://doi.org/10.2112/JCOASTRES-D-21-00107.1>. Consulté à : <https://bioone.org/journals/journal-of-coastal-research/volume-38/issue-2/JCOASTRES-D-21-00107.1/Determining-the-Effects-of-Artificial-Light-at-Night-on-the/10.2112/JCOASTRES-D-21-00107.1.full>

Toronto and Region Remedial Action Plan, 2023 :

Toronto Waterfront Aquatic Habitat Restoration Strategy. Consulté à : <https://torontorap.ca/aquatic-habitat-toronto/strategy/>

Toronto Entomologists Association (TEA), 2022 :

Ontario Butterfly Atlas. Consulté en août 2024 à : <https://www.ontarioinsects.org/atlas/>

Toronto Parks and Recreation, 2020 :

Nature on the Toronto Islands: An Explorer's Guide. Consulté en août 2024 à : https://torontoisland.org/wp-content/uploads/2020/12/TIExplorers_guide.pdf

Toronto Parks and Recreation, 2020 :

Nature on the Toronto Islands: An Explorer's Guide. Consulté à : https://torontoisland.org/wp-content/uploads/2020/12/TIExplorers_guide.pdf

Université de Cincinnati, 2022 :

Lights can interfere with monarch butterfly's navigation abilities. Consulté en mars 2025 à : <https://www.uc.edu/news/articles/2022/05/lights-can-interfere-with-monarch-butterflys-navigation-abilities.html>

Ville de Toronto, 2011 :

Butterflies of Toronto: A Guide to their Remarkable World. Consulté en août 2024 à : https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2017/08/969e-Biodiversity_ButterfliesBook-Division-Planning-And-Development.pdf

Ville de Toronto, 2012 :

Environmentally Significant Areas in the City of Toronto, Appendix 2. Consulté en août 2024 à : https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2017/09/8fd2-accessible-esa_report_volume1_sept2012-appendix2.pdf

Ville de Toronto, 2018. *Birds of Toronto – A Guide to Their Remarkable World*. City of Toronto Biodiversity Series. 2^e édition. Consulté à : <https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2020/05/8ea3-City-Planning-Birds-of-Toronto-Biodiversity-Series.pdf>

Ville de Toronto, 2022a :

Deep Dive Workshop, Supporting a Dynamic Environment. Consulté en août 2024 à : <https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2022/03/9578-toronto-island-park-deep-dive-dynamic-environment-mar-2022.pdf>

Ville de Toronto, 2022b :

Next Phase of Waterfront Revitalization. Public and Stakeholder Engagement Summary. Juin 2022. Consulté en mars 2025 à : <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2022/ex/bgrd/backgroundfile-228122.pdf>

Ville de Toronto, 2024a :

Toronto Official Plan Office Consolidation. Juin 2024. Consulté en juillet 2024 à : [Official Plan: Chapters 1-5 – City of Toronto](#)

Ville de Toronto, 2024b :

Interactive mapping. <https://www.toronto.ca/city-government/planning-development/official-plan-guidelines/official-plan/official-plan-maps-copy/>. Consulté en août 2024.

Ville de Toronto, 2024c :

City of Toronto Maps- Land use Plan Map. Consulté en juillet 2024 à : [Toronto Official Plan Map 18 Land Use Plan](#)

Voigt, C.C., M. Roeleke, L. Marggraf, G. Pētersons et S.L. Voigt-Heucke, 2017 : « Migratory bats respond to artificial green light with positive phototaxis ». *PLOS ONE*. DOI : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0177748>. Consulté à : <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0177748>

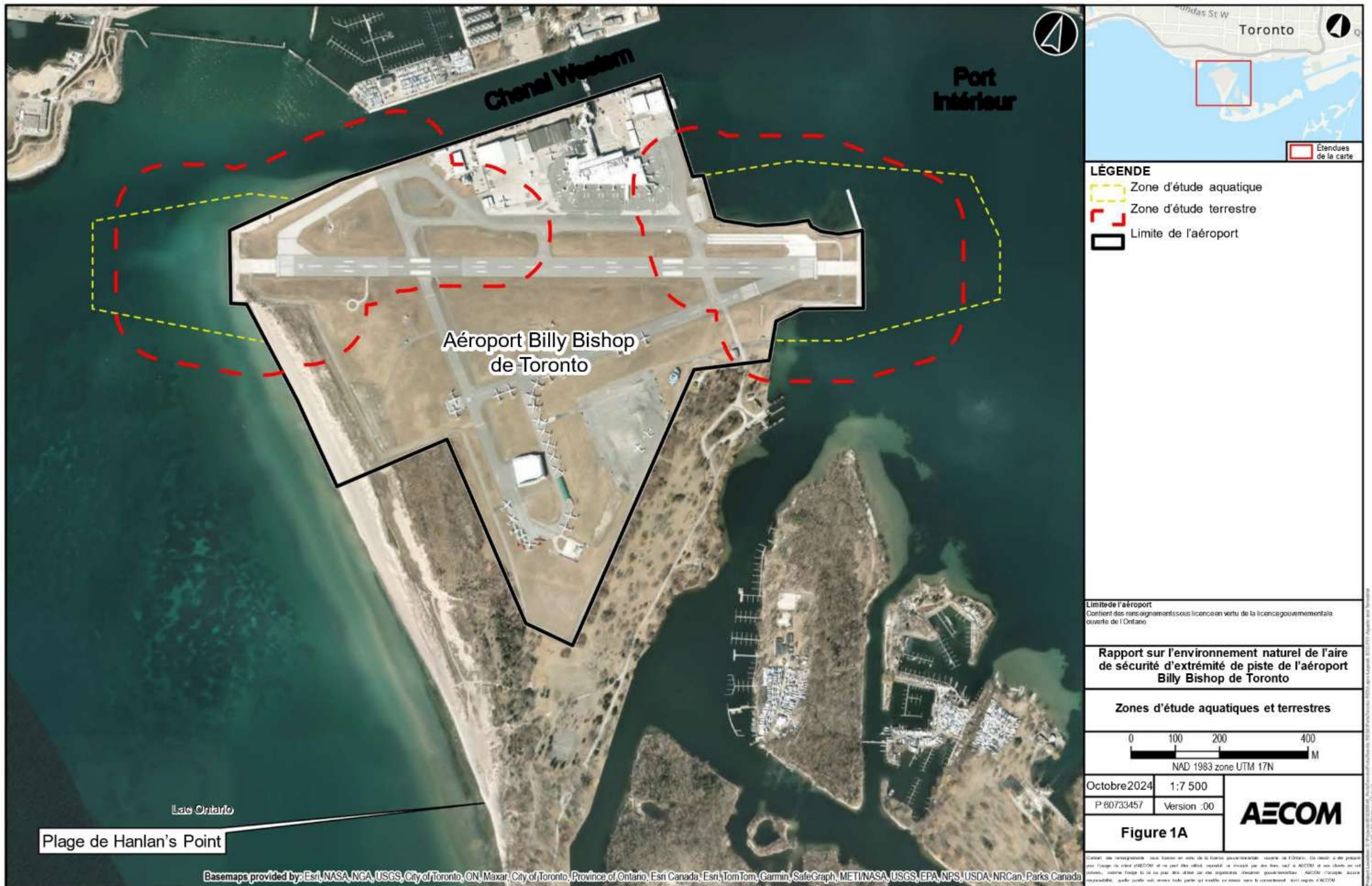
Zhao, X, M. Zhang, X. Che et F. Zou, 2020, mai :

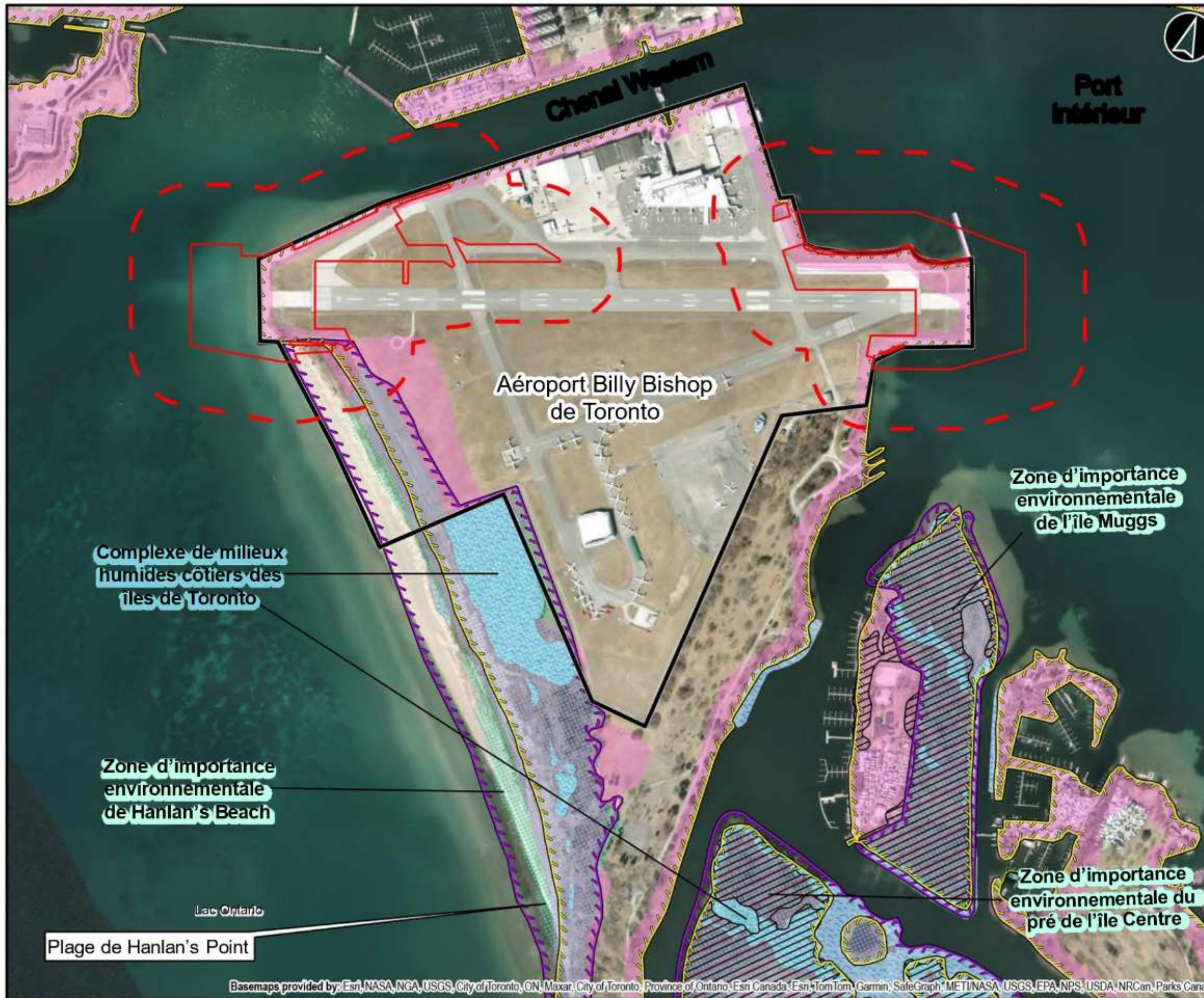
« Blue light attracts nocturnally migrating birds ». *The Condor*. DOI : <https://doi.org/10.1093/condor/duaa002>. Consulté à : <https://academic.oup.com/condor/article/122/2/duaa002/5780833?login=false>

Annexe A

Figures







Études de la carte

LÉGENDE

- Empreinte de la RESA 3
- Zone d'étude terrestre (120 m)
- Limites de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région (TRCA)
- Zones importantes d'intérêt naturel et scientifique candidates – Sciences de la vie
- Zone humide importante de la province – Complexe de milieux humides côtiers des îles de Toronto
- Ravin et aire de protection naturelle
- Système du patrimoine naturel de la Ville de Toronto
- Zones importantes sur le plan environnemental de la ville de Toronto

Sources de données:
Contient des renseignements sous licence en vertu de la licence gouvernementale ouverte de l'Ontario.

Rapport sur l'environnement naturel de l'aire de sécurité d'extrémité de piste de l'aéroport Billy Bishop de Toronto

Élément du patrimoine naturel

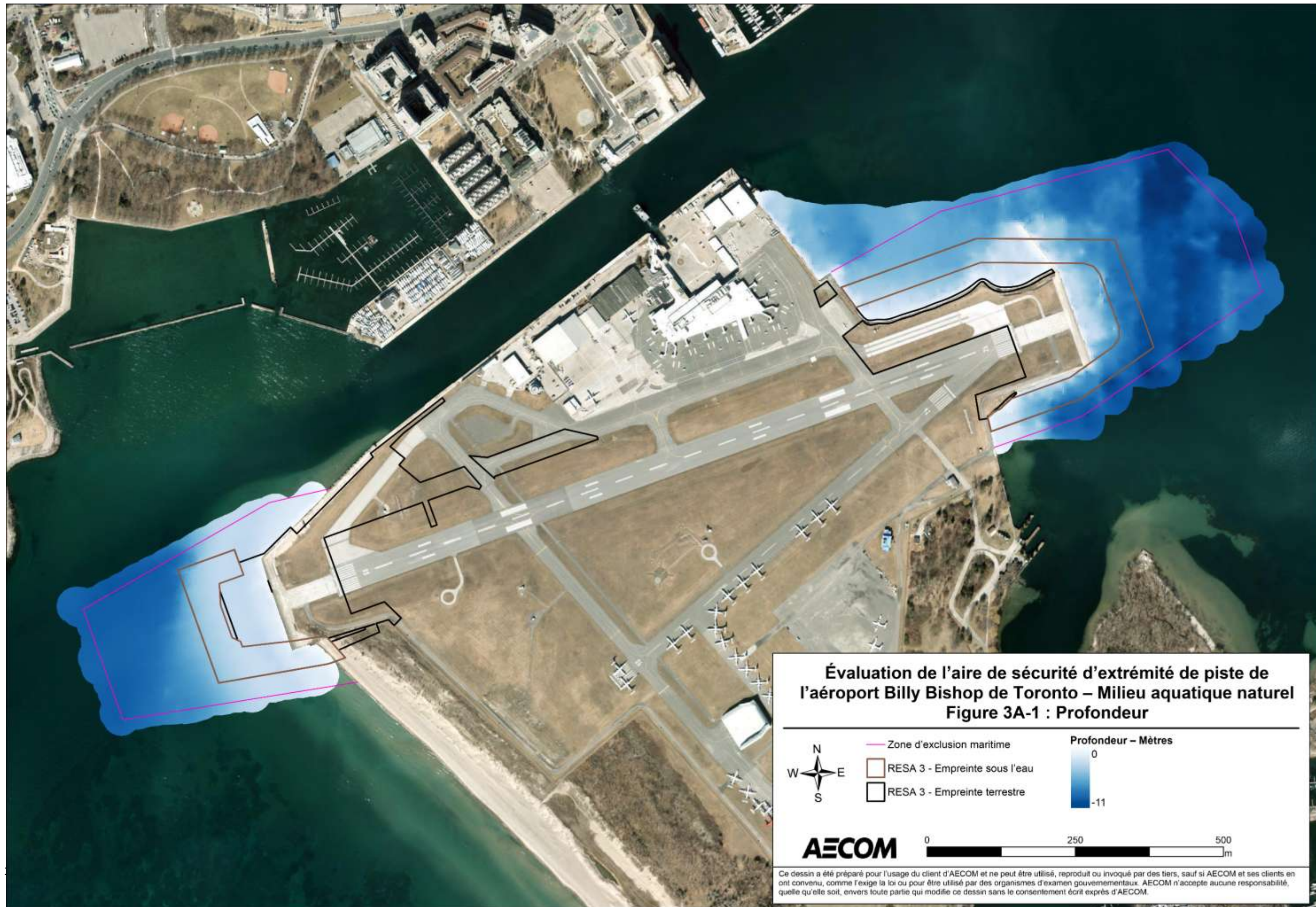
0 100 200 400 M

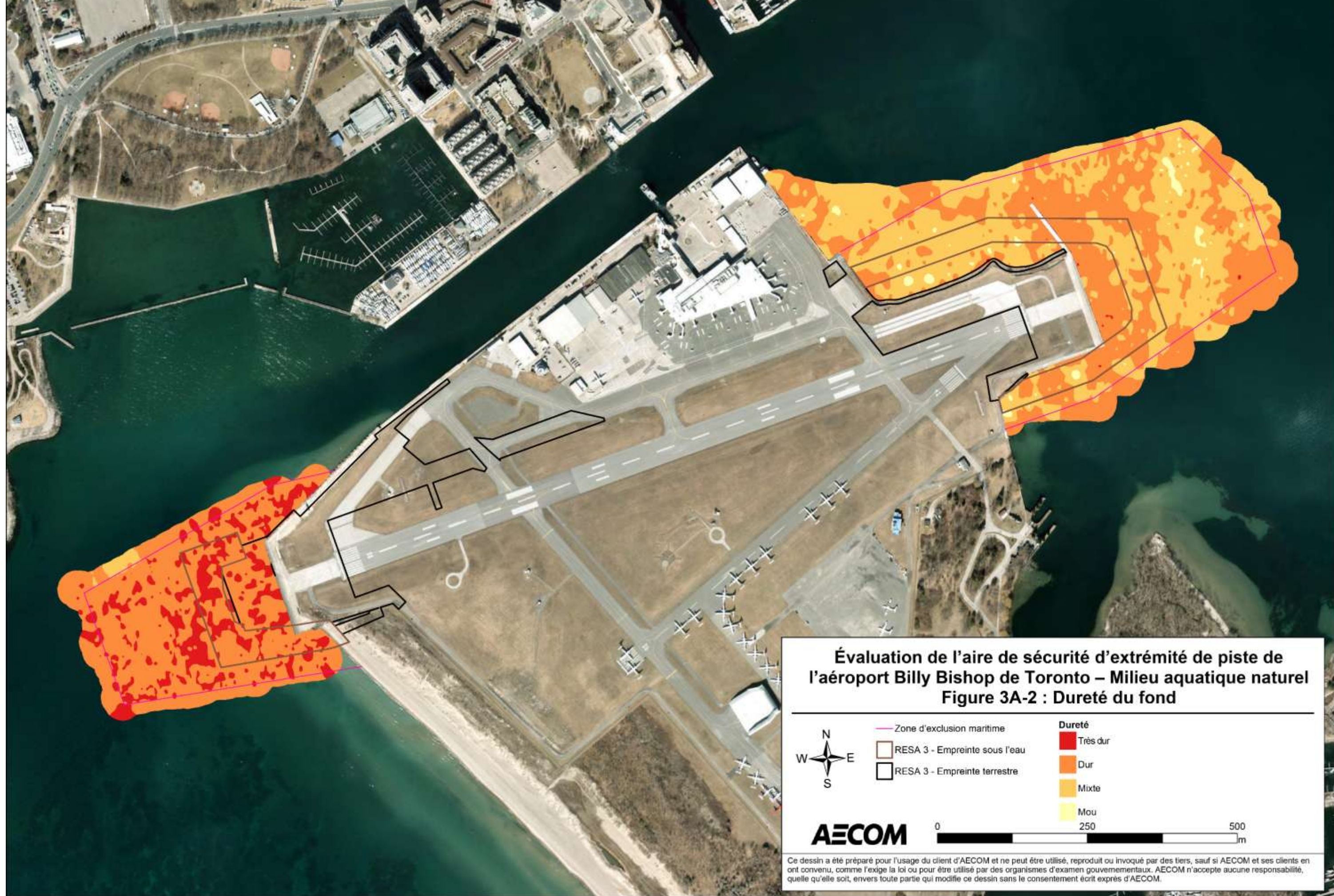
NAD 1983 zone UTM 17N

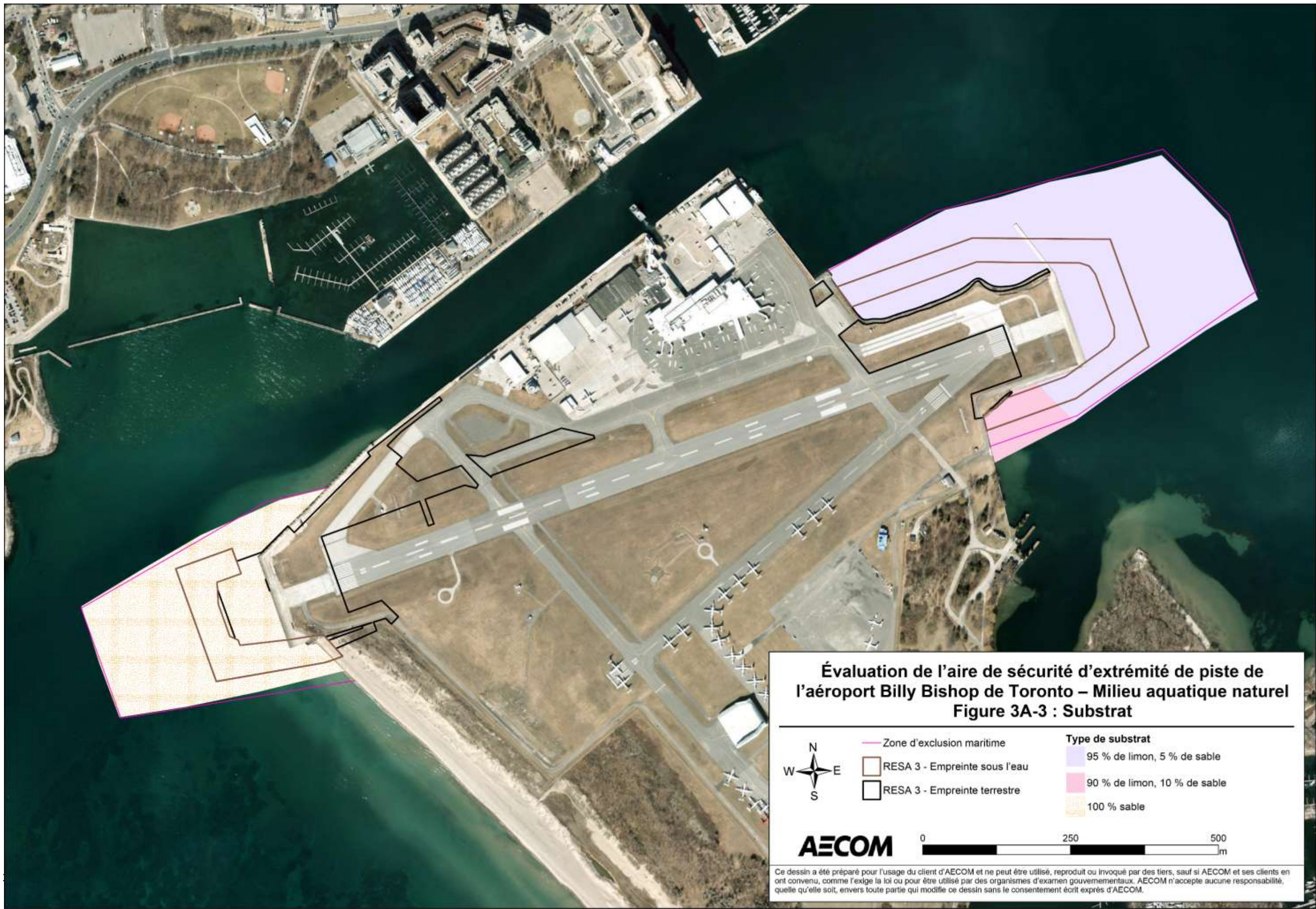
Octobre 2024	1:7 500	AECOM
P:60733457	Version :00	

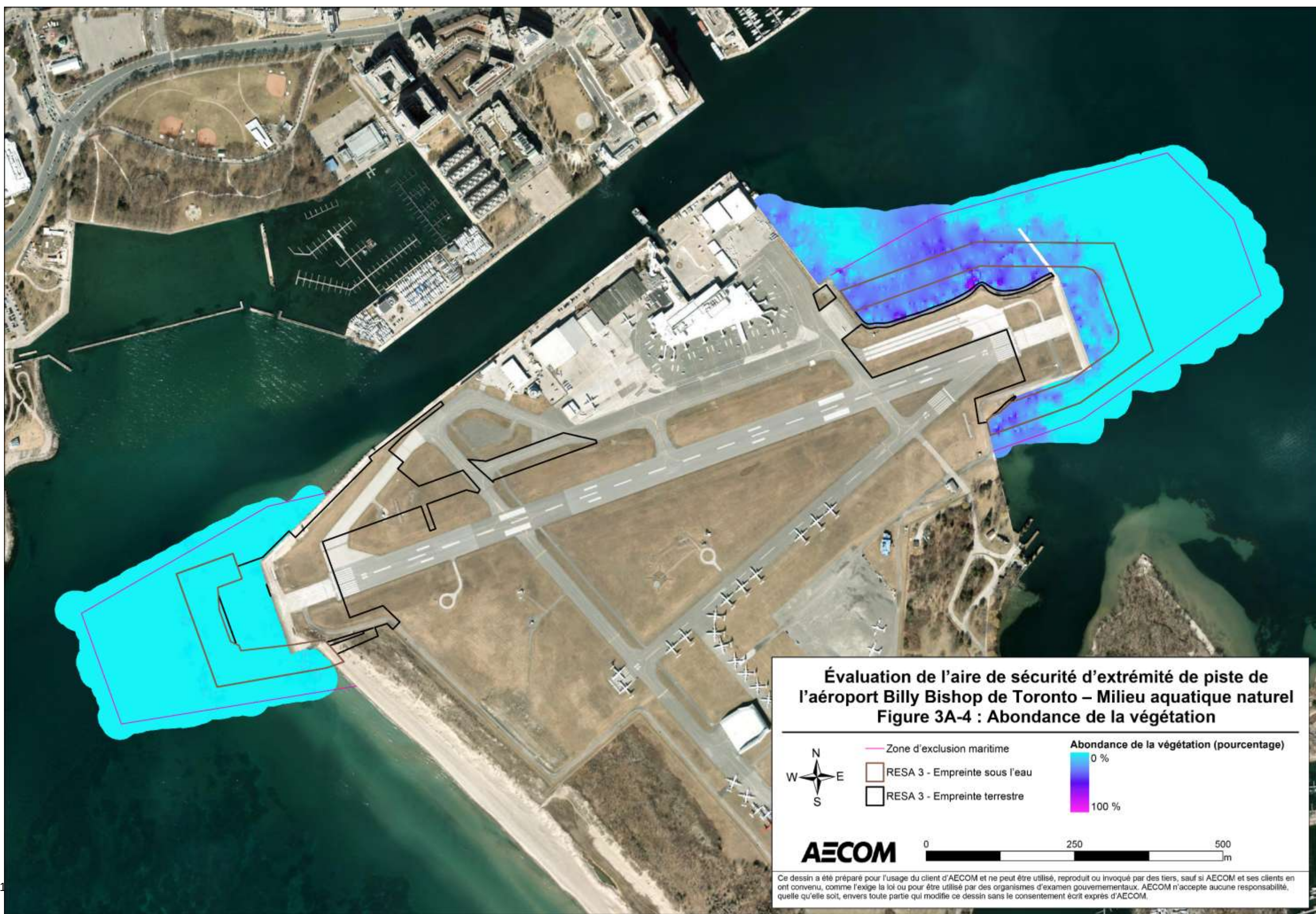
Figure 2A

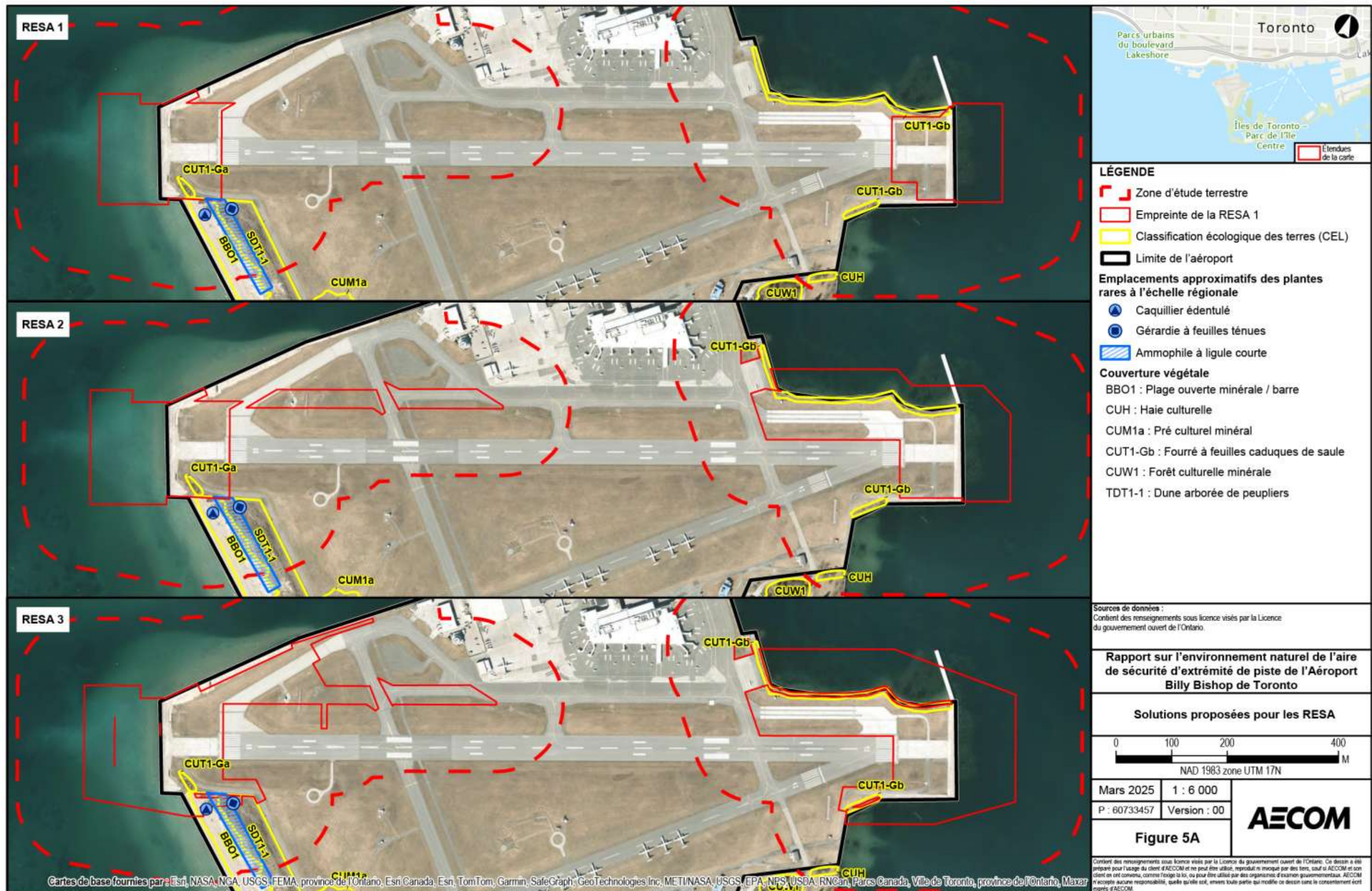
Cartes des renseignements, sans limite en vertu de la licence gouvernementale ouverte de l'Ontario. Ce document est préparé pour l'usage de clients d'AECOM et ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué par des tiers, sans la permission écrite de AECOM. Les données, comme toutes les données, peuvent être sujettes à des erreurs. AECOM n'assume aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, envers ses clients ou tiers pour les données ou les renseignements fournis par AECOM.

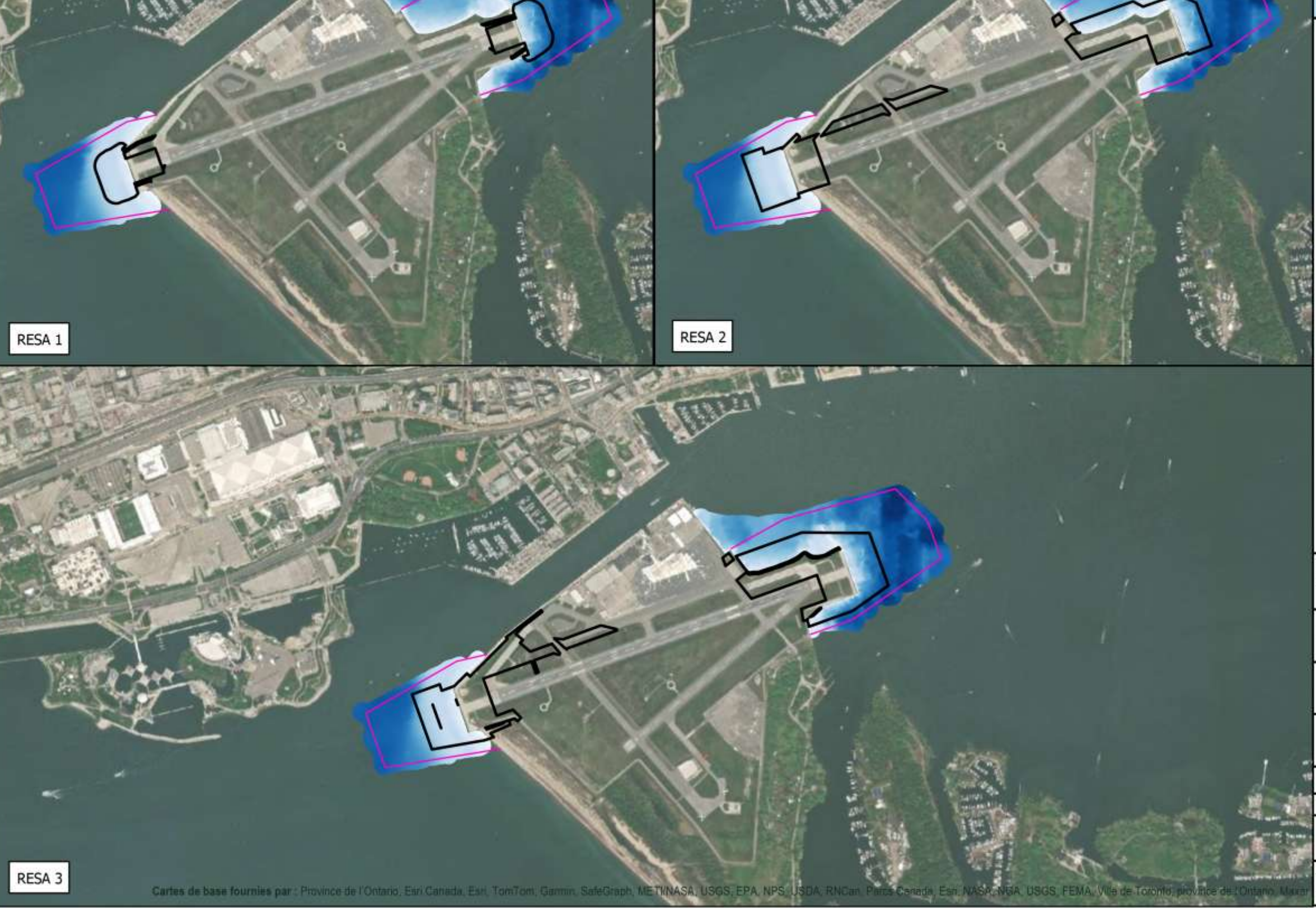












Légende

Emprise de la RESA 1

Zone d'exclusion maritime

Profondeur – Mètres

0

-11

Sources de données :

Contient des renseignements sous licence visés par la Licence du gouvernement ouvert de l'Ontario.

Évaluation environnementale de l'aire de sécurité d'extrémité de piste de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto

Profondeur de l'eau

0

250

500

1000

M

NAD 1983 zone UTM 17N

Avr. 2025

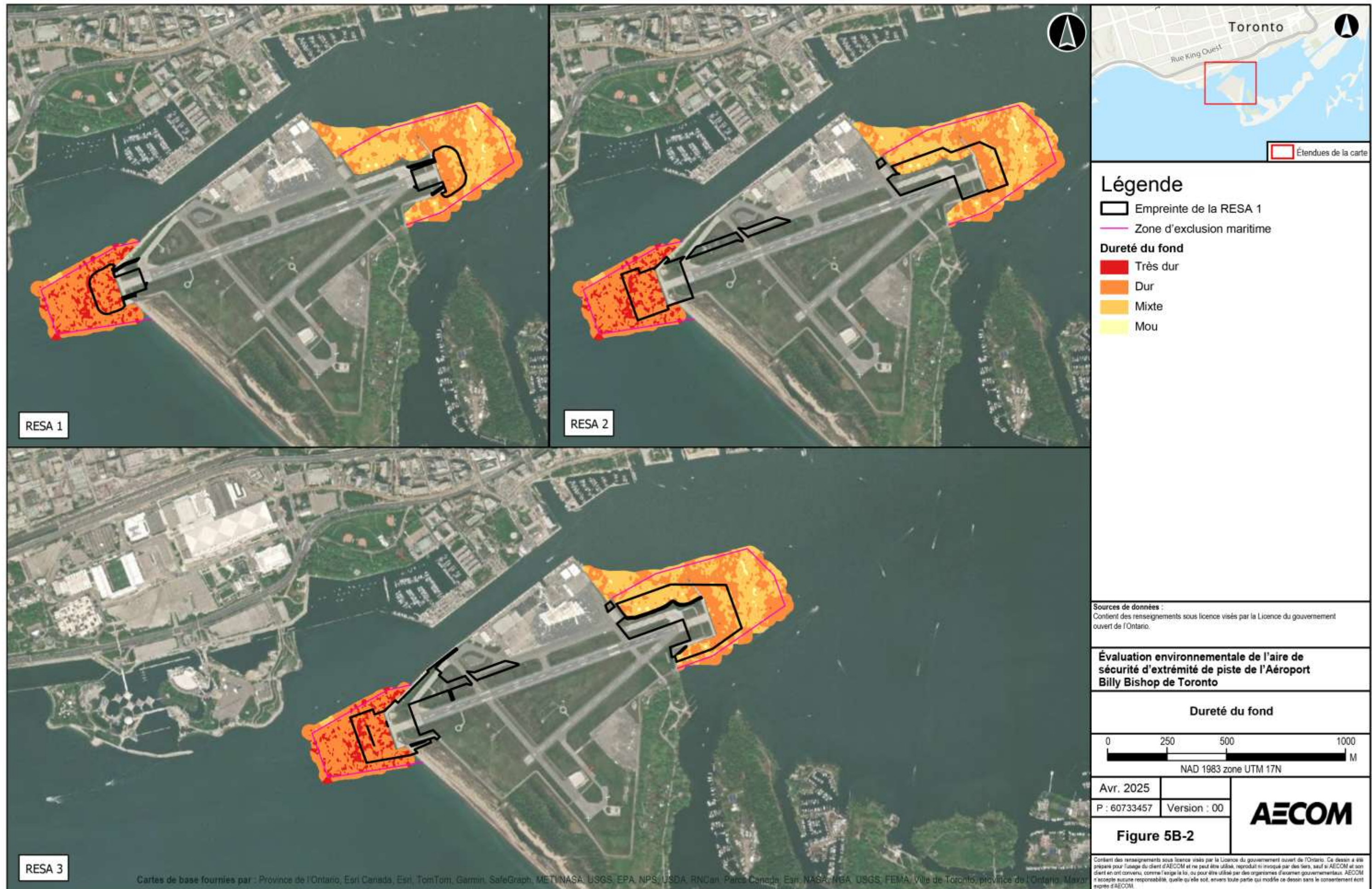
P : 60733457

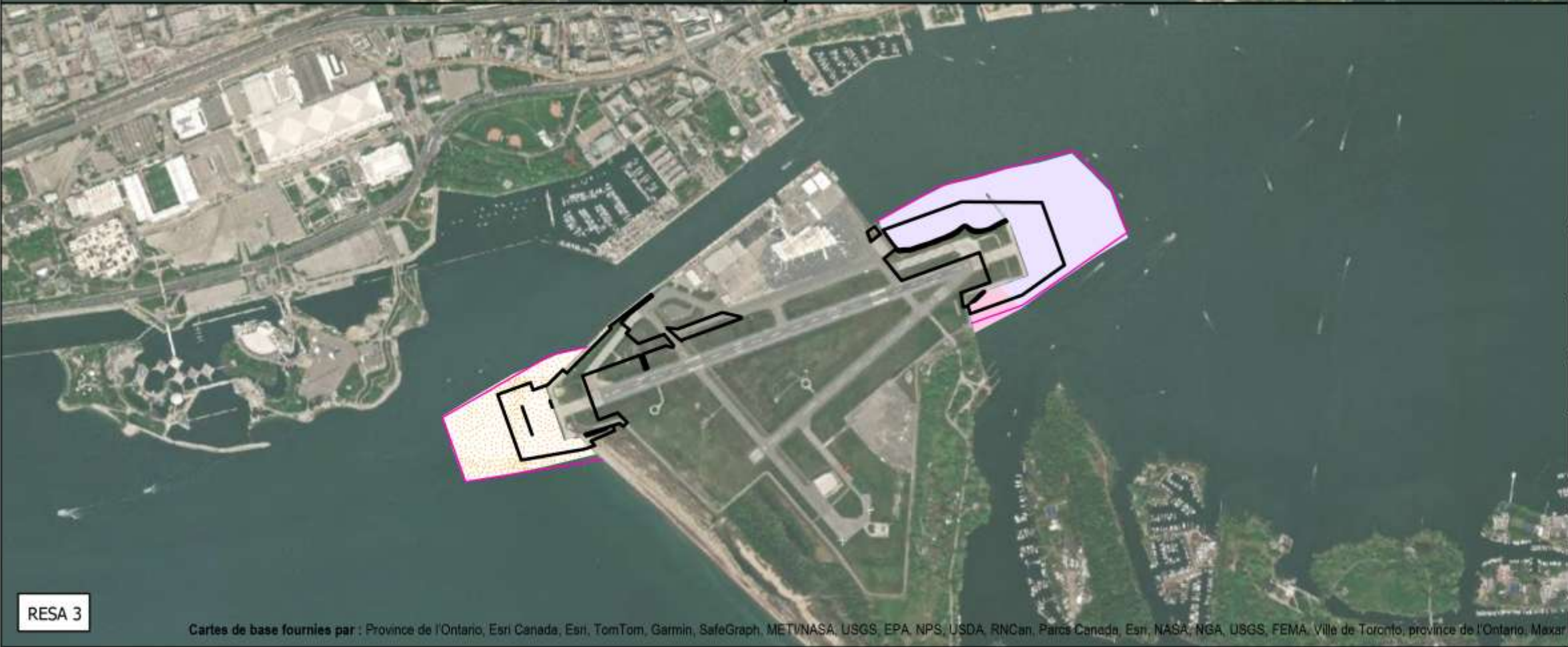
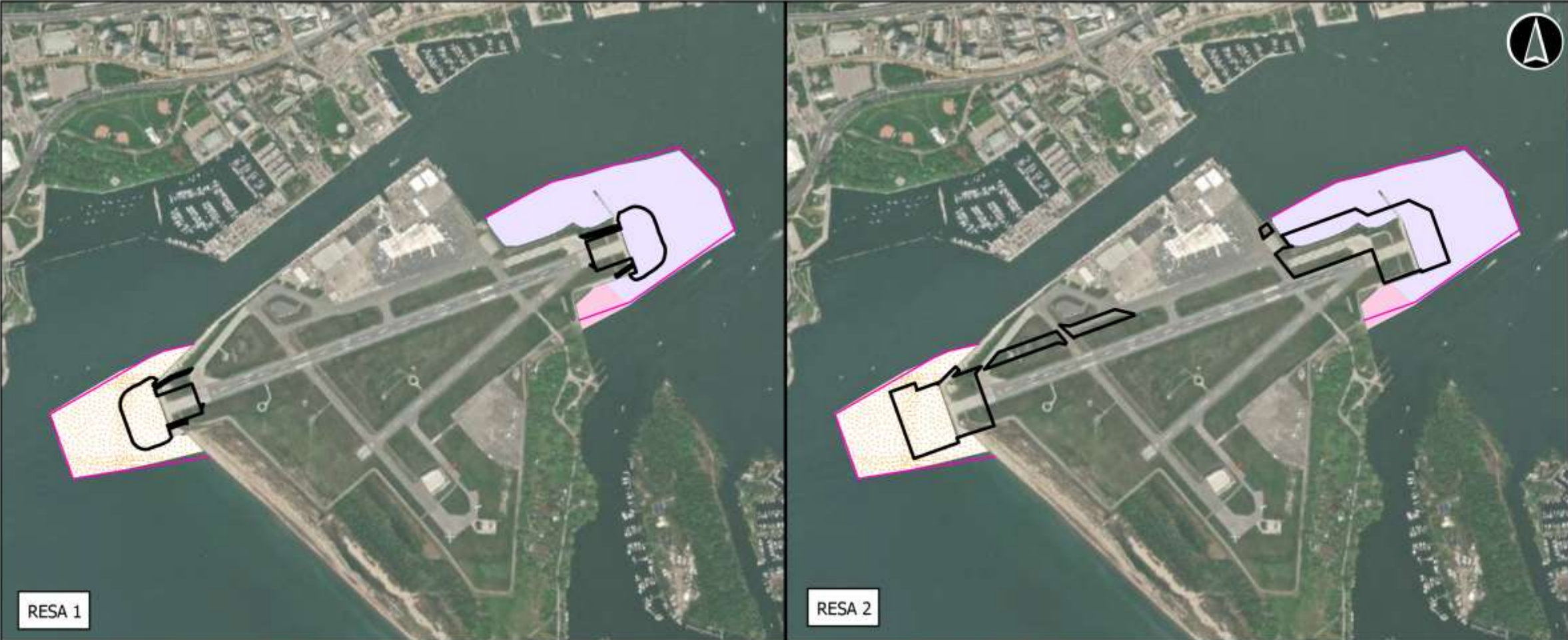
Version : 00

AECOM

Figure 5B-1

Contient des renseignements sous licence visés par la Licence du gouvernement ouvert de l'Ontario. Ce dessin a été préparé pour l'usage du client d'AECOM et ne peut être utilisé, reproduit ni invoqué par des tiers, sauf si AECOM et son client en ont convenu, comme l'exige la loi, ou pour être utilisé par des organismes d'examen gouvernementaux. AECOM n'accepte aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, envers toute partie qui modifie ce dessin sans le consentement écrit d'AECOM.





Légende

Empreinte de la RESA 1

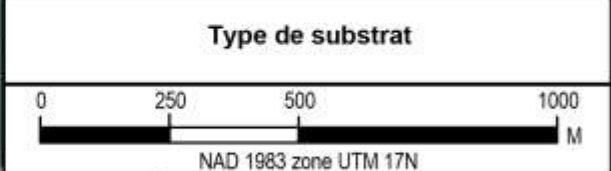
Zone d'exclusion maritime

Type de substrat

- 95 % de limon, 5 % de sable
- 90 % de limon, 10 % de sable
- 100 % sable

Sources de données :
Contient des renseignements sous licence visés par la Licence du gouvernement ouvert de l'Ontario.

Évaluation environnementale de l'aire de sécurité d'extrémité de piste de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto

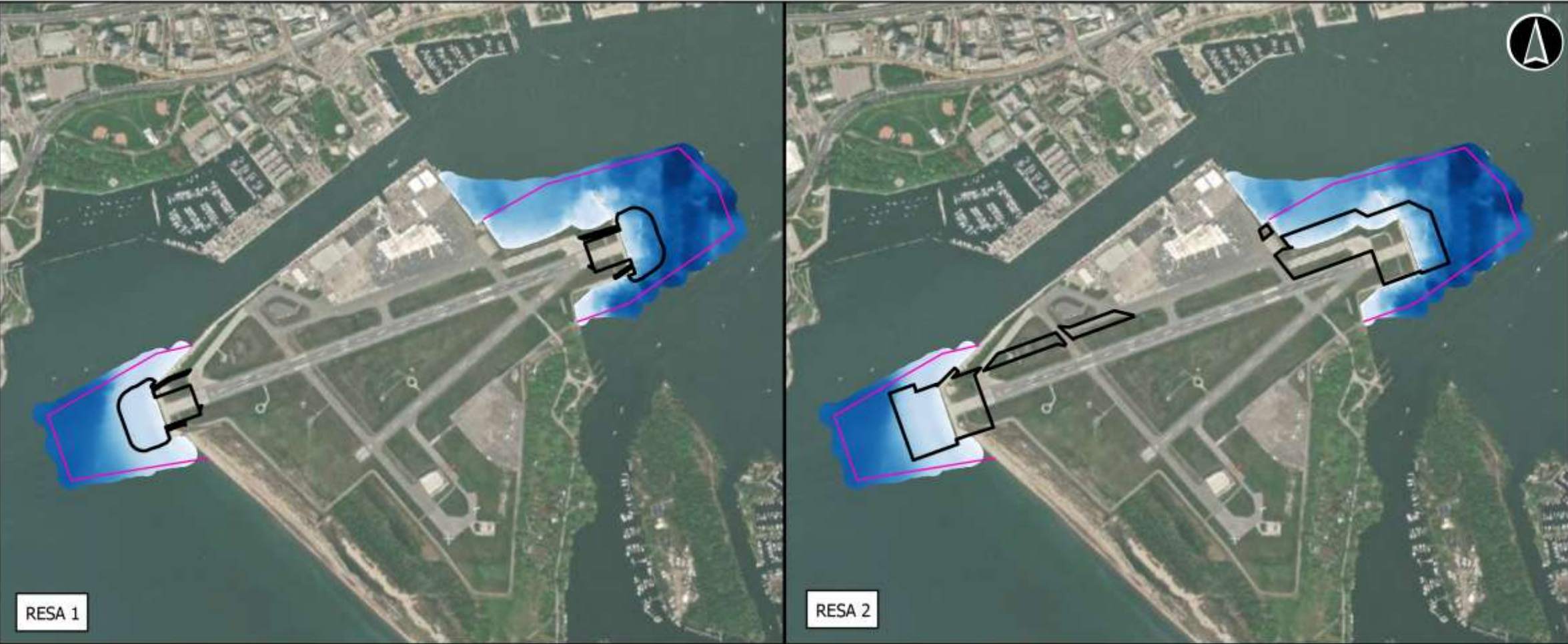


Avr. 2025	
P : 60733457	Version : 00

Figure 5B-3

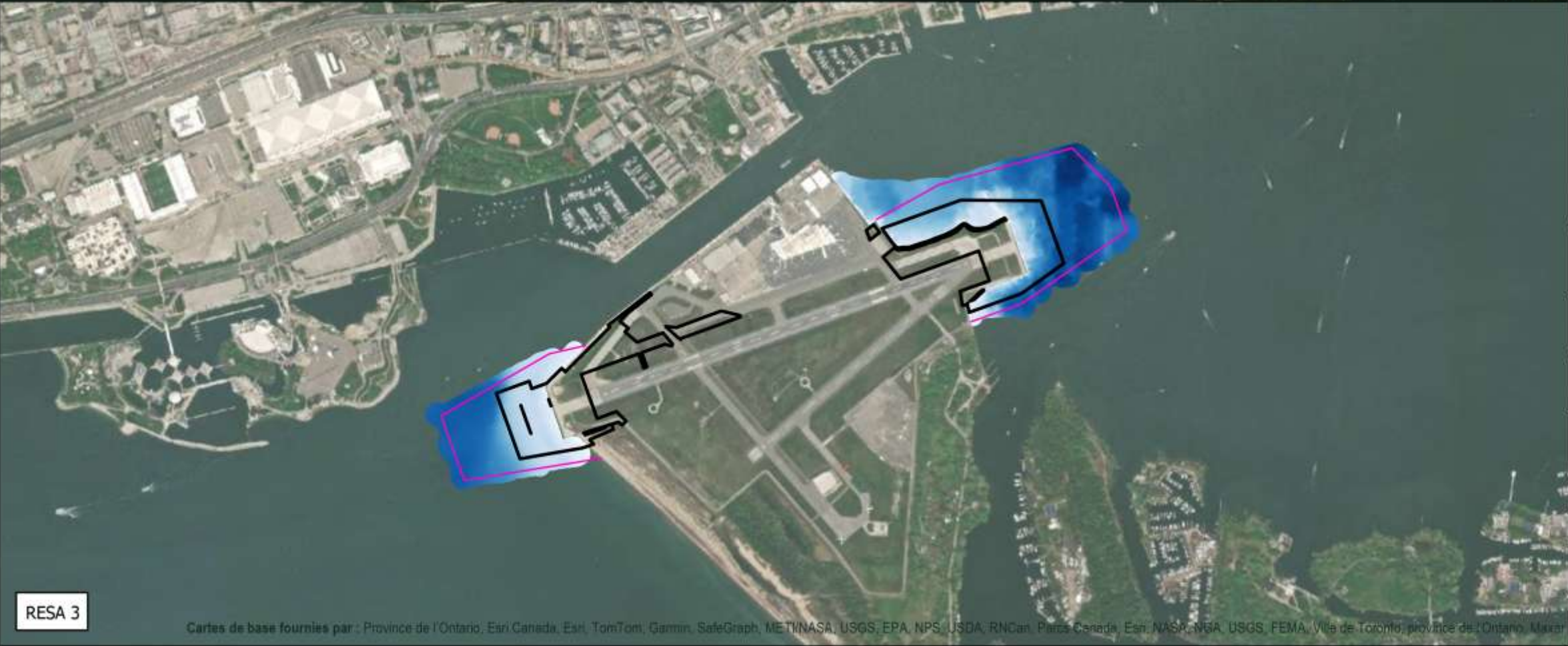
AECOM

Cartes de base fournies par : Province de l'Ontario, Esri Canada, Esri, TomTom, Garmin, SafeGraph, METVNASA, USGS, EPA, NPS, USDA, RNCan, Parcs Canada, Esri, NASA, NGA, USGS, FEMA, Ville de Toronto, province de l'Ontario, Maxar



Légende

- Empreinte de la RESA 1
- Zone d'exclusion maritime
- Profondeur – Mètres
 - 0
 - 11



Sources de données :
Contient des renseignements sous licence visés par la Licence du gouvernement ouvert de l'Ontario.

Évaluation environnementale de l'aire de sécurité d'extrémité de piste de l'Aéroport Billy Bishop de Toronto

Profondeur de l'eau

0 250 500 1000 M

NAD 1983 zone UTM 17N

Avr. 2025	
P : 60733457	Version : 00

Figure 5B-1

AECOM

Contient des renseignements sous licence visés par la Licence du gouvernement ouvert de l'Ontario. Ce dessin a été préparé pour l'usage du client d'AECOM et ne peut être utilisé, reproduit ni invoqué par des tiers, sauf si AECOM et son client en ont convenu, comme l'exige la loi, ou pour être utilisé par des organismes d'examen gouvernementaux. AECOM n'accepte aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, envers toute partie qui modifie ce dessin sans le consentement écrit d'AECOM.

Annexe B

Journal photographique terrestre

Nom du client :
PortsToronto

Nom du rapport
Rapport technique sur le patrimoine naturel de l'aire de sécurité
d'extrémité de piste

Numéro de projet
60733457

N° de photo 1	Date 8/27/2024		
Orientation de la prise de photo Sud-ouest	Description Photo de pelouses tondues et de végétation clairsemée entourant la piste ouest. Taillis de saules de culture à feuilles caduques CUT1-Ga photographié au loin.		
N° de photo 2	Date 8/27/2024		
Orientation de la prise de photo Ouest	Description Végétation clairsemée et fortement perturbée le long du côté sud de la piste ouest.		

Nom du client :
PortsToronto**Nom du rapport**
Rapport technique sur le patrimoine naturel de l'aire de sécurité
d'extrémité de piste**Numéro de projet**
60733457

N° de photo	Date		
3	8/27/2024		
Orientation de la prise de photo			
Nord-ouest			
Description			
Le taillis de saules de culture à feuilles caduques CUT1-Ga du côté ouest de l'ABBT.			

N° de photo	Date		
4	8/27/2024		
Orientation de la prise de photo			
Sud-est			
Description			
Une partie du taillis de saules de culture à feuilles caduques CUT1-Gb, situé le long de la limite sud-est de l'ABBT.			

Nom du client :
PortsToronto

Nom du rapport
Rapport technique sur le patrimoine naturel de l'aire de sécurité
d'extrémité de piste

Numéro de projet
60733457

N° de photo 5	Date 8/27/2024
Orientation de la prise de photo Sud-est	
Description Une partie du taillis de saules de culture à feuilles caduques CUT1-Gb, située le long de l'enrochement le long du bord nord de la piste est.	



N° de photo 6	Date 8/27/2024
Orientation de la prise de photo Nord	
Description Une partie du taillis de saules de culture à feuilles caduques CUT1-Gb, située le long de l'enrochement le long du bord sud de la piste est.	



N° de photo	Date
-------------	------

Nom du client : PortsToronto	Nom du rapport Rapport technique sur le patrimoine naturel de l'aire de sécurité d'extrémité de piste	Numéro de projet 60733457
---------------------------------	---	------------------------------

7	8/27/2024		
Orientation de la prise de photo Est			
Description La haie de culture (CUH) située au sud de la piste est se trouve dans le parc des Îles de Toronto.			
			

N° de photo 8	Date 8/27/2024		
Orientation de la prise de photo Nord			
Description Les communautés végétales BBO1 et SDT1-1 sur la rive ouest, au sud de l'ABBT. La photo est prise en regardant vers le nord vers la clôture de l'ABBT (à environ 120 m de la zone d'impact).			
			

Nom du client :
PortsToronto

Nom du rapport
Rapport technique sur le patrimoine naturel de l'aire de sécurité
d'extrémité de piste

Numéro de projet
60733457

N° de photo 9	Date 8/27/2024
Orientation de la prise de photo Nord	
Description L'extrémité la plus au nord de la communauté végétale BBO1 où elle rencontre la clôture de l'aéroport. Habitat déjà perturbé à cette limite nord.	



N° de photo 10	Date 8/27/2024
Orientation de la prise de photo Nord-est	
Description Photo de la communauté STD1-1.	



Annexe C

Liste des plantes



Annexe C : liste des plantes vasculaires



Nom botanique			Information sur les espèces végétales					Classements locaux :																				
Nom commun	Nom scientifique	Famille	CC (2023)	CW (2023)	Statut de plante indigène	Envahissante (O/N)	Herbe haute (O/N)	SRANK	NRANK	GRank	COSEPAC	SARO	CZ	CZRESTR	ES	CK	LB	MD	EL	OX	HN	BR	NG	HM	WC	HA	Ham	TRCA L-Rank (2021)
Erable du Manitoba	Acer negundo	Acéracées	0	0	N	O		S5	N5	G5			C	0	C	X	X	C	C	X	C	C	X	C		Commune	Commune	L+?
(Acer rubrum X Acer saccharinum)	Acer x freemanii	Acéracées	6	-5	N	N		SNA	NNA	GNA			hyb	0	hyb	0	hyb	hyb	0	0	hyb	hyb	hyb	hyb		Commune	Commune	L4
Achillée millefeuille	Achillea millefolium	Astéracées		3	I	N	O	SE5?	NNR	G5			IX	0	0	0	0	0	0	IX	0	0	0	IX		Introduite	Introduite	L+
Marronnier d'Inde	Aesculus hippocastanum	Hippocastanacées		5	I	N		SE2	NNA	GNR			IR	0	IR	0	IX	IR	0	IX	0	IX	IU	IR		Introduite	Introduite	L+
Gérardie à feuilles ténues	Agalinis tenuifolia	Scrofulariacées	7	-3	N	N		S4S5	N4N5	G5			U	0	R	R	R	R	C	X	C	R	R	R			Rare	L3
Aulne glutineux	Alnus glutinosa	Bétulacées		-3	I	O		SE4	NNA	GNR			IU	0	IR	0	IR	IU	IR	IX	IC	IX	IU	IX		Introduite	Introduite	L+
Armoise des champs	Artemisia campestris	Astéracées	8	5	N	N		S5	NNR	G5			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Asclépiade commune	Asclepias syriaca	Apocynacées	0	5	N	N		S5	N5	G5			C	0	C	X	X	C	C	X	C	C	C	C		Commune	Commune	L5
Caquillier édentulé	Cakile edentula	Brassicacées	9	3	N	N		S4	N5	G5			U	0	U	R	X	0	U	0	U	0	R	R	R-A	Rare	Rare	L2
Ammophile à ligule courte	Calamagrostis breviligulata s	Poacées	10	5	N	N		S4	N5	G-T5			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Liseron des haies	Calystegia sepium	Convolvulacées	2	0	N	N		S5	N5	G5			C	0	X	X	X	X	X	X	X	C	C	C				
Chicorée sauvage	Cichorium intybus	Astéracées		5	I	N		SE5	NNA	GNR			IC	0	IC	IX	IX	IC	IC	IX	IC	IX	IC	IC		Introduite	Introduite	L+
Chardon des champs	Cirsium arvense	Astéracées		3	I	O		SE5	NNA	G5			IC	0	IC	IX	IX	IC	IC	IX	IC	IX	IC	IC		Introduite	Introduite	L+
Cornouiller stolonifère	Cornus sericea	Cornacées	2	-3	N	N		S5	N5	G5			C	0	C	X	X	C	C	X	C	C	U	C		Commune	Commune	L5
Carotte sauvage	Daucus carota	Apiacées		5	I	N		SE5	NNA	GNR			IC	0	IC	IX	IX	IC	IC	IX	IC	IX	IC	IC		Introduite	Introduite	L+
Diplotaxe à feuilles ténues	Diplotaxis tenuifolia	Brassicacées		5	I	N		SE5	NNA	GNR			IC	0	IC	IX	IX	IX	IU	0	IR	IX	IU	IX		Introduite	Introduite	L+
Vipérine faux-plantain	Echium plantagineum	Boraginacées			I	N		SEH	NNA	GNR			IH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	IH	0				
Oléastre à ombelles	Elaeagnus umbellata	Eléagnacées		3	I	O		SE3	NNA	GNR			IU	0	IR	IX	IR	IR	IR	0	IU	IX	IU	IX		Introduite	Introduite	L+
Élyme du Canada	Elymus canadensis	Poacées	8	3	N	N	O	S5	N5	G5			U	0	R	X	X	X	U	X	C	X	U	R	R-F	Peu commune	Rare	L4
Prêle des champs	Equisetum arvense	Equisétacées	0	0	N	N		S5	N5	G5			C	0	C	X	X	C	C	X	C	C	C	C		Commune	Commune	L5
Prêle panachée	Equisetum variegatum	Équisétacées	5	-3	N	N		S5	N5	G5			U	0	R	R	X	U	U	X	C	C	R	C				
Fusain ailé	Euonymus alatus	Papavéracées		5	I	O		SE2	NNA	GNR			IR	0	IR	IR	IR	IR	0	0	IR	IX	IR	IR		Introduite	Introduite	L+
Euphorbe maculée	Euphorbia maculata	Euphorbiacées		3	I	N		SE5	NNA	G5?			IC	0	IC	IX	IX	IX	IX	IX	IC	IX	IU	IX		Introduite	Introduite	L+?
Frêne blanc	Fraxinus americana	Oleacées	4	3	N	N		S4	N5	G5			C	0	C	X	X	C	C	X	C	C	C	C		Commune	Commune	L5
Impatiente du Cap	Impatiens capensis	Balsaminacées	4	-3	N	N		S5	N5	G5			C	0	C	X	X	C	C	X	C	C	C	C		Commune	Commune	L5
Noyer noir	Juglans nigra	Juglandacées	5	3	N	N		S4?	N4?	G5			C	0	C	X	X	X	C	X	C	C	C	C		Commune	Commune	L5
Jonc de la Baltique	Juncus balticus	Joncacées	5	-5	N	N		S5	N5	G5			U	0	R	X	X	U	U	X	U	C	U	R		Rare	Rare	L4
Laitue scariole	Lactuca serriola	Astéracées		3	I	N		SE5	NNA	GNR			IC	0	IC	IX	IX	IX	IX	IX	IC	IX	IC	IX		Introduite	Introduite	L+
Linaire vulgaire	Linaria vulgaris	Scrofulariacées		5	I	N		SE5	NNA	GNR			IC	0	IC	IX	IX	IC	IC	IX	IC	IX	IC	IC		Introduite	Introduite	L+
Chèvrefeuille de Tartarie	Lonicera tatarica	Caprifoliacées		3	I	O		SE5	NNA	GNR			IC	0	IU	IX	IX	IX	0	IX	IC	IX	IC	IX		Introduite	Introduite	L+
Lotier corniculé	Lotus corniculatus	Fabacées		3	I	O		SE5	NNA	GNR			IC	0	IC	IX	IX	IX	IX	IX	IC	IX	IC	IC		Introduite	Introduite	L+
Salicaire pourpre	Lythrum salicaria	Lythracées		-5	I	O		SE5	NNA	G5			IC	0	IC	IX	IX	IC	IC	IX	IC	IX	IC	IC		Introduite	Introduite	L+
Mélilot blanc	Melilotus albus	Fabacées		3	I	O		SE5	NNA	G5			IC	0	IC	IX	IX	IC	IC	IX	IC	IX	IC	IC		Introduite	Introduite	L+
Mûrier blanc	Morus alba	Moracées		0	I	O		SE5	NNA	GNR			IC	0	IC	IX	IX	IX	IU	IX	IU	IX	IC	IC		Introduite	Introduite	L+
Herbe à chat	Nepeta cataria	Lamiacées		3	I	N		SE5	NNA	GNR			IC	0	IC	IX	IX	IC	IC	IR	IC	IX	IC	IX		Introduite	Introduite	L+
Onagre bisannuelle	Oenothera biennis	Onagracées	0	3	N	N		S5	N5	G5			C	0	C	X	X	X	X	0	R	X	C	C		Nécessite un exam	Commune	L5
Renouée persicaire	Persicaria maculosa	Polygonacées		-3	I	N		SE5	NNA	G3G5			IC	0	IC	IX	IX	IX	IC	IX	IC	IX	IC	IC		Introduite	Introduite	L+
Roseau commun	Phragmites australis ssp. au	Poacées		-3	I	O		SE5	NNA	G5T5			IC	0	IC	IC	IX	IC	IX	IC	IC	IC	IC	IC				L+
Épinette de Norvège	Picea abies	Pinacées		5	I	N		SE3	NNA	G5			IX	0	0	IX	0	IX	0	IX	IR	IX	IC	IR		Introduite	Introduite	L+
Épinette blanche	Picea glauca	Pinacées	6	3	N	N		S5	N5	G5			U	0	0	0	IR	IR	0	X	R	X	IU	C		Peu commune	Commune	L3
Pin noir d'Autriche	Pinus nigra	Pinacées		5	I	N		SE3	NNA	GNR			IR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	IR	IR		Introduite	Introduite	L+
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata	Plantaginacées		3	I	N		SE5	NNA	G5			IC	0	IC	IX	IX	IC	IC	IX	IC	IX	IC	IC		Introduite	Introduite	L+
Pâturin des prés	Poa pratensis	Poacées	0	3	N	N		S5	N5	G5			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Cornouiller rugueux	Cornus rugosa	Cornacées	6	5	N	N		S5	N5	G5			C	0	H	R	R	X	X	X	C	C	C	C	R-A	Commune	Commune	L4
Peuplier deltoïde	Populus deltoides	Salicacées	4	0	N	N		S5	N5	G5			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				L5
Potentille ansérine	Potent																											

Annexe C : liste des plantes vasculaires



e de pla			Identifiant de CET :							
CLOCA/ DU	7E4	Type	Code de CET :	CUM1	CUH	CUT1-Ga	CUT1-Gb	CUW1	BBO1	SDT1-1
C	IC	TR					x			
hyb	IX	TR				x		x	x	x
C	IX	FO		x			x			
C	IU	TR						x		
U	R	FO								x
U	IC	SH					x			
R	0	FO							x	x
C	C	FO		x			x		x	x
R	R	FO							x	
0	GR								x	x
U	C	FO				x	x		x	
+	IC	FO		x		x	x	x		x
+	IC	FO					x			
C	C	SH				x	x	x		
C	IC	FO				x	x			x
U	IX	FO					x			
0	FO						x		x	
U	IU	SH						x		
R	R	GR								x
C	C	FE					x			
C	R	FE		x						x
	IR	SH						x		
U	IX	FO							x	
C	C	TR								x
C	C	FO					x			
U	C	TR						x		
R	R	RU		x						
C	IC	FO					x		x	
C	IC	FO					x			
C	IC	SH						x		
C	IC	FO		x			x			
C	IC	FO				x	x			x
C	IC	FO				x	x			
U	IC	TR						x		
C	IC	FO					x			
C	U	FO		x		x	x			x
C	IC	FO		x						
	IC	GR							x	x
C	IX	TR						x		
C	U	TR						x		
R	0	TR			x					
C	IC	FO		x			x			
C	0	GR						x		
U	C	SH						x		
U	0	TR		x	x	x	x	x	x	x
C	0	FO		x			x			x
+	IC	FO					x			
R	IX	TR						x		
U	C	TR						x		
C	IC	SH						x		
C	C	SH						x		
C	IC	TR				x		x	x	x
C	C	SH			x		x		x	x
								x		
C	IU	FO							x	x
0	U	SE								x
C	R	FO					x			
C	IR	FO		x						x
U	IX	GR		x						
C	IC	VW						x		
C	0	FO		x		x	x	x		x
	IR	FO					x			
0	FO						x			
C	IC	FO		x						
C	C	TR						x		
R	IR	TR						x		
C	IC	FO					x			
C	IC	FO					x	x		
C	IC	FO					x			
				x		x	x		x	x
R	IC	TR				x	x			x
C	IC	FO					x			x
C	IC	VI					x	x		
C	IC	VI					x			
C	C	VW				x		x		
	IX	FO							x	

Annexe C : liste des plantes vasculaires



Nom commun	Nom scientifique	Famille	CC (2023)	CW (2023)	Statut de plante indigène	Envahissante (O/N)	Herbe haute (O/N)	SRANK	NRANK	GRank	COSEPAC	SARO	CZ	CZRESTR	ES	CK	LB	MD	EL	OX	HN	BR	NG	HM	WC	HA	Ham	TRCA L-Rank (2021)
Résumé et analyse floristiques pour l'ensemble de la zone d'étude																												
Résumé																												
Espèces totales :		76		S.O.																								
Espèces indigènes :		32		42 %																								
Espèces introduites :		44		58 %																								
Espèces envahissantes :		0		0 %																								
Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site																												
En voie de disparition		0		0 %																								
Menacée		0		0 %																								
Préoccupante		0		0 %																								
Statut selon le COSEPAC																												
En voie de disparition		0		0 %																								
Menacée		0		0 %																								
Préoccupante		0		0 %																								
Rare à l'échelle de la province (Classement S de S1 à S3)																												
S1		0		0 %																								
S1?		0		0 %																								
S1S2		0		0 %																								
S1S3		0		0 %																								
S2		0		0 %																								
S2?		0		0 %																								
S2S3		0		0 %																								
S2S4		0		0 %																								
S3		0		0 %																								
S3?		0		0 %																								
S3S4		0		0 %																								
Total S1 à S3 :		0		0 %																								
Classement local																												
L1		0		0 %																								
L2		2		3 %																								
L3		2		3 %																								
L4		6		8 %																								
L5		14		18 %																								
LX		0		0 %																								
L+		41		54 %																								
L+?		2		3 %																								
LU		0		0 %																								
Total L1 à L3 :		4		5 %																								
Coefficient de conservatisme et de l'indice de qualité floristique																												
Coefficient de conservatisme (CC)		4,10																										
CC de 0 à 3		Sensibilité la plus faible	10	31 %																								
CC de 4 à 6		Sensibilité modérée	16	50 %																								
CC de 7 à 8		Sensibilité élevée	3	9 %																								
CC de 9 à 10		Sensibilité la plus élevée	2	6 %																								
Indice de qualité floristique (IQF)																												
IQF :		23,17																										
Présence d'espèces en zone humide																												
Valeur d'humidité (CW) (moyenne) :		1,698630137																										
Hautes terres		5	20	26 %																								
Hautes terres facultatives		2 à 4	28	37 %																								
Facultative		1 à -1	9	12 %																								
Zone humide facultative		-2 à -4	10	13 %																								
Zone humide obligatoire		-5	6	8 %																								

Annexe C : liste des plantes vasculaires



CLOCA/ DU	7E4	Type	Code de CET :	CUM1	CUH	CUT1-Ga	CUT1-Gb	CUW1	BBO1	SDT1-1
Résumé et analyse floristiques en vertu de la CET										
Résumé										
Espèces totales :				18	3	14	39	27	16	25
Espèces indigènes :				8	1	8	14	12	9	15
Espèces introduites :				8	2	5	23	15	7	9
Espèces envahissantes :				0	0	0	0	0	0	0
Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site										
En voie de disparition				0	0	0	0	0	0	0
Menacée				0	0	0	0	0	0	0
Préoccupante				0	0	0	0	0	0	0
Statut selon le COSEPAC										
En voie de disparition				0	0	0	0	0	0	0
Menacée				0	0	0	0	0	0	0
Préoccupante				0	0	0	0	0	0	0
Rare à l'échelle de la province (Classement S de S1 à S3)										
S1				0	0	0	0	0	0	0
S1?				0	0	0	0	0	0	0
S1S2				0	0	0	0	0	0	0
S1S3				0	0	0	0	0	0	0
S2				0	0	0	0	0	0	0
S2?				0	0	0	0	0	0	0
S2S3				0	0	0	0	0	0	0
S2S4				0	0	0	0	0	0	0
S3				0	0	0	0	0	0	0
S3?				0	0	0	0	0	0	0
S3S4				0	0	0	0	0	0	0
Total S1 à S3 :				0	0	0	0	0	0	0
Classement local										
L1				0	0	0	0	0	0	0
L2				0	0	0	0	0	2	1
L3				0	0	0	0	1	0	1
L4				1	0	1	1	3	2	3
L5				4	1	6	9	7	3	5
LX				0	0	0	0	0	0	0
L+				8	1	5	22	14	5	9
L+?				0	0	0	1	0	1	0
LU				0	0	0	0	0	0	0
Total L1 à L3 :				0	0	0	0	1	2	2
Coefficient de conservatisme et de l'indice de qualité floristique										
Coefficient de conservatisme (CC)				2,857142857	4	2,142857143	2,461538462	3,333333333	5,375	4,857142857
CC de 0 à 3				3	0	5	7	5	2	3
CC de 4 à 6				4	1	2	6	7	3	7
CC de 7 à 8				0	0	0	0	0	1	3
CC de 9 à 10				0	0	0	0	0	2	1
Indice de qualité floristique (IQF)										
IQF :				8,08	4,00	6,06	9,21	11,55	16,13	18,81
Présence d'espèces en zone humide										
Valeur d'humidité (CW) (moyenne) :				1,266666667	2,5	0,75	1,685714286	2,269230769	1,571428571	1,130434783
Hautes terres				3	1	2	10	8	3	7
Hautes terres facultatives				6	0	4	13	10	6	7
Facultative				2	1	3	4	5	2	1
Zone humide facultative				3	0	1	5	2	2	5
Zone humide obligatoire				1	0	2	3	1	1	3

Glossaire

Classements de la rareté	
CLASSEMENT	DÉFINITION
EXP	Disparue du pays – Une espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs à l'état sauvage.
En voie de disparition	En voie de disparition – Une espèce sauvage qui, de façon imminente, risque de disparaître du pays ou de la planète.
Menacée	Menacée – Une espèce sauvage susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.
Préoccupante	Préoccupante – Une espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces signalées à son égard.

Statut des SARO	
CLASSEMENT	DÉFINITION
EXP	Disparue du pays – Une espèce qu'on ne trouve plus à l'état sauvage en Ontario, mais qui est encore présente ailleurs.
En voie de disparition	En voie de disparition – Une espèce qui, de façon imminente, risque de disparaître de l'Ontario.
Menacée	Menacée – Une espèce qui risque de devenir en voie de disparition en Ontario si les facteurs limitatifs ne sont pas inversés.
Préoccupante	Préoccupante – Une espèce dont les caractéristiques la rendent sensible aux activités humaines ou aux événements naturels.

Classements du statut de conservation mondial (G-rank)	
CLASSEMENT MONDIAL	DÉFINITION
GX	Présumée éteinte (espèce) – Espèce non localisée malgré des recherches intensives et pratiquement aucune probabilité de redécouverte Présumé éliminé (écosystèmes, c.-à-d. communautés et systèmes écologiques) – Éliminé dans l'ensemble de son aire de répartition, en raison de la perte de taxons dominants et caractéristiques clés et/ou de l'élimination des sites et des processus écologiques dont dépend le type
GH	Possiblement éteinte (espèce) ou Possiblement éliminé (écosystèmes) – Connu uniquement par le biais des occurrences historiques, mais il reste encore un certain espoir de redécouverte. Exemples de preuves : (1) une espèce n'a pas été documentée depuis environ 20 à 40 ans, malgré certaines recherches et/ou certaines preuves de perte ou de dégradation importante de l'habitat; (2) une espèce ou un écosystème a été recherché sans succès, mais pas de manière suffisamment exhaustive pour présumer qu'il est éteint ou éliminé dans l'ensemble de son aire de répartition.
G1	Gravement en péril – Espèce ou écosystème à risque très élevé de disparition ou d'élimination en raison d'une aire de répartition très restreinte, d'un très petit nombre de populations ou d'occurrences, de déclins très marqués, de menaces très graves ou d'autres facteurs.
G2	En péril – Espèce ou écosystème à risque élevé de disparition ou d'élimination en raison d'une aire de répartition très restreinte, d'un petit nombre de populations ou d'occurrences, de déclins marqués, de menaces graves ou d'autres facteurs.
G3	Vulnérable – Risque modéré de disparition ou d'élimination en raison d'une aire de répartition assez restreinte, d'un nombre relativement faible de populations ou d'occurrences, de déclins récents et généralisés, de menaces ou d'autres facteurs.
G4	Apparemment non en péril – Présentant un risque assez faible de disparition ou d'élimination en raison d'une vaste aire de répartition et/ou d'un grand nombre de populations ou d'occurrences, mais avec des motifs possibles de préoccupation en raison de déclins récents locaux, de menaces ou d'autres facteurs.
G5	Non en péril – À risque très faible ou nul de disparition ou d'élimination en raison d'une aire de répartition très étendue, de populations ou d'occurrences abondantes, avec peu ou pas de préoccupation en raison des déclins ou des menaces.

Variantes des classements du statut de conservation mondial (G-rank)	
CLASSEMENT	DÉFINITION
G#G#	Plage de classement – Une plage de classement numérique (p. ex. G2G3, G1G3) est utilisée pour indiquer l'incertitude quant au statut exact d'un taxon ou d'un type d'écosystème. Les plages ne peuvent pas comprendre plus de deux classements (p. ex. il faut utiliser GU plutôt que G1G4).

Codes de forme ou de type de plante		
CODE	FORME	DESCRIPTION
FE	Fougère (fern)	Plantes vasculaires non florifères, se reproduisant par spores - Ptéridophytes. Y compris les espèces alliées comme la prêle, le lycopode et
FO	Plantes herbacées non graminéïdes (forb)	Plante herbacée à feuilles larges
GR	Graminée (grass)	Plante graminéïde de la famille des poacées
RU	Jonc (rush)	Plante graminéïde de la famille des joncacées
SE	Laiche	Plante graminéïde de la famille des cypéracées
SH	Arbuste (shrub)	Plante possédant des tiges ligneuses dressées, inclinées ou prostrées (généralement plusieurs tiges)
TR	Arbre (tree)	Plante vivace ligneuse ayant une seule tige (1 à 3), habituellement avec une tige principale allongée (tronc)
VI	Vigne (vine)	Plante herbacée qui rampe, s'accroche ou s'enroule et qui a besoin d'un support pour pousser verticalement
VW	Vigne ligneuse (woody vine)	Vigne à tige ligneuse vivace

Coefficient d'humidité				
VALEUR CW	ABRÉVIATION	INDICATEUR D'ÉTAT	% D'OCCURRENCE DANS ZONES HUMIDES	DÉFINITION
-5	OBL	Zone humide obligatoire	99	Se trouvent presque toujours dans les zones humides. À quelques exceptions près, ces plantes (herbacées ou ligneuses) se trouvent dans les eaux stagnantes ou les sols saturés de façon saisonnière (14 jours consécutifs ou plus) près de la surface.
-4	FACW+			
-3	FACW	Zone humide facultative	67 à 99	Se trouvent habituellement dans les zones humides, mais on peut les trouver dans les zones non humides. Ces plantes se trouvent principalement avec les sols hydriques, souvent dans des contextes géomorphiques où l'eau sature les sols ou inonde la surface du sol de façon saisonnière.
-2	FACW-			
-1	FAC+			
0	FAC	Facultative	34 à 66	Se trouvent dans les zones humides et les zones non humides. Ces plantes peuvent pousser dans des habitats hydriques, mésiques ou xériques. La présence de ces plantes dans différents habitats représente des réponses à une variété de variables environnementales autres que l'hydrologie, telles que la tolérance à l'ombre, le pH du sol et l'altitude, et elles ont une grande tolérance aux conditions d'humidité du sol.
1	FAC-			
2	FACU+			
3	FACU	Hautes terres facultatives	1 à 33	Se trouvent habituellement dans les zones non humides, mais on peut les trouver dans les zones humides. Ces plantes se trouvent principalement dans des sites plus secs ou plus mésiques dans des contextes géomorphiques où l'eau sature rarement les sols ou inonde rarement la surface du sol de façon saisonnière.
4	FACU-			
5	UPL	Hautes terres obligatoires	1	Se trouvent presque jamais dans les zones humides. Ces plantes occupent des habitats non-humides mésiques à xériques. Elles ne se trouvent presque jamais dans les eaux stagnantes ou les sols saturés. Les formes de croissance typiques comprennent les herbes, les arbustes, les vignes ligneuses et les arbres.

Des signes « + » ou « - » ont été apposés aux trois catégories facultatives pour exprimer des tendances exagérées pour ces espèces. Le signe « + » indique que l'espèce a généralement une plus grande probabilité estimée de se produire dans les milieux humides que les espèces ayant la catégorie d'indicateur général, mais une probabilité estimée moindre de se produire dans les milieux humides que celles ayant l'indicateur général suivant plus élevé. Le signe « - » indique que l'espèce a généralement une probabilité estimée moins élevée de se produire dans les milieux humides que celles ayant le statut d'indicateur général, mais une probabilité estimée plus élevée de se produire dans les milieux humides que celles ayant l'indicateur général suivant plus bas.

GU	Inclassable – Actuellement inclassable en raison d'un manque d'information ou en raison d'informations contradictoires sur le statut ou les tendances. REMARQUE : Chaque fois que possible (lorsque la plage d'incertitude est de trois classements consécutifs ou moins), une plage de classement (p. ex. G2G3) doit être utilisée pour délimiter le degré d'incertitude.
GNR	Non classé – Classement mondial non encore évalué.
GNA	Sans objet – Aucun statut de conservation ne s'applique, car l'espèce ou l'écosystème n'est pas une cible appropriée pour des activités de conservation. Un classement du statut de conservation mondial peut ne pas s'appliquer pour plusieurs raisons, notamment liées à la pertinence en tant que cible de conservation. Pour les espèces, il s'agit généralement d'un hybride sans valeur de conservation ou d'origine domestique. Pour les écosystèmes, ce type est généralement non indigène (p. ex. plusieurs types de végétation rudérale), agricole (p. ex pâturages, vergers) ou développé (p. ex. pelouse, jardin, terrain de golf).

Qualificateurs de classement	
CLASSEMENT	DÉFINITION
?	Classement numérique inexact – Indique un classement numérique inexact; cela ne doit pas être utilisé avec les variantes des classements du statut de conservation mondial ou les classements GX et GH
Q	Taxonomie discutable qui pourrait réduire la priorité de conservation – La distinction de cette entité en tant que taxon ou type d'écosystème au niveau actuel est discutable; la résolution de cette incertitude peut entraîner un changement de statut, passant d'espèce à sous-espèce ou hybride, ou l'inclusion de ce taxon ou type dans un autre taxon ou type, le taxon résultant ayant un statut de conservation de priorité inférieure (chiffre plus élevé). Le modificateur « Q » n'est utilisé qu'à l'échelle mondiale et non à l'échelle nationale ou subnationale.
C	En captivité ou cultivé uniquement – Le taxon ou l'écosystème est actuellement présumé ou possiblement éteint ou éliminé à l'état sauvage sur l'ensemble de son aire de répartition d'origine, mais il existe en culture, en captivité, sous forme de population naturalisée (ou populations) en dehors de son aire d'origine, ou sous forme de population réintroduite ou d'écosystème restauré, qui n'est pas encore établi. Le modificateur « Q » n'est utilisé qu'à l'échelle mondiale et non à l'échelle nationale ou subnationale. Les classements possibles sont GXC ou GHC. Il s'agit de l'équivalent de la catégorie « Extinct in the Wild (EW) » (Éteinte à l'état sauvage) selon la terminologie utilisée dans la Liste rouge de l'UICN (UICN 2001).

Classements du statut de conservation mondial des taxons infraspécifiques	
CLASSEMENT	DÉFINITION
T#	Taxon infraspécifique (trinôme) – Le statut des taxons infraspécifiques (sous-espèces ou variétés) est indiqué par un « classement T » à la suite du classement mondial de l'espèce. Les règles pour attribuer les classements T suivent les mêmes principes énoncés ci-dessus. Par exemple, le classement mondial d'une sous-espèce gravement en péril rattachée à une espèce autrement répandue et commune serait G5T1. Un sous-classement T ne peut pas être utilisé pour indiquer que la sous-espèce ou la variété est plus abondante que l'espèce. Par exemple, un sous-classement G1T2 est impossible. Une population d'animaux vertébrés (p. ex. inscrite en vertu de l'Endangered Species Act des États-Unis ou ayant le statut de candidate) peut être suivie comme un taxon infraspécifique et recevoir un classement T. Dans ce cas, le classement T est suivi d'un Q pour désigner le statut taxonomique informel du taxon.

Classements du statut de conservation national (N) et sous-national (S)	
CLASSEMENT	DÉFINITION
NX	Présumé disparu du pays – On croit que l'espèce ou l'écosystème a disparu de la province ou du territoire (c.-à-d. la nation ou l'État ou la province). Non localisé malgré des recherches intensives de sites historiques et d'autres habitats appropriés, et pratiquement aucune probabilité qu'il sera redécouvert. [équivalent à « Extinction régionale » dans la terminologie de la Liste rouge de l'UICN]
SX	
NH	Possiblement disparu – Connu uniquement à partir de documents historiques, mais encore un certain espoir de redécouverte. Il y a des preuves que l'espèce ou l'écosystème n'est peut-être plus présent dans la province ou le territoire, mais pas assez pour l'affirmer avec certitude. Voici des exemples de telles preuves : (1) qu'une espèce n'a pas été documentée depuis environ 20 à 40 ans, malgré certaines recherches et/ou certaines preuves de perte ou de dégradation importante de l'habitat; (2) qu'une espèce ou un écosystème a été recherché sans succès, mais pas assez complètement pour présumer qu'il n'est plus présent dans la province ou le territoire.
SH	
N1	Gravement en péril – Espèce à risque très élevé de disparition de la province ou du territoire en raison d'une aire de répartition très restreinte, d'un très petit nombre de populations ou d'occurrences, de déclins très marqués, de menaces graves ou d'autres facteurs.
S1	
N2	En péril – Risque élevé de disparition de la province ou du territoire en raison de l'aire de répartition restreinte, du nombre restreint de populations ou d'occurrences, de déclins marqués, de menaces graves ou d'autres facteurs.
S2	

Saison de floraison		
CODE	FORME	DESCRIPTION
Hiver	Hiver	Floraison de décembre à mars.
Printemps	Printemps	Floraison de la mi-mars jusqu'à environ la mi-juin.
Été	Été	Floraison de début juin jusqu'à la fin août.
Automne	Automne	Floraison de la fin août jusqu'à la fin novembre.
Les saisons de floraison, telles qu'elles sont utilisées dans la feuille de calcul « Liste des espèces », utilisent la convention appliquée par le site Web Ontario Wildflowers. Les saisons ne sont pas définies au sens strict du calendrier (l'été commence le 21 juin, etc.). Une définition plus souple est plutôt utilisée afin de caractériser plus précisément la phénologie de floraison d'une espèce pour le sud de l'Ontario. Les espèces ayant des périodes de floraison plus longues sont listées comme fleurissant sur plusieurs saisons (p. ex. Printemps-Été – floraison au printemps et en été si l'espèce fleurit généralement de la fin mai à la mi-juin).		

Climate Change Vulnerability Index (CCVI)	
Abréviations des scores CCVI	
CODE	DÉFINITION
EV	Extrêmement vulnérable – L'abondance et/ou l'étendue de l'aire de répartition dans la zone géographique évaluée sont extrêmement susceptibles de diminuer considérablement ou de disparaître d'ici 2050.
HV	Très vulnérable – L'abondance et/ou l'étendue de l'aire de répartition dans la zone géographique évaluée sont susceptibles de diminuer considérablement d'ici 2050.
MV	Modérément vulnérable – L'abondance et/ou l'étendue de l'aire de répartition dans la zone géographique évaluée sont susceptibles de diminuer d'ici 2050.
LV	Moins vulnérable – Les preuves disponibles ne suggèrent pas que l'abondance et/ou l'étendue de l'aire de répartition dans la zone géographique évaluée augmenteront ou diminueront grandement d'ici 2050. Les limites réelles de l'aire de répartition peuvent évoluer.

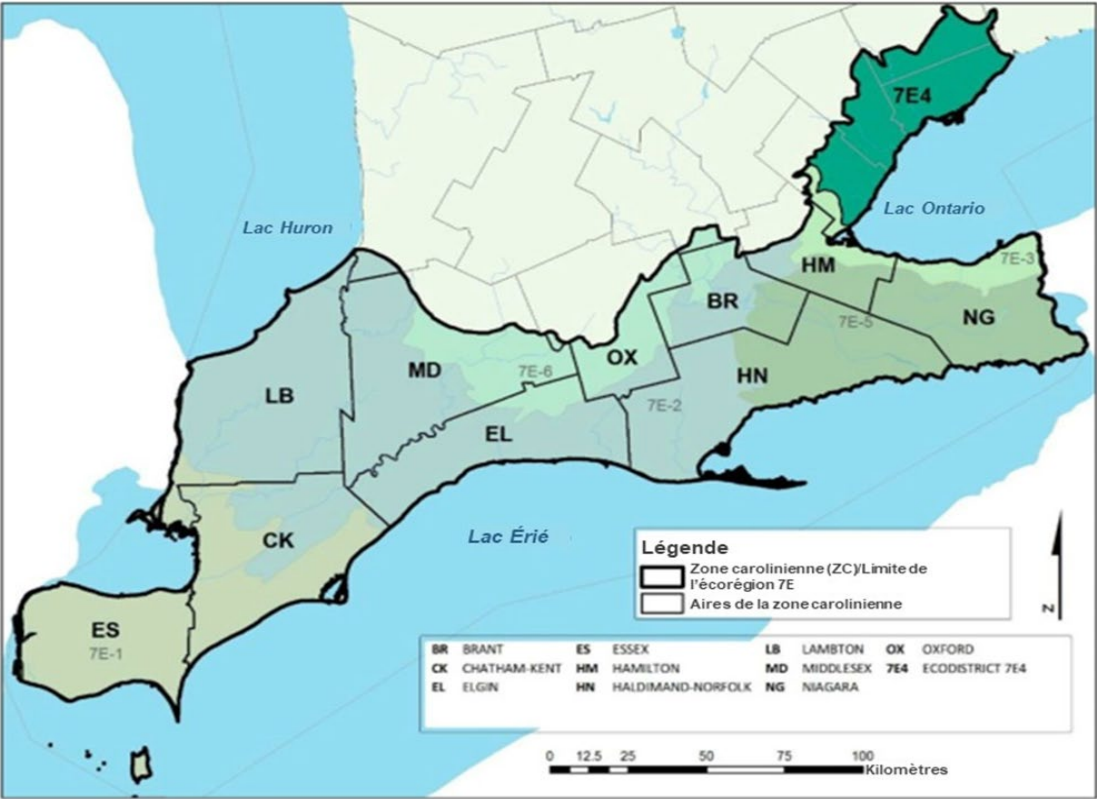
Niveaux de fiabilité CCVI	
NIVEAU	DÉFINITION
PÉL	Très élevée – fiabilité >90 %.
Élevée	Élevée – fiabilité entre 80 et 90 %.
Mod	Modérée – fiabilité entre 60 et 80 %.
Faible	Faible – fiabilité <60 %.

N3	Vulnérable – Risque modéré de disparition de la province ou du territoire en raison d'une aire de répartition assez restreinte, d'un nombre relativement faible de populations ou d'occurrences, de déclin récents et généralisés, de menaces ou d'autres facteurs.
S3	
N4	Apparemmement non en péril – Présentant un risque assez faible de disparition dans la province ou le territoire en raison d'une vaste aire de répartition et/ou d'un grand nombre de populations ou d'occurrences, mais avec des motifs possibles de préoccupation en raison de déclin récents locaux, de menaces ou d'autres facteurs.
S4	
N5	Non en péril – À risque très faible ou nul de disparition dans la province ou le territoire en raison d'une aire de répartition très étendue, de populations ou d'occurrences abondantes, avec peu ou pas de préoccupation en raison des déclin ou des menaces.
S5	

Variante des classements du statut de conservation national et sous-national	
CLASSEMENT	DÉFINITION
N#	Plage de classement – Une plage de classement numérique (p. ex. S2S3) est utilisée pour indiquer toute plage d'incertitude quant au statut de l'espèce ou de la communauté. Les plages ne peuvent pas couvrir plus de deux classements (p. ex. il faut utiliser SU plutôt que S1S4).
S#	
NU	
SU	Inclassable – Actuellement inclassable en raison d'un manque d'information ou en raison d'informations contradictoires sur le statut ou les tendances.
NNR	Non classé – Statut de conservation national ou sous-national non encore évalué.
SNR	
NNA	Sans objet – Un classement du statut de conservation ne s'applique pas, car l'espèce ou l'écosystème n'est pas une cible appropriée pour des activités de conservation (p. ex. migrants aériens et aquatiques sur de longues distances, hybrides sans valeur de conservation et espèces ou écosystèmes non indigènes (voir Master <i>et al.</i> 2012, annexe A, p. 70 pour plus de détails).
SNA	
Non fourni	On sait que l'espèce ou l'écosystème est présent dans ce pays, cet État ou cette province. Communiquer avec le programme du réseau NatureServe approprié pour l'attribution du statut de conservation.

Qualificateur de classement	
CLASSEMENT	DÉFINITION
N#?	Classement numérique inexact – Indique un classement numérique inexact; cela ne doit pas être utilisé avec les variantes des classements du statut de conservation mondial ou les classements GX et GH
S#?	

Statut de conservation de la zone carolinienne	
RÉGION	DÉFINITION
CZ	Statut CZ (voir ci-dessous)
CLASSEMENT	DÉFINITION
H	Historique. Espèce indigène dans toutes les zones de la zone carolinienne et aucune observation connue depuis au moins 30 ans dans toutes les zones où elle est indigène et classée (statut autre que X). Occasionnellement utilisé pour une espèce indigène ayant disparu de ses seuls emplacements connus au sein de la zone carolinienne.
R	Rare. Espèce indigène de la zone carolinienne et a) rare (conformément à la définition des listes sources; incluant parfois « très rare ») ou historique (aucune observation connue depuis ≥30 ans) dans plus de la moitié des zones de la zone carolinienne (≥6) dont elle est originaire et où elle est classée (statut autre que X); ou (b) si l'espèce est rare ou historique dans <6 zones, elle doit être peu commune ou commune dans une zone au maximum.
U	Peu commune. Espèce indigène de la zone carolinienne et (a) répertoriée comme espèce commune dans au plus une zone de la zone carolinienne; et (b) n'est pas classée rare ou historique dans plus de la moitié des zones de la zone carolinienne (≥6) où elle est indigène et classée (statut autre que X).
C	Commune. Espèce indigène de la zone carolinienne et (a) commune dans au moins deux zones de la zone carolinienne; et (b) n'est pas classée rare ou historique dans plus de la moitié des zones de la zone carolinienne (≥6) où elle est indigène et classée (statut autre que X).
X	Sans statut. Espèce présente et indigène dans la zone carolinienne, mais sans statut attribué en raison du manque d'information, souvent à cause de la confusion avec des espèces similaires.
Remarque	Dans quelques cas, sur la base d'avis professionnels, les statuts de la zone carolinienne s'écarternt des critères ci-dessus, en particulier si l'espèce n'est pas classée (statut X) dans au moins quatre zones de la zone carolinienne.
CZ RESTR	Présence restreinte en Ontario en tant qu'espèce indigène de la zone carolinienne (= CZ) ou presque restreinte (plus de 90 % d'observations environ) en Ontario en tant qu'espèce indigène de la zone carolinienne (= CZ)
7E4	Écodistrict 7E4 (comprenant la ville de Toronto et les parties sud des municipalités régionales de York, Peel et Halton)



CLASSEMENT	DÉFINITION
I	Introduite; on pense que l'espèce était présente dans la zone carolinienne ou dans une partie précise de la zone carolinienne avant la colonisation européenne; on pense qu'elle a été introduite délibérément ou involontairement
C	Commune
U	Peu commune
R	Rare
H	Archives historiques seulement (généralement >30 ans)
X	Présente; statut inconnu ou non spécifié dans les listes sources
?	Observation non confirmée
hyb	Hybride
L-rank : Classement local de la TRCA (attribué en juin 2021)	DÉFINITION
L1-L3	espèce préoccupante sur le plan de la conservation à l'échelle régionale
L4	espèce préoccupante sur le plan de la conservation en zone urbaine
L5	espèce non préoccupante sur le plan de la conservation à l'heure actuelle
LX	espèce disparue selon la TRCA
L+	espèce introduite, non indigène selon la TRCA
L+?	espèce probablement introduite selon la TRCA
LU	présence de l'espèce non vérifiée/inconnue selon la TRCA

Annexe D

**Examen de l'habitat faunique
important**



Calendrier des critères de l’écorégion 7E de l’habitat faunique important

Tableau 1.1 Zones de concentration saisonnières des animaux.

Habitat faunique	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
Aires de séjour et haltes migratoires de la sauvagine (terrestre) Justification: Habitat important pour la sauvagine en migration.	Canard noir Canard pilet Canard chipeau Sarcelle à ailes bleues Sarcelle d’hiver Canard d’Amérique Canard souchet Cygne siffleur	CUM1 CUT1 - Plus des preuves d’inondations printanières annuelles causées par la fonte des eaux de fonte ou le ruissellement dans ces écosites. - Des champs avec des déchets de céréales dans les régions de Long Point, Rondeau, du Lac Sainte-Claire, de Grand Bend et de la Pointe-Pelée peuvent être importants pour les cygnes souffleurs.	Champs avec une lame d’eau au printemps (de la mi-mars à mai). - Les champs inondés pendant la fonte printanière et le ruissellement fournissent une aire d’alimentation en invertébrés importante pour la sauvagine en migration. - Les champs agricoles contenant des déchets de céréales sont couramment utilisés par la sauvagine, ceux-ci ne sont pas considérés comme des habitats fauniques importants, à moins qu’ils n’aient une lame d’eau printanière disponible. <u>Sources d’information</u> - Des renseignements anecdotiques provenant du propriétaire foncier, des propriétaires fonciers adjacents ou des clubs de naturalistes locaux peuvent être de bons renseignements pour déterminer l’occurrence. - Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature - Sites documentés dans le cadre de processus de planification de la sauvagine (p. ex. plan de mise en œuvre du PCHE) - Clubs de naturalistes de terrain - Canards Illimités Canada - Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) pour la zone de concentration de la sauvagine	Études réalisées et vérification de la présence d’une concentration annuelle de toute espèce inscrite, méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux »^{ccxi} - Tout regroupement d’espèces mixtes de 100[€] individus ou plus est requis. - La zone de l’habitat inondé de l’écosite du champ et une zone tampon de 100 à 300 m de rayon qui dépend des conditions locales du site et de l’utilisation des terres adjacentes constituent l’habitat faunique important^{cxlviii}. - L’utilisation annuelle de l’habitat est documentée à partir de sources d’information ou d’études sur le terrain (l’utilisation annuelle peut être fondée sur des études ou déterminée par des relevés antérieurs avec le nombre d’espèces et les dates). - L’indice n° 7 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude. Les écosites CUM1 et CUT1 sont présents dans la zone d’étude, mais ne répondent pas aux critères de l’habitat de terrain inondé, donc aucun habitat faunique important n’est présent dans la zone d’étude.
Aires de séjour et haltes migratoires de la sauvagine (aquatique) Justification : Important pour les populations locales et	Canard souchet Canard d’Amérique Canard chipeau Sarcelle d’hiver Sarcelle à ailes bleues Harle couronné Grand harle Petit fuligule	MAS1 MAS2 MAS3 SAS1 SAM1 SAF1 SWD1 SWD2	<u>Sources d’information</u> - Environnement Canada - Les clubs de naturalistes connaissent souvent les haltes migratoires et les aires de séjour. - Les évaluations des zones humides du MRNFO indiquent la présence d’haltes migratoires pour la sauvagine d’importance locale et régionale. - Sites documentés dans le cadre de processus de	Études réalisées et vérification de la présence de ce qui suit : - Les regroupements de 100 [€] ou plus d’espèces inscrites pendant sept jours [€], donnent lieu à plus de 700 jours d’utilisation par la sauvagine. - Les zones où il y a une halte migratoire annuelle des éristatures rousses, des fuligules à dos blanc et des	Confirmé – les eaux libres du lac Ontario entourant les îles de Toronto et la zone d’étude sont des aires de séjour et des haltes migratoires de la sauvagine (aquatique).

Habitat faunique	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
en migration de sauvagines pendant la migration printanière ou automnale ou les deux périodes combinées. Les sites identifiés ne sont généralement qu’un petit nombre dans l’écodistrict.	Fuligule milouinan Harelde kakawi Macreuse à front blanc Macreuse à ailes blanches Macreuse à bec jaune Fuligule à collier Garrot à œil d’or Petit garrot Fuligule à tête rouge Érismature rousse Sittelle à poitrine rousse Harle Bernache cravant Fuligule à dos blanc Érismature rousse	SWD3 SWD4 SWD5 SWD6 SWD7	planification de la sauvagine (p. ex. plan de mise en œuvre du PCHE) • Projets de Canards Illimités • Spécification de l’occurrence d’élément par Nature Serve : http://www.natureserve.org • Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) pour la zone de concentration de la sauvagine	fuligules à tête rouge sont des habitats fauniques importants ^{cxlix} • La zone combinée des écosites de la CET et une zone d’un rayon de 100 m est l’habitat faunique important ^{cxlviii} • La zone humide et les rives associées aux sites identifiés dans le guide technique SWHTG ^{cxlviii} à l’annexe K ^{cxlix} sont un habitat faunique important. • Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux » ^{ccxi} • L’utilisation annuelle de l’habitat est documentée à partir de sources d’information ou d’études sur le terrain (l’utilisation annuelle peut être fondée sur des études terminées ou déterminée par des relevés antérieurs avec le nombre d’espèces et les dates consignés). • L’indice n° 7 SWH MIST ^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	
Aire de repos pour les oiseaux de rivage migrants Justification: L’habitat de l’aire de repos de haute qualité pour les oiseaux de rivage est extrêmement rare et a généralement un long historique d’utilisation.	Grand chevalier Petit chevalier Barge marbrée Barge hudsonienne Pluvier argenté* Pluvier bronzé* Pluvier semipalmé* Chevalier solitaire Chevalier grivelé* Bécasseau semipalmé* Bécasseau à poitrine cendrée* Bécasseau à croupion blanc* Bécasseau de Baird* Bécasseau minuscule* Bécasseau violet Bécasseau à échasses Bécassin roux Phalarope à bec étroit* Tourne-pierre à collier* Bécasseau sanderling* Bécasseau variable* *Espèces observées au cours des années précédentes à la pointe de Hanlan d’après le Toronto Islands Birding and Site Guide (Ontario Field Ornithologists, 2020)	BBO1 BBO2 BBS1 BBS2 BBT1 BBT2 SDO1 SDS2 SDT1 MAM1 MAM2 MAM3 MAM4 MAM5	Les rives des lacs, des rivières et des zones humides, y compris les plages, les barres et les habitats riverains inondés, boueux et sans végétation. Les rives côtières des Grands Lacs, y compris les épis et d’autres formes d’enrochement de protection des rivages lacustres, sont extrêmement importantes pour les oiseaux de rivage migrants de mai à la mi-juin et du début juillet à octobre. Les bassins de traitement des eaux usées et les bassins d’eaux pluviales ne sont pas considérés comme des habitats fauniques importants, <u>Sources d’information</u> - Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l’hémisphère occidental. - Relevé des oiseaux de rivage de l’Ontario du Service canadien de la faune (SCF). - Études d’oiseaux Canada - Ontario Nature - Clubs locaux d’ornithologues et de naturalistes - CIPN pour le relevé de migration des oiseaux de rivage - Offices de protection de la nature	Études confirmant ce qui suit : - Présence de trois espèces inscrites ou plus et plus de 1000 jours d’utilisation par les oiseaux de rivage pendant la période de migration printanière ou automnale. (Les jours d’utilisation par les oiseaux de rivage sont le nombre cumulé d’oiseaux de rivage dénombrés par jour au cours de la période de migration automnale ou printanière) - Le courlis corlieu s’arrête brièvement (moins de 24 heures) pendant la migration printanière, tout site avec plus de 100ⁱ courlis corlieu utilisé pendant trois ans ou plus est important. - La zone d’habitat important pour les oiseaux de rivage comprend les écosites riverains cartographiés de la CET ainsi qu’une zone de 100 m de rayon^{cxlviii} - Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux »^{ccxi} - L’indice n° 8 SWH MIST ^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Candidat – BBO1 est présent dans la zone d’étude. Aucun recensement des oiseaux nicheurs n’a été effectué pour confirmer la présence de l’espèce ou les jours d’utilisation des oiseaux de rivage; par conséquent, l’habitat n’est que candidat.

Habitat faunique	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
Aire d’hivernage des rapaces Justification: Les sites utilisés par plusieurs espèces, un nombre élevé d’individus et utilisés chaque année sont les plus importants	Buse pattue Buse à queue rousse Busard Saint-Martin Crécerelle d’Amérique Harfang des neiges Préoccupante : hibou des marais et pygargue à tête blanche	Faucons/hiboux Combinaison de séries de communautés de la CET; il faut avoir une série de communautés de chaque catégorie de terres; Forêt : FOD, FOM, FOC. Hautes terres : CUM; CUT; CUS; CUW. Pygargue à tête blanche : Série sur les communautés forestières : FOD, FOM,FOC, SWD, SWM ou SWC sur les zones riveraines adjacentes à de grandes rivières ou à des lacs à eau libre (zones de chasse).	L’habitat offre une combinaison de champs et de boisés qui fournissent des habitats de perchage, d’alimentation et de repos aux rapaces qui hivernent. Les sites d’hivernage des rapaces (faucons/hiboux) doivent avoir une superficie supérieure à 20 ha ^{cxlviii, cxlix} avec une combinaison de forêt et de hautes terres ^{xvi, xvii, xviii, xix, xx, xxi} . Les sites les moins perturbés, les champs/prés inactifs/en jachère ou légèrement broutés (de plus de 15 ha) avec des boisés adjacents ^{cxlix} . La superficie du champ de l’habitat doit être balayée par le vent avec une épaisseur ou une accumulation de neige limitée. Les sites pour les aigles ont de l’eau libre et de grands arbres et chicots disponibles pour se percher. Sources d’information : - Écologiste ou biologiste du ministère des Richesses naturelles de l’Ontario - Club de naturalistes - Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) pour la zone de concentration hivernale des rapaces - Données d’Études d’oiseaux Canada, plus particulièrement pour le hibou des marais. - Résultats du recensement des oiseaux de Noël. - Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature.	Des études confirment l’utilisation de ces habitats par : - un ou plusieurs hiboux des marais, un ou plusieurs pygargues à tête blanche, ou au moins 10 individus et deux espèces de faucons/hiboux[Ⓔ]. - Pour être significatif, un site doit être utilisé régulièrement (trois en cinq ans)^{cxlix} pendant au moins 20 jours par le nombre d’oiseaux ci-dessus[Ⓔ]. - La zone d’habitat d’un site d’hivernage pour les aigles est constituée des écosites forestiers riverains directement adjacents à la zone de chasse de choix[Ⓔ]. • Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux » ^{ccxi} • Les indices n° 10 et n° 11 SWH MIST ^{cxlix} fournissent des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
Gîtes d’hibernation des chauves-souris Justification: Les hibernacles pour chauves-souris sont des habitats rares dans les paysages de l’Ontario.	Grande chauve-souris brune Pipistrelle de l’Est	Les hibernacles pour chauves-souris peuvent être trouvés dans les écosites suivants : CCR1 CCR2 CCA1 CCA2 (Remarque : les bâtiments ne sont pas considérés comme des habitats fauniques importants)	Les hibernacles peuvent être trouvés dans les grottes, des puits de mine, des fondations souterraines et des karsts. Les sites miniers actifs ne devraient pas être considérés comme des habitats fauniques importants. Les emplacements des hibernacles pour chauves-souris sont relativement peu connus. Sources d’information - Ministère des Richesses naturelles de l’Ontrion pour les emplacements possibles et le contact pour les experts locaux - Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) pour les hibernacles des chauves-souris - Ministère du Développement du Nord et des Mines pour l’emplacement des puits de mine. - Clubs qui explorent les grottes (par exemple, le Sierra Club) - Département de biologie des universités ayant des experts des chauves-souris.	- Tous les sites où la présence de chauves-souris en hibernation est confirmée sont des habitats fauniques importants[Ⓔ]. - La zone comprend un rayon de 200 m autour de l’entrée de l’hibernacle^{cxlviii, ccvii}, [Ⓔ] pour la plupart des types de développement et de 1000 m pour les parcs éoliens. - Des études doivent être menées pendant la période de pointe de l’essaimage (août-septembre). Les relevés devraient être effectués selon les méthodes décrites dans la publication « Guideline for Wind Power Projects Potential Impacts to Bats and Bat Habitats »^{ccv} (en anglais seulement). - L’indice n° 1 SWH MIST ^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Habitat faunique	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
Colonies de maternité de chauves-souris Justification: Les emplacements connus des colonies de maternité de chauves-souris en milieu forestier sont extrêmement rares dans tous les paysages de l’Ontario.	Grande chauve-souris brune Chauve-souris argentée	Les colonies de maternité considérées comme un habitat faunique important se trouvent dans les écosites forestiers. Tous les écosites de la CET dans la série de communautés de la CET : FOD FOM SWD SWM	Les colonies de maternité peuvent être trouvées dans les cavités des arbres, la végétation et souvent dans les bâtiments ^{xxii, xxv, xxvi, xxvii, xxxi} (les bâtiments ne sont pas considérés être un habitat faunique important). Les dortoirs de maternité ne se trouvent pas dans les grottes et les mines en Ontario ^{xxii} . - Colonies de maternité situées dans des peuplements forestiers matures à feuilles caduques ou mixtes ^{ccix, ccx} avec un nombre d’arbres sauvages de grand diamètre (supérieur à 25 cm dhp) supérieur à 10/ha^{ccvii} - Les chauves-souris femelles préfèrent les arbres sauvages (chicots) aux premiers stades de pourriture, de classe 1 à 3^{ccxiv} ou de classe 1 ou 2^{ccxii}. - Les chauves-souris argentés préfèrent les forêts mixtes ou à feuilles caduques plus anciennes et forment des colonies de maternité dans les cavités des arbres et les petits creux. Les zones forestières plus anciennes avec au moins 21 chicots/ha sont préférées^{ccx} Sources d’information - Ministère des Richesses naturelles de l’Ontrion pour les emplacements possibles et le contact pour les experts locaux - Département de biologie des universités ayant des experts des chauves-souris.	- Colonies de maternité dont l’utilisation a été confirmée par; - la présence de plus de 10 grandes chauves-souris brunes - plus de cinq chauves-souris argentés femelles adultes - La zone de l’habitat comprend l’ensemble du boisé ou du peuplement forestier de l’écosite de la CET contenant les colonies de maternité. - Les méthodes d’évaluation des colonies de maternité devraient être effectuées selon les méthodes décrites dans la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les chauves-souris »^{ccv}. - L’indice n° 12 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
Aires d’hivernage des tortues Justification: En général, les sites sont les seuls sites connus dans la région. Les sites comptant le plus grand nombre d’individus sont les plus importants.	Tortue peinte du Centre Préoccupante : tortue géographique Tortue serpentine	Tortues serpentes et tortues peintes du Centre; classes de communauté selon la CET; SW, MA, OA et SA. Série de communautés de la CET; FEO et BOO Tortue géographique - Les zones d’eau libre telles que les rivières plus profondes ou les ruisseaux et les lacs avec courant peuvent également être utilisées comme habitat d’hivernage.	Pour la plupart des tortues, les aires d’hivernage se trouvent dans la même zone générale que leur habitat principal. L’eau doit être assez profonde pour ne pas geler et avoir des substrats de boue molle. - Les sites d’hivernage sont des plans d’eau permanents, de grandes zones humides et des tourbières ou des fosses avec suffisamment d’oxygène dissous. ^{cix, cx, cxi, cxviii} - Les étangs artificiels tels que les bassins de stabilisation des eaux usées ou les bassins d’eaux pluviales ne devraient pas être considérés comme des habitats fauniques importants. Sources d’information - Études de l’EIE réalisées par les offices de protection de la nature. - Clubs de naturalistes de terrain - Écologiste ou biologiste du MRNFO - Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN)	- La présence de cinq tortues peintes du Centre hivernantes est importante. - L’hivernage d’une ou de plusieurs tortues géographiques ou tortues serpentes dans un milieu humide est important. - La zone d’écosite de la CET cartographiée avec les tortues hivernantes est l’habitat faunique important. Si le site d’hibernation se trouve à l’intérieur d’un ruisseau ou d’une rivière, le bassin profond où les tortues se trouvent pendant l’hivernage est l’habitat faunique important. - Les aires d’hivernage peuvent être identifiées en recherchant des rassemblements (zones d’exposition au soleil) de tortues par temps chaud et ensoleillé pendant l’automne (septembre-octobre) ou le printemps (mars à mai)^{cvii}. Les rassemblements de tortues sont plus communs lorsque les aires d’hivernage sont limitées et donc importantes^{cix, cx, cxi, cxii}. - L’indice n° 28 SWH MIST ^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation pour l’habitat d’hivernage des tortues.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude. Les eaux libres du lac Ontario adjacentes à la zone d’étude sont trop exposées et ne fournissent pas de végétation marécageuse adjacente préférée par les tortues pour les aires d’hivernage. La dureté du substrat aquatique dans la zone d’étude aquatique varie de mixte à dure, ce qui n’est pas assez mou pour l’hivernage des tortues.

Habitat faunique	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
Hibernacles des reptiles Justification: En général, les sites sont les seuls sites connus dans la région. Les sites comptant le plus grand nombre d’individus sont les plus importants.	Serpents : Couleuvre rayée Couleuvre d’eau Serpent à ventre rouge Couleuvre brune Couleuvre verte Serpent à collier Préoccupante : Couleuvre tachetée Couleuvre mince	Pour tous les serpents, l’habitat peut se trouver dans n’importe quel écosite autre que ceux très humides. Les sites d’éboulis, de roches stériles, de crevasses et de grottes et d’alvars peuvent être directement liés à ces habitats. Les observations de rassemblements de serpents par temps chaud et ensoleillé au printemps ou à l’automne sont un bon indicateur.	Pour les serpents, l’hibernation a lieu dans des sites situés sous les lignes de gel dans des terriers, des crevasses rocheuses et d’autres endroits naturels ou naturalisés. L’existence de caractéristiques qui vont sous la ligne de gel; tels que les tas de roches ou les pentes, les vieilles clôtures de pierre et les fondations en ruine abandonnées aident à identifier les habitats fauniques importants potentiels. Les zones de roches brisées et fissurées sont particulièrement précieuses, car elles donnent accès à des sites souterrains sous la ligne de gel ^{xliv} , i, ii, iii, cxii. Les zones humides peuvent également être un habitat important pour l’hivernage dans les marécages et les rigoles de conifères ou d’arbustes, les fosses pauvres ou les dépressions dans les sols rocheux avec des arbres ou des arbustes clairsemés, de la mousse de sphaigne ou un terre de carex. Sources d’information • Au printemps, les résidents locaux ou les propriétaires fonciers peuvent avoir observé l’émergence de serpents sur leur propriété (p. ex. de vieux puits creusés). • Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature. • Clubs de naturalistes de terrain • Herpétologistes universitaires. • Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN)	Études confirmant ce qui suit : • Présence d’hibernacles de serpents utilisés par au moins cinq individus d’une espèce de serpent <u>ou</u>; des individus de deux espèces de serpents ou plus • Rassemblements d’un minimum de cinq individus d’une espèce de serpent <u>ou</u>; des individus de deux espèces de serpents ou plus près d’hibernacles potentiels (p. ex. fondation ou pente rocheuse) par temps chaud et ensoleillé au printemps (avril-mai) et à l’automne (septembre-octobre). • Remarque : s’il y a des espèces préoccupantes présentes, le site est un habitat faunique important • Remarque : les sites d’hibernation possèdent des paramètres d’habitat précis (p. ex. température, humidité, etc.) et, par conséquent, sont utilisés chaque année, souvent par bon nombre des mêmes individus d’une population locale (c.-à-d. une forte fidélité au site d’hibernation). D’autres processus essentiels de la vie (p. ex. l’accouplement) ont souvent lieu à proximité des hibernacles. L’entité dans laquelle se trouve l’hibernacle plus une zone tampon de 30 m constitue l’habitat faunique important^É • L’indice n° 13 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation pour l’hibernacle des serpents.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
En colonie – habitat de reproduction des oiseaux nicheurs (berge et falaise) Justification: L’utilisation historique et le nombre de nids dans une colonie rendent cet habitat important. Une colonie identifiée peut être très importante pour les populations locales. Toutes les populations d’hirondelles sont en déclin en Ontario.	Hirondelle à front blanc Hirondelle à ailes hérissées (cette espèce n’est pas coloniale, mais on peut la trouver dans les colonies d’hirondelles à front blanc).	Érosion des berges, des collines sablonneuses, des fosses d’emprunt, des pentes abruptes et des tas de sable, des parois de falaises, des culées de ponts, des silos, des granges (hirondelles à front blanc). Habitat trouvé dans les écosites suivants : CUM1 CUT1 CUS1 BLO1 BLS1 BLT1 CLO1 CLS1 CLT1	• Tout site ou toute zone où les berges de sol sont exposées, qui ne sont pas perturbées ou qui s’érodent naturellement et qui ne sont pas une zone d’agrégats autorisée. • Ne comprend pas les structures artificielles (ponts ou bâtiments) ou les zones de sol perturbées récemment (2 ans), telles que les bermes, les remblais, les remblais, le sol ou les stocks de granulats. • N’inclut pas une exploitation d’agrégats minéraux autorisée. Sources d’information • Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature • Atlas des oiseaux nicheurs de l’Ontario^{ccv}. • Études d’oiseaux Canada; <i>NatureCounts</i> http://www.birdscanada.org/birdmon/ • Clubs de naturalistes de terrain.	Études confirmant ce qui suit : • Présence d’un site de nidification ou plus avec huit^{cxlvix} couples ou plus d’hirondelles à front blanc et/ou d’hirondelles à gorge rousse pendant la saison de reproduction. • Une colonie désignée comme habitat faunique important comprendra une zone d’habitat d’un rayon de 50 m à partir des nids périphériques^{ccvii} • Des relevés sur le terrain pour observer et dénombrer les nids d’hirondelles doivent être effectués pendant la saison de reproduction (mai à juin). Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux »^{ccxi} • L’indice n° 4 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Habitat faunique	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
En colonie – habitat de reproduction des oiseaux nicheurs (arbres/arbustes) Justification: Les grandes colonies sont importantes pour la population locale d’oiseaux, généralement les sites ne sont que des colonies connues dans la région et sont utilisés chaque année.	Grand héron Bihoreau gris Grande aigrette Héron vert	SWM2 SWM3 SWM5 SWM6 SWD1 SWD2 SWD3 SWD4 SWD5 SWD6 SWD7 FET1	- Nids dans des arbres sur pied vivants ou morts dans les zones humides, les lacs, les îles et les péninsules. Des arbustes et, à l’occasion, de la végétation émergente peuvent également être utilisés. - La plupart des nids dans les arbres se trouvent de 11 à 15 m du sol, près de la cime de l’arbre. <u>Sources d’information</u> - Atlas des oiseaux nicheurs de l’Ontario^{ccv}, registres des nids coloniaux. - Inventaire de 1991 des héronnières en Ontario disponible auprès d’Études d’oiseaux Canada ou du CIPN (MRNFO). - Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) pour la colonie de nidification d’échassiers mixtes - Les photographies aériennes peuvent aider à identifier les grandes héronnières. - Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature - Bureaux de district du MRNF. - Clubs locaux de naturalistes.	Études confirmant ce qui suit : - Présence de deux[Ⓔ] nids actifs ou plus de grand héron ou d’autres espèces inscrites. - L’habitat s’étend de l’abord de la colonie et d’un rayon ou d’un prolongement d’au moins 300 m de l’écosite forestier contenant la colonie ou toute île de moins de 15,0 ha dans une colonie est l’habitat faunique important^{cc, ccvii} - La confirmation des héronnières actives doit être obtenue par des visites sur place effectuées pendant la saison de nidification (d’avril à août) ou par des preuves telles que la présence de guano frais, de jeunes morts et/ou de coquilles d’œufs - L’indice n° 5 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
En colonie – habitat de protection des oiseaux nicheurs (sol) Justification: Les colonies sont importantes pour la population locale d’oiseaux, généralement les sites ne sont que des colonies connues dans la région et sont utilisés chaque année.	Goéland argenté Goéland marin Mouette pygmée Goéland à bec cerclé Sterne pierregarin Sterne caspienne Quiscale de Brewer	Toute île ou péninsule rocheuse (naturelle ou artificielle) dans un lac ou une grande rivière (deux lignes sur une carte de 1;50 000 du SNRC). Proximité de cours d’eau dans des champs ouverts ou des pâturages avec des arbres ou des arbustes parsemés (Quiscale de Brewer) MAM1 – 6; MAS1 – 3; CUM CUT CUS	- Les colonies de nidification de goélands et de sternes se trouvent sur des îles ou des péninsules associées à de l’eau libre ou dans des zones marécageuses. - Les colonies de quiscales de Brewer se trouvent sur le sol ou dans les buissons bas à proximité de ruisseaux et des fossés d’irrigation dans les terres agricoles. <u>Sources d’information</u> - Atlas des oiseaux nicheurs de l’Ontario^{ccv}, registres des espèces rares/coloniales. - Service canadien de la faune - Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature - Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) pour la zone de nidification des oiseaux aquatiques nichant en colonie - Bureaux de district du MRNF. - Clubs de naturalistes de terrain.	Études confirmant ce qui suit : - Présence de plus de 25 nids actifs pour les goélands argentés ou les goélands à bec cerclé, plus de cinq nids actifs pour la sterne pierregarin ou plus de deux nids actifs pour la sterne caspienne[Ⓔ]. - Présence de cinq paires ou plus pour le quiscale de Brewer[Ⓔ] - Toute colonie de nidification active d’une ou de plusieurs mouettes pygmées et de goélands marins est importante[Ⓔ]. - L’abord de la colonie et une zone de l’habitat d’un rayon d’au moins 150 m, ou l’étendue des écosites de la CET contenant la colonie ou toute île de moins de 3,0 ha dans une colonie est l’habitat faunique important^{cc, ccvii} - Les études seraient effectuées en mai-juin lors de la nidification active. Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux »^{ccxi} - L’indice n° 6 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’est présent dans la zone d’étude.

Habitat faunique	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
Aires de séjour des papillons migrants Justification : Les aires de séjour des papillons sont des habitats extrêmement rares et sont importantes sur le plan biologique pour les espèces de papillons qui migrent vers le sud pour l’hiver.	Belle dame Vulcain <u>Préoccupante</u> Monarque	Combinaison de séries de communautés de la CET; il faut avoir une série de communautés de chaque catégorie de terres; <u>Champ :</u> CUM CUT CUS <u>Forêt :</u> FOC FOD FOM CUP De façon anecdotique, une visibilité potentielle l’aire de séjour pour les papillons aura un historique de papillons observés.	Une aire de séjour pour les papillons aura une superficie minimale de 10 ha avec une combinaison d’habitats de champs et de forêts présents et sera située à moins de 5 km du lac Érié et Ontario cxlix. - L’habitat est généralement une combinaison de champs et de forêts et fournit aux papillons un endroit où se reposer avant leur longue migration vers le sud xxxii, xxxiii, xxxiv, xxxv, xxxvi. - L’habitat ne doit pas être perturbé, les champs/prés avec une abondance de plantes nectarifères préférées et la lisière boisée fournissant un abri sont des besoins pour cet habitat^{cxlviii, cxlix}. - Les aires de repos offrent généralement une protection contre les éléments et sont souvent des bandes de terre ou des zones avec la distance la plus courte pour traverser les Grands Lacs xxxvii, xxxviii, xxxix, xl, xli. <u>Sources d’information</u> - Bureaux de district du MRNF - Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) - Agriculture Canada à Ottawa a peut avoir une liste d’experts en papillons. - Clubs de naturalistes de terrain - Toronto Entomologists Association - Offices de protection de la nature	Études confirmant ce qui suit : - La présence de journées d’utilisation par le monarque (MUD) pendant la migration automnale (août à octobre)^{xliii}. La valeur de MUD est fondée sur le nombre de journées d’utilisation d’un site par les monarques, multiplié par le nombre d’individus utilisant le site. Le nombre de papillons peut varier de 100 à 500/jourxxxvii, des variations significatives peuvent se produire entre les années et plusieurs années d’échantillonnage devraient se produire xl, xlii. - Des études d’observation doivent être réalisées et doivent être effectuées fréquemment pendant la période de migration pour estimer les MUD - Une valeur de MUD supérieure à 5000 ou supérieure à 3000 avec la présence de belles dames ou de vulcains doit être considérée comme significative. ⑤ - L’indice n° 16 SWH MISTcxlix fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Confirmé – Les îles de Toronto sont une halte migratoire connue des papillons migrants SDT1-1, dans laquelle se trouve la zone d’étude. L’habitat CUT et CUM était présent dans la zone d’étude. Un papillon monarque a été observé volant dans la SDT1-1 au cours d’enquêtes sur le terrain.
Aires de repos des oiseaux terrestres Justification : les sites ayant une grande diversité d’espèces ainsi qu’un nombre élevé sont les plus importants.	Tous les oiseaux chanteurs migrants. Site Web du Service canadien de la faune de l’Ontario : http://www.ec.gc.ca/nature/defaut.asp?lang=En&n=421B7A9D-1 Toutes les espèces de rapaces migrants : Ministère des Ressources naturelles de l’Ontario : <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune. Annexe 7 : oiseaux spécialement protégés (rapaces)</i>	Tous les écosites associés à ces séries de communautés de la CET; FOC FOM FOD SWC SWM SWD	Les terres à bois doivent avoir une superficie supérieur à 5 ha⑤ et se trouver à moins de 5 km iv, v, vi, vii, viii, ix, x, xi, xii, xiii, xiv, xv des lacs Ontario et Érié. Si les boisés sont rares dans une zone riveraine, des fragments de boisés de 2 à 5 ha peuvent être pris en compte pour cet habitat. ⑤ - Si plusieurs boisés sont situés le long de la rive, ces boisés situés à moins de 2 km du lac Érié et du lac Ontario sont plus importants^{cxlix} - Les sites ont une variété d’habitats; complexes de forêts, de prairies et de zones humides^{cxlix}. - Les plus grands sites sont plus importants^{cxlix} - Les boisés et les fragments de forêt sont des habitats importants pour les oiseaux migrants^{ccxviii}, ces caractéristiques situées le long de la rive et situées à moins de 5 km du lac Érié et du lac Ontario sont des habitats fauniques importants potentiels cxlviii. <u>Sources d’information</u> - Études d’oiseaux Canada - Ontario Nature - Club local d’ornithologues et de naturalistes	Études confirmant ce qui suit : - Utilisation de la terre à bois par plus de 200 oiseaux par jour et avec plus de 35 espèces avec au moins 10 espèces enregistrées à au moins cinq dates de relevé différentes ⑤. Cette abondance et cette diversité d’espèces d’oiseaux migrants sont considérées comme supérieures à la moyenne et significatives. - Les études devraient être réalisées pendant la migration du printemps (de mars à mai) et de l’automne (d’août à octobre) à l’aide de techniques d’évaluation normalisées. Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux »^{ccxi} - L’indice n° 9 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Habitat faunique	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
			Programme de l’Ontario pour les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)		
Zones de rassemblement d’hiver des cerfs Justification :Les déplacements des cerfs pendant l’hiver dans les régions du sud de l’écorégion 7E ne sont pas limités par l’épaisseur de la neige, mais les cerfs se rassemblent chaque année en grand nombre dans des boisés convenables afin de réduire ou d’éviter les répercussions des conditions hivernales ^{cxlviii} .	Cerf de Virginie	Tous les écosites forestiers avec ces séries de communautés de la CET; FOC FOM FOD SWC SWM SWD Des plantations de conifères beaucoup plus petites que 50 ha peuvent également être utilisées.	- Les terres à bois supérieures à 100 ha ou, si les grandes terres à bois sont rares dans une zone de planification, les terres à bois supérieures à 50 ha [Ⓔ]. - Les déplacements des cerfs pendant l’hiver dans les régions du sud de l’écorégion 7E ne sont pas limités par l’épaisseur de la neige, mais les cerfs se rassemblent chaque année en grand nombre dans des boisés convenables^{cxlviii}. - On sait que les grandes terres à bois d’une superficie supérieure à 100 ha et jusqu’à 1500 ha sont utilisées chaque année par les densités de cerfs qui vont de 0,1 à 1,5 cerf/ha^{ccxxiv}. - Les terres à bois dont la densité de cerfs est élevée en raison de l’alimentation artificielle ne sont pas significatives[Ⓔ]. <u>Sources d’information</u> - Bureaux de district du MRNF. - LIO/NRVIS	Études confirmant ce qui suit : - La gestion des cerfs est une responsabilité du MRNF, les zones de rassemblement d’hiver de cerfs considérées comme importantes seront cartographiées par le MRNF^{cxlviii}. - L’utilisation de la terre à bois par le cerf de Virginie sera déterminée par le MRNF, toutes les terres à bois dépassant les critères de superficie sont importantes, à moins que le MRNF[Ⓔ] ne détermine qu’elle ne l’est pas - Les études devraient être terminées pendant l’hiver (janvier-février) lorsque plus de 20 cm de neige se trouvent au sol à l’aide de techniques de levés aériens ^{ccxxiv}, de levés au sol ou routiers ou d’un relevé de la densité des cerfs par comptage des granules ^{ccxxv}. - L’indice n° 2 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Tableau 1.2.1 Communautés végétales rares.

Communauté végétale rare	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL			HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
	Code d’écosite de la CET	Description de l’habitat	Renseignements détaillés et sources	Définition des critères	
Falaises et talus d’éboulis Justification: Les falaises et les talus d’éboulis sont des habitats extrêmement rares en Ontario.	Tout écosite de la CEL au sein de la série de la communauté : TAO CLO TAS CLS TAT CLT	Une falaise est un substrat rocheux de vertical à presque vertical d’une hauteur supérieure à 3 m. Un talus d’éboulis est constitué de gravats rocheux à la base d’une falaise composée de débris rocheux grossiers	La plupart des falaises et talus d’éboulis se trouvent le long de l’escarpement du Niagara. <u>Sources d’information</u> • La Commission de l’escarpement du Niagara dispose de renseignements détaillés sur l’emplacement de ces habitats. • Districts du eMRNFO • Le Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) a des renseignements sur les emplacements disponibles sur son site Web • Clubs de naturalistes de terrain • Offices de protection de la nature	• Confirmer tout type de végétation de la CET pour les falaises ou les talus d’éboulis lxxviii • • L’indice n° 21 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation. •	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
Lande de sable Justification: Les landes de sable sont rares en Ontario et soutiennent des espèces rares. La plupart des landes de sable ont été perdues en raison de l’aménagement de chalets et de la foresterie	Écosites de la CET : SBO1 SBS1 SBT1 Le couvert végétal varie d’épars et stérile à un pré continu (SBO1), ressemblant à un fourré (SBS1) ou à plus fermé et arboré (SBT1). La couverture arborée est toujours supérieure à 60 %.	Les landes de sable sont généralement du sable exposé, généralement peu végétalisé et causé par le manque d’humidité, les incendies périodiques et l’érosion. Habituellement situé dans d’autres types d’habitat naturel comme la forêt ou la savane. La végétation peut varier d’inégale et stérile à couverte d’arbres, mais à moins de 60 %.	Une zone de lande de sable a une superficie supérieure à 0,5 ha [ⓔ] . <u>Sources d’information</u> • Districts du MRNFO. • Le Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) a des renseignements sur les emplacements disponibles sur son site Web • Clubs de naturalistes de terrain • Offices de protection de la nature	• Confirmer tout type de végétation de la CET pour les landes de sable lxxviii • Le site ne doit pas être dominé par des espèces exotiques ou introduites (couverture végétale de plantes exotiques inférieure à 50 %) [ⓔ]. • L’indice n° 20 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
Alvar Justification: Les alvars sont des habitats extrêmement rares dans l’écorégion 7E.	ALO1 ALS1 ALT1 FOC1 FOC2 CUM2 CUS2 CUT2-1 CUW2 Cinq espèces	Un alvar est typiquement une caractéristique de substrat rocheux calcaire de niveau, la plupart du temps nonfracturée avec une mosaïque de chaussées rocheuses et de substrat rocheux recouverts d’un mince placage de sol. L’hydrologie des alvars est complexe, avec une alternance de périodes d’inondation et de	Un site d’alvar a une superficie supérieure à 0,5 ha ^{lxxv} . L’alvar est particulièrement rare dans l’écorégion 7E où les seuls sites connus se trouvent dans les îles occidentales du lac Érié. ^{cxci} <u>Sources d’information</u> • Alvars of Ontario (2000), Federation of Ontario Naturalists^{lxxvi}. • Ontario Nature – Conserving	Les études sur le terrain identifient quatre des cinq [ⓔ] espèces indicatrices d’alvars ^{lxxv} sur un site potentiel d’alvar est important. • Le site ne doit pas être dominé par des espèces exotiques ou introduites (couverture végétale de plantes exotiques inférieure à 50 %). • L’alvar doit être en excellent état et s’intégrer au paysage environnant avec peu d’utilisations	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Communauté végétale rare	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL			HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
	Code d’écosite de la CET	Description de l’habitat	Renseignements détaillés et sources	Définition des critères	
	indicatrices d’alvars : 1) <i>Carex crawei</i> 2) <i>Panicum philadelphicum</i> 3) <i>Elocharis compressa</i> 4) <i>Scutellaria parvula</i> 5) <i>Trichostema brachiatum</i> Ces espèces indicatrices sont très spécifiques aux alvars de l’écorégion 7E [®] .	sécheresse. La couverture végétale varie d’associations clairsemées de lichen-mousse aux prairies et zones arbustives et comprenant un certain nombre de plantes caractéristiques ou indicatrices. Les alvars non perturbés peuvent être diversifiés sur le plan phytogéographique et zoogéographique, soutenant de nombreuses espèces rares ou sont des espèces végétales et animales reliques. La couverture végétale varie d’éparse à stérile avec une couverture arborée inférieure à 60 % ^{lxxviii} .	Great Lakes Alvars ^{ccviii} . - Le Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) a des renseignements sur les emplacements disponibles sur son site Web - Personnel du MRNFO. - Clubs de naturalistes de terrain. - Offices de protection de la nature.	conflictuelles du sol ^{lxxv} . L’indice n° 17 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	
Forêt ancienne Justification: En raison des pratiques d’exploitation forestière historiques et du défrichement des terres pour l’agriculture, les forêts anciennes sont rares dans l’écorégion 7E.	Série sur les communautés forestières : FOD FOC FOM SWD SWC SWM	Les forêts anciennes sont caractérisées par une mortalité ou un roulement élevé d’arbres à étages, ce qui entraîne une mosaïque d’ouvertures qui favorisent le développement d’un couvert forestier à plusieurs niveaux et une abondance de chicots et de débris ligneux abattus.	La superficie boisée est supérieure à 0,5 ha [®] . <u>Sources d’information</u> - Cartographie de l’inventaire des ressources forestières du MRNFO - Districts du MRNFO. - Clubs de naturalistes de terrain - Offices de protection de la nature - Les entreprises titulaires d’un permis d’aménagement forestier durable (PAFD) connaîtront peut-être des emplacements grâce à des opérations sur le terrain. - Services forestiers municipaux	Les études sur le terrain détermineront : - Si les espèces d’arbres dominantes de l’écosite ont plus de 140 ans, alors la zone contenant ces arbres est un habitat faunique important^{cxlviii}. - La zone forestière contenant les caractéristiques des forêts anciennes n’aura connu aucune activité forestière reconnaissable (les étapes de coupe ne seront pas présentes) - La zone d’écosites forestiers combinés ou un élément écologique dans un écosite qui comprend les caractéristiques de forêts anciennes est l’habitat faunique important. - Déterminer les types de végétation de la CET pour la zone forestière contenant les caractéristiques des forêts anciennes^{lxxviii}. - L’indice n° 23 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
Savane Justification : Les savanes sont des habitats extrêmement rares en Ontario.	TPS1 TPS2 TPW1 TPW2 CUS2	Une savane est un habitat de prairie à herbes hautes dont le couvert arboré se situe entre 25 et 60 %. Dans l’écorégion 7E, des vestiges connus de prairie à herbes hautes et de savane sont éparpillés entre le lac Huron et le lac Érié, près du lac Sainte-Claire, au nord et le long	Pas de taille minimale au site [®] Le site doit être restauré ou un site naturel. Les sites résiduels tels que les emprises ferroviaires ne sont pas considérés comme des habitats fauniques importants. <u>Sources d’information</u> Le Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) a des données sur les emplacements	Des études sur le terrain confirment qu’une ou plusieurs des espèces indicatrices de savane inscrites dans ^{lxxv} l’annexe N devraient être présentes [®] . Remarque : la liste des espèces de plantes de savane de l’écorégion 7E devrait être utilisée - La zone de l’écosite de la CET est l’habitat faunique important. - Le site ne doit pas être dominé par des espèces exotiques ou introduites (couverture végétale de plantes exotiques inférieure à 50 %).	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Communauté végétale rare	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL			HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
	Code d’écosite de la CET	Description de l’habitat	Renseignements détaillés et sources	Définition des critères	
		de la rive du lac Érié, à Brantford et dans la région de Toronto (au nord du lac Ontario).	disponibles sur son site Web - Districts du MRNFO. - Clubs de naturalistes de terrain. - Offices de protection de la nature.	L’indice n° 18 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	
Prairie à herbes hautes Justification : Les prairies à herbes hautes sont des habitats extrêmement rares en Ontario.	TPO1 TPO2	Une prairie à herbes hautes a une couverture végétale dominée par des herbes de prairie. Un habitat de prairie à herbes hautes ouvert a un couvert forestier inférieur à 25 %. Dans l’écorégion 7E, des vestiges connus de prairie à herbes hautes et de savane sont éparpillés entre le lac Huron et le lac Érié, près du lac Sainte-Claire, au nord et le long de la rive du lac Érié, à Brantford et dans la région de Toronto (au nord du lac Ontario). ^{cc}	Pas de taille minimale au site [©] Le site doit être restauré ou un site naturel. Les sites résiduels tels que les emprises ferroviaires ne sont pas considérés comme des habitats fauniques importants. <u>Sources d’information</u> - Districts du MRNFO. - Le Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) a des données sur les emplacements disponibles sur son site Web - Clubs de naturalistes de terrain. - Offices de protection de la nature	Des études sur le terrain confirment qu’une ou plusieurs des espèces indicatrices de prairie inscrites dans ^{bxv} l’annexe N devraient être présentes [©] . Remarque : la liste des espèces de plantes de prairie de l’écorégion 7E devrait être utilisée - La zone de l’écosite de la CET est l’habitat faunique important - Le site ne doit pas être dominé par des espèces exotiques ou introduites (couverture végétale de plantes exotiques inférieure à 50 %). - L’indice n° 19 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
Autres communautés végétales rares Justification : Les communautés végétales qui contiennent souvent des espèces rares qui dépendent de l’habitat pour la survie.	Les communautés végétales S1, S2 et S3 rares à l’échelle provinciale sont inscrites à l’annexe M de la SWHTG ^{cxlviii} . Tout code d’écosite de la CET qui a un type de végétation de la CET possible qui est rare à l’échelle provinciale est un habitat faunique important potentiel.	Les communautés végétales rares peuvent comprendre des plages, des fosses, des forêts, des marais, des landes, des dunes et des marécages.	Codes d’écosite de la CET qui ont le potentiel d’être un type de végétation rare de la CET, tel qu’il est décrit à l’annexe M ^{cxlviii} Le MRNFO/CIPN aura une liste à jour pour les communautés végétales rares. <u>Sources d’information</u> * Districts du MRNFO. * Le Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) a des données sur les emplacements disponibles sur son site Web * Clubs de naturalistes de terrain. * Offices de protection de la nature	Les études sur le terrain devraient confirmer si un type de végétation de la CET est une communauté végétale rare d’après l’inscription à l’annexe M de SWHTG ^{cxlviii} . - L’aire du polygone type de végétation de la CET est l’habitat faunique important. - L’indice n° 37 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Confirmé – La SDT1-1 est une communauté végétale rare à l’échelle provinciale (S1) qui a été identifiée dans la zone d’étude.

Tableau 1.2.2 Habitats spécialisés de la faune considérés comme un habitat faunique important.

Habitat spécialisé pour la faune	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
Aire de nidification de la sauvagine Justification: Importants pour les populations locales de sauvagine, les sites qui comptent le plus grand nombre d’espèces et le plus grand nombre d’individus sont importants.	Canard noir Canard pilet Canard souchet Canard chipeau Sarcelle à ailes bleues Sarcelle d’hiver Canard branchu Harle couronné Canard colvert	Tous les habitats de hautes terres situés à proximité de ces écosites de la CET pour les zones humides sont des habitats fauniques importants potentiels : MAS1 MAS2 MAS3 SAS1 SAM1 SAF1 MAM1 MAM2 MAM3 MAM4 MAM5 MAM6 SWT1 SWT2 SWD1 SWD2 SWD3 SWD4 Remarque : comprend la contiguïté à des zones humides importantes à l’échelle provinciale	Une zone de nidification de la sauvagine s’étend à 120 m ^{cxlix} d’une zone humide (supérieure à 0,5 ha) ou d’une zone humide (supérieure à 0,5 ha) avec de petites zones humides (inférieures à 0,5 ha) à moins de 120 m ou un groupe de trois petites zones humides (inférieures à 0,5 ha) ou plus à moins de 120 m de chaque zone humide individuelle où la nidification de la sauvagine est présente ^{cxlix} . - Les zones de hautes terres devraient avoir une largeur d’au moins 120 m afin que les prédateurs tels que les rats laveurs, les mouffettes et les renards aient de la difficulté à trouver des nids. - Les canards branchus et les harles couronnés utilisent des arbres de grand diamètre (supérieur à 40 cm dhp) dans les boisés pour les sites de nidification dans les cavités. <u>Sources d’information</u> - Le personnel de Canards Illimités peut connaître l’emplacement des sites de nidification particulièrement productifs. - Évaluations des zones humides par le MRNFO pour l’indication de l’habitat de nidification important de la sauvagine. - Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature	Des études ont confirmé ce qui suit : - Présence de trois couples nicheurs ou plus pour les espèces inscrites, à l’exclusion des canards colverts^{cx}; - Présence de 10 couples nicheurs ou plus pour les espèces inscrites, y compris les canards colverts^{cx} - Tout site de nidification actif d’un canard noir est considéré comme important. - Les études de nidification devraient être terminées pendant la saison de reproduction printanière (d’avril à juin). Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux »^{ccxi} - Une étude sur le terrain confirmant que l’habitat de nidification de la sauvagine déterminera la limite de l’habitat de nidification de la sauvagine pour l’habitat faunique important, qui peut être supérieur ou inférieur à 120 m^{cxlviii} de la zone humide et fournira suffisamment d’habitat pour que la sauvagine puisse nicher avec succès. - L’indice n° 25 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
Habitat de nidification, d’alimentation et de perchage du pygargue à tête blanche et du balbuzard pêcheur Justification: les sites de nidification sont assez rares dans l’écorégion 7E et sont utilisés chaque année par ces espèces. De nombreux sites de nidification convenables	Balbuzard pêcheur Préoccupante Pygargue à tête blanche	Série sur les collectivités forestières de la CET : FOD, FOM, FOC, SWD, SWM et SWC directement adjacentes aux zones riveraines – rivières, lacs, étangs et zones humides	Les nids sont associés à des lacs, des étangs, des rivières ou des zones humides le long de rivages forestiers, d’îles ou sur des structures au-dessus de l’eau. - Les nids du balbuzard pêcheur sont généralement au sommet d’un arbre tandis que les nids du pygargue à tête blanche sont généralement dans des arbres à grand couvert forestier dans une entaille du couvert forestier de l’arbre. - Les nids situés sur des objets artificiels ne doivent pas être inclus en tant qu’habitat faunique important (p. ex. poteaux téléphoniques et plateformes de nidification construites). <u>Sources d’information</u> - Le Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) compile tous les sites de nidification connus des pygargues à tête blanche en Ontario. - L’information sur les valeurs du MRNF (LIO/NRVIS) énumérera les lieux de nidification connus; remarque : les données du NRVIS sont fournies sous forme de point et ne	Des études confirment l’utilisation de ces nids par : - Un ou plusieurs balbuzards pêcheurs ou pygargues à tête blanche actifs nichent dans une zone^{cxlviii}. - Certaines espèces ont plus d’un nid dans une zone donnée et la priorité est accordée au nid primaire avec d’autres nids inclus dans la zone de l’habitat faunique important. - Pour un balbuzard pêcheur, le nid actif et un rayon de 300 m autour du nid ou du peuplement boisé contigu est l’habitat faunique important^{ccvii}, le maintien de rivages non perturbés avec de grands arbres dans cette zone est important^{cxlviii}. - Pour un pygargue à tête blanche, le nid actif et un rayon de 400 à 800 m autour du nid est l’habitat faunique important. ^{cvi}, ^{ccvii} La superficie de l’habitat de 400 à 800 m dépend des limites du site, du nid à l’aménagement et à l’inclusion de l’habitat de perchage et d’alimentation^{cvi} - Pour être important, un site doit être utilisé chaque année.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Habitat spécialisé pour la faune	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
pourraient être perdus en raison des pressions croissantes exercées par le développement des rives et de la rareté de l’habitat.			représentent pas tout l’habitat. - NatureCounts, données du Programme de suivi des nids d’oiseaux (Ontario) - Districts du MRNFO. - Consulter l’Atlas des oiseaux nicheurs de l’Ontario^{ccv} ou la publication Rare Breeding Birds in Ontario pour les espèces documentées - Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature - Clubs de naturalistes de terrain	Lorsqu’il est trouvé inactif, le site doit être connu pour être inactif pendant <u>plus de</u> trois ans ou soupçonné de ne pas être utilisé pendant plus de cinq ans avant d’être considéré comme non significatif. ^{ccvii} - Des études d’observation visant à déterminer l’utilisation des sites de nidification, les sites de perchoir et les aires d’alimentation doivent être effectuées de la mi-mars à la mi-août. - Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux »^{ccxi} - L’indice n° 26 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	
Habitat de nidification des rapaces des bois Justification : Les sites de nidification de ces espèces sont rarement identifiés; ces habitats sensibles à la zone sont souvent utilisés chaque année par ces espèces.	Autour des palombes Épervier de Cooper Épervier brun Buse à épaulettes Chouette rayée Petite buse	On peut les trouver dans tous les écosites forestiers de la CET. On peut également les trouver dans CFC, SWM, SWD et CUP3	Tous les peuplements naturels ou de plantation de conifères et les peuplements forestiers combinés Supérieur à 30 ha ou avec plus de 4 ha d’habitat intérieur ^{lxxxviii, lxxxix, xc, xci, xciii, xciv, xcv,xcvi, cxxxiii} . Habitat intérieur déterminé avec une zone tampon de 200 m ^{cxlviii} - Nids de bâtonnets trouvés dans une variété de forêts de conifères d’âge intermédiaire à mature, de feuillus ou mixtes dans les sommets ou les fourches des arbres. Des espèces comme l’épervier de Cooper nichent le long des lisières des forêts, parfois sur des péninsules ou de petites îles au large. - Dans les sites perturbés, les nids peuvent être utilisés à nouveau, ou un nouveau nid sera à proximité de l’ancien nid. Sources d’information - Districts du MRNFO. - Consulter l’Atlas des oiseaux nicheurs de l’Ontario^{ccv} ou la publication Rare Breeding Birds in Ontario pour les espèces documentées. - Vérifier les données d’Études d’oiseaux Canada. - Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature	Études confirmant ce qui suit : - La présence d’un nid actif ou plus à partir de la liste des espèces est considérée comme importante^{cxlviii}. - Buse à épaulettes et autour des palombes – Un rayon de 400 m autour du nid ou une zone d’habitat de 28 ha serait appliqué là où l’habitat optimal est de forme irrégulière autour du nid)^{ccvii}. - Chouette rayée – Un rayon de 200 m autour du nid est l’habitat faunique important ^{ccvii}. - Petite buse et épervier de Cooper – Un rayon de 100 m autour du nid est l’habitat faunique important^{ccvii}. - Épervier brun – Un rayon de 50 m autour du nid est l’habitat faunique important^{ccvii}. - Mener des enquêtes sur le terrain de la mi-mars à la fin mai. L’utilisation de diffusions d’appels peut aider à localiser les rapaces territoriaux (cour/ nidification) et faciliter la découverte des nids en rétrécissant la zone de recherche. - L’indice n° 27 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
Aires de nidification des tortues Justification: Ces habitats sont rares et, lorsqu’ils sont identifiés, ils seront souvent le seul site de reproduction pour les populations locales de tortues.	Tortue peinte du Centre <u>Espèce préoccupante</u> Tortue géographique Tortue serpentine	Zones de sol minéral exposé (sable ou gravier) adjacentes (moins de 100 m) ^{cxlviii} ou dans les écosites de la CET suivants : MAS1 MAS2 MAS3 SAS1 SAM1 SAF1	- Le meilleur habitat de nidification pour les tortues est près de l’eau et loin des routes et des sites moins susceptibles de perdre des œufs par la prédation des mouffettes, des rats laveurs ou d’autres animaux. - Pour qu’une zone fonctionne comme une zone de nidification des tortues, elle doit fournir du sable et du gravier que les tortues sont en mesure de creuser et sont situés dans des zones ouvertes et ensoleillées. Les aires de nidification sur les côtés des remblais et des accotements de routes municipales ou provinciales ne sont pas des habitats fauniques importants. - Les plages de sable et de gravier adjacentes aux zones de mauvaises herbes peu profondes non perturbées des marais, des lacs et des rivières sont le plus souvent utilisées.	Études confirmant ce qui suit : - Présence de cinq tortues peintes du Centre ou plus en nidification[®] - Une ou plusieurs tortues géographiques ou tortues serpentes en nidification dans un habitat faunique important[®]. - La zone ou la collection de sites dans une zone de sols minéraux exposés où les tortues nichent, plus un rayon de 30 à 100 m autour de la zone de nidification dépendant de la pente, de la végétation riveraine et de l’utilisation des terres adjacentes est l’habitat faunique important. ^{cxlviii} - Les itinéraires de déplacement d’une zone humide à	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Habitat spécialisé pour la faune	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
		BOO1 FEO1	<u>Sources d’information</u> - Utiliser les rapports et les cartes d’enquête pédologique de l’Ontario pour aider à trouver un substrat approprié pour les tortues en nidification (sables bien drainés et graviers fins). - Vérifier les registres de l’Atlas de l’herpétofaune de l’Ontario (ou d’autres atlas semblables) pour les tortues peu communes; l’information sur l’emplacement peut aider à trouver un habitat de nidification potentiel pour elles. - Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) - Clubs de naturalistes de terrain	l’aire de nidification doivent être considérés comme faisant parti de l’habitat faunique important dans la zone d’habitat de 30 à 100 m. ^{cxlix} - Les enquêtes sur le terrain devraient être menées pendant la saison de nidification principale, généralement de la fin du printemps au début de l’été. Les études d’observation observant la nidification des tortues sont une méthode recommandée. - L’indice n° 28 SWH MIST ^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation pour l’habitat de nidification des tortues.	
Infiltrations et sources Justification: Les infiltrations et les sources sont typiques des cours d’eau supérieurs et sont souvent à la source des cours d’eau froide.	Dindon sauvage Gélinotte huppée Tétras du Canada Cerf de Virginie Espèce de salamandre	Les infiltrations et les sources sont des zones où les eaux souterraines font surface. On les trouve souvent dans les cours d’eau supérieurs des habitats forestiers. Tout écosite forestier situé dans le cour supérieur d’un cours d’eau pourrait avoir des infiltrations ou des sources.	Toute zone boisée (avec moins de 25 % de pré/champ/pâturage) dans le cours supérieur d’un cours d’eau ou d’un réseau fluvial ^{cxvii, cxlix} . - Les infiltrations et les sources sont d’importantes aires d’alimentation et d’abreuvement, en particulier en hiver, qui soutiendront généralement une variété d’espèces végétales et animales ^{cxix, cxx, cxxi, cxxii, cxiii, cxiv}. <u>Sources d’information</u> - Carte topographique. - Thermographie. - Relevés hydrologiques effectués par les offices de protection de la nature et le MEO. - Clubs de naturalistes de terrain et propriétaires fonciers. - Les municipalités et les offices de protection de la nature peuvent avoir des cartes de drainage et des zones de cours supérieurs cartographiées.	Des études sur le terrain confirment : - La présence d’un site avec deux infiltrations/sources ou plus[®] devrait être considérée comme un habitat faunique important. - La zone d’un écosite ou d’un écoélément forestier de la CET à l’intérieur d’un écosite contenant les infiltrations ou les sources est l’habitat faunique important. La protection de la zone de recharge compte tenu de la pente, de la végétation, de la hauteur des arbres et de l’état des eaux souterraines doit être prise en compte dans la délimitation de l’habitat^{cxlviii}. - L’indice n° 30 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
Habitat de reproduction des amphibiens (boisé). Justification : Ces habitats sont extrêmement importants pour la biodiversité des amphibiens dans un paysage et représentent souvent le seul habitat de reproduction pour les populations locales d’amphibiens	Triton vert Salama ndre à points bleus Salamandre maculée Rainette versicolore Rainette crucifère Rainette faux-grillon de l’Ouest Grenouille des bois	Tous les écosites associés à ces séries de communautés de la CET; FOC FOM FOD SWC SWM SWD Les bassins de reproduction dans le boisé ou à la distance la plus courte de l’habitat forestier sont plus importants parce qu’ils sont plus	- Présence d’un milieu humide, d’un étang ou d’une piscine boisée (y compris les mares printanières) à plus de 500 m² à l’intérieur ou à proximité (à moins de 120 m) d’un boisé (pas de taille minimale).^{clxxxii, lxiii, lxv, lxvi, lxvii, lxviii, lxix, lxx}. Certaines petites zones humides peuvent ne pas être cartographiées et peuvent constituer d’importants bassins de reproduction pour les amphibiens. - Les boisés avec des étangs permanents ou ceux contenant de l’eau la plupart des années jusqu’à la mi-juillet sont plus susceptibles d’être utilisés comme habitat de reproduction ^{cxlviii} <u>Sources d’information</u> - Atlas sommaire de l’herpétofaune de l’Ontario (ou d’autres atlas semblables) pour les registres - Les propriétaires fonciers locaux peuvent également fournir de l’aide, car ils peuvent entendre des chœurs d’amphibiens au printemps sur leur propriété. - Districts du MRNFO et évaluations des zones humides	Études confirmant ce qui suit : - Présence d’une population reproductrice d’une espèce de salamandres inscrites ou plus ou de deux espèces de grenouilles inscrites ou plus avec au moins 20 individus (adultes, juvéniles, œufs/masses larvaires) lxxi ou deux espèces de grenouilles inscrites ou plus avec des codes de niveau d’appel de 3 [®]. - Une combinaison d’études d’observation et du relevé de dénombrement des appels sera nécessaire au printemps (de mars à juin), lorsque les amphibiens sont concentrés autour de l’habitat de reproduction convenable à l’intérieur ou à proximité des boisés ou des zones humides. - L’habitat est la zone humide plus un rayon de 230 m de la zone. Si une zone humide est adjacente à un boisé, un corridor de déplacement reliant la zone humide au boisé doit être inclus dans l’habitat. - L’indice n° 14 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Habitat spécialisé pour la faune	Espèce sauvage	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Codes d’écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
		susceptibles d’être utilisés en raison du risque réduit pour les amphibiens migrants	- Clubs de naturalistes de terrain - Amphibian Road Call Survey du Service canadien de la faune - Ontario Vernal Pool Association : http://www.ontariovernalpools.org		
Habitat de reproduction des amphibiens (zones humides) Justification : Les zones humides qui soutiennent la reproduction de ces espèces d’amphibiens sont extrêmement importantes et assez rares dans les paysages du centre de l’Ontario.	Triton vert Crapaud d’Amérique Salamandre maculée Salamandre à quatre orteils Salamandre à points bleus Rainette versicolore Rainette faux-grillon de l’Ouest Grenouille léopard Grenouille des marais Grenouille verte Grenouille du Nord Ouaouaron	Classes de communauté selon la CET : SW, MA, FE, BO, OA et SA. En règle générale, ces écosites de zones humides seront isolés (plus de 120 m) des écosites boisés, mais de plus grandes zones humides contenant principalement des espèces aquatiques (p. ex. le ouaouaron) peuvent être adjacents aux boisés.	- Zones humides de plus de 500 m² (environ 25 m de diamètre)^{ccvii}, soutenant une grande diversité d’espèces sont importantes; certains habitats de petite taille ou éphémères peuvent ne pas être identifiés sur la cartographie du MRNF et pourraient être des habitats de reproduction importants d’amphibiens^{clxxxii}. - La présence d’arbustes et de billes augmente l’importance de l’étang pour certaines espèces d’amphibiens en raison de la structure disponible pour l’appel, la recherche de nourriture, l’évasion et la dissimulation des prédateurs. - Les ouaouarons ont besoin de plans d’eau permanents avec une végétation émergente abondante. <u>Sources d’information</u> - Atlas sommaire de l’herpétofaune de l’Ontario (ou d’autres atlas semblables) - Amphibian Road Surveys du Service canadien de la faune et Backyard Amphibian Call Count. - Districts du MRNFO et évaluations des zones humides. - Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature.	Études confirmant ce qui suit : - Présence d’une population reproductrice d’une espèce de salamandres inscrites ou plus ou de deux espèces de grenouilles inscrites ou plus avec au moins 20 individus (adultes ou masses d’œufs)^{lxxi} ou deux espèces de grenouilles/crapauds inscrites ou plus avec des codes de niveau d’appel 3(É). ou; les zones humides avec des ouaouarons reproducteurs présents sont importantes(É). - La zone humide de l’écosite de la CET et le rivage sont des habitats fauniques importants. - Une combinaison d’études d’observation et du relevé de dénombrement des appels cviii sera nécessaire au printemps (de mars à juin), lorsque les amphibiens sont concentrés autour de l’habitat de reproduction convenable à l’intérieur ou à proximité des boisés ou des zones humides. - Si un habitat faunique important est déterminé pour l’habitat de reproduction des amphibiens (zones humides), les corridors de déplacement doivent être pris en compte comme indiqué au tableau 1.4.1 de la présente annexe. - L’indice n° 15 SWH MISTcxlix fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Tableau 1.3. Habitats d’espèces dont la conservation est préoccupante considérés comme habitats fauniques importants.

Faune	Espèce	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
Zone boisée – Habitat de reproduction sensible des oiseaux Justification : De grands blocs	Pic maculé Sitelle à poitrine rousse Grive fauve Viréo à tête bleue Paruline à collier Paruline à gorge noire	Tous les écosites associés à ces séries de communautés de la CET; FOC FOC FOM FOD SWC	- Les habitats où se reproduisent des oiseaux nicheurs de la forêt intérieure, généralement de grands peuplements forestiers matures (âgés de plus de 60 ans) ou des boisés d’une superficie supérieure à 30 ha. cv, cxxxi, cxxxii, cxxxiii, cxxxiv, cxxxv, cxxxvi, cxxxvii, cxxxviii, cxxxix, cxl, cxli, cxlii, cxliii, cxliv, cxlv, cxlvi, cl, cli, clii, cliii, cliv, clv, clvi, clvii, clviii, clix, - L’habitat forestier intérieur se trouve à au moins 200 m de	Études confirmant ce qui suit : - Présence de couples nicheurs ou reproducteurs de trois espèces sauvages inscrites ou plus. (É) <u>Remarque :</u> tout site où la paruline azurée ou la paruline du Canada se reproduit doit être considéré comme un habitat faunique important.(É) - Mener des enquêtes sur le terrain au printemps et au début de l’été, lorsque les oiseaux chantent et défendent	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Faune	Espèce	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
naturels d’habitat boisé mature dans les zones habitées du sud de l’Ontario sont des habitats importants pour les oiseaux chanteurs des forêts intérieures sensibles.	Paruline à gorge orangée Paruline bleue Paruline couronnée Piranga écarlate Troglodyte des forêts Grand pic <u>Préoccupante</u> : Paruline azurée Paruline du Canada	SWM SWD	l’habitat de lisière de forêt. clxiv <u>Sources d’information</u> - Clubs d’ornithologues locaux. - Service canadien de la faune (SCF) pour l’emplacement de la surveillance des oiseaux forestiers. - Études d’oiseaux Canada a mené une étude de 3 ans sur 287 boisés afin de déterminer les effets de la fragmentation des forêts sur les oiseaux forestiers et de déterminer quelles forêts étaient de la plus grande valeur pour les espèces de l’intérieur - Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature	leurs territoires. - Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux »^{ccxi} - L’indice n° 34 SWH MIST^{clxix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	
<u>Justification de l’habitat des oiseaux nicheurs des marais</u> : les zones humides de ces espèces d’oiseaux sont généralement productives et assez rares dans les paysages du sud de l’Ontario.	Butor d’Amérique Râle de Virginie Marouette de Caroline Gallinule poule-d’eau Foulque d’Amérique Grèbe à bec bigarré Troglodyte des marais Troglodyte à bec court Plongeon huard Héron vert Cygne trompette Préoccupante : Guifette noire Râle jaune	MAM1 MAM2 MAM3 MAM4 MAM5 MAM6 SAS1 SAM1 SAF1 FEO1 BOO1 Pour le héron vert : tous les sites SW, MA et CUM1.	- La nidification a lieu dans les zones humides. - Tout habitat des zones humides doit être considéré tant qu’il y a des eaux peu profondes avec une végétation aquatique émergente présente ^{cxxiv}. - Pour le Héron vert, l’habitat se trouve au bord de l’eau, comme les ruisseaux lents, les étangs et les marais abrités par des arbustes et des arbres. Moins fréquemment, on peut le trouver dans les arbustes ou les forêts des hautes terres à une distance considérable de l’eau. <u>Sources d’information</u> •District du MRNFO et évaluations des zones humides. - Clubs de naturalistes de terrain - Registres du Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN). •Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature. •Atlas des oiseaux nicheurs de l’Ontario.	Études confirmant ce qui suit : - Présence de cinq couples nicheurs ou plus de troglodyte à bec court ou de troglodyte des marais ou reproduction par n’importe quelle combinaison de quatre espèces ou plus inscrites [Ⓔ]. - Remarque : toute zone humide avec la reproduction d’un couple ou plus de guifettes noires, de cygnes trompettes, de hérons verts ou de râles jaunes est un habitat faunique important [Ⓔ]. - La zone de l’écosite de la CET est l’habitat faunique important - Les relevés de reproduction devraient être effectués en mai ou en juin, lorsque ces espèces nichent activement dans des zones humides. - Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux » - L’indice n° 35 SWH MIST fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
Habitat de reproduction des oiseaux de pleine campagne <u>Justification:</u> Cet habitat faunique est en déclin partout en Ontario et en Amérique du Nord. Des espèces comme la maubèche des champs ont connu	Maubèche des champs Bruant sauterelle Bruant vespéral Busard Saint-Martin Bruant des prés Préoccupante Hibou des marais	CUM1 CUM2	Grandes zones de prairies (y compris les champs naturels et culturels et les prairies) supérieures à 30 ha ^{clx, clxi, clxii, clxiii, clxiv, clxv, clxvi, clxvii, clxviii, clxix} . - Les prairies qui ne sont pas des terres agricoles de classe 1 ou 2, et qui ne sont pas utilisées activement pour l’agriculture (c.-à-d. pas de culture en rangs ou de foin intensif ou de pâturage du bétail au cours des cinq dernières années) [Ⓔ]. - Les sites de prairies considérés comme importants devraient avoir des antécédents de longévité, soit des champs abandonnés, des champs de foin matures et des pâturages d’au moins cinq ans ou plus.	Des études sur le terrain confirment : - Présence de deux couples nicheurs ou reproducteurs ou plus d’espèces inscrites. [Ⓔ] - Un champ avec un couple ou plus d’hiboux des marais reproducteurs doit être considéré comme un habitat faunique important. - La zone de l’habitat faunique important est contiguë aux zones de champ d’écosite de la CET. - Mener des enquêtes sur le terrain dans les zones les plus probables au printemps et au début de l’été, lorsque les oiseaux chantent et défendent leurs territoires. - Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux »^{ccxi}	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Faune	Espèce	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
un déclin important au cours des 40 dernières années, d’après les données sur les tendances du SCF (2004).			- Les espèces d’oiseaux indicateurs sont sensibles à la zone nécessitant de plus grandes zones de prairies que les espèces de prairies communes. Sources d’information Cartes de classification des terres agricoles, ministère de l’Agriculture. Clubs d’ornithologues locaux. Atlas des oiseaux nicheurs de l’Ontario - Rapports de l’EIE et d’autres renseignements sont disponibles auprès des offices de protection de la nature.	L’indice n° 32 SWH MISTcxlix fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	
Habitat de reproduction des oiseaux dans les et en début de succession Justification: Cet habitat faunique est en déclin partout en Ontario et en Amérique du Nord. Le moqueur roux a connu un déclin important au cours des 40 dernières années, d’après les dossiers sur les tendances du SCF (2004)^{cxci}.	<u>Espèces indicatrices</u> : Moqueur roux Bruant des plaines <u>Espèces communes</u> Bruant des champs Coulicou à bec noir Tohi à flancs roux Lagopède des saules Moucherolle Préoccupante : Paruline polyglotte Paruline à ailes dorées	CUT1 CUT2 CUS1 CUS2 CUW1 CUW2 Des parcelles d’écosites arbustives peuvent être complexées en un habitat plus vaste pour certaines espèces d’oiseaux	De vastes champs succédant à des habitats arbustifs et de fourrés d’une superficie supérieure à 10 ha^{cxiv}. - Zone arbustive ou champs en début de succession, qui ne sont pas des terres agricoles de classe 1 ou 2, et qui ne sont pas utilisées activement pour l’agriculture (c.-à-d. pas de culture en rangs, de foin ou de pâturage du bétail au cours des cinq dernières années)^{cx}. - Les habitats de fourrés arbustifs (plus de 10 ha) sont les plus susceptibles de soutenir et de maintenir une diversité de ces espèces ^{clxxiii}. - Les sites d’habitats arbustifs ou de fourrés considérés comme importants devraient avoir des antécédents de longévité, soit des champs abandonnés ou des pâturages. Sources d’information Cartes de classification des terres agricoles, ministère de l’Agriculture. Clubs d’ornithologues locaux. Atlas des oiseaux nicheurs de l’Ontario Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature.	Des études sur le terrain confirment : - Présence de nidification ou de reproduction d’une des espèces indicatrices et d’au moins deux des espèces communes. ^{cx} - Un habitat où se reproduit la paruline polyglotte ou la paruline à ailes dorées doit être considéré comme un habitat faunique important. ^{cx} - La zone de l’habitat faunique important est contiguë aux zones de champ/fourré d’écosite de la CET. - Mener des enquêtes sur le terrain dans les zones les plus probables au printemps et au début de l’été, lorsque les oiseaux chantent et défendent leurs territoires - Méthodes d’évaluation pour suivre la publication « Lignes directrices pour les projets d’énergie éolienne ayant une incidence sur les oiseaux »^{ccxi} - L’indice n° 33 SWH MISTcxlix fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.
Écrevisse terrestre; Justification : les écrevisses terrestres ne se trouvent que dans le sud-ouest de l’Ontario, au Canada, et leurs habitats sont très rares. ^{ccii}	Écrevisse à cheminée ou fousseuse; <i>(Fallicambarus fodiens)</i> Écrevisse de Diogène ou écrevisse des prés; (CambarusDiogene s); <i>(Cambarus Diogenes)</i>	MAM1 MAM2 MAM3 MAM4 MAM5 MAM6 MAS1 MAS2 MAS3 SWD SWT SWM	Les prés humides et les bords des marais peu profonds (aucune taille minimale) devraient faire l’objet de relevés pour la recherche d’écrevisses terrestres. - Construit des terriers dans les marais, les vasières, les prairies, le sol ne se trouve pas loin de l’eau. - Les deux espèces sont un fousseur semi-terrestre qui passe la majeure partie de sa vie dans des terriers constitués d’un réseau de tunnels. Habituellement, le sol n’est pas trop humide pour que le tunnel soit bien formé. <u>Sources d’information</u> - Sources d’information tirées de « Conservation Status of Freshwater Crayfishes » by Dr. Premek Hamr for the WWF and CNF March 1998	Des études confirment ce qui suit : - Présence d’un ou plusieurs individus d’espèces inscrites ou de leurs cheminées (terriers) dans les marais de prairie appropriés, les marécages ou les sites terrestres humides cci - La zone de l’écosite de la CET ou une zone d’écoélément de l’habitat d’un marais ou d’un marécage de pré dans la zone d’écosite plus grande est l’habitat faunique important. - Les relevés devraient être effectués d’avril à août dans des eaux temporaires ou permanentes. Noter que la présence de terriers ou de cheminées est souvent le seul indicateur de présence; l’observance ou la collecte d’individus est très difficile cci - L’indice n° 36 SWH MISTcxlix fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Faune	Espèce	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Écosite de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
Espèces préoccupantes et espèces sauvages rares Justification : Ces espèces sont assez rares ou ont connu d’importants déclin de population en Ontario.	Toutes les espèces végétales et animales préoccupantes et rares à l’échelle provinciale (S1-S3, SH). Les listes de ces espèces font l’objet d’un suivi par le Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN).	Toutes les occurrences d’éléments végétaux et animaux dans une grille de 1 ou 10 km. Les occurrences d’éléments plus anciens ont été enregistrées avant que le GPS ne soit disponible, par conséquent, l’information sur l’emplacement peut manquer d’exactitude	- Lorsqu’une occurrence d’élément est identifiée à l’intérieur d’une grille de 1 ou 10 km pour une espèce préoccupante ou une espèce rare à l’échelle provinciale; le lien entre l’habitat potentiel sur le site doit être complété avec les écosites lxxviii de la CET - Sources d’information - Le Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN) aura des listes d’espèces préoccupantes et rares à l’échelle provinciale (S1-S3, SH) avec des données sur les occurrences d’éléments. - Site Web du CIPN « Obtenir de l’information » : http://nhic.mnr.gov.on.ca - Atlas des oiseaux nicheurs de l’Ontario* - Il faut demander l’avis d’un expert, car bon nombre des espèces rares du Canada ont peu d’information disponible sur leurs besoins.	Des études confirment ce qui suit : - L’évaluation et l’inventaire du site pour les espèces préoccupantes ou rares identifiées doivent être effectués pendant la période de l’année où l’espèce est présente ou facilement identifiable. - La zone de l’habitat à l’échelle la plus fine de la CET qui protège la forme et la fonction de l’habitat est l’habitat faunique important, cela doit être délimité par des études détaillées sur le terrain. L’habitat doit être facilement cartographié et couvrir une composante importante du stade de vie d’une espèce, p. ex. un habitat de nidification spécifique ou un habitat d’alimentation. - L’indice n° 37 SWH MIST fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	L’habitat confirmé pour les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces sauvages rares comprend l’habitat pour les espèces suivantes : - Monarque - Harelde kakawi - Fuligule à tête rouge - Fuligule à dos blanc - Sterne caspienne - Bécasseau semipalmé L’habitat candidat pour les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces sauvages rares comprend l’habitat pour la : - Tortue serpentine

Tableau 1.4 Corridors de déplacement des animaux

Habitat	ESPÈCES	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Sites écologiques de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
Corridors de déplacement des amphibiens Justification : Les corridors de déplacement des amphibiens qui se déplacent de leur habitat terrestre vers l’habitat de reproduction peuvent être extrêmement importants pour les populations locales.	Triton vert Crapaud d’Amérique Salamandre maculée Salamandre à quatre orteils Salamandre à points bleus Rainette versicolore Rainette faux-grillon de l’Ouest Grenouille léopard Grenouille des marais Grenouille verte Grenouille du Nord Ouaouaron	Des corridors peuvent être trouvés dans tous les écosites associés à l’eau. Les corridors seront déterminés en fonction de l’identification de l’habitat de reproduction important de ces espèces dans le tableau 1.1	Corridors de déplacement entre l’habitat de reproduction et l’habitat d’été ^{clxxiv, clxxv, clxxvi, clxxvii, clxxviii, clxxix, clxxx, clxxxi.} Les corridors de déplacement doivent être déterminés lorsque l’habitat de reproduction des amphibiens est confirmé comme étant un habitat faunique important dans le tableau 1.2.2 (Habitat de reproduction des amphibiens – Zone humide) de la présente annexe ⑤. Sources d’information Bureau de district du MRNF. Centre d’information sur le patrimoine naturel (CIPN). •Rapports et autres renseignements disponibles auprès des offices de protection de la nature. Clubs de naturalistes de terrain.	- Les études sur le terrain doivent être menées au moment de l’année où l’on s’attend à ce que les espèces migrent ou pénètrent dans des sites de reproduction. * Les corridors devraient être constitués de végétation indigène, avec plusieurs couches de végétation. Les corridors non interrompus par des routes, des voies navigables ou des cours d’eau, et les zones non aménagées sont les plus importants ^{cxlix} • Les corridors devraient avoir au moins 15 m de végétation des deux côtés de la voie navigable ^{cxlix} ou être jusqu’à 200 m de large ^{cxlix} de l’habitat boisé et avec des brèches inférieures à 20 m^{cxlix}. • Les corridors plus courts sont plus importants que les corridors plus longs, mais les amphibiens doivent être en mesure de se rendre à leur habitat d’été et de reproduction et d’en revenir ^{cxlix}. • L’indice n° 40 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Tableau 1.5 Exceptions relatives à l’habitat faunique important pour les écodistricts de l’écorégion 7E

Habitat	ESPÈCES	HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT POTENTIEL		HABITAT FAUNIQUE IMPORTANT CONFIRMÉ	Présence de l’habitat faunique important dans la zone d’étude
		Sites écologiques de la CET	Critères relatifs à l’habitat et sources d’information	Définition des critères	
7E-2	Aire de repos pour les chauves-souris migratrices Justification : les aires de repos pour les chauves-souris migrant sur de longues distances sont importantes pendant la migration automnale. Chauve-souris cendrée Chauve-souris rousse Chauve-souris argentine	Aucun type spécifique de CET.	- Les chauves-souris migratrices de longue distance migrent généralement à la fin de l’été et au début de l’automne des habitats de reproduction estivaux de l’Ontario vers les aires d’hivernage au sud. Leur migration automnale annuelle peut concentrer ces espèces de chauves-souris dans les aires de repos. - Il s’agit des seuls habitats de repos connus des chauves-souris en migration d’après les données actuelles. <u>Sources d’information</u> - MRNFO pour les emplacements possibles et le contact pour les experts locaux - Université de Waterloo, département de biologie	- Long Point (42°35’N, 80°30’E, à 42°33’N, 80°03’E) a été désigné comme un habitat de repos important pour les chauves-souris argentées en migration automnale, en raison des augmentations importantes de l’abondance, de l’activité et de l’alimentation qui ont été documentées pendant la migration automnale ^{ccxv}. - Les critères de confirmation et les zones d’habitat pour cet habitat faunique important sont encore en cours de détermination. - L’indice n° 38 SWH MIST^{cxlix} fournit des effets du développement et des mesures d’atténuation.	Aucun habitat répondant aux critères de cet habitat faunique important n’a été observé dans la zone d’étude.

Annexe E

**Examen de l'habitat des espèces en péril
et des espèces dont la conservation est
préoccupante**



Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
Oiseaux	Moucherolle vert <i>Empidonax virescens</i>	S1B	En voie de disparition	En voie de disparition Annexe 1	En voie de disparition	Le moucherolle vert a besoin de vastes superficies de forêt mature non perturbée de plus de 40 hectares. En tant qu'espèce de l'intérieur de la forêt, elle évite les lisières de forêt et construit ses nids dans des zones situées à plus de 100 mètres de la lisière de la forêt. L'oiseau vit dans le sous-étage des bois avec un couvert forestier fermé. On le trouve souvent dans les marécages et les ravins bien boisés. Les moucherolles verts occupent également des bois secs, mais ils préfèrent généralement accrocher leurs nids au-dessus de l'eau.	Les communautés SWD, FOD qui sont matures, qui ont un couvert forestier fermé et qui sont de taille suffisante.	En Ontario, le moucherolle vert vit principalement dans le climat plus chaud des forêts caroliniennes du sud de l'Ontario. Il a besoin de grandes forêts non perturbées, souvent de plus de 40 hectares. Dans l'ensemble de la région de la forêt carolinienne de l'Ontario, la plupart des parcelles forestières restantes sont très petites (moins de trois hectares) et seul un pourcentage extrêmement faible d'entre elles est assez grand pour répondre aux besoins de l'espèce. On sait également qu'il niche dans quelques sites de la région du Grand Toronto, mais c'est inhabituel.	OBBA	Faible probabilité Habitat forestier convenable non présent dans la zone d'étude.
Poisson	Anguille d'Amérique <i>Anguilla rostrata</i>	S1S2	En voie de disparition	Sans désignation	Menacée	Au cours de sa vie, l'anguille d'Amérique peut être trouvée dans l'eau salée et l'eau douce. En fait, certains scientifiques considèrent que l'anguille d'Amérique a la plus grande diversité d'habitats de toutes les espèces de poissons dans le monde. Au Canada, on la trouve dans toutes les eaux douces, les estuaires et les eaux marines côtières qui sont accessibles à l'océan Atlantique, des chutes Niagara dans les Grands Lacs jusqu'au milieu de la côte du Labrador. L'anguille d'Amérique peut être en déclin à certains endroits et être stable ailleurs.	OA	Au Canada, on la trouve dans les zones d'eau douce et d'eau salée qui sont accessibles à partir de l'océan Atlantique. Cette zone s'étend des chutes du Niagara dans les Grands Lacs jusqu'au milieu de la côte du Labrador. En Ontario, l'anguille d'Amérique se trouve aussi loin à l'intérieur des terres que le parc Algonquin. Une fois que les anguilles ont mûri (10-25 ans), elles retournent dans la mer des Sargasses pour frayer.	TRCA	Probabilité moyenne L'extrémité ouest de la zone d'étude dans le lac Ontario a généralement un fond dur à très dur avec un faible potentiel de couverture fourni par la végétation aquatique submergée, ce qui est peu susceptible de fournir un habitat convenable. L'extrémité est pourrait fournir un habitat convenable.
Oiseaux	Pélican d'Amérique <i>Pelecanus erythrorhynchos</i>	S3B,S4M	Menacée	Sans désignation	Pas en péril	Les pélicans d'Amérique nichent en groupes sur des îles éloignées qui sont stériles ou peu arborées situées dans les lacs, les réservoirs ou sur les grandes rivières. Les îles éloignées offrent aux œufs et aux petits une certaine protection contre les prédateurs. Les pélicans nichent dans de légères dépressions dans le sol avec des bâtons et de la végétation empilée autour d'eux. Leur régime alimentaire est principalement du poisson.	OA	Au Canada, on les trouve de l'intérieur de la Colombie-Britannique, à l'est jusqu'au nord-ouest de l'Ontario.	OBBA	Faible probabilité L'habitat riverain ouvert est présent dans la zone d'étude, mais la majorité des espaces ouverts sont très perturbés et ne sont pas un site éloigné. Il est peu probable que l'habitat soit convenable.
Oiseaux	Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	S4B	Menacée	Menacée Annexe 1	Menacée	L'Hirondelle de rivage se reproduit dans une grande variété de sites naturels et artificiels avec des berges verticales, y compris des berges de rivières, des falaises de lacs et d'océans, des fosses d'agrégats, des coupes de routes et des tas de terre. Les substrats de limon de sable sont préférés pour l'excavation des terriers de nidification. Les sites de reproduction ont tendance à être quelque peu éphémères en raison de la nature dynamique de l'érosion des berges. Les sites de reproduction sont souvent situés près de l'habitat terrestre ouvert utilisé pour l'alimentation aérienne (p. ex. prairies, prés, pâturages et terres cultivées agricoles). Les grandes zones humides sont utilisées comme sites de repos nocturnes communautaires pendant les périodes de post-reproduction, de migration et d'hivernage.	CL, OA	L'Hirondelle de rivage se trouve dans tout le sud de l'Ontario, avec des populations plus clairsemées dispersées dans le nord de l'Ontario. Les populations les plus importantes se trouvent le long des rives du lac Érié et du lac Ontario, ainsi que de la rivière Saugeen (qui se jette dans le lac Huron).	OBBA, AECOM 2014	Probabilité moyenne Des hirondelles de rivage ont déjà été observées en utilisant les zones ouvertes de l'ABBT comme aires d'alimentation. Toutefois, il n'y a pas d'habitat convenable sur les berges, les falaises ou le sol pour la nidification dans la zone d'étude.
Oiseaux	Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	S4B	Préoccupante	Menacée Annexe 1	Préoccupante	Avant la colonisation européenne, les hirondelles rustiques nichaient principalement dans des grottes, des trous, des crevasses et des corniches dans les parois des falaises. Après la colonisation européenne, ils se sont largement tournés vers la nidification dans et sur des structures artificielles, y compris des granges et d'autres dépendances, des garages, des maisons, des ponts et des ponceaux routiers. L'espèce est attirée par les structures ouvertes qui comprennent des corniches où elle peut construire ses nids, qui sont souvent réutilisés d'année en année. Elles préfèrent le bois non peint et brut, car la boue n'adhère pas aussi bien aux surfaces lisses. Les hirondelles rustiques préfèrent divers types d'habitats ouverts pour l'alimentation, y compris les champs herbeux, les pâturages, divers types de cultures agricoles, les rives des lacs et des rivières, les emprises défrichées, les zones de chalets et les cours de ferme, les îles, les zones humides et la toundra subarctique.	TPO, CUM1, MAM, MAS, OA, SAS1, SAM1, SAF1 ; structures contenant ou adjacentes qui conviennent à la nidification.	L'hirondelle rustique se trouve dans tout le sud de l'Ontario et peut s'étendre aussi loin au nord que la baie d'Hudson, partout où il existe des emplacements convenables pour les nids. L'hirondelle rustique est devenue étroitement associée aux établissements ruraux humains.	CIPN, AECOM 2014	Faible probabilité Des hirondelles rustiques ont déjà été observées en utilisant les zones ouvertes de l'ABBT comme aires d'alimentation. Cependant, aucune structure pour fournir un habitat de nidification n'est présente dans la zone d'étude.
Insectes	Hespérie sombre <i>Euphyes conspicua</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Les zones humides, y compris les marais, les tourbières et les prés humides près des berges des cours d'eau.	MA, BO	Le sud de l'Ontario s'étend vers l'est et l'ouest dans le Haut-Midwest des États-Unis.	OBA	Faible probabilité Habitat convenable en zone humide non présent dans la zone d'étude.
Plantes	Sanicle du Maryland <i>Actaea racemosa</i>	S2	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Habitats humides sur les terrains en pente, y compris les forêts mixtes ou à feuilles caduques, les bords de ruisseaux ou de ravins, les fourrés et les prés.	FOD, MAM	Des mentions sont présentes dans le sud de l'Ontario et s'étendent vers le sud jusqu'à l'est des États-Unis, près de la côte atlantique.	CIPN	Faible probabilité Habitat forestier convenable non présent dans la zone d'étude. Espèce classée LX par le TRCA – disparue du bassin hydrographique selon le TRCA.



Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
Oiseaux	Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>	S3B,S4M	Préoccupante	Sans désignation	Pas en péril	Les guifettes noires construisent des nids flottants en colonies lâches dans les marais peu profonds, en particulier dans les quenouilles.	MAS2-1 et OAO . Ces deux communautés doivent être présentes immédiatement adjacentes l'une à l'autre et disposer de suffisamment d'eau pour fournir un habitat de nidification convenable.	La guifette noire se reproduit dans les régions tempérées de l'Amérique du Nord, où elle s'étend du nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta jusqu'à l'Arizona et le Kansas et vers l'est jusqu'au Nouveau-Brunswick. En Ontario, on trouve des guifettes noires éparpillées dans toute la province, mais elles se reproduisent principalement dans les marais le long des bords des Grands Lacs.	OBBA	Faible probabilité Habitat convenable dans les marais non présent dans la zone d'étude.
Oiseaux	Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	S3B,S2N, S4M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Occupe les zones humides et autres plans d'eau douce ou d'eau salée où les arbres sont présents pour se reposer. L'espèce se reproduira en colonies et créera des nids de bâtons dans des bosquets d'arbres, dans des fourrés ou directement sur le sol si de petites îles sur l'eau sont présentes.	SWT, OAO	Au Canada, il se reproduit dans le sud de l'Ontario, près des lacs Érié et Ontario, ainsi qu'au nord-est le long du fleuve Saint-Laurent, en direction des provinces de l'Atlantique.	OBBA	Faible probabilité Habitat convenable en zone humide arborée non présent dans la zone d'étude.
Reptiles	Tortue mouchetée (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) <i>Emydoidea blandingii</i>	S3	Menacée	Menacée Annexe 1	En voie de disparition	Les tortues mouchetées vivent dans des eaux peu profondes, généralement dans de grandes zones humides et des lacs peu profonds avec beaucoup de plantes aquatiques. Il n'est pas rare, cependant, de les trouver à des centaines de mètres du plan d'eau le plus proche, surtout lorsqu'elles cherchent un partenaire ou se rendent à un site de nidification. Les femelles nichent dans une variété de substrats, y compris le sable, le sol organique, le gravier, les pavés et les crevasses remplies de sol des affleurements rocheux. Les adultes et les juvéniles hivernent dans une variété de plans d'eau qui maintiennent des bassins d'une profondeur moyenne d'environ 1 m; cependant, des tortues nouveau-nées ont été observées en hibernation terrestre au cours de leur premier hiver. Les aires de répartition moyennes signalées se situent généralement entre 10 et 60 ha (maximum 382 ha) ou entre 1000 et 2500 m (maximum 7000 m).	SWT2, SWT3, SWD, SWM, MAS2, SAS1, SAM1 , où de l'eau libre est présente.	La tortue mouchetée se trouve dans et autour du bassin des Grands Lacs, avec des populations isolées ailleurs aux États-Unis et au Canada. Au Canada, la tortue mouchetée est séparée entre la population des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et la population de la Nouvelle-Écosse. La population Des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent de tortues mouchetées dans le sud de l'Ontario (avec des signalements isolés aussi loin au nord que Timmins) et dans le sud du Québec (avec des signalements isolés se produisant aussi loin au nord que la région de l'Abitibi-Témiscamingue et aussi loin à l'est que la région de la Capitale-Nationale au Québec).	ORAA	Faible probabilité Habitat convenable dans les marais non présent dans la zone d'étude.
Oiseaux	Goglu des prés <i>Dolichonyx oryzivorus</i>	S4B	Menacée	Menacée Annexe 1	Menacée	Historiquement, le goglu des prés vivait dans les prairies à herbes hautes d'Amérique du Nord et dans d'autres prés ouverts. Depuis la conversion de la prairie en terres cultivées et le défrichement des forêts de l'Est, le goglu des prés a niché dans les cultures fourragères (p. ex. champs de foin et pâturages dominés par une variété d'espèces, comme le trèfle, la fléole des prés, le pâturin des prés du Kentucky et les plantes à feuilles larges). Le goglu des prés est également présent dans divers habitats de prairies, y compris les prairies humides, les tourbières graminoides et les champs abandonnés dominés par les hautes herbes, les restes de prairies vierges non cultivées (prairie d'herbes hautes), les terres cultivées sans labour, les champs de petits grains, les sites miniers en surface restaurés et les champs irrigués dans les régions arides. Il n'est généralement pas abondant dans les prairies d'herbes courtes, les champs de luzerne ou dans les monocultures de cultures en rangs (p. ex. maïs, soja, blé), bien que son utilisation de la luzerne puisse varier selon la région.	TPO, TPS, CUM1 et MAM2 .	Le goglu des prés se reproduit partout en Amérique du Nord. En Ontario, l'espèce est largement répartie dans la majeure partie de la province, au sud de la forêt boréale, bien qu'on puisse la trouver dans le nord, où il existe de l'habitat convenable. L'aire de reproduction du goglu des prés en Amérique du Nord comprend la partie sud de toutes les provinces canadiennes, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve-et-Labrador, et du sud jusqu'au nord-ouest, au centre-nord et au nord-est des États-Unis.	eBird, CIPN, OBBA	Faible probabilité L'habitat convenable des prés et des prairies n'est pas présent dans la zone d'étude.
Plantes	Linéaire du Canada <i>Nuttallanthus canadensis</i>	S1	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Sites principalement secs, y compris les prairies sablonneuses, les boisés, les champs et les sites perturbés.	TP, CUM	Au Canada, des observations éparses de cette espèce ont été faites en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.	CIPN	Faible probabilité De l'habitat perturbé convenable peut être présent au sein de la communauté CUM1 dans la zone d'étude, mais l'aire de répartition de l'espèce est extrêmement limitée, avec seulement des populations dispersées. Aucune espèce n'a été observée sur le site.
Oiseaux	Paruline du Canada <i>Cardellina canadensis</i>	S5B	Préoccupante	Menacée Annexe 1	Préoccupante	La paruline du Canada se reproduit dans une gamme de feuillus et de conifères, généralement des types de forêts humides, le tout avec une couche d'arbustes dense et bien développée. La végétation dense d'arbustes et de sous-étages aide à dissimuler les nids de parulines du Canada qui sont habituellement situés sur le sol ou près du sol sur des rondins ou des racines moussues, le long des berges des cours d'eau ou sur des buttes.	FOC3, FOC4, FOM6, FOM7, FOM8, FOD6, FOD7, FOD8, FOD9, SWC, SWM et SWD avec une couche arbustive bien développée.	La paruline du Canada ne se reproduit qu'en Amérique du Nord et 80 % de son aire de reproduction connue se trouve au Canada. Son aire de reproduction principale se trouve dans le bouclier boréal, s'étendant vers le nord dans les plaines hudsoniennes et vers le sud dans les plaines à forêts mixtes. Bien que la paruline du Canada se reproduise à de faibles densités dans l'ensemble de son aire de répartition, en Ontario, elle est plus abondante le long du Bouclier méridional.	OBBA	Faible probabilité Habitat forestier convenable non présent dans la zone d'étude.

Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
						On la trouve également dans les forêts arbustives riveraines sur les pentes et dans les ravins et dans les forêts anciennes avec des ouvertures de canopée et une forte densité d'arbustes, ainsi que dans les peuplements se régénérant après des perturbations naturelles, telles que des feux de forêt, ou des perturbations anthropiques, telles que l'exploitation forestière.		La paruline du Canada se reproduit principalement dans une grande partie du sud-est du Canada, dans le nord-est des États-Unis et dans la région des Grands Lacs. Au Canada, elle se reproduit dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Nunavut et de Terre-Neuve-et-Labrador.		
Oiseaux	Fuligule à dos blanc <i>Aythya valisineria</i>	S1B,S3N, S4M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Se reproduit dans de grands plans d'eau, y compris les lacs, les baies salées, les estuaires et les marais. Préfère les habitats où des plantes aquatiques sont présentes pour l'alimentation. Les nids sont construits à l'aide de la végétation et se composent d'une plateforme de matériel végétal entrelacé, souvent dans une végétation dense. Pendant la période de non-reproduction, les fuligules à dos blanc passent leur temps en eau libre dans d'énormes « radeaux » ou des volées flottantes. Dans leurs aires d'alimentation hivernales, ils forment souvent de petites volées compactes et volent pour le plaisir, surtout tôt le matin ou en fin d'après-midi.	OA0	Au Canada, cette espèce se reproduit principalement au Manitoba, à Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, s'étendant vers le nord jusqu'à la moitié ouest des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Peut migrer dans la région des Grands Lacs de l'est du Canada.	CIPN, AECOM 2014	Probabilité moyenne I Le fuligule à dos blanc a déjà été observé utilisant les eaux libres du lac Ontario adjacentes à l'ABBT. La végétation dense nécessaire à la nidification n'est pas présente dans la zone d'étude.
Oiseaux	Sterne caspienne <i>Hydroprogne caspia</i>	S3B,S5M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Peut être trouvé dans les environnements d'eau douce et d'eau salée sur de grandes étendues d'eau, y compris les lacs, les grandes rivières, les côtes et les baies. L'espèce nichera sur un terrain dégagé près de l'eau. Les sites de nidification se trouvent souvent sur un sol nu, parmi des bois flotté ou des débris, et parfois sur des tapis flottants de végétation morte.	OA0	Migre à travers le Canada et les États-Unis. L'aire de reproduction est localisée dans des zones spécifiques connues des Grands Lacs, de la côte atlantique et de grands lacs intérieurs, y compris le lac Winnipeg et le Grand lac des Esclaves.	OBBA, AECOM 2014	Probabilité moyenne La sterne caspienne a déjà été observée utilisant les eaux libres du lac Ontario adjacentes à l'ABBT. Il est peu probable que l'habitat de nidification convenable au sol soit présent étant donné la forte perturbation des opérations aéroportuaires actives.
Oiseaux	Paruline azurée <i>Setophaga cerulea</i>	S2B	Menacée	En voie de disparition Annexe 1	En voie de disparition	La paruline azurée passe ses étés (saisons de reproduction) dans des forêts matures à feuilles caduques avec de grands arbres et un sous-étage ouvert. On les trouve à la fois dans les forêts humides des basses terres et dans les zones de hautes terres. À une échelle spatiale plus fine, la configuration du couvert forestier (p. ex. stratification du feuillage, répartition des ouvertures, répartition des espèces d'arbres) est la suivante :	FOD et SWD qui sont matures et contiennent un sous-étage ouvert.	L'aire de reproduction de la paruline azurée s'étend de l'extrême sud-ouest du Québec et du sud de l'Ontario jusqu'au Minnesota et au Nebraska et au sud jusqu'au Texas et à d'autres États du Golfe jusqu'en Caroline du Nord. Dans le sud de l'Ontario, les populations semblent être séparées en deux bandes distinctes : l'une du sud du lac Huron à l'ouest du lac Ontario, et plus au nord, l'autre	OBBA	Faible probabilité Habitat forestier convenable non présent dans la zone d'étude.
Oiseaux	Martinet ramoneur <i>Chaetura pelagica</i>	S3B	Menacée	Menacée Annexe 1	Menacée	Avant la colonisation européenne, les martinets ramoneurs nichaient principalement sur les murs des grottes et dans les arbres creux ou les cavités des arbres dans les forêts anciennes. Cependant, en raison du défrichement associé à la colonisation, les arbres creux sont devenus de plus en plus rares, ce qui a conduit les martinets ramoneurs à s'installer dans les cheminées domestiques. Aujourd'hui, ils sont plus susceptibles d'être trouvés dans et autour des établissements urbains où ils nichent et se reposent (repos ou sommeil) dans des cheminées et d'autres structures artificielles. Il est probable qu'une petite partie de la population continue d'utiliser des arbres creux. Ils ont également tendance à rester près de l'eau, car c'est là que les insectes volants qu'ils mangent se rassemblent. Le martinet ramoneur passe la majeure partie de la journée en vol à se nourrir d'insectes. Dans la partie nord de l'aire de reproduction, le martinet ramoneur favorise les sites où la température ambiante est relativement stable.	TPO, CUM1, MAM, MAS, OA0, SAS1, SAM1, SAF1 contenant ou adjacent des structures avec un habitat de nidification convenable (c.-à-d. cheminées).	Le martinet ramoneur se reproduit principalement dans l'est de l'Amérique du Nord, du sud du Canada jusqu'au Texas et à la Floride. L'espèce se reproduit dans le centre-est de la Saskatchewan, le sud du Manitoba, le sud de l'Ontario, le sud du Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et peut-être à l'Île-du-Prince-Édouard et dans le sud-ouest de Terre-Neuve. En Ontario, il est le plus répandu dans la zone carolinienne au sud et au sud-ouest de la province, mais il a été détecté dans la majeure partie de la province au sud du 49° parallèle.	OBBA, AECOM 2014	Faible probabilité Le martinet ramoneur a déjà été observé utilisant les eaux libres de l'ABBT pour se nourrir d'insectes. Toutefois, comme il n'y a pas de bâtiments ou de cheminées dans la zone d'étude, il n'y a pas d'habitat de nidification convenable.
Oiseaux	Gallinule d'Amérique <i>Gallinula galeata</i>	S3B	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Des marais et des étangs où un mélange de végétation émergente dense, d'eau libre et de clairières sont présents.	MA, OA0	La gallinule d'Amérique se reproduit de façon inhabituelle dans le sud de l'Ontario aussi loin au nord que l'écorégion 5E.	CIPN	Faible probabilité Habitat convenable dans les marais non présent dans la zone d'étude.
Oiseaux	Engoulevent d'Amérique <i>Chordeiles minor</i>	S4B	Préoccupante	Préoccupante Annexe 1	Préoccupante	L'habitat traditionnel de l'engoulevent d'Amérique se compose de zones ouvertes avec peu ou pas de végétation au sol, comme les zones exploitées ou brûlées, les clairières forestières, les landes rocheuses, les tourbières, les rives des lacs, les dunes, les plages, les prairies, les pâturages, les marais et les berges des rivières. Cette espèce habite également les forêts mixtes et de conifères. Bien que l'espèce niche également sur des toits de gravier, des champs cultivés, des vergers, des parcs urbains, des résidus miniers et le long de routes de gravier et de chemins de fer, elle a tendance à occuper des sites naturels.	SD, BB, RB, CUM, BO, FOM, FOC et FOD avec des ouvertures avec peu de végétation.	L'aire de répartition de l'engoulevent d'Amérique s'étend sur la majeure partie de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale. Au Canada, l'espèce se trouve dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Nunavut. En Ontario, l'engoulevent d'Amérique est présent dans toute la province, à l'exception des régions côtières de la baie James et de la baie d'Hudson.	CIPN	Faible probabilité Habitat ouvert présent dans la zone d'étude, cependant, la majorité des espaces ouverts sont des pistes d'aéroport et des pelouses entretenues. Il est peu probable que l'habitat soit convenable.

Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
Oiseaux	Sturnelle des prés <i>Sturnella magna</i>	S4B,S3N	Menacée	Menacée Annexe 1	Menacée	Les sturnelles des prés se reproduisent principalement dans les prairies modérément hautes, comme les pâturages et les champs de foin, mais on les trouve également dans les champs de luzerne, les bordures de mauvaises herbes des terres cultivées, les bords de routes, les vergers, les aéroports, les champs arbustifs envahis par la végétation ou d'autres zones ouvertes. Les petits arbres, les arbustes ou les poteaux de clôture sont utilisés comme perchoirs de chant surélevés. Les sturnelles des prés préfèrent les prairies, y compris les prairies et les savanes indigènes, ainsi que les pâturages non indigènes, les champs de foin, les prés de mauvaises herbes, les clôtures herbacées et les aérodromes.	TPO, TPS, CUM1, CUS et MAM2 avec des perchoirs de chant surélevés.	En Ontario, la sturnelle des prés se trouve principalement au sud du Bouclier canadien, mais elle habite également les régions du lac Nipissing, du Témiscamingue et du lac des Bois. Si l'on y tient compte de toutes les sous-espèces, l'aire de reproduction mondiale de la sturnelle des prés de l'Est s'étend du centre et de l'est de l'Amérique du Nord, au sud, en passant par certaines parties de l'Amérique du Sud. Cependant, il n'y a qu'une seule sous-espèce au Canada et dans le nord-est voisin des États-Unis. Au Canada, la majeure partie de la population se reproduit dans le sud de l'Ontario.	CIPN	Faible probabilité Un grand habitat de champ convenable n'est pas présent dans la zone d'étude.
Reptiles	Couleuvre tachetée <i>Lampropeltis triangulum</i>	S4	Sans désignation	Préoccupante Annexe 1	Préoccupante	Les couleuvres tachetées sont des généralistes de l'habitat, mais elles préfèrent les habitats ouverts, y compris les affleurements rocheux et les prés. Elles nécessitent des microhabitats appropriés pour la ponte, l'hibernation et la thermorégulation. Les couleuvres tachetées sont bien connues pour occuper des granges, des hangars et des maisons dans les paysages ruraux. À l'échelle du paysage, l'abondance de la couleuvre tachetée semble être en corrélation avec les régions où le couvert forestier est relativement élevé.	BL, TA, AL, RB, TP, CUM, FOC, FOM, et FOD.	L'aire de répartition mondiale de la couleuvre tachetée se limite au sud-est du Canada et à l'est des États-Unis. Au Canada, la couleuvre tachetée se trouve principalement dans les régions des Grands Lacs et du Saint-Laurent et de la Carolinienne, dans le sud et le centre de l'Ontario et le sud-ouest du Québec. En Ontario, l'aire de répartition de la couleuvre tachetée s'étend du sud-ouest de l'Ontario au lac Nipissing. Bien que l'espèce soit répandue, il existe des preuves que des localités de couleuvres tachetées ont été perdues dans les grands centres urbains et les régions où l'agriculture est intensive.	ORAA	Faible probabilité Mosaïque convenable d'habitat avec des microhabitats idéaux non présents dans la zone d'étude.
Reptiles	Tortue musquée (Stinkpot) <i>Sternotherus odoratus</i>	S3	Préoccupante	Préoccupante Annexe 1	Préoccupante	Les tortues musquées se trouvent dans les étangs, les lacs, les marais et les rivières qui se déplacent généralement lentement et qui ont une végétation émergente abondante et des fonds boueux dans lesquels elles s'enfouissent pour l'hibernation. L'habitat de nidification est variable, mais il doit être proche de l'eau et exposé à la lumière directe du soleil. Les femelles nicheuses creusent des excavations peu profondes dans le sol, une végétation en décomposition et du bois en décomposition ou pondent des œufs dans des huttes de rats musqués, en pleine terre ou dans des crevasses rocheuses.	MAS, OAO, SAS, SAM, et SAF. L'habitat de nidification peut être toute zone de hautes terres adjacentes à ces zones qui sont exposées à la lumière directe du soleil.	La tortue musquée est limitée à l'est de l'Amérique du Nord. Au Canada, la tortue musquée se trouve principalement le long de la limite sud du Bouclier canadien en Ontario et au Québec. En Ontario, elle est également présente à divers endroits dans le sud-ouest et l'est de l'Ontario.	ORAA	Faible probabilité Habitat convenable dans les marais non présent dans la zone d'étude.
Reptiles	Couleuvre mince (population des Grands Lacs; couleuvre mince) <i>Thamnophis sauritus</i>		Préoccupante	Préoccupante Annexe 1	Préoccupante	La couleuvre mince se trouve habituellement près de l'eau, en particulier dans les marais, où elle chasse les grenouilles et les petits poissons. Bonne nageuse, elle plongera dans des eaux peu profondes, surtout si elle fuit un prédateur potentiel. Au début du froid, ces serpents se rassemblent dans des terriers souterrains ou des crevasses rocheuses pour hiberner ensemble. La couleuvre mince se trouve dans une variété d'habitats de milieux humides avec des eaux fluides et stagnantes telles que des marais, des tourbières, des fosses, des étangs, des rives de lacs et des prés humides. La plupart des observations de couleuvres minces en dehors de la période d'hivernage ont lieu près du bord de l'eau. La couleuvre mince passe l'hiver dans des hibernacles souterrains où elle doit éviter le gel et la dessiccation. Elles peuvent hiberner dans des sites bien drainés ou dans des zones proches de l'eau et peuvent même être complètement submergées à l'intérieur de leur hibernacle. Certaines couleuvres minces peuvent se déplacer sur des distances considérables de l'eau pour hiberner dans les zones boisées, mais l'étendue des déplacements vers leurs sites d'hibernation n'est pas connue.	FOC, FOM, FOD, SWC, SWM, SWD, MAM, MAS, OAO, SAS, SAM, et SAF contenant ou à proximité presque toute l'année d'eau stagnante ou qui coule.	La couleuvre mince se trouve du sud de l'Ontario jusqu'au Michigan et au Wisconsin (poches isolées), vers le sud jusqu'en Illinois et en Ohio, et vers l'est jusqu'à l'État de New York et la Nouvelle-Écosse, où il y a une population isolée. En Ontario, ce serpent est présent dans tout le sud et l'est de l'Ontario et est localement commun dans certaines parties de la péninsule Bruce, de la baie Georgienne et de l'est de l'Ontario. Il existe quatre sous-espèces reconnues de la couleuvre mince; de ce nombre, seule la couleuvre mince du Nord (<i>T. s. septentrionalis</i>) est présente au Canada. La couleuvre mince est présente à la limite nord de son aire de répartition au Canada, où il y a deux populations géographiquement distinctes qui sont chacune considérées comme une unité désignable. La population des Grands Lacs se trouve dans le sud de l'Ontario et l'extrême sud du Québec et est contiguë à l'aire de répartition principale de l'espèce aux États-Unis.	ORAA	Faible probabilité L'habitat convenable des marais avec des grenouilles et des poissons pour la disponibilité des proies n'est pas présent dans la zone d'étude
Mammifères	Chauve-souris pygmée de l'Est (Eastern Small-footed Bat) <i>Myotis leibii</i>	S2S3	En voie de disparition	S.O.	S.O.	Au printemps et en été, la chauve-souris pygmée de l'Est se perche dans une variété d'habitats, y compris dans ou sous les rochers, dans les affleurements rocheux, dans les bâtiments, sous les ponts ou dans les grottes, les mines ou les arbres creux. Ces chauves-souris changent souvent de lieu de repos tous les jours. La nuit, elles chassent les insectes à manger, y compris les coléoptères, les moustiques, les mites et les mouches. En hiver,	RB, FOD, FOM	La chauve-souris pygmée de l'Est a été observée du sud de la baie Georgienne jusqu'au lac Érié et à l'est jusqu'à la région de Pembroke. Il existe également des signalements dans la péninsule Bruce, la région d'Espanola et le parc provincial du Lac-Supérieur. La plupart des observations documentées sont des chauves-souris dans leurs sites d'hibernation.	BCI	Faible probabilité Habitat convenable dans les forêts ou les crevasses rocheuses qui n'est pas présent dans la zone d'étude.

Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
						ces chauves-souris hibernent, le plus souvent dans des grottes et des mines abandonnées. Elles semblent choisir des sites plus froids et plus secs que des chauves-souris similaires et reviendront au même endroit chaque année.				
Oiseaux	Pioui de l'Est <i>Contopus virens</i>	S4B	Préoccupante	Préoccupante Annexe 1	Préoccupante	Le pioui de l'Est vit dans la couche de milieu du couvert forestier des clairières forestières et des lisières des forêts de feuillus et mixtes. Il est plus abondant dans les peuplements forestiers matures d'âge intermédiaire avec peu de végétation de sous-étage. Pendant la migration, une variété d'habitats sont utilisés, y compris les lisières de forêt et les clairières de début de succession.	FOC, FOM, FOD, SWD, SWM et CUW.	Le pioui de l'Est se trouve dans la majeure partie du sud et du centre de l'Ontario, et dans le nord de l'Ontario aussi loin au nord que le lac Rouge, le lac Nipigon et Timmins. L'aire de reproduction du pioui de l'Est couvre une grande partie du centre-sud et de l'est de l'Amérique du Nord.	CIPN	Faible probabilité Forêt convenable avec un sous-bois minimal non présent dans la zone d'étude.
Oiseaux	Corneille de rivage <i>Corvus ossifragus</i>	S1B,S3N	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Occupe des habitats avec de l'eau, y compris des forêts, le long des rivières, des marais et des côtes. Peut également habiter des zones intérieures telles que des champs agricoles et des paysages urbains.	MA, OAO, AG, FOD, FOC, FOM	Principalement le long de la côte atlantique avec des observations éparses dans le sud de l'Ontario.	OBBA	Faible probabilité Un habitat de plage convenable peut être présent dans les communautés BBO1 et SDT1-1 dans la zone d'étude. Cependant, aucune observation de cette espèce n'a été faite dans les études précédentes menées à l'ABBT entre 2014 et 2015.
Oiseaux	Paruline à ailes dorées <i>Vermivora chrysoptera</i>	S3B	Préoccupante	Menacée Annexe 1	Menacée	Dans leurs aires de reproduction, la paruline à ailes dorées semble aimer les zones de régénération où poussent de jeunes arbustes, entourées de forêts matures et caractérisées par une succession végétale de 10 à 30 ans. Les parulines fréquentent des grappes de plantes herbacées et d'arbustes bas (où ils placent leurs nids, qui sont construits sur le sol). Elles privilégient les environnements où les arbres sont étalés, ainsi que la lisière de la forêt, et utilisent ce cadre pour se percher, chanter et chercher de la nourriture. On trouve la paruline à ailes dorées dans les hautes terres sèches, les forêts marécageuses et les marais. Cette paruline montre une préférence pour les étangs de castors et les zones brûlées ou cultivées par intermittence.	CUT, CUM avec SWD, FOD, FOC ou FOM	La paruline à ailes dorées se trouve dans le sud de la Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec, ainsi que dans le nord-est des États-Unis. En Ontario, ces oiseaux se reproduisent dans le centre-est de l'Ontario, aussi loin au sud que le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, et aussi loin au nord que la limite nord de la baie Georgienne. La paruline à ailes dorées a également été observée dans la région du lac des Bois, près de la frontière du Manitoba, et autour de Long Point, sur le lac Érié.	OBBA	Faible probabilité Des broussailles convenables entourées de forêts matures qui ne sont pas présentes dans la zone d'étude.
Oiseaux	Bruant sauterelle <i>(Ammodramus savannarum)</i>	S4B	Préoccupante	Préoccupante Annexe 1	Préoccupante	Le bruant sauterelle préfère les zones de prairies ouvertes (5 ha ou plus) avec un sol sableux bien drainé. Il nichera également dans les champs de foin et les pâturages, ainsi que dans les alvars, les prairies et, à l'occasion, dans les cultures céréalières comme l'orge. Il préfère les zones caractérisées par un sol bien drainé, souvent pauvre, dominé par une végétation herbacée vivace relativement faible et clairsemée. Ses nids sont bien cachés dans le champ et tissés à partir d'herbes dans une petite forme de coupe. Le bruant sauterelle est un migrateur sur de courtes distances et quitte l'Ontario à l'automne pour migrer vers le sud des États-Unis et l'Amérique centrale pour l'hiver.	AG, AL, TP	Au Canada, l'aire de reproduction du bruant sauterelle comprend l'extrême sud du Québec et le sud de l'Ontario. Il est plus courant où les prairies, le foin ou les pâturages dominent le paysage.	OBBA	Faible probabilité L'habitat convenable des prés, des prairies ou des pâturages n'est pas présent dans la zone d'étude.
Oiseaux	Goéland marin <i>Larus marinus</i>	S1B,S4N	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Principalement la haute mer ou les côtes de grands lacs ou marais. Peut passer du temps dans les champs ou dans d'autres grandes zones ouvertes entre la recherche de nourriture. L'espèce nichera dans des endroits hauts et ouverts avec une végétation de couverture.	OAO, MA	Principalement la côte atlantique avec un petit lieu de reproduction à l'extrémité nord du Labrador au Canada. Hivernera rarement sur les côtes des Grands Lacs.	OBBA	Faible probabilité L'aire de reproduction de l'espèce ne chevauche pas la zone d'étude.
Oiseaux	Grande aigrette <i>Ardea alba</i>	S2B,S3M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Zones humides d'eau douce, marines ou saumâtres, rivières, lacs, étangs et autres zones avec des plans d'eau et de petites proies à chasser. Se reproduit en colonies dans les zones humides avec des arbres ou des arbustes entre 10 et 40 pieds de haut pour nicher.	OAO, SWT, SWD	Se reproduit principalement dans le sud des États-Unis, près de la côte atlantique, mais on sait aussi qu'il se reproduit occasionnellement dans le sud de l'Ontario au sein de l'écorégion 7E. Hivernep principalement dans le sud-est des États-Unis.	eBird, AECOM 2014	Faible probabilité Bien qu'une grande aigrette ait déjà été observée au-dessus de la zone d'étude, il n'y a pas d'habitat convenable pour les zones humides avec des arbres destinés à la nidification dans la zone d'étude.
Insectes	Papillon du micocoulier <i>Asterocampa celtis</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Forêts, prairies, bords de route et zones urbaines. Les plantes hôtes nécessaires aux chenilles comprennent les espèces de micocouliers (<i>Celtis spp.</i>).	CUM	Une grande partie de l'est des États-Unis, y compris le sud de l'Ontario, de l'écorégion 7E jusqu'à la 6E.	OBA	Faible probabilité La plante hôte du micocoulier (<i>Celtis spp</i>) n'est pas présente dans la zone d'étude.
Oiseaux	Petit blongios <i>Ixobrychus exilis</i>	S4B	Menacée	Menacée Annexe 1	Menacée	Le petit blongios se reproduit strictement dans les marais dominés par une végétation émergente entourée de zones d'eau libre. La plupart des aires de reproduction au Canada sont dominées par des quenouilles, mais la reproduction a également lieu dans des zones où d'autres plantes émergentes robustes sont présentes et dans des marécages arbustifs. La présence de peuplements de végétation dense est essentielle pour la nidification, car les nids de petit blongios reposent sur des plateformes de tiges raides. Les nids sont presque toujours à moins de 10 m d'eau libre. L'eau libre	MAS2-1, MAS3-1, SA et OAO.	En Ontario, le petit blongios se trouve principalement au sud du Bouclier canadien, en particulier dans le centre et l'est de la province. De petits nombres se reproduisent aussi occasionnellement dans le nord-ouest de l'Ontario. L'espèce a disparu d'une grande partie de son ancienne aire de répartition, en particulier dans le sud-ouest de l'Ontario, où les pertes de zones humides ont été les plus graves. Le petit blongios se reproduit du sud du Canada à l'Amérique du	CIPN, OBBA	Faible probabilité Habitat convenable dans les marais non présent dans la zone d'étude.



Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
						est également nécessaire pour la recherche de nourriture, parce que les petits blongios se nourrissent en embusquant leurs proies dans des eaux peu profondes près des bords des marais, souvent à partir de plateformes qu'ils construisent à partir d'une végétation pliée. L'accès à de l'eau claire est essentiel pour que les oiseaux voient leurs proies. Ce petit héron préfère les grands marais dont les niveaux d'eau sont relativement stables tout au long de la période de nidification. Les besoins en matière d'habitat d'hivernage sont moins précis et semblent être satisfaits par une grande variété de milieux humides, non seulement les marais émergents comme ceux utilisés pour la reproduction, mais aussi les marécages saumâtres et salins. L'utilisation de l'habitat pendant la migration est mal connue, mais on peut supposer qu'elle est semblable à celle de l'habitat de reproduction et d'hivernage.		Sud. Au Canada, le petit blongios a été observé dans toutes les provinces, mais la plupart des individus se trouvent en Ontario. L'espèce se reproduit principalement dans le sud de l'Ontario.		
Mammifères	Vespertilion brun (petite chauve-souris brune) <i>Myotis lucifugus</i>	S3	En voie de disparition	En voie de disparition Annexe 1	En voie de disparition	Les chauves-souris sont nocturnes. Pendant la journée, elles se perchent dans les arbres et les bâtiments. Elles choisissent souvent des greniers, des bâtiments abandonnés et des granges pour les colonies d'été où elles peuvent élever leurs petits. Les chauves-souris peuvent se faufiler dans de très petits espaces (aussi petits que six millimètres de diamètre) et c'est ainsi qu'elles accèdent à de nombreuses aires de repos. Les petites chauves-souris brunes hibernent d'octobre ou de novembre à mars ou avril, le plus souvent dans des grottes ou des mines abandonnées qui sont humides et restent au-dessus du point de congélation. Leurs exigences physiologiques spécifiques limitent le nombre de sites appropriés pour l'hivernage. Dans l'est, un grand nombre (c.-à-d. plus de 3000 chauves-souris) de plusieurs espèces hivernent généralement dans relativement peu d'hibernacles. Dans l'ouest, il y a moins d'hibernacles connus, et les effectifs semblent plus faibles par site. Les femelles établissent des colonies de maternité d'été, souvent dans des bâtiments ou des arbres de grand diamètre. La recherche de nourriture se fait au-dessus de l'eau, le long des cours d'eau et des lisières de forêt. Les grands champs ouverts ou les coupes à blanc sont généralement évités. En automne, les chauves-souris retournent dans des hibernacles, qui peuvent se trouver à des centaines de kilomètres de leurs zones d'estivage, essaimer près de l'entrée, s'accoupler, puis entrer dans cet hibernacle, ou se rendre dans différents hibernacles pour hiverner.	FOC, FOM, FOD, SWC, SWM et SWD où un habitat de repos convenable (c.-à-d. des arbres à cavité et des arbres à écorce lâche) est disponible.	La petite chauve-souris brune est répandue dans le sud de l'Ontario et se trouve aussi loin au nord que Moose Factory et le lac Favourable. Au Canada, <i>Myotis lucifugus</i> est présente de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, et vers le nord jusqu'à près de la limite des arbres au Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.	BCI	Faible probabilité Habitat forestier convenable non présent dans la zone d'étude.
Oiseaux	Paruline hochequeue <i>Parkesia motacilla</i>	S2B	Menacée	Menacée Annexe 1	Menacée	La paruline hochequeue se trouve habituellement dans les ravins escarpés et boisés avec des cours d'eau à débit rapide. La paruline hochequeue occupe un habitat spécialisé, ce qui montre une forte préférence pour la nidification le long de cours d'eau d'amont et de milieux humides relativement vierges situés dans de vastes étendues de forêt mature. Bien qu'elle préfère l'eau courante (en particulier les cours d'eau clairs et d'eau froide), elle habite également les marécages fortement boisés avec des mares printanières ou semi-permanentes, où ses territoires peuvent chevaucher son espèce sœur, la paruline des ruisseaux. Elle est souvent classée à la fois comme une espèce forestière sensible à la superficie et une espèce riveraine obligatoire. Les nids de paruline hochequeue sont construits dans des niches dans des berges de cours d'eau escarpés, dans les racines d'arbres déracinés ou dans des bûches et des souches moussues, généralement dans quelques mètres d'eau.	FOD, FOM et SWD avec des ruisseaux d'eau froide à débit rapide ou de grands bassins d'eau libre.	L'aire d'été de la paruline hochequeue s'étend des Grands Lacs inférieurs vers le sud jusqu'à la Géorgie et vers l'ouest jusqu'au Kansas. Au Canada, la paruline hochequeue se reproduit dans le sud de l'Ontario, où elle est considérée comme un résident d'été local rare, mais régulier. La majeure partie de la population canadienne est concentrée dans deux régions de l'Ontario : la région de la plaine de sable de Norfolk, qui borde la rive nord du lac Érié, et l'escarpement central du Niagara, entre Hamilton et Owen Sound.	OBBA	Faible probabilité Habitat convenable en zone humide non présent dans la zone d'étude.
Plantes	Sclérie verticillée <i>Scleria certicillata</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Tourbières, marais, savanes, prairies et forêts de pins dans des sols humides ou sableux.	BO, MA, TP, CUS, FOC	L'Ontario et l'ouest des États-Unis. La population de sclérie verticillée sur les îles de Toronto est située dans la zone d'étude du pré et de la réserve faunique de l'île Centre qui ne chevauche pas la zone d'étude.	CIPN	Faible probabilité Habitat convenable en zone humide non présent dans la zone d'étude. La population de sclérie verticillée sur les îles de Toronto est située dans la zone d'étude du pré et de la réserve faunique de l'île Centre qui ne

Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
Reptiles	Tortue peinte du Centre <i>Chrysemys picta marginata</i>	S4	Sans désignation	Préoccupante Annexe 1	Préoccupante	Les tortues peintes du Centre préfèrent habiter les milieux humides qui sont densément végétalisés et dont l'eau se déplace lentement. Les zones humides convenables auront des sites pour l'exposition au soleil, comme des billots ou des roches sur l'eau. Cette espèce se trouve également occasionnellement dans des environnements anthropiques tels que des étangs artificiels et des installations de traitement des déchets. Habitat de nidification constitué d'une zone en pente avec des substrats sableux-limoneux et/ou de gravier à moins de 1200 m d'habitat aquatique.	OAO, MAM, MAS, SW, SA	Cette espèce peut être trouvée dans la carolinienne, Les Grands Lacs/le fleuve Saint-Laurent et les régions du Bouclier canadien du Canada.	ORAA	chevauche pas la zone d'étude. Faible probabilité Habitat convenable en zone humide non présent dans la zone d'étude.
Insectes	Monarque <i>Danaus plexippus</i>	S2N,S4B	Préoccupante	Préoccupante Annexe 1	En voie de disparition	Les chenilles du monarque se nourrissent d'asclépiades et sont confinées aux prés et aux zones ouvertes où pousse l'asclépiade. Les papillons adultes peuvent être trouvés dans des habitats plus diversifiés où ils se nourrissent du nectar d'une variété de fleurs sauvages. Les asclépiades (de nombreuses espèces) sont la seule plante nourricières pour les chenilles du monarque. Ces plantes poussent principalement dans des habitats ouverts et périodiquement perturbés tels que les bords de routes, les champs, les zones humides, les prairies et les forêts ouvertes. Les asclépiades sont souvent plantées à l'extérieur de leur aire de répartition indigène, et parfois des monarques capricieux sont observés à ces parcelles. Les monarques ont besoin de zones de rassemblement qui sont utilisées pour se reposer, se nourrir et éviter les intempéries pendant la migration. Au Canada, on les trouve le long des rives des Grands Lacs où les monarques se perchent dans les arbres avant de traverser de vastes zones d'eau libre.	AI, TP et CUM où des plantes d'asclépiade sont présentes.	L'aire de répartition du monarque s'étend de l'Amérique centrale au sud du Canada. Au Canada, les monarques sont plus abondants dans le sud de l'Ontario et du Québec, où les asclépiades et l'habitat de reproduction sont répandus. À la fin de l'été et à l'automne, les monarques de l'Ontario migrent vers le centre du Mexique, où ils passent les mois d'hiver. Pendant la migration, des groupes de monarques se comptant par milliers peuvent être vus le long des rives nord du lac Ontario et du lac Érié.	OBA, AECOM 2024	Probabilité élevée Un monarque, ainsi que l'asclépiade commune (Asclepias syriaca), la plante hôte, ont été observés dans la zone d'étude de la TDS1-1 lors d'enquêtes sur le terrain en 2024. Les îles de Toronto sont un lieu d'escale connu du monarque sur leur route de migration.
Insectes	Hespérie tachetée (population des plaines des Grands Lacs) <i>Erynnis martialis</i>	S2	En voie de disparition	Sans désignation	En voie de disparition	L'hespéride tachetée a tendance à vivre dans des habitats secs à végétation clairsemée. Il s'agit notamment de landes ouvertes, de parcelles de sable parmi les boisés et d'alvars. L'hespérie tachetée a besoin de ses plantes hôtes, le thé du New Jersey (UD des plaines des Grands Lacs) et la racine rouge des Prairies (UD boréale), au cours de son cycle de vie. Au Canada, ces plantes poussent dans des sols secs et bien drainés ou des alvars dans les chênaies, les pins, les bords de route, les berges des rivières, les coteaux ombragés et les prairies d'herbes hautes. Le papillon est souvent absent des parcelles de plantes hôtes apparemment convenables, ce qui donne à penser que d'autres facteurs limitatifs jouent un rôle dans l'occupation du site de l'espèce.	AL, FOD, FOM, FOC, RB	Des populations éparses de ce papillon se trouvent dans tout le sud de l'Ontario. Ils ont récemment été documentés dans les régions de Burlington et d'Oakville, ainsi qu'à Marmora (à l'est de Peterborough). Certains sites documentés se trouvent dans des aires protégées, y compris des parcs provinciaux et des terres mises de côté pour la conservation. L'espèce s'étend au Canada dans le sud-est du Manitoba et le sud de l'Ontario, les populations de chaque région étant des unités désignables (UD) distinctes : la population boréale (sud du Manitoba) et la population des plaines des Grands Lacs (sud de l'Ontario et historiquement du Québec).	OBA	Faible probabilité Plantes hôtes Thé du New Jersey (<i>Ceanothus americanus</i>) et Racine rouge des Prairies (<i>Ceanothus herbaceus</i>) non présentes dans la zone d'étude.
Reptiles	Tortue géographique <i>Graptemys geographica</i>	S3	Préoccupante	Préoccupante Annexe 1	Préoccupante	La tortue géographique habite les rivières et les rives des lacs où elle se prélasse sur les rochers émergents et les arbres tombés tout au long du printemps et de l'été. Elle montre une préférence pour les courants lents, les fonds boueux et la végétation aquatique abondante. Elle a besoin d'une eau de haute qualité qui soutient la proie de mollusques de la femelle. Son habitat doit contenir des sites d'exposition au soleil convenables, tels que des rochers et des têtes mortes, un ensoleillement suffisant pour l'exposition au soleil, une vue dégagée à partir de laquelle une tortue peut tomber immédiatement dans l'eau si elle est surprise.	OAO, SA avec des roches émergentes et des arbres tombés habitat convenable pour les proies.	L'aire de répartition de la tortue géographique s'étend de la région des Grands Lacs vers l'ouest jusqu'à l'Oklahoma et le Kansas, vers le sud jusqu'en Louisiane et vers l'est jusqu'à la barrière des Adirondacks et des Appalaches. Au Canada, on la trouve dans le sud-ouest du Québec et le sud de l'Ontario. Dans le sud de l'Ontario, elle vit principalement sur les rives de la baie Georgienne, du lac Sainte-Claire, du lac Érié et du lac Ontario, et le long de plus grandes rivières, y compris la Tamise, le Grand et l'Outaouais. Elle atteint sa limite nord dans le sud de l'Ontario et le sud-ouest du Québec, où elle est associée au bassin des Grands Lacs et au fleuve Saint-Laurent.	CIPN	Faible probabilité Un habitat d'eau libre avec des roches émergentes est présent dans la zone d'étude. Cependant, les tortues géographiques montrent une préférence pour l'eau qui se déplace plus lentement dans les chenaux intérieurs et les milieux humides des îles de Toronto. Aucune observation de tortues géographiques n'a été faite dans la zone d'étude.
Mammifères	Vespertilion nordique <i>Myotis septentrionalis</i>	S3	En voie de disparition	En voie de disparition Annexe 1	En voie de disparition	Les vespertillons nordiques sont associés aux forêts boréales, choisissant de se percher sous l'écorce lâche et dans les cavités des arbres. Ces chauves-souris hibernent d'octobre ou de novembre à mars ou avril. Le vespertilion nordique hiverne dans des hibernacles froids et humides (grottes/mines). Leurs exigences physiologiques spécifiques limitent le nombre de sites appropriés pour l'hivernage. Dans l'est, un grand nombre (c.-à-d. plus de 3000 chauves-souris)	FOC, FOM, FOD, SWC, SWM et SWD où un habitat de repos convenable (c.-à-d. des arbres à cavité et des arbres à écorce lâche) est disponible.	Le vespertilion nordique se trouve dans les zones boisées du sud de l'Ontario, sur la rive nord du lac Supérieur et parfois aussi loin au nord que Moosonee, et à l'ouest jusqu'au lac Nipigon. Au Canada, <i>Myotis septentrionalis</i> est présente de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, et vers le nord jusqu'à près de la limite des arbres au Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.	BCI	Faible probabilité Habitat forestier convenable non présent dans la zone d'étude.

Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
						de plusieurs espèces hivernent généralement dans relativement peu d'hibernacles. Dans l'ouest, il y a moins d'hibernacles connus, et les effectifs semblent plus faibles par site. Les femelles établissent des colonies de maternité d'été dans des bâtiments ou des arbres de grand diamètre. La recherche de nourriture se produit le long des cours d'eau, des lisières de forêt et dans les ouvertures dans la forêt. Les grands champs ouverts ou les coupes à blanc sont généralement évités. En automne, les chauves-souris retournent dans des hibernacles, qui peuvent se trouver à des centaines de kilomètres de leurs zones d'estivage, essaimer près de l'entrée, s'accoupler, puis entrer dans cet hibernacle, ou se rendre dans différents hibernacles pour hiverner.				
Oiseaux	Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	S4	Préoccupante	Préoccupante Annexe 1	Pas en péril	Le faucon pèlerin se trouve dans divers types d'habitats, de la toundra arctique aux zones côtières et des Prairies aux centres urbains. Il niche généralement seul sur des rebords ou des crevasses de falaise, de préférence de 50 à 200 m de hauteur, mais parfois sur les rebords de grands bâtiments ou de ponts, toujours à proximité de bonnes aires d'alimentation. Les sites de nidification appropriés sont généralement dispersés, mais peuvent être communs localement dans certaines zones. Les structures construites par des humains dans les zones rurales et urbaines peuvent fournir au faucon pèlerin d'autres sites de nidification potentiels.	CLO	L'aire de répartition historique en Amérique du Nord de la sous-espèce de l'Est se trouve à l'est des Montagnes Rocheuses et au sud de la limite des arbres. Bien que les faucons pèlerins nichent maintenant à Toronto et dans plusieurs autres villes du sud de l'Ontario et dans les environs, la majorité de la population reproductrice de l'Ontario se trouve autour du lac Supérieur, dans le nord-ouest de l'Ontario.	OBBA, AECOM 2014	Faible probabilité Des faucons pèlerins ont déjà été observés à l'ABBT lors de la recherche de nourriture. Cependant, il n'y a pas de falaises convenables ou de hautes structures pour la nidification dans la zone d'étude. Bien que des faucons pèlerins aient été observés utilisant les îles de Toronto pour se nourrir, aucun nid n'a été observé. Ils sont connus pour nicher dans des immeubles de grande hauteur et des tours à condos au centre-ville de Toronto et visiter périodiquement les îles de Toronto.
Oiseaux	Pluvier siffleur <i>Charadrius melodus</i> Pluvier siffleur (sous-espèce circumcinctus) <i>Charadrius melodus circumcinctus</i>	S1B	En voie de disparition	En voie de disparition Annexe 1	En voie de disparition	Les pluviers siffleurs nichent exclusivement sur des plages sèches de sable ou de gravier juste au-dessus de la portée des hautes eaux et des vagues. Lorsqu'il ne migre pas, cet oiseau passe pratiquement tout son temps entre le bord de l'eau et l'arrière de la plage. Il picore le sable et cherche de la nourriture dans de petites flaques d'eau, principalement des insectes et de petits crustacés.	BBO	En Amérique du Nord, le pluvier siffleur se reproduit principalement le long de la côte atlantique, de l'ouest des Grands Lacs et le long des milieux humides, des rivières et des lacs du nord des Grandes Plaines. En Ontario, bien qu'ils ne soient jamais communs, ils se reproduisent le long des rives des Grands Lacs et au lac des Bois, dans le nord-ouest de l'Ontario. La sous-espèce circumcinctus du pluvier siffleur est un oiseau nord-américain qui se reproduit sur les côtes américaines des Grands Lacs (Michigan) et dans les Grandes Plaines, du sud des Prairies canadiennes au Nebraska. Au Canada, la sous-espèce circumcinctus se reproduit dans le centre de l'Alberta, le sud de la Saskatchewan et le sud du Manitoba et se reproduit dans le sud de l'Ontario. Le nombre de pluviers siffleurs a diminué partout. Toutefois, les déclins les plus spectaculaires se sont produits dans la région des Grands Lacs. .	CIPN, OBBA	Probabilité moyenne Un habitat de plage convenable peut être présent dans la communauté BBO1 dans la zone d'étude. Le pluvier siffleur a été observé en nidification à la plage Hanlan's Point depuis plusieurs années, mais pas en 2024.
Oiseaux	Paruline orangée <i>Protonotaria citrea</i>	S1B	En voie de disparition	En voie de disparition Annexe 1	En voie de disparition	La paruline orangée est la seule paruline de l'est de l'Amérique du Nord qui niche dans les cavités des arbres, où elle pond habituellement de quatre à six œufs sur un coussin de mousse, de feuilles et de fibres végétales. Au Canada, cette espèce ne se reproduit que dans les forêts marécageuses à feuilles caduques ou les forêts riveraines de plaines inondables. Les forêts qu'elle occupe sont généralement dominées par l'érable argenté, le frêne et le bouleau jaune. L'espèce niche dans des cavités d'arbres ou des cavités creusées naturellement par d'autres espèces, principalement des pics mineurs et des mésanges. Elle favorise les petits trous peu profonds situés à basse hauteur dans les arbres morts ou mourants, dans lesquels elle construit un nid bordé de mousse. Les nids sont généralement situés au-dessus de l'eau stagnante ou se déplaçant lentement. Les nichoirs artificiels sont également facilement acceptés et peut-être même préférés.	FOD et SWD avec eau stagnante.	Au Canada, la paruline orangée est très rare et ne niche que dans le sud-ouest de l'Ontario, principalement le long de la rive nord du lac Érié. Plus de la moitié de la petite population en déclin se trouve dans le parc provincial Rondeau.	OBBA	Faible probabilité Forêt convenable avec eau stagnante non présente dans la zone d'étude.
Oiseaux	Hirondelle noire <i>Progne subis</i>	S3B	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Les hirondelles noires préfèrent un habitat semi-ouvert avec accès à l'eau. Cela comprend les prairies humides, les lisières de forêts, le désert, les étangs et les environnements anthropiques tels que les champs agricoles et les zones urbaines.	FOD, OAO, MAM, MAS	Se reproduit généralement en Ontario jusqu'à l'écorégion 5E ainsi que le long des rives des Grands Lacs au nord-ouest du Manitoba.	CIPN	Faible probabilité Habitat semi-ouvert présent dans la zone d'étude, cependant, la majorité des espaces ouverts sont des pistes d'aéroport et des pelouses entretenues. Il est peu probable que l'habitat soit convenable.

Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
Oiseaux	Bécasseau maubèche (sous-espèce rufa) <i>Calidris canutus rufa pop.</i> 4	S1M	En voie de disparition	En voie de disparition Annexe 1	En voie de disparition	Le bécasseau maubèche est régulièrement observé en petit nombre pendant l'automne dans le sud de l'Ontario, habituellement le long des plages et des vasières des Grands Lacs. À l'occasion, de grandes volées ont été observées au printemps sur certaines plages de l'est de l'Ontario, comme le parc provincial Presqu'île et l'île Amherst, lorsque des oiseaux volant sans escale de la baie du Delaware à la baie James sont forcés d'atterrir en raison du mauvais temps. Les haltes migratoires et les aires d'hivernage sont de vastes zones côtières balayées par les marées deux fois par jour, généralement des plaines de sable, mais parfois des vasières. L'espèce fréquente également les berges riches en tourbe, les marais salés, les lagunes saumâtres, les zones de mangrove et les bancs de moules.	OAO, BBO	Le bécasseau maubèche de la sous-espèce rufa n'est présent qu'en Ontario pendant la migration, où il peut se nourrir et se reposer sur les plages. Les vasières côtières le long de la côte sud-ouest de la baie d'Hudson et de la baie James dans le nord de l'Ontario sont des sites de rassemblement très importants (où les oiseaux s'arrêtent pour se ravitailler en carburant) pendant la migration printanière et automnale. Au cours de la migration vers le nord, de grands groupes de bécasseaux maubèches, provenant probablement de la baie du Delaware, ont été observés dans la partie sud de la baie James. De temps en temps, il y a des observations de grandes concentrations autour du lac Ontario.	OBBA	Faible probabilité L'habitat convenable de plaine de sable ou de vasière n'est pas présent dans la zone d'étude. Zone d'étude ne se situant pas dans la voie migratoire traditionnelle de l'espèce.
Oiseaux	Fuligule à tête rouge <i>Aythya americana</i>	S2B, S4N	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Lacs, baies d'eau salée, estuaires; en été, des marais frais. Pour la saison de nidification, favorise les grands marais dans les prairies ou les vallées entre les montagnes. Les migrateurs se rassemblent sur de grands lacs. En hiver, principalement sur les baies côtières et les lagunes, également sur les lacs d'eau douce à l'intérieur des terres. Les sites de nidification se trouvent dans des marais denses (en particulier des scirpes) au-dessus des eaux peu profondes, parfois sur un sol sec. Un nid volumineux est constitué de végétation morte et ancré à la croissance sur pied, bordé de duvet.	OAO, MAM, MAS	L'Ontario ne contient qu'une certaine aire de reproduction pour cette espèce, qui est peu commune et limitée aux aires de répartition méridionales des écorégions 7E et 6E le long des Grands Lacs. 5	OBBA, AECOM 2014	Probabilité moyenne Le fuligule à tête rouge a déjà été observé dans les eaux libres du lac Ontario adjacentes à l'ABBT pendant la migration. L'habitat de nidification convenable pour cette espèce n'est pas présent dans la zone d'étude.
Oiseaux	Pic à tête rouge <i>Melanerpes erythrocephalus</i>	S3	Préoccupante	Menacée Annexe 1	En voie de disparition	Le pic à tête rouge se trouve dans une variété d'habitats, y compris les forêts, les forêts de chênes et de hêtres, les prairies, les lisières de forêts, les vergers, les pâturages, les forêts riveraines, les bords de route, les étangs de castors et les brûlages. Il peut vivre dans des boisés ouverts et des lisières boisées, et on le trouve souvent dans les parcs, les terrains de golf et les cimetières. Ces zones ont généralement de nombreux arbres morts, que l'oiseau utilise pour la nidification et le percher.	TPS, TPW, CUW, FOD1, FOD2, FOD4-1, FOD6, FOD7 et FOD9 qui sont ouverts et ont une abondance d'arbres morts.	Le pic à tête rouge se trouve dans tout le sud de l'Ontario, où il est répandu, mais rare. Au Canada, son aire de répartition comprend le sud de la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec.	CIPN, OBBA	Faible probabilité Habitat forestier convenable avec abondance d'arbres morts non présent dans la zone d'étude.
Oiseaux	Grèbe jougris <i>Podiceps grisegena</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Habite les grands lacs d'eau douce, les étangs et les marais avec de la végétation en été et des plans d'eau salée en hiver. L'espèce se reproduit sur les lacs du nord et hiverne principalement le long des côtes océaniques.	OAO	Nord de l'Ontario à partir de l'écorégion 3E. La présence ne serait qu'une escale sur le lac Ontario pendant la migration.	OBBA	Faible probabilité Zones humides végétalisées convenables non présentes dans la zone d'étude.
Oiseaux	Bruant des prés <i>Passerculus sandwichensis</i>	S5B,S3N	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Préfère les habitats ouverts avec un couvert forestier minimal, y compris les prairies, les prés, la toundra, les prairies, les terrains vacants, les bords de marais et les dunes côtières. Cette espèce peut également être trouvée dans les champs agricoles herbeux ou ceux avec des cultures de couverture telles que la luzerne (<i>Medicago sativa</i>).	CUM, BBO, SDT	Se reproduit dans presque toute l'Amérique du Nord, à l'exception de la partie la plus septentrionale du Nunavut.	OBBA	Faible probabilité Habitat ouvert présent dans la zone d'étude, cependant, la majorité des espaces ouverts sont des pistes d'aéroport et des pelouses entretenues. Il est peu probable que l'habitat soit convenable.
Plantes	Souchet de Schweinitz <i>Cyperus schweinitzii</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Berges de rivières, bancs de sable, rives de lacs, dunes de sable et ouvertures sablonneuses dans les bois.	BBO, SDT	Des observations éparses de cette espèce ont été faites en Alberta, à Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec au Canada. En Ontario, l'espèce a été observée près du lac Ontario, du lac Érié et près du lac Simcoe et de la baie Georgienne.	CIPN	Faible probabilité L'habitat convenable des dunes peut être présent dans les communautés BBO1 et SDT1-1 dans la zone d'étude, mais aucune trace de cette espèce n'a été observée au cours des enquêtes sur le terrain de la zone d'étude.
Insectes	Criquet maritime <i>Trimerotropis maritima</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Habitats perturbés ou côtiers avec un substrat sableux ou sur un sol nu. Les habitats potentiellement convenables peuvent comprendre des terres agricoles, des prairies et des dunes de sable.	BBO, SDT	Principalement l'est de l'Amérique du Nord, avec des observations éparses en Ontario près des côtes des Grands Lacs.	CIPN	Faible probabilité L'habitat convenable des dunes peut être présent dans les communautés BBO1 et SDT1-1 dans la zone d'étude, mais aucune trace de cette espèce n'a été observée au cours des enquêtes sur le terrain de la zone d'étude.
Oiseaux	Bécasseau semipalmé <i>Calidris pusilla</i>	S2B,S4M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Les bécasseaux semipalmés nichent dans la toundra basse, généralement non loin des marais ou des étangs. Ils utilisent à la fois des habitats secs des hautes terres et des landes des basses terres, dans des zones où il y a un mélange de carex, d'herbes, de mousses, de saules, de bouleaux et de baies. Ils nichent rarement dans des zones dépourvues de plantes. En prévision de la migration, ils se rassemblent en groupes dans les vasières d'eau peu profonde ou les rives des lacs.	BBO	Les bécasseaux semipalmés se reproduisent dans l'Arctique, de l'extrême est de la Sibérie, à l'est de l'Alaska et du nord du Canada jusqu'à l'île de Baffin et au Labrador. Ils nichent généralement dans la toundra ouverte, généralement près de l'eau. Ils hivernent le long des côtes d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, après avoir migré sur une distance totale d'environ 15 000 kilomètres. Les bécasseaux semipalmés migrent le long de la côte Est et dans les Prairies.	AECOM 2014	Probabilité moyenne Des bécasseaux semipalmés ont été observés dans la zone d'étude, au sud de l'ABBT, dans la plage Hanlan's Point, pendant la migration. L'habitat de nidification convenable n'est pas présent dans la zone d'étude, car ils nichent dans la toundra ouverte dans le nord du Canada.

Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
						Les oiseaux migrateurs s'arrêtent dans les étangs d'égouts, les milieux humides éphémères (mares de pluie), les plages, les vasières et les barres de sable, et les retenues d'eau douce avec des marges peu profondes. Dans leurs aires d'hivernage tropicales, ils utilisent principalement des battures près des bouches de rivière, des baies et des estuaires.		Au cours de leur migration automnale, ils se rassemblent par milliers aux haltes migratoires du Canada atlantique et de l'est des États-Unis.		
Oiseaux	Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	S4?B,S2S 3N	Préoccupante	Préoccupante Annexe 1	Préoccupante	Le Hibou des marais utilise une grande variété d'habitats ouverts, y compris la toundra arctique, les prairies, les tourbières, les marais, les concentrations de sauge de sable et les vieux pâturages. Il se reproduit également occasionnellement dans les champs agricoles. Les sites de nidification préférés sont les prairies denses, ainsi que la toundra avec des zones de petits saules. Bien que le hibou des marais ait une préférence marquée pour les espaces ouverts, on croit que le principal facteur qui influence le choix de son habitat local est l'abondance de nourriture, en été comme en hiver. Il niche sur le sol et chasse les petits mammifères, en particulier les campagnols.	BO, MA, AL, CUM, CUS	L'aire de répartition nord-américaine du hibou des marais s'étend de la toundra vers le sud jusqu'au centre des États-Unis. Le hibou des marais se reproduit dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. En Ontario, l'espèce a une aire de répartition éparse, que l'on trouve le long des côtes de la baie James et de la baie d'Hudson, le long de la rivière des Outaouais dans l'est de l'Ontario, à l'extrême ouest du district de Rainy River et ailleurs dans le sud de l'Ontario, à des endroits comme les îles Wolfe et Amherst près de Kingston. La plupart des populations nordiques sont migratrices et se déplacent vers le sud en hiver.	OBBA	Faible probabilité Habitat ouvert présent dans la zone d'étude, cependant, la majorité des espaces ouverts sont des pistes d'aéroport et des pelouses entretenues. Il est peu probable que l'habitat soit convenable.
Poisson	Cisco à museau court <i>Coregonus reighardi</i>	SH	En voie de disparition	En voie de disparition Annexe 1	En voie de disparition	En Ontario, le cisco à museau court vit dans les eaux profondes et froides des Grands Lacs, habituellement à des profondeurs comprises entre 22 et 110 mètres. Il a été trouvé à des profondeurs atteignant 144 mètres. Cette espèce se nourrit principalement de crevettes d'eau douce.	OAO	Le cisco à museau court ne se trouve que dans les Grands Lacs d'Amérique du Nord. Il a été observé pour la dernière fois dans le lac Ontario en 1964 et dans le lac Huron en 1985.	MPO	Faible probabilité Étant donné que la zone d'étude n'atteint qu'une profondeur maximale de 12 m, il n'y a pas d'habitat profond convenable de plus de 22 mètres.
Plantes	Scirpe à soies longues <i>Schoenoplectiella smithii</i>	S2S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Trois variétés de cette espèce existent, qui varient dans leurs habitats. En général, les trois variétés habitent des endroits adjacents ou inondés par l'eau, y compris les rives des étangs et des rivières où les niveaux d'eau peuvent fluctuer.	Zone riveraine adjacente à l'OAO	L'espèce se trouve généralement en Ontario, au Québec et dans les États adjacents vers le sud. Les observations en Ontario sont peu nombreuses, la plupart près de la baie Georgienne, du lac Huron et du lac Érié.	CIPN	Faible probabilité Zones riveraines fluviales convenables non présentes dans la zone d'étude. Zone d'étude ne se situant pas à l'intérieur de la portée des observations actuelles de l'espèce. Espèce classée LX par le TRCA – disparue du bassin hydrographique selon le TRCA.
Reptiles	Tortue serpentine <i>Chelydra serpentina</i>	S4	Préoccupante	Préoccupante Annexe 1	Préoccupante	Les tortues serpentes passent la majeure partie de leur vie dans l'eau. Bien que des tortues serpentes aient été observées dans des eaux peu profondes dans presque tous les types d'habitats d'eau douce, l'habitat de prédilection de l'espèce est caractérisé par une eau se déplaçant lentement avec un fond de boue meuble et une végétation aquatique dense. Les populations établies sont le plus souvent situées dans des étangs, des marécages, des baies ou des bords de rivière peu profonds, et des cours d'eau lents, ou des zones combinant plusieurs de ces habitats de milieux humides. Les tortues individuelles persisteront dans les plans d'eau urbanisés, tels que les étangs des terrains de golf et les canaux d'irrigation. Les femelles nichent généralement sur des bancs de sable ou de gravier le long des cours d'eau. Les tortues serpentes profitent souvent des structures artificielles pour les sites de nidification, y compris les routes (en particulier les accotements de gravier), les barrages et les fosses d'agrégats. Les tortues serpentes hivernent sous l'eau, enfouies sous des rondins, des bâtons ou des berges en surplomb dans de petits cours d'eau qui coulent continuellement tout au long de l'hiver. Ils peuvent également hiberner enfouis dans la boue profonde dans les zones marécageuses ou sous des tapis flottants de végétation.	OAO, SA près des zones graveleuses ou sablonneuses.	L'aire de répartition de la tortue serpentine s'étend de l'Équateur au Canada. Au Canada, l'espèce est répandue de la Nouvelle-Écosse au sud-est de la Saskatchewan, bien qu'elle soit absente du nord-ouest de l'Ontario, où les étés sont probablement trop frais pour que les embryons de tortue serpentine terminent avec succès leur développement. La tortue serpentine est donc présente dans la partie continentale de la Nouvelle-Écosse, le sud du Nouveau-Brunswick, le sud et le centre du Québec, le sud et le centre de l'Ontario, le sud du Manitoba et le sud-est de la Saskatchewan, principalement dans le bassin hydrographique du Qu'Appelle.	ORAA	Faible probabilité Un habitat convenable peut être présent du côté est de la zone d'étude où il y a des eaux relativement peu profondes, une couverture végétale aquatique et un habitat pour les poissons et d'autres espèces de proies.
Plantes	Lin jaune raide <i>Linum moyen var. milieu</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Les habitats comprennent les forêts rocheuses des hautes terres, les clairières rocheuses, les savanes des hautes terres, les prairies de sable humides à sèches, les bordures d'étangs sablonneux, les plaines de sable humides (pannes) le long du lac Michigan, les bordures des rigoles interdunales le long du lac Michigan et les sablières abandonnées ou les gravières qui ont été excavées près de la surface des eaux souterraines. Le lin jaune raide se trouve généralement dans les zones naturelles de haute qualité.	FOC, FOM, FOD, TP, avec présence de sable	Des observations de cette espèce ont été faites près des rives du lac Huron et de la baie Georgienne.	CIPN	Faible probabilité Zones naturelles de haute qualité non présentes dans la zone d'étude. L'aire de répartition de l'espèce est limitée. Espèce classée LX par le TRCA – disparue du bassin hydrographique selon le TRCA.

Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
Insectes	Empereur fauve <i>Asterocampa clyton</i>	S3	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Habite principalement les zones boisées, mais peut également être trouvé dans des espaces semi-ouverts tels que les parcs urbains. Les plantes hôtes des chenilles comprennent des espèces de micocouliers (<i>Celtis spp.</i>).	FOD, CUM	L'aire de répartition de cette espèce comprend l'est de l'Amérique du Nord. Les seules observations au Canada se trouvent dans le Sud de l'Ontario, dans les écorégions 6E et 7E.	OBA	Faible probabilité Un espace semi-ouvert approprié présent dans les communautés CUW1 et CUH dans la zone d'étude, cependant, la plante hôte à chenilles Hackberry (<i>Celtis spp.</i>) n'a pas été observée lors d'enquêtes sur le terrain en 2024.
Mammifères	Chauve-souris rousse <i>Lasiurus borealis</i>	S2S3	En voie de disparition	Sans désignation	En voie de disparition	La chauve-souris rousse occupe une grande diversité d'habitats dans l'ensemble de son aire de répartition géographique. Elle utilise les forêts de feuillus et de conifères, de toutes les classes d'âge. Dans certaines parties de son aire de répartition, la chauve-souris rousse évite les espèces de conifères lorsqu'il y a des espèces à feuilles caduques. Les arbres utilisés comme dortoirs de maternité ont tendance à être de grand diamètre et de grande hauteur, atteignant ou dépassant la hauteur de la canopée environnante. L'espèce se perche généralement dans le feuillage des arbres et parfois des arbustes. On a observé que la chauve-souris rousse mâle, en particulier, utilise les jeunes arbres comme dortoirs, ce qui est rarement signalé chez les femelles reproductrices. Cette espèce se nourrit dans les habitats forestiers et non forestiers, souvent dans les espaces ouverts, y compris les milieux humides, les prairies et les champs. Elle évite généralement les habitats fortement perturbés.	FOD et FOM, où l'habitat convenable est disponible pour se percher (c.-à-d. arbres à cavité et arbres à écorce lâche).	La chauve-souris rousse est présente dans l'est du Canada, notamment en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, au Manitoba et dans certaines parties de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Nunavut. La chauve-souris rousse migre vers les zones d'hivernage dans le sud des États-Unis, mais ses routes migratoires ne sont pas connues.	BCI	Faible probabilité Habitat forestier convenable non présent dans la zone d'étude.
Mammifères	Chauve-souris cendrée <i>Lasiurus cinereus</i>	S2S3	En voie de disparition	Sans désignation	En voie de disparition	En Ontario, la chauve-souris cendrée est présente dans les forêts de conifères ou de feuillus le long de l'habitat de lisière. Elle se perche près de la cime des arbres et se nourrit dans les clairières près des sources d'eau.	FOD, FOM, CUW	La chauve-souris cendrée est répandue au Canada et observée dans toutes les provinces et tous les territoires. C'est une espèce migratrice qui hiverne à l'extérieur du Canada. Elle est rare dans la région de la baie d'Hudson pendant l'été.	BCI	Faible probabilité Habitat forestier convenable non présent dans la zone d'étude.
Mammifères	Chauve-souris argentée <i>Lasionycteris noctivagans</i>	S2S3	En voie de disparition	Sans désignation	En voie de disparition	La chauve-souris argentée se perche principalement sous l'écorce et dans les cavités des arbres, ce qui la rend dépendante des habitats où de grands arbres en décomposition sont présents. La chauve-souris argentée se perche sur divers grands conifères et arbres à feuilles caduques. À la différence des chauves-souris de la tribu <i>Lasiurini</i> , qui utilisent rarement les structures anthropiques, la chauve-souris argentée peut occasionnellement se poser dans ou sur les bâtiments, en particulier pendant la migration lorsque les sites naturels pour se percher sont rares. Les zones riveraines peuvent être particulièrement importantes en tant qu'habitats de halte migratoire et de corridors de migration à travers des terrains autrement inhospitaliers.	FOC, FOD, FOM, CUW	La chauve-souris argentée est largement répandue en Amérique du Nord, du nord boréal à l'État de Tamaulipas, au Mexique. L'espèce migre de façon saisonnière des aires d'été du nord vers les aires d'hivernage du sud à l'extérieur du Canada; toutefois, certaines chauves-souris argentées passent l'hiver en Colombie-Britannique et dans la région des Grands Lacs. Elle est présente dans la majeure partie du Canada, de la Colombie-Britannique au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse, mais elle semble rare dans le Canada atlantique. L'espèce est présente dans toute la zone continentale des États-Unis. Les limites nord et sud de son aire de répartition sont mal délimitées. En Ontario, l'aire de répartition de l'espèce s'étend dans toute la province et au nord jusqu'à la limite des basses terres de la baie d'Hudson.	BCI	Faible probabilité Habitat forestier convenable non présent dans la zone d'étude.
Mammifères	Chauve-souris tricolore <i>Perimyotis subflavus</i>	S3?	En voie de disparition	En voie de disparition Annexe 1	En voie de disparition	La chauve-souris tricolore hiverne dans des hibernacles froids et humides (grottes/mines). Leurs exigences physiologiques spécifiques limitent le nombre de sites appropriés pour l'hivernage. Dans l'est, un grand nombre (c.-à-d. plus de 3000 chauves-souris) de plusieurs espèces hivernent généralement dans relativement peu d'hibernacles. Dans l'ouest, il y a moins d'hibernacles connus, et les effectifs semblent plus faibles par site. Les femelles établissent des colonies de maternité d'été, dans des bâtiments ou des arbres de grand diamètre. La recherche de nourriture se fait au-dessus de l'eau, le long des cours d'eau et des lisières de forêt. Les grands champs ouverts ou les coupes à blanc sont généralement évités. En automne, les chauves-souris retournent dans des hibernacles, qui peuvent se trouver à des centaines de kilomètres de leurs zones d'estivage, essaimer près de l'entrée, s'accoupler, puis entrer dans cet hibernacle, ou se rendre dans différents hibernacles pour hiverner.	FOD, FOM, FOC	Cette chauve-souris se trouve dans le sud de l'Ontario et aussi loin au nord qu'Espanola près de Sudbury. Parce qu'il est très rare, il a une distribution dispersée. On le trouve également de l'est de l'Amérique du Nord jusqu'à l'Amérique centrale. Au Canada, <i>Perimyotis subflavus</i> est présent en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario.	BCI	Faible probabilité L'habitat forestier et les hibernacles ne sont pas présents dans la zone d'étude.
Amphibiens	Rainette faux-grillon de l'Ouest (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent - Bouclier canadien) <i>Pseudacris</i>	S4	Sans désignation	Menacée Annexe 1	Menacée	La rainette faux-grillon de l'ouest est principalement une espèce terrestre des basses terres. Dans les marais ou les zones humides boisées, on le trouve sur le sol ou dans les arbustes bas et l'herbe. C'est un piètre grimpeur. Comme toutes les autres grenouilles, la rainette faux-grillon de l'ouest a besoin d'habitats terrestres et aquatiques à proximité. Pour la reproduction et le développement des têtards, il nécessite des étangs temporaires sèches de façon saisonnière dépourvus de prédateurs, en particulier de poissons.	MA, FOD	Au Canada, la rainette faux-grillon de l'ouest se trouve dans le sud de l'Ontario et le sud-ouest du Québec. Dans le sud de l'Ontario, son aire de répartition est délimitée par la frontière américaine au sud, la baie Georgienne au nord-ouest et au sud du parc Algonquin et le long de la vallée de la rivière des Outaouais jusqu'aux environs d'Eganville à l'est. Il y a environ 100 localités, réparties en deux populations distinctes : la population carolinienne (sud-ouest de l'Ontario) et les Grands	ORAA	Faible probabilité Habitat convenable de milieux humides boisés avec des mares éphémères qui ne se trouvent pas dans la zone d'étude.

Taxonomie	Espèce	Classement S	Statut en vertu de l'évaluation environnementale du site	Statut en vertu de la LEP	Statut selon le COSEPAC	Habitat de prédilection ¹⁻⁷	Communautés associées de la CET	Aire de répartition des espèces connues ¹⁻⁷	Source identifiant le dossier de l'espèce	Probabilité de présence d'espèces dans la zone d'étude
	<i>triseriata</i>					La rainette faux-grillon de l'Ouest se trouve très rarement dans les étangs permanents. Bien qu'elle utilise l'habitat aquatique pendant la saison de reproduction, la rainette faux-grillon de l'Ouest est un mauvais nageur. L'espèce hiberne dans son habitat terrestre, sous des rochers, des arbres morts ou des feuilles, ou dans un sol meuble ou des terriers d'animaux, même si ces sites sont parfois inondés.		Lacs/St. Population du Bouclier lawrence-canadien (autres régions de l'Ontario et du Québec).		
Oiseaux	Viréo aux yeux blancs <i>Vireo griseus</i>	S1B	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Le viréo aux yeux blancs habite une variété d'habitats arbustifs, y compris les fourrés de marais, les lisières boisées et les champs agricoles envahis par la végétation.	CUT, AG	Sud-est de l'Amérique du Nord, avec son aire de reproduction peu commune s'étendant jusqu'au sud de l'Ontario dans l'écorégion 7E.	OBBA	Faible probabilité Toutefois, l'habitat de fourrés présent dans la zone d'étude se compose de peuplements étroits d'arbustes qui sont partiellement entretenus et adjacents à une piste d'aéroport en service. Il est peu probable que l'habitat soit convenable.
Oiseaux	Phalarope de Wilson <i>Phalaropus tricolor</i>	S2B,S4M	Sans désignation	Sans désignation	Sans désignation	Phalarope de Wilson préfère les plans d'eau salins pendant la migration et les plans d'eau douce pendant la saison de reproduction. Peut être trouvé dans les eaux peu profondes dans les lacs, les marais, les vasières et les étangs d'égouts.	OA0	Se reproduit principalement dans l'ouest de l'Amérique du Nord en Colombie-Britannique, en Alberta, à Saskatchewan et au Manitoba au Canada. Toutefois, un migrateur peu commun avec l'Ontario peut se reproduire inhabituellement dans le sud de l'Ontario au sein de l'écorégion 7E.	OBBA	Faible probabilité L'habitat convenable n'est pas présent et est considéré comme un migrateur rare en Ontario.
Oiseaux	Grive des bois <i>Hylocichla mustelina</i>	S4B	Préoccupante	Menacée Annexe 1	Menacée	La Grive des bois vit dans les forêts matures de feuillus et mixtes (conifères- feuillus). Ils recherchent des peuplements humides d'arbres avec des sous-bois bien développés et de grands arbres pour chanter des perchoirs. Ces oiseaux préfèrent les grandes forêts, mais utiliseront également des peuplements d'arbres plus petits. Ils construisent leurs nids dans des jeunes arbres, des arbres ou des arbustes vivants, généralement dans l'érable à sucre ou le hêtre d'Amérique.	FOD et FOM qui sont de plus de 1 ha en taille.	La Grive des bois se trouve dans tout le sud de l'Ontario. On le trouve également, mais moins commun, le long de la rive nord du lac Huron, aussi loin à l'ouest que la pointe sud-est du lac Supérieur. Il y a une très petite population près du lac des Bois, dans le nord-ouest de l'Ontario, et il y a eu des observations éparées dans la forêt mixte du nord de l'Ontario. La Grive des bois se reproduit dans le sud-est du Canada, du sud de l'Ontario jusqu'à la Nouvelle-Écosse.	CIPN	Faible probabilité Étendue de forêt convenable qui n'est pas présente dans la zone d'étude.
Oiseaux	Paruline polyglotte <i>Icteria virens</i> Paruline polynécotte (sous-espèce virens) <i>Icteria virens virens</i>	S1B	En voie de disparition	En voie de disparition Annexe 1	En voie de disparition	La Paruline polyurée vit dans les fourrés et les broussailles, en particulier dans les endroits où les clairières sont devenues envahies par la végétation. Cet oiseau mange des insectes recueillis dans le feuillage d'arbustes bas et denses ou du sol. La Paruline polycyclique est un spécialiste des arbustes, présent dans les habitats arbustifs de début de succession dans l'est de l'Amérique du Nord. En Ontario, l'habitat a diminué depuis le début des années 1960, en raison de la conversion des terres et du changement de succession.	CUT et SWT	Au Canada, il vit dans le sud de la Colombie-Britannique, les Prairies et le sud-ouest de l'Ontario, où il est concentré dans le parc national de la Pointe-Pelée et l'île Pelée dans le lac Érié. La Paruline polyglotte se reproduit en Amérique du Nord, au sud de la forêt boréale. La sous-espèce virens se reproduit à partir du centre-est des Grandes Plaines et de l'est du Texas vers l'est, et du nord jusqu'au sud-ouest de l'Ontario.	OBBA	Faible probabilité Toutefois, l'habitat de fourrés présent dans la zone d'étude se compose de peuplements étroits d'arbustes qui sont partiellement entretenus et adjacents à une piste d'aéroport en service. Il est peu probable que l'habitat soit convenable.